

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE-MER

INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE MADAGASCAR

---

PROBLEMES HUMAINS  
DANS LA REGION DE LA SAKAY

par

H. LAVONDES et P. OTTINO

Chargés de Recherche de l'ORSTOM

## TABLE DES MATIERES



### INTRODUCTION

#### Le Milieu

La Sakay malgache.  
Le milieu interprété.

#### Evolution dans le mode d'utilisation de l'espace

L'équilibre ancien.  
Les facteurs d'évolution.  
Tendances de l'évolution actuelle.

Le Peuplement. p 11

### PREMIERE PARTIE: LES ACTIVITES ACTUELLES

#### Chapitre I.- L'ELEVAGE

p 12

##### Section I.- LE BOEUF

###### INTRODUCTION:

Les Problèmes de l'Elevage.  
L'intérêt pour les Boeufs.

###### Les Techniques de l'Elevage

L'élevage traditionnel.  
Les conditions nouvelles et les comportements novateurs.  
Gardiennage et parcage.  
La division du troupeau.  
Vers un élevage rationnel: les boeufs dabokandro.

## Le problème des pâturages

La réduction des pâturages.

La division du territoire villageois.

Problème de la limitation du nombre des boeufs.

## Les Conventions portant sur les boeufs

L'élevage traditionnel de type extensif.

L'élevage de type rationnel: le contrat de dabok'andro.

## Les problèmes de l'Elevage.

### Section II.- L'ELEVAGE DU PORC

p 40

Les différents types d'élevage porcin.

Les contrats portant sur les porcs.

## Chapitre II.- L'AGRICULTURE

### Section I.- LA RIZICULTURE:

p 47

Entraide, salariat, coûts afférents au riz.

Riziculture et problèmes de développement.

### Section II.- LES CULTURES SECHES

p 55

Connaissance des sols.

#### Les cultures sèches:

Les cultures de bas de pente.

Les cultures de tanety.

Le manioc.

Le maïs.

Arachides et voanjobory.

Autres cultures.

### Chapitre III.- LES ATTITUDES

p 71

Etude des attitudes au moyen de questionnaires.  
Questions à tendance analytique.  
Questions attendant une réponse globale.  
Questions à caractère analytique. Etude des graphiques représentatifs.  
L'élevage des Porcs.  
Les cultures de tanety: manioc et maïs.  
Le riz.  
Les Boeufs.

## DEUXIEME PARTIE: LES STRUCTURES SOCIALES

p 84

### Chapitre I.- LES STRUCTURES FAMILIALES

Les paternels et les maternels.  
Les familles alliées.  
Les unions matrimoniales.  
Dissolution de l'union à cause de mort.  
Cas de plusieurs unions successives.  
Le Foko.  
L'unité de Tombeau.  
Dévolution des Biens.

### Chapitre II.- LE FOKONOLONA

Les représentants officiels du Fokonolona.  
L'organisation formelle du Fokonolona.  
Les catégories sociales.

### Chapitre III.- PROBLEMES FONCIERS

Le Droit foncier.  
Les problèmes de Remembrement.

#### Chapitre IV.- LES CADRES SOCIAUX DES ACTIVITES

Entraide et phénomènes de domination.

Les Parcs à boeufs.

L'entraide et les réalités économiques et sociales.

Autre forme d'entraide.

#### CONCLUSION

p 136

Les atouts du projet.

Les freins.

Les options à caractère technique.

Le crédit.

La vie sociale et ses implications.

Le problème de l'homme valable.

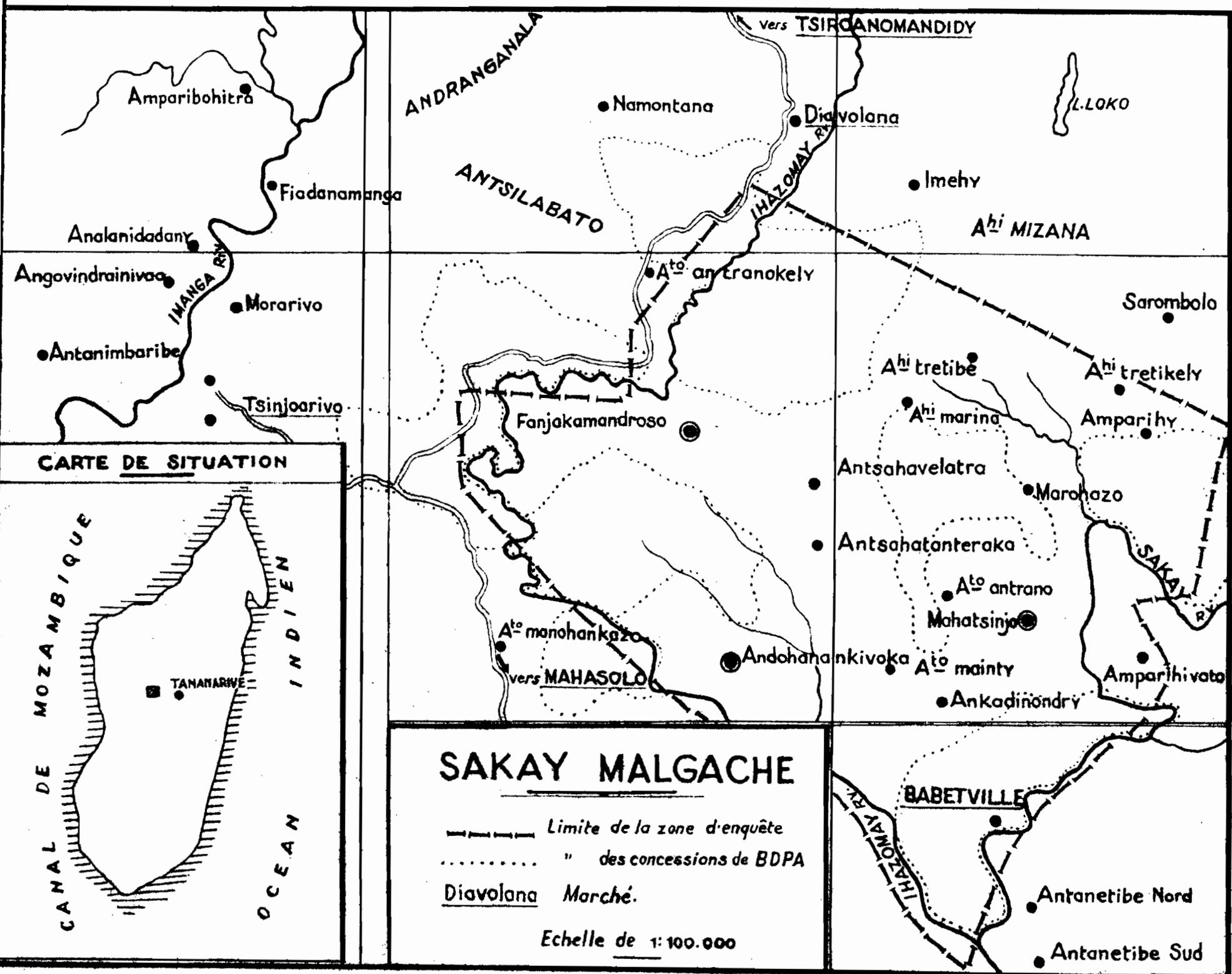
## TABLE DES CARTES ET FIGURES

- Carte de situation - Sakay malgache. *depl.*
- Etagement en altitude des différents terrains  
Cultures de Bas de Pente.
- Un village traditionnel: Fanjakamandroso.  
Un village évolué: Andohanankivoka.
- Origine et volume des mouvements migratoires vers la Sakay.
- Distribution de 90 immigrants sur la Sakay en fonction de leur date d'installation.
- Dates d'installation de 90 immigrants  
Courbes représentatives des différents groupes.
- Le village d'Andohanankivoka et son site.
- Intérêt pour diverses spéculations (graphiques). *depl.*
- Terminologie des alliés. Mariage par échange de soeurs . Successions en cas de plusieurs unions successives. *depl.*
- Village de Fanjakamandroso - Diagrammes familiaux et habitat. *depl.*
- Village de Mahatsinjo - Diagrammes Familiaux et habitat. *depl.*
- Village de Mahatsinjo - Relations relatives à l'Elevage.

Dessins d'après photographies  
de M. RAVELOJAONA Venance

I N T R O D U C T I O N

\*\*\*\*\*



## LE MILIEU

### La Sakay malgache

Qu'est-ce que la Sakay malgache ? A quelle région géographique correspond cette entité dont l'apparition très récente semble remonter aux premières phases d'élaboration du projet de développement qui fait l'objet de cette étude ?

Il faut se référer pour le comprendre à une notion plus ancienne et plus générale, celle de Sakay tout court. Ce toponyme, qui a pris vraisemblablement son acception actuelle lors de l'implantation du BDPA, désigne aujourd'hui la région drainée par la partie moyenne de la Sakay, rivière qui se jette dans le Mahajilo, affluent de la Tsiribihina.

Une autre expression, que l'on entend assez souvent, celle de Sakay réunionnaise, s'applique essentiellement aux périmètres d'action du BDPA. Il faut souligner que Sakay réunionnaise et Sakay malgache ne constituent pas deux régions géographiques distinctes. Ainsi que le montre la carte de la zone figurant dans cette étude, l'enchevêtrement des concessions du BDPA et des territoires des villages malgaches est extrême. Les termes de Sakay réunionnaise et de Sakay malgache correspondent donc simplement à un souci de différenciation ethnique au sein d'une même région, la Sakay.

Située à une altitude modérée (environ 900 à 950 mètres) sur un des premiers gradins qui jalonnent la descente depuis les plateaux jusqu'aux plaines de l'ouest, la région de la Sakay frappe les habitants qui s'y sont récemment installés par sa grande fertilité : beaucoup nous ont déclaré être venus ici parce que la terre était plus fertile que dans leur pays d'origine et, en particulier, parce que l'on pouvait y obtenir de belles récoltes sans fumier. Le paysage de la Sakay se présente comme une succession monotone de croupes arrondies, profondément découpées par un réseau hydrographique serré. Les collines sont absolument déboisées, les seuls arbres que l'on y aperçoit sont soit des plantations d'eucalyptus réalisées dans le cadre des travaux d'aménagement effectués par le BDPA, soit les couronnes d'arbres qui entourent les sites de villages actuels ou abandonnés.

Il faut signaler que les agriculteurs malgaches eux aussi commencent à réaliser quelques plantations d'eucalyptus afin de se procurer du bois d'oeuvre et du bois de chauffage. Les bas fonds sont occupés par des marécages. La forêt ne persiste que sous forme de forêt galerie le long des cours d'eau (principalement le long de la Sakay et de l'Ihazomay).

### Le milieu interprété

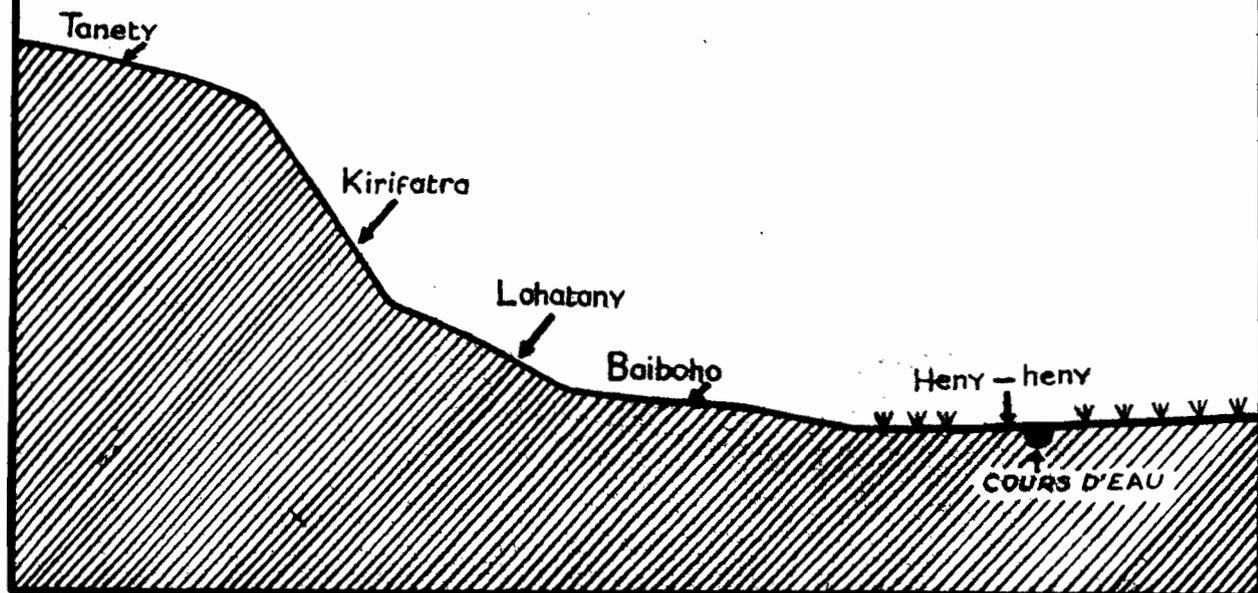
A travers le vocabulaire topographique utilisé par les paysans de la Sakay, apparaît avec netteté la conception qu'ils se font du milieu naturel qui constitue le cadre de leurs activités. Il ne paraît pas inutile de préciser cette conception qui traduit de façon frappante un certain mode d'utilisation de l'espace que met en cause l'évolution actuelle. Le système sémantique qui est à la base du vocabulaire topographique repose sur l'opposition entre vallée et colline qu'a mise en lumière l'esquisse géographique précédente.

La structure du système fait apparaître les points suivants :

1°- Bien que le parler utilisé par les habitants de la Sakay se rattache au dialecte Merina, on observe, au moins pour le vocabulaire qui nous intéresse, une tendance marquée au particularisme. Une fraction appréciable des mots qui vont être cités ne figurent pas dans le dictionnaire de Malzac et ne sont pas compris des habitants du district de Tananarive. Dans certains cas, ces particularismes peuvent être rattachés à une trace d'influence Sakalava.

2°- L'"humanisation" des termes topographiques : les termes topographiques perdent leur sens primitif et prennent un sens qui les rattache directement aux activités humaines. Vohitra, dont le sens primitif de "colline, montagne" persiste dans les dialectes, signifie maintenant en Merina "village", saha, dont le sens premier, attesté dans les dialectes, est "vallée", désigne actuellement l'ensemble des champs cultivés, la campagne. Cette humanisation s'est faite aux dépens de la précision du vocabulaire topographique qui présente, nous le verrons, des lacunes importantes.

ETAGEMENT EN ALTITUDE DES DIFFERENTS  
TYPES DE TERRAIN



Culture de bas de pente ( manioc )

3°- Un déséquilibre entre le système des termes servant à désigner la colline et le système des termes s'appliquant à la vallée et à ses abords immédiats. Le second est beaucoup plus diversifié et comporte un beaucoup plus grand nombre de termes.

S'appliquant à la colline, on rencontre très généralement le terme tanety. Il faut prendre garde toutefois que le contenu sémantique du termes n'est pas exactement le même suivant qu'il est employé par des Malgaches ou par des Européens. Alors que pour les Européens le mot tanety est la traduction exacte du mot français colline, le champ sémantique du mot est restreint en Malgache par la présence des mots lohatany et baiboho et désigne plus particulièrement la partie supérieure de la colline dont la pente est faible et qui peut être cultivée.

Le mot bonga, qui en Merina a le sens général de monticule, semble, sous l'influence du mot sakalava bongo, qui est lui aussi connu, tendre à désigner le concept de colline.

Pas de terme pour désigner une colline importante, une montagne, sinon tendrombohitra qui, étymologiquement tout au moins, désigne seulement un sommet.

Le mot ankarana désigne une partie de colline parsemée de pierres et infertile.

Intermédiaire entre la tanety et la vallée, se trouvent les kiri-fatra. Ce sont les parties où la déclivité est trop forte pour permettre la culture.

Le vocabulaire devient plus riche lorsque l'on descend dans la vallée. Le concept de vallée lui-même est difficile à exprimer en Merina, le mot saha qui l'exprime dans les dialectes ayant été détourné de son sens propre pour désigner les champs cultivés. Le mot lohahaha que l'on donne habituellement comme traduction de vallée ne rend qu'incomplètement le concept, il désigne une vallée peu importante, un vallon, mais ne pourrait désigner par exemple la vallée de la Sakay.

Au bas des pentes, dans les zones peu inclinées qui forment transition avant le fonds de la vallée, se trouvent les loha tany, sur lesquelles peuvent se pratiquer des cultures sèches, principalement du manioc.

Suivant les loha-tany, se trouvent des étendues à peu près planes, les baiboho. Ces terres sont destinées aux cultures sèches ou peuvent être transformées en rizières si l'irrigation en est possible.

En dernier lieu viennent les parties les plus déprimées de la vallée occupée par des marais. Le parler Merina de la Sakay présente une grande variété de termes pour désigner différentes espèces de marais. Cette richesse, dont il est souvent malaisé de saisir les nuances, est la marque de l'intérêt présenté par les marais pour la riziculture. Le terme général pour marais est heniheny. Horaka désigne un marais pauvre, aménageable toutefois en rizières si les boeufs peuvent y entrer pour le piétinage. Le terme mangonaka (peut-être une corruption de mangoraka signalé comme terme provincial dans le dictionnaire réédité par les missionnaires catholiques de Madagascar et daté de 1853) s'applique à une catégorie particulière de horaka, où la partie molle du sol est trop profonde pour que les boeufs puissent y pénétrer pour le piétinage. Les mangonaka peuvent néanmoins être transformés en rizières sous réserve d'un drainage préalable. Enfin le terme jebajeba désigne une catégorie de marais plus fertile que les horaka et aménageable en rizières après drainage.

L'organisation du vocabulaire en système sémantique par une population déterminée se fait en liaison étroite avec sa culture (au sens ethnologique du terme) et reflète, au moins partiellement, sa conception du monde. Le vocabulaire topographique des habitants de la Sakay est celui que peuvent constituer des paysans qui interprètent le milieu en fonction de ses possibilités d'utilisation agricole. Il fait apparaître également les caractères de leurs conceptions techniques: l'accent est mis sur la vallée, conçue comme la zone exploitable pour les cultures par excellence (voir plus haut l'évolution du mot saha), milieu différencié aux multiples possibilités d'utilisation. La colline en revanche apparaît comme un milieu indifférencié dont les

possibilités d'utilisation par l'homme sont minces.

Mais il ne faut pas oublier non plus que, du fait de l'inertie propre du langage, la structure sémantique du vocabulaire peut présenter un décalage avec les conceptions actuelles de la population qui l'emploie. C'est le cas sur la Sakay, les conceptions des paysans en matière d'agriculture sont en pleine évolution, ainsi que nous allons le voir à présent. Les considérations linguistiques qui précèdent n'avaient pour but que d'apporter un témoignage sur les conceptions anciennes, toujours utiles à connaître lorsqu'il s'agit de comprendre le présent.

#### EVOLUTION DANS LE MODE D'UTILISATION DE L'ESPACE

L'étude du mode d'utilisation actuelle de l'espace sur la Sakay révèle une étonnante complexité. Des spéculations multiples, pratiquées suivant des techniques présentant des degrés d'élaboration variés donnent une impression de confusion caractéristique d'une population d'implantation récente parvenue au seuil d'une rupture d'équilibre. Il est difficile d'appréhender avec clarté la situation actuelle si l'on n'essaie pas de reconstituer la situation de départ. Les observations faites sur place, jointes aux informations recueillies permettent de concevoir que l'on serait arrivé à la situation actuelle de la manière suivante : un équilibre ancien, dont une première esquisse a été fournie, par l'analyse linguistique précédente, a été remis en question par l'impact de facteurs d'évolution d'origine extérieure et à caractère accidentel. Le schéma qui va suivre doit être considéré comme un schéma théorique, proposé à cause de sa valeur explicative mais sans valeur historique rigoureuse. Il est probable en fait que la culture des tanety a commencé avant l'arrivée du BDPA, et que de nombreuses nuances devraient être apportées à ce qui va suivre.



UN VILLAGE TRADITIONNEL : FANJAKAMANDROSO



UN VILLAGE EVOLUE : ANDOHANANKIVOKA

### L'équilibre ancien

Une première esquisse en a été apportée par les constatations suggérées par l'analyse précédente du vocabulaire topographique. Les bas-fonds et leurs abords immédiats constituent la zone agricole par excellence. Les tanety sont essentiellement une zone de pâturages. Dans le cadre de ce mode d'utilisation de l'espace se situent trois activités.

L'économie vivrière repose sur les bas-fonds. Sont exploités par priorité ceux qui demandent le minimum d'aménagement. Pour éviter au maximum les travaux, il est fait fréquemment usage de techniques rizicoles rudimentaires (riz semé à la volée).

Des cultures sèches (manioc, maïs) sont pratiquées sur les colluvions de bas de pente (- loha tany - baibofo). Elles semblent destinées essentiellement à la consommation humaine. Ce genre d'agriculture sèche utilise de faibles superficies selon des techniques originales, comme on le verra par la suite.

Les rizières et les cultures sèches ont pour but d'assurer la subsistance de l'unité familiale, mais le centre d'intérêt principal est l'élevage de bovins et de porcins. Pour ces deux spéculations l'élevage est du type extensif. Il se caractérise par la recherche du maximum de rapport compatible avec le minimum de frais et de temps consacré.

Les descriptions des informateurs permettent de se faire une idée de ce que fut cet élevage bovin de type ancien qui nulle part aujourd'hui ne survit sous sa forme première dans la zone étudiée. Les tanety sont le domaine du boeuf qui y vit en quasi liberté. Les pâturages (kijana) forment de vastes ensembles, communs parfois à plusieurs villages, où l'absence de culture réduit les risques de dommages au minimum. Le bétail n'est pas enfermé dans des parcs le soir. Le gardiennage est intermittent, on se contente d'aller voir les boeufs tous les trois ou quatre jours, essentiellement pour constater les pertes (caïmans, enlèvement dans les marécages) et se prémunir contre les vols.

L'élevage des porcs est du même type extensif. L'essentiel de la nourriture des porcs leur est apporté par les marécages, contrairement

à ce qui se passe pour les boeufs, ce type d'élevage subsiste encore presque sans changement dans la zone étudiée à côté d'autres formes d'élevage plus évoluées. Cependant, de l'avis de tous les informateurs, le nombre de têtes élevées par ce procédé a considérablement diminué. Alors qu'aujourd'hui il ne dépasse qu'exceptionnellement une dizaine de têtes, les troupeaux de plus de cinquante porcs n'étaient autrefois pas rares.

### Les facteurs d'évolution

Il est probable que l'évolution actuelle s'est amorcée spontanément mais elle ne peut qu'avoir été considérablement accélérée par la conjonction d'au moins trois facteurs décisifs d'évolution.

Le plus décisif a certainement été l'implantation des concessions du BDPA dans la zone primitivement exploitée de manière extensive par les paysans malgaches. Celle-ci a entraîné en effet la réduction de l'espace disponible pour les territoires villageois. D'où une plus grande concentration de bétail sur les pâturages restés vacants.

Plus important encore que la réduction absolue de l'espace disponible est le fait que la nouvelle forme de mise en valeur instaurée par le BDPA se présente comme une révolution par rapport aux conceptions anciennes, et met en concurrence dans le même milieu, les tanety, l'élevage extensif et une agriculture intensive. Les boeufs des paysans malgaches ne vont désormais plus pouvoir divaguer librement sur les kijana des tanety sans qu'il en découle des risques considérables de dommages aux cultures toutes proches des fermiers réunionnais. Ceci va entraîner la nécessité d'assurer un gardiennage permanent du troupeau et le parcage nocturne.

L'installation du BDPA n'a pas agi seulement comme un frein imposé aux pratiques anciennes, mais aussi comme un stimulant pour la recherche de spéculations nouvelles. Les paysans de la Sakay sont unanimes à reconnaître que l'installation du BDPA s'est accompagnée d'avantages

appréciables. Le plus mentionné est l'ouverture d'un réseau de communications qui a à la fois instauré la sécurité (disparition complète des vols de boeufs), désenclavé la zone en facilitant la circulation des produits. Par ailleurs, le service d'achat du BDPA a ouvert des débouchés permanents aux produits des agriculteurs malgaches (riz, maïs, manioc, arachide, porcelets, etc...). L'ouverture de marchés (en premier lieu à Babetville, secondairement à Diavolana et à Tsinjoarivo) agit à la fois comme un stimulant à la consommation et une possibilité d'écoulement pour des produits qui auparavant ne pouvaient que difficilement être commercialisés (produits des jardins : brèdes, tomates, etc.. riz décortiqué, ananas, agrumes).

Enfin le BDPA agit indirectement par la vertu de l'exemple et directement par la propagande et les conseils techniques pour la diffusion de pratiques culturelles, de spéculations, de méthodes nouvelles. L'action du BDPA complète et corrobore celle des services de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre des secteurs de paysannat de Fanjakamandroso et de Tsinjoarivo.

L'installation du BDPA est intervenue alors que l'équilibre ancien se trouvait ébranlé par les ravages causés par la maladie de Teschen. Dans l'équilibre ancien, l'élevage du porc intervenait comme une source importante, probablement la source la plus importante de revenus monétaires. La maladie de Teschen va tarir cette source ou tout au moins en réduire considérablement l'apport. La maladie de Teschen contraint les paysans à chercher de nouvelles sources de numéraire et par voie de conséquence de nouvelles spéculations au moment où le BDPA offrait des possibilités de débouchés pour des cultures peu pratiquées jusqu'alors.

Enfin, facteur aggravant, l'accroissement de la population due à l'immigration vient diminuer les ressources disponibles pour chacun. Les agriculteurs de la Sakay sont très sensibles au phénomène, on cite le cas du village d'Andohanankivoka où avant 1948 il y avait 7 familles, et où maintenant il y a 25 chefs de famille. Les nouveaux

arrivés, qui ne disposent que de peu de boeufs et de rizières exigües, sont parmi les premiers à se satisfaire difficilement de l'équilibre ancien et s'orienteraient certainement davantage encore dans le sens de l'évolution s'ils n'étaient pas si démunis.

### Tendances de l'évolution actuelle

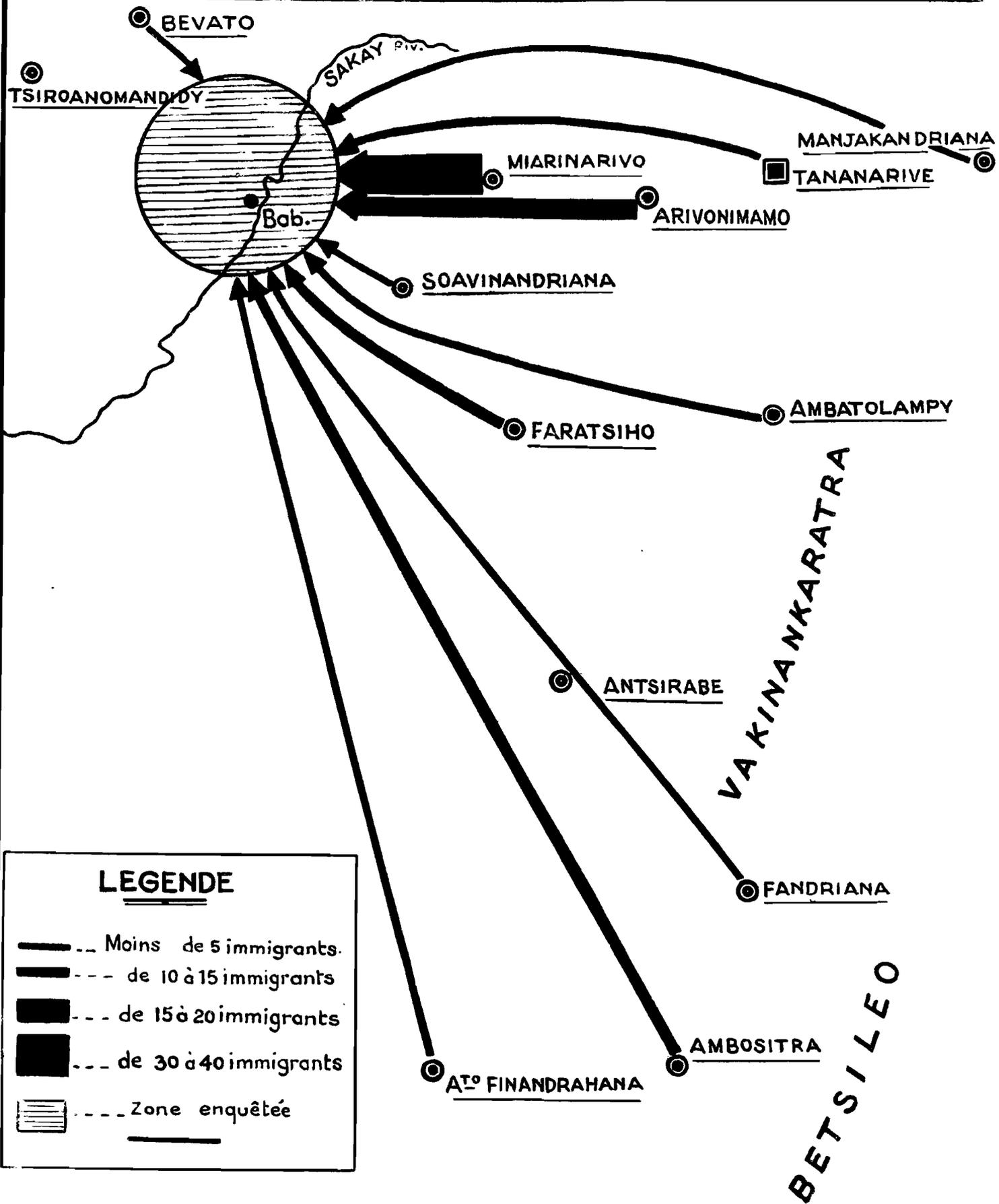
Il importe de se demander maintenant vers quel résultat tendent ces facteurs convergents. Le plus touché par ces divers facteurs d'évolution est incontestablement l'élevage bovin, dont les méthodes se trouvent bouleversées, et dont les profits apparaissent médiocres. L'accent va désormais être mis sur les cultures sèches auxquelles le BDPA offre des débouchés sûrs. Les colluvions de bas de pentes n'offrant par leurs faibles superficies et par leurs difficultés de culture que de faibles possibilités, c'est sur les tanety que va désormais se porter l'effort des agriculteurs malgaches.

Il apparaît donc que les tendances de l'évolution actuelle et le programme proposé par le projet de développement vont dans le même sens : l'extension des cultures de tanety. L'intérêt essentiel du projet, l'action de la SOMASAK sera d'accélérer considérablement cette évolution en fournissant d'indispensables moyens de démarrage et d'éviter qu'elle ne débouche sur un échec par la ruine du capital terre (mise en place d'un dispositif anti-érosif), par l'obstacle de l'insuffisance des débouchés (nécessité de convertir en produits animaux les produits des cultures de tanety), par l'insuffisance de connaissances techniques (nécessité d'une amélioration des techniques de l'élevage du porc pour juguler la maladie de Teschen). Cependant cette évolution ne va pas sans se heurter à des résistances. Elle est destinée à altérer profondément le mode d'utilisation de l'espace ancien et à bouleverser les structures et les hiérarchies sociales actuelles que tout changement risque de remettre en question. Elle suppose un renoncement aux techniques anciennes qui, ayant fait leurs preuves, représentent encore pour beaucoup la sécurité par opposition aux risques réels ou supposés que comportent les techniques nouvelles.

Elle se heurte actuellement à l'inertie qui s'attache à la tradition et à la difficulté que représente la solution de problèmes économiques liés au manque de capitaux. Chez certains leaders, d'autant plus écoutés qu'ils flattent la fierté populaire, les innovations techniques impliquées par le projet sont combattues au nom de ce que l'on pourrait appeler du nationalisme technologique, les techniques nouvelles apparaissent comme des innovations apportées de l'extérieur et la nécessité de s'y plier est ressentie comme une humiliation : "nous ne sommes pas des enfants, entend-on dire, nous voulons nous développer à notre manière, en suivant la coutume de nos ancêtres". Au milieu de ces tendances contradictoires, la confusion des esprits semble grande et les résultats d'un questionnaire destiné à l'étude des attitudes à l'égard du développement reflèteront cette incertitude, caractéristique des périodes de transition.

Ces thèmes évolutifs vont fournir la trame de la partie qui suivra, consacrée à une description plus détaillée des activités productrices. On constatera que, à l'exception de la riziculture, elles sont toutes atteintes par l'évolution.

# ORIGINE ET VOLUME DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES VERS LA SAKAY



## LE PEUPEMENT

La région de la Sakay présente une originalité exceptionnelle. Il s'agit d'une zone de peuplement extrêmement récent, où l'ensemble de la population est constitué par des immigrants sans qu'il y ait à la base un fonds autochtone. Les premiers arrivants n'ont trouvé aucune population en place lors de leur installation qui s'est faite dans un pays apparemment entièrement inoccupé. Les actuels habitants ont du reste parfaitement conscience de l'originalité de leur position qu'ils expriment par la formule : "nous sommes tous des vahiny (étrangers) ici". Ainsi qu'il apparaîtra par la suite, ces faits ont beaucoup d'importance pour la compréhension de certaines particularités sociologiques et des problèmes de développement.

Le témoignage des populations actuelles, aussi bien que les données de l'histoire, permettent d'établir que la région a été occupée auparavant par des populations sakalaves. Sur une colline pierreuse située à l'ouest d'Andohanankivoka, se trouvent les tombeaux que les habitants actuels considèrent comme des tombeaux sakalaves. L'aspect de ces vestiges ne contredit pas cette interprétation. D'après H. Deschamps, le royaume Merina, au début du 18<sup>me</sup> siècle n'occupait qu'une région située dans un rayon de 50 km autour de Tananarive (voir carte). Entre la mort d'Andriamasinavalona (vers 1710) et l'avènement d'Andrianampoinimerina (fin du 18<sup>ème</sup> siècle) se place une période troublée par des guerres intestines, le royaume merina ayant été partagé entre les 4 fils d'Andriamasinavalona, les désordres donnèrent lieu à une recrudescence d'incursions de pillages conduites par les Sakalaves. Au cours du règne d'Andrianampoinimerina, se manifeste une poussée vers l'ouest, mais elle ne dépassera pas la région de l'Itasy, et n'atteindra pas encore la région de la Sakay, comprise dans le "no mans land" protecteur qui s'étendait entre Merina et Sakalava" (1). Il faut

---

(1) H. DESCHAMPS.- Les migrations intérieures à Madagascar. Berger-Levrault 1959, p. 88.

attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour voir la puissance Merina progresser encore vers l'ouest et atteindre la pénéplaine de Belobaka. La région ainsi colonisée gardera, jusqu'à la conquête française, un caractère de marche, ainsi qu'en témoigne la toponymie (Tsiroanomandidy; il n'y en a pas deux qui règnent, Fanjakamandroso, le royaume avance). Les villages datant des "temps malgaches" étaient des avant-postes chargés de garder la frontière ouest du royaume contre les incursions sakalaves comme la plupart des villages de l'Imerina. Ils possèdent des fossés parfaitement visibles aujourd'hui (Ambohitrety Bé). Parfois le village s'est déplacé et les fortifications n'apparaissent que sur les sites anciens, c'est le cas de l'ancien village d'Ankivoka, devenu Andohanankivoka, dont l'enceinte sert actuellement de parc à bœufs, de même, à quelques dizaines de mètres au sud de Fanjakamandroso, on peut distinguer les restes d'un souterrain conduisant à un point d'eau ainsi que l'enceinte que les habitants actuels ont abandonnée parce qu'ils s'y trouvaient trop à l'étroit. Ces villages étaient occupés par les gardiens, affranchis ou esclaves, des troupeaux de bœufs que les familles nobles avaient installés dans la région.

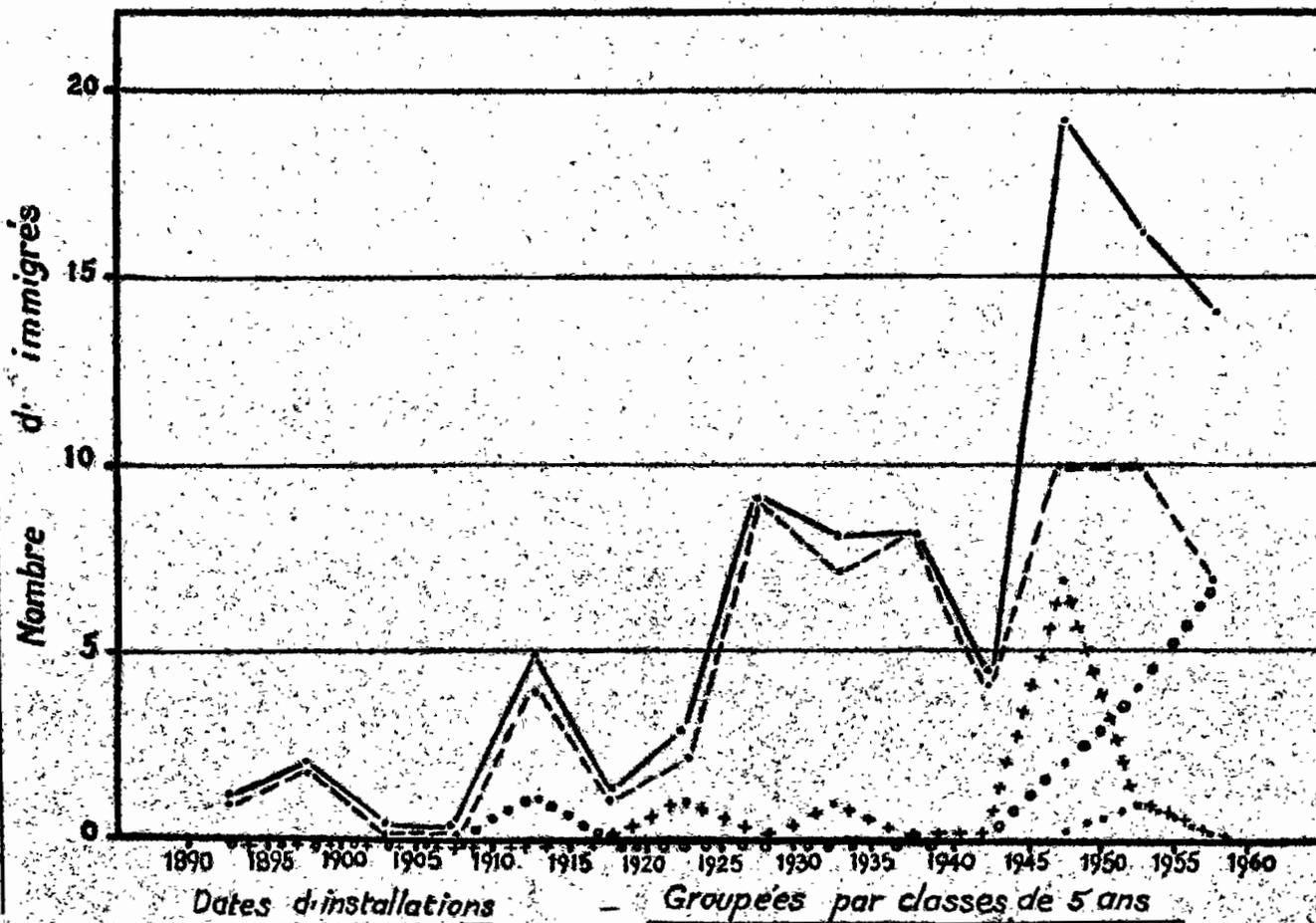
Le mouvement d'immigration Merina en direction de l'ouest s'est poursuivi pendant la période de l'occupation française. L'abolition de l'esclavage entraîna des mouvements de population : familles ruinées qui émigrent vers l'ouest, anciens esclaves qui partent s'installer dans des régions peu peuplées. C'est ainsi que certains villages de la Sakay (comme par exemple Fanjakamandroso) sont peuplés presque exclusivement de Mainty (terme désignant les anciens esclaves).

À l'heure actuelle, outre les Merina, la population de la Sakay comprend des émigrés Betsileo ainsi que quelques isolés venus d'autres régions, principalement des immigrants du Sud Est désignés globalement par les populations plus anciennes, par le terme de Temoro ou quelquefois de Korao.

# DATES D'INSTALLATIONS DE 90 IMMIGRÉS

## COURBES REPRESENTATIVES DES DIFFERENTS GROUPES

- Immigration Merina.
- ..... " Betsileo.
- +++++ " Vakinankaratra
- ..... Autres origines
- Immigration totale.



La population malgache de l'ensemble du canton de Mahasalo, au 31 décembre 1959, se répartit comme suit :

Merina	7250	83,3%
Betsileo	1230	14,1%
Divers	220	2,5%
	<hr/>	<hr/>
	8700	99,9%

Dans la zone de la Sakay proprement dite, une enquête a été conduite dans 7 villages. La base de l'étude a été fournie par la liste des hommes inscrits sur les cahiers du village. Pour les 7 villages l'ensemble étudié comprenait 172 hommes.

Des renseignements relatifs à leur origine et à leur date d'installation ont pu être obtenus pour 123 d'entre eux, soit pour 71,5% de la population masculine totale des 7 villages.

Sur ces 123 habitants, 33 sont nés dans le canton de Mahasolo, 90 sont des immigrés.

Immigrés	90	73,2%
Nés dans le canton	33	26,8%
	<hr/>	<hr/>
Total	123	100,0%

Les proportions des différents groupes ethniques ayant fourni un apport d'immigrés, sont sensiblement les mêmes que dans l'ensemble du canton :

Merina (1)	75	83,3%
Betsileo	14	15,5%
Autre ethnies	1	1,1%
	<hr/>	<hr/>
Total	90	99,9%

La répartition des émigrés par district d'origine fait apparaître trois centres d'émigration principaux en direction de la Sakay (cf. la carte des mouvements migratoires).

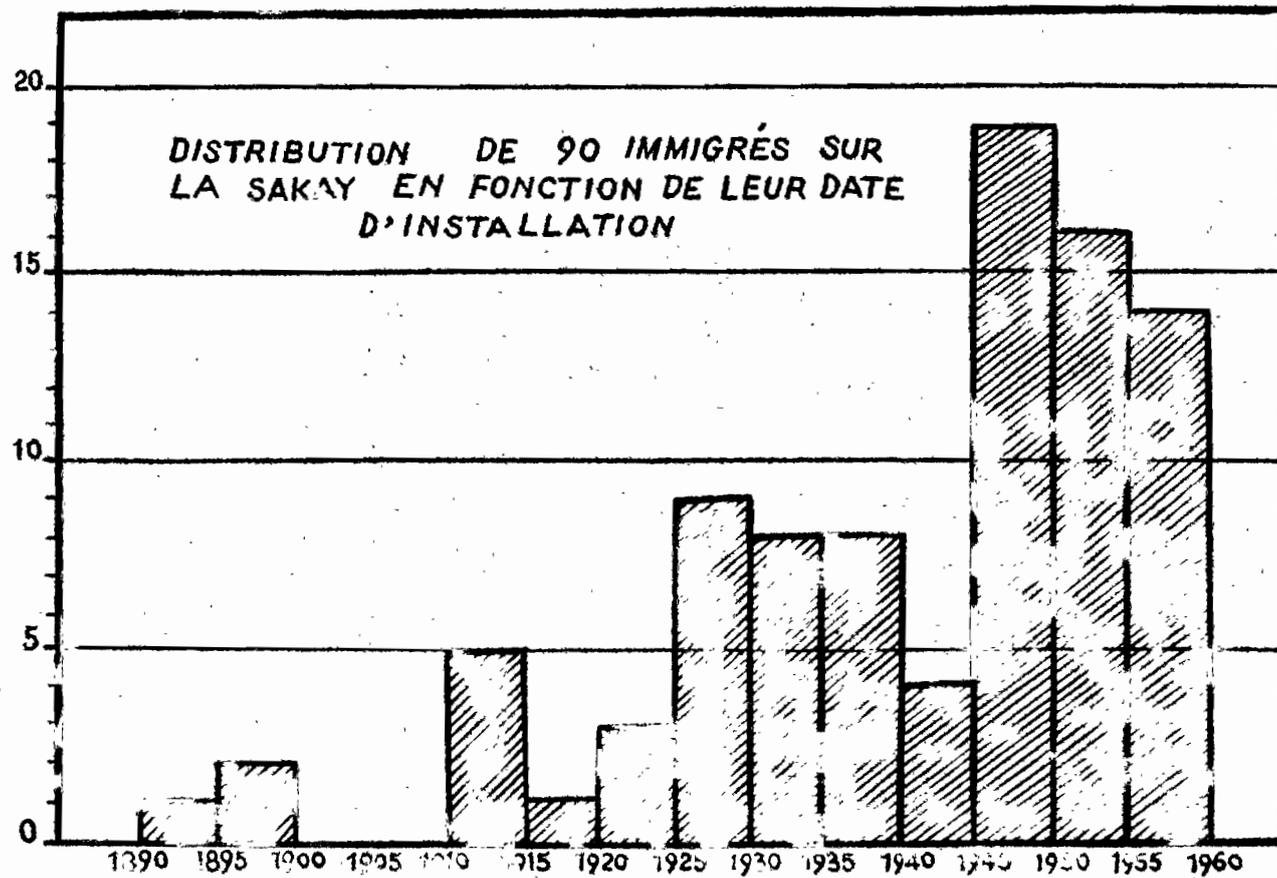
---

(1) Y compris les Vakinankaratra.

MERINA		VAKINANKARATRA		BETSILEO				
	Nbre absolu	%		Nbre absolu	%	Nbre absolu	%	
Ensemble des districts de Miarinarivo et d'Arivonimamo								
Ensemble des districts de Miarinarivo et d'Arivonimamo		59	Faratsiho	10		Ambositra	10	
Miarinarivo	36					Fandriana	3	
Arivonimamo	17					Ambatofinandrahana	1	
Autres districts de l'Imerina		13,2						
Tananarive-Banlieue	3							
Tsiroanomandidy (canton de Bevato)	3							
Soavinandriana	4							
Ambatolampy	1							
Manjakandriana	1							
Total	65	72,2		10	11,1		14	15,5

REPARTITION DE 90 IMMIGRES SUIVANT LE DISTRICT D'ORIGINE

Note : Un émigré Betsimisaraka, originaire du District de Moramanga, ne figure pas sur ce tableau.



Le rôle prépondérant joué par les districts de Miarinarivo et d'Arivonimamo (59% du total des migrants) ressort clairement. L'essentiel du peuplement de la Sakay a été fourni par une émigration annappe, à courte distance, dans le sens Est-Ouest.

Le graphique qui suit fait apparaître la distribution des 90 immigrants en fonction de leur date d'installation. Pour la commodité de son établissement, les années d'installation ont été groupées par classe de cinq ans. Ceci correspond du reste approximativement à la marge d'incertitude que comportent les dates, établies le plus souvent par recoupements.

Il est difficile de tirer des conclusions de la courbe représentative de l'immigration totale. En effet il faudrait pouvoir corriger les effectifs des différentes classes en fonction de la mortalité qui diminue d'autant plus l'effectif de chaque classe que celle-ci est plus ancienne.

De telles corrections, théoriquement possibles en s'aidant des tables de mortalité, nécessiteraient la mise en oeuvre de calculs complexes et l'intervention d'un grand nombre d'hypothèses qui risqueraient d'enlever tout caractère significatif aux résultats obtenus. Cependant la simple vue de la courbe d'émigration totale fait apparaître à partir de la classe 1945-1950 une brusque élévation de la fréquence des installations que ne peuvent suffire à expliquer les considérations précédentes.

La raison de cet accroissement du nombre des installations apparaît si l'on considère maintenant les courbes d'installations respectives des immigrants provenant des trois centres d'émigration précédemment définis. En effet, alors que la courbe représentative des installations d'immigrants originaires des districts de l'Imerina proprement dits, ne présente pas de changement d'allure sensible pour les années 1945-1950 et suivantes, on constate en revanche que le nombre d'immigrants en provenance du Vakinankaratra et du Betsileo, insignifiant avant 1945, est en forte augmentation après cette période, et devient presque aussi important que le nombre d'immigrants Merina.

Il est maintenant possible de distinguer deux couches de populations, une couche plus ancienne d'immigrés Merina, provenant essentiellement des deux districts d'Arivonimamo et de Miarinarivo, dont 41,5% seulement ont immigré après 1945, une couche plus récente, composée d'immigrés Vakinankaratra et Betsileo, dont 87,5% ont immigré après 1945.

Les modalités de l'immigration Betsileo présentent un caractère particulier : elle est alimentée par les migrations saisonnières. Les exploitants agricoles de la Sakay ont en effet besoin d'un appoint temporaire de main d'oeuvre pour la riziculture (repiquage et moisson). Une partie de cette main d'oeuvre d'appoint peut être trouvée sur place. Mais un complément de main d'oeuvre extérieure reste nécessaire. Il est fourni par des travailleurs betsileo qui viennent régulièrement dans la région. Il arrive que certains de ces travailleurs saisonniers, après avoir accompli plusieurs campagnes, souvent dans des villages différents mais proches, et s'être renseignés sur les possibilités d'installation, reviennent dans l'intention de se fixer pour une longue durée ou même définitivement. Nous avons rencontré des Betsileo installés provisoirement chez des parents et cherchant à s'installer définitivement. Les installations de Betsileo seraient certainement plus nombreuses si les anciens habitants étaient disposés à les faciliter. Mais les difficultés actuelles à trouver de bonnes terres les limitent considérablement.

Ce mouvement de population Betsileo en direction de la Sakay est bien amorcé maintenant, mais considérablement freiné déjà par les réticences des fokonolona locaux à admettre de nouveaux éléments, et ne peut que se ralentir dans la perspective d'aménagement de la Sakay. On constate, en effet, qu'il est d'ores et déjà impossible dans maints villages de trouver pour chaque exploitant les 14 hectares de tanety considérés comme la superficie souhaitable pour la constitution d'une exploitation économiquement équilibrée (1)

---

(1) Société malgache d'aménagement de la Sakay. Calendrier général des opérations et devis partiel, Tananarive, juillet 1960.

L'élément betsileo paraît particulièrement réceptif à l'action de développement projetée. L'immigré betsileo n'étant établi que depuis une date relativement récente (ainsi que contribue à l'établir l'étude précédente) est beaucoup plus ouvert à l'innovation que les éléments plus anciens de la population. Sa situation économique étant en effet médiocre dans la majorité des cas, il a peu à perdre et tout à gagner aux transformations projetées et paraît de ce fait mieux disposé à se soumettre avec docilité aux instructions des techniciens. Il est regrettable que la position actuelle de cet élément dans les communautés villageoises soit dans l'ensemble marginale, et ne lui permette pas de donner toute sa mesure. Sauf cas d'exception, les grandes décisions collectives se prennent sans lui, les leaders influents et écoutés qui façonnent l'opinion publique, sont en général des immigrants Merina aisés, arrivés à une date ancienne. Dans bien des cas également, les superficies cultivables dont il dispose sont insuffisantes. Il ne paraît donc pas possible dans l'immédiat de tirer parti de toutes les ressources que semble offrir l'élément Betsileo.

Cependant le mouvement d'immigration betsileo offre à long terme des possibilités qu'il convient de ne pas négliger dans le cadre d'une extension à d'autres zones du moyen ouest des procédés d'aménagement expérimentés sur la Sakay. Plusieurs Betsileo installés depuis peu dans la région, dans des conditions économiques précaires, nous ont déclaré qu'ils iraient volontiers s'installer ailleurs dans des zones proches de la Sakay s'ils étaient assurés d'y trouver des terres vacantes et d'obtenir des prêts facilitant leur établissement.

P R E M I E R E P A R T I E

---oOo---

LES ACTIVITES ACTUELLES

---

## CHAPITRE I

### L'ÉLEVAGE

#### Section 1

#### LE BOEUF

#### INTRODUCTION

#### Les problèmes de l'élevage

L'élevage est certainement l'activité la plus anciennement pratiquée sur la Sakay. L'histoire rapporte qu'autrefois les chefs de famille nobles résidant en Imerina envoyaient leurs troupeaux dans les régions alors à peu près désertes de l'Ouest. Ils étaient gardés par des esclaves dont certains des nombreux "mainty" que l'on rencontre actuellement sur la Sakay sont peut-être les descendants.

Aujourd'hui les boeufs posent des problèmes préoccupants. Malgré des efforts d'adaptation aux conditions nouvelles qui apparaîtront dans la suite de ce développement, l'élevage des boeufs est l'activité qui a été la plus touchée par l'évolution et qui paraît pouvoir le plus difficilement être intégrée.

La situation actuelle apparaît complexe. On retrouve dans le cadre d'un même village des techniques d'élevage, des types de contrats qui traduisent la survivance des traditions à côté d'autres formes qui correspondent à une volonté d'adaptation ou apparaissent carrément novatrices.

Le véritable problème est en fait que l'évolution qui s'opère actuellement ne peut contribuer à résoudre que des problèmes de portée limitée. Son grave inconvénient est de ne déboucher nulle part, ou tout au moins sur aucune perspective d'amélioration sérieuse dans l'avenir. Les paysans de la Sakay se plaignent déjà des

limitations qu'entraîne la réduction des pâturages disponibles, consécutive tant à l'implantation du BDPA qu'à l'extension spontanée des cultures de tanety pratiquées par les agriculteurs malgaches eux-mêmes. Cette situation ne peut que s'aggraver dans la perspective du projet de développement. Ils se plaignent également de l'insuffisance des revenus que leur rapporte leurs troupeaux. Pourtant ainsi qu'il apparaîtra à la fin de ce chapitre, les conditions actuelles sont telles qu'il n'apparaît pas possible de rentabiliser l'élevage des boeufs sans une reconversion complète, comportant en fait un changement de spéculation (passage d'un élevage destiné à la boucherie à la production laitière).

Par ailleurs, l'attachement pour le boeuf apparaît profond sur la Sakay, pour de multiples raisons, tant économiques que sociales ou sentimentales. Ceci ne facilite pas la mise en oeuvre de la solution qui paraît la plus rationnelle : la réduction des troupeaux séjournant sur la zone aménagée.

#### L'intérêt pour les boeufs

"Ce qui fait hésiter les gens en ce qui concerne les plans d'aménagement ce sont les boeufs. Déjà depuis l'installation du BDPA, nos pâturages se sont considérablement réduits, si ce n'était les boeufs tout le monde serait d'accord".

Cette opinion apparaît pratiquement unanime et exprime le point de vue des paysans propriétaires de boeufs qui sont généralement les paysans le plus anciennement fixés sur la Sakay, et, par là, les plus aisés.

Le boeuf sur la Sakay, outre qu'il a de tout temps constitué une réserve de valeur facilement mobilisable et une spéculation au même titre que le porc avant la maladie de Teschen (ramoletaka), apparaît comme le facteur essentiel d'autonomie et la condition de l'aisance. La mise en valeur des rizières dépend des boeufs et de l'importance des troupeaux. De nombreux informateurs assurent que le piétinage de 2 hectares de rizière exige au minimum 50 boeufs.

La possession de boeufs est d'autant plus nécessaire que le paysan apparaît isolé. D'une manière générale le paysan peut utiliser les boeufs dont il est le propriétaire ou le gardien. Des contrats de gardiennage ne visent qu'à la possibilité de disposer de boeufs piétineurs pour les rizières. Les boeufs peuvent être groupés à l'intérieur des groupes familiaux, il semble que le groupement ne joue qu'entre parents proches, c'est-à-dire frères, soeurs père ou mère et frères et soeurs du père ou de la mère dans la mesure où ils résident dans le même village. Dans les autres cas, le petit paysan fait partie de la clientèle d'un paysan aisé et en contre partie de certains services difficiles à évaluer est autorisé à utiliser les boeufs, généralement il participe au piétinage dans les rizières du propriétaire des boeufs.

La possession d'un troupeau permet au paysan d'échapper à la subordination. Quelques paysans ont avancé qu'ils préféreraient se défaire de leurs rizières et travailler comme journaliers ou ouvriers au BDPA du fait qu'ils ne sont pas en mesure de faire assurer le piétinage. L'appartenance à une famille, la possibilité au moment du piétinage et du battage de la récolte de mettre les boeufs en commun, constituent un avantage réel.

### LES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

#### L'élevage traditionnel

Il est marqué par le fait que les espaces disponibles pour l'élevage étaient autrefois pratiquement illimités. En effet, les conventions villageoises réservaient à la culture une portion du territoire villageois. Le reste demeurait libre pour les boeufs. Il arrivait même fréquemment qu'une zone continue de pâturages soit commune à plusieurs villages, c'était le cas pour les villages d'Andohanankivoka, d'Antsahatanteraka et de Fanjakamandroso. Le parcage, quand il existait, n'était motivé que par un souci de

protection contre les voleurs. Le gardiennage était intermittent, on n'allait voir les boeufs que tous les trois ou quatre jours.

Les troupeaux, en liberté, comprenaient des bêtes nées dans le troupeau et des bêtes achetées sur les marchés aux bestiaux. Les bêtes nées dans le troupeau sont marquées aux oreilles de la marque du clan auquel appartient le propriétaire, les marques varient suivant les foko, les marques d'oreilles sofin'omby utilisent en les combinant diversement des découpages différents. Dans le village d'Andohanankivoka, les principales sont les marques dites "maro-manana", c'est-à-dire un découpage en triangle à l'extrémité de l'oreille, les "tongokijeja" pied de sauterelles et le découpage "marokoro" qui coupe l'extrémité de l'oreille. Cette marque ne permet pas que l'on en rajoute d'autre.

La coutume défend de retoucher les marques d'oreilles de boeufs le fait constitue une présomption de vol ou de complicité en matière de vol.

Les boeufs achetés sur les marchés de boeufs de Mahasolo, Tsinjoarivo, Diavolana ainsi qu'au grand marché annuel de Tsiroanomandidy, sont très souvent et presque exclusivement au dernier marché foire des boeufs Sakalava déjà marqués. Les acheteurs doivent conserver les anciens découpages, et marquent leurs bêtes au fer rouge sur la cuisse. Les marques au fer rouge et les dessins sont faits par l'administration.

La coupe des oreilles des jeunes boeufs maota s'effectue généralement en même temps que la castration, c'est-à-dire en août, septembre, octobre, pour prévenir les risques d'infection. L'opération est effectuée avec un couteau, les éleveurs pensent que l'opération qui consiste à pincer n'est pas efficace.

Le marquage des oreilles des jeunes bêtes et la castration des taurillons donnent lieu à entraide à l'intérieur de la communauté villageoise. A l'occasion de la castration, les participants prennent part à un repas de "marquage" et de "castration" - sakafo mandav'omby ou sakafo mpibaik'omby. Les participants sont invités ainsi que leur famille - zanatefy - et peuvent remporter chez eux un

plat de riz et de viande pour ceux de leurs proches qui sont restés au village. Les bénéficiaires tuent des porcs.

Dans le cas - fréquent - où les habitants de plusieurs villages participent à l'opération, l'entraide est dite Mamahoaka. Dans ce cas aucun grand repas n'est servi, le matin seulement les participants reçoivent une ration de riz sans viande, le soir ils emportent chez eux de la viande crue. Cette viande est désignée sous le terme de toko manta - tas crus -

### Les conditions nouvelles et les comportements novateurs

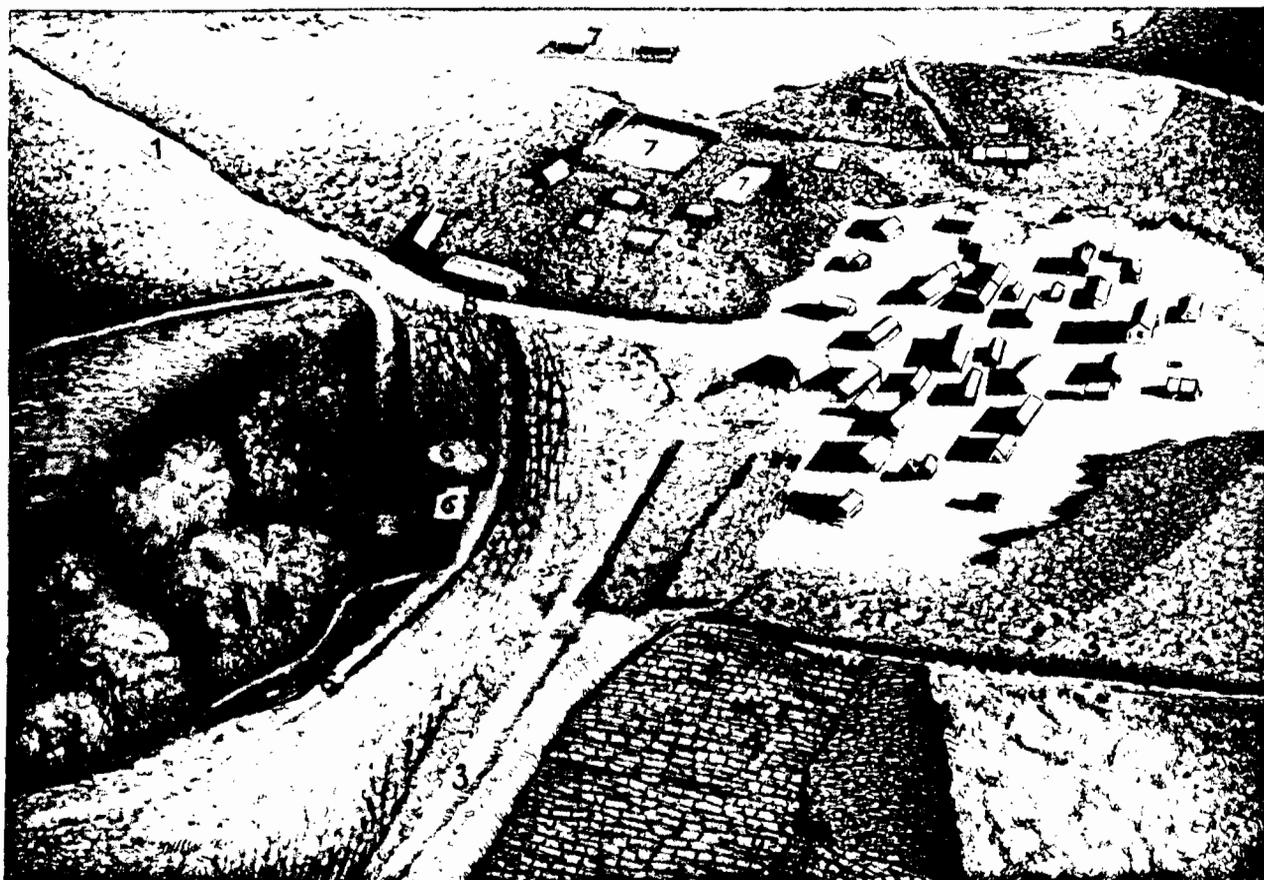
L'installation du BDPA a modifié totalement l'équilibre ancien en ce qui concerne l'élevage. Elle est intervenue en réduisant l'espace disponible pour les boeufs et surtout en rendant obligatoire le gardiennage permanent, du fait de la présence des cultures sèches des fermiers réunionnais dans le voisinage immédiat des pâturages des exploitants malgaches. D'autres facteurs (migrations, développement des cultures sèches), ont également agi dans le même sens.

Les conséquences sont multiples, certaines n'aboutissent qu'à de simples efforts d'adaptation tandis que d'autres semblent ouvrir la voie à des améliorations sensibles des techniques existantes. Dans la première série il convient de ranger la généralisation du gardiennage permanent, le parcage nocturne régulier, la division du troupeau dont une partie est envoyée hors de la zone; dans la deuxième série, l'évolution des conceptions relatives à l'aménagement de l'espace villageois et surtout le développement de l'élevage d'embouche (boeufs dabokandro), avec apport d'innovations techniques intéressantes.

### Gardiennage et parcage

La pratique du gardiennage est maintenant généralisée. Il est assuré soit par un membre du groupe familial, soit par un gardien rémunéré, soit par un associé (le mpanao dabokandro), ainsi qu'on le verra dans le chapitre consacré aux conventions portant sur les boeufs. On a l'impression que la nécessité du gardiennage est appa-

# LE VILLAGE D'ANDOHANANKIVOKA ET SON SITE



## LEGENDE

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| ① Piste menant vers Ibory       | ⑥ Parcs à bœufs accrochés aux flancs d'un cirque |
| ② Sentier menant au point d'eau | ⑦ Parcs à bœuf sur la tanety                     |
| ③ Vers les champs cultivés      | ⑧ Porcherie moderne à socle cimenté              |
| ④ Champ de manioc               | ⑨ Porcheries traditionnelles                     |
| ⑤ Courbe de niveau              |  |

rue subitement et a contraint les éleveurs à des solutions de fortune; on est surpris à Andohanankivoka, lorsque les troupeaux rentrent au parc le soir de constater qu'un grand nombre de troupeaux est gardé par des femmes. Pour les boeufs comme pour les porcs, c'est la femme qui supporte dans une grande mesure le poids du surcroît de travail entraîné par l'évolution, et elle en est consciente

Cependant, beaucoup d'éleveurs ne se résignent qu'avec mauvaise grâce aux pratiques nouvelles, et cherchent des accommodements avec la rigueur du principe. Un éleveur de Fanjakamandroso affirme qu'en saison des pluies il n'est pas nécessaire de rentrer les boeufs au parc : "ils ne peuvent pas faire de dégâts aux cultures parce qu'ils sont rassasiés". Un informateur extérieur au village ne fait pas preuve du même optimisme : "A Fanjakamandroso, il n'y a pas beaucoup de cultures, parce que les boeufs font trop de dégâts et les gens ça les décourage. Les boeufs ne sont pas vraiment gardés, ils passent la nuit au pâturage, souvent même en saison sèche. Ce sont les gros propriétaires de boeufs qui font ça, les pauvres ne peuvent rien dire. Même pendant la journée, ils sont mal gardés, les Réunionnais sont obligés de mettre des barrières". A Andohanankivoka, même problème : sept troupeaux sont laissés au pâturage pendant la saison des pluies. "R. fait semblant d'enfermer ses boeufs dans le parc, mais la nuit les boeufs foutent le camp". Les fils de R. vont à la pêche ou chasser les trandraka au lieu de surveiller leurs boeufs". L'insuffisance du gardiennage est certainement une des causes qui freinent le développement des cultures sèches. Certains exploitants font part de leur intention de se borner à ne cultiver que les terres proches du village. Ils se plaignent que le système des amendes prévues par les conventions villageoises pour la réparation des dégâts commis par les boeufs soit inopérant. "Il faudrait que le propriétaire garde constamment ses champs. Souvent il ne constate le dommage qu'un mois après : les boeufs sont déjà loin !". Autant sinon plus que la préoccupation de réserver pour les boeufs des pâturages suffisants, le soin médiocre apporté à la surveillance des troupeaux

et les dégâts qu'ils commettent sont un frein au développement des cultures de tanety.

La pratique du parcage nocturne est, elle aussi, devenue générale. Cependant la construction d'un parc suffisamment solide pour que les boeufs ne puissent s'en échapper, particulièrement en saison des pluies, quand la terre est molle et que les piquets tiennent mal, est une entreprise considérable, entraînant de gros frais et beaucoup de travail. Aussi les troupeaux sont-ils souvent groupés dans le même parc selon des modalités qui seront étudiées par la suite. Par ailleurs, à côté du parc classique, constitué par une clôture en bois continue enfermant une enceinte à peu près rectangulaire, on rencontre des parcs utilisant au maximum les ressources du terrain. Les parcs sont fréquemment situés en contre-bas du village, car il convient qu'ils soient abrités du vent. La pente du terrain, accentuée souvent à coups d'angady, ferme une partie du périmètre. Une clôture en bois de type classique complète l'ensemble. Plusieurs parcs, à Andohanankivoka, sont de ce type. Un lavaka aux parois abruptes, fermé en aval par une courte clôture est également fréquemment utilisé. Un exploitant parque ses boeufs sur le site fortifié par des fossés (hady) d'un ancien village. Quelques broussailles complètent la défense de l'emplacement.

Encore une fois, ce n'est pas sans répugnance que les éleveurs se résignent à rentrer leurs troupeaux au parc chaque soir. C'est en saison des pluies que l'on juge le plus difficile de se plier à la règle. On se plaint en effet que le parcage nocturne en saison des pluies est nuisible à la santé du troupeau, particulièrement aux sujets jeunes qui attrapent des maladies en pataugeant dans une boue profonde. Pour pallier ce risque, certains éleveurs possèdent des parcs spéciaux pour la saison des pluies. Le but recherché est de créer une enceinte fermée suffisamment vaste pour que le piétinage par les boeufs ne transforme pas le sol en une boue liquide. On remarque à Andohanankivoka une clôture rectiligne qui barre l'avancée d'une colline au milieu d'un marais. A chaque extrémité de la clôture deux lavaka qui descendent jusqu'au marais achèvent d'isoler l'en-

semble qui constitue un vaste espace bien drainé, protégé par des défenses naturelles. Une autre solution pour échapper à la nécessité du parcage de saison des pluies est la division du troupeau, dont une partie est envoyée à l'ouest, dans une zone où les méthodes traditionnelles d'élevage sont possibles.

#### La division du troupeau

Elle répond à un double but. Tout d'abord, elle permet d'échapper à l'obligation du parcage nocturne en saison des pluies. Ce sont les sujets jeunes qui, selon les conceptions locales, ont le plus à souffrir du parcage, qui sont envoyés au loin. D'où une spécialisation des deux zones d'élevage. Les boeufs dabokandro, destinés à l'embouche ont leurs pâturages sur le territoire villageois, tandis que les vaches laitières et les veaux sont installés à demeure sur les pâturages de la zone ouest, de l'autre côté de l'Imanga, sur la montagne de l'Ambohiby. A Fanjakamandroso, deux familles (roa trano) envoient leurs vaches et leurs veaux dans la zone ouest. Les méthodes d'élevage sont bien entendu les méthodes traditionnelles : pas de parcage, gardiennage réduit au minimum. Les boeufs de ces deux familles se trouvent à Anjoavidrainivao et à Morarivo, dans un cas le responsable du troupeau est un gardien rémunéré, dans l'autre cas le beau-frère du propriétaire des boeufs. L'autre raison alléguée pour justifier la scission des troupeaux est la réduction de l'espace disponible, consécutive tant à l'installation du BDPA qu'au développement des cultures de tanety. Dans certains cas, la redistribution des troupeaux n'affecte pas la forme d'une scission : c'est la totalité du troupeau qui est envoyée dans un autre village, généralement à cause de la possibilité d'y trouver un gardien (mpanao dabokandro ou parentà. A Marhazo, un exploitant confie ses boeufs à un parent à Ankadinondry Kely, tandis qu'un mpanao dabokandro a la charge d'un troupeau venu d'Andranahoatra. Le transfert des troupeaux dans des zones périphériques, mouvement on le voit déjà nettement amorcé, offre une possibilité de remédier à la surcharge en bétail des zones où se fera l'extension des cultures de tanety. Il

conviendrait donc d'encourager ce mouvement. Cependant, ses possibilités d'extension sont limitées.

Les deux formules coexistent fréquemment, l'élevage traditionnel subsiste loin du village dans les étendues quasi désertes - efitra- de l'Ouest au delà de Tsinjoarivo. Ce fait est récent, les pâturages de l'Ouest ne sont pas considérés comme de bons pâturages contrairement à une idée répandue chez les Européens, si sur la Sakay il faut d'après les informateurs, un hectare pour nourrir un boeuf, il en faudrait en principe 3 au delà de Tsinjoarivo, les terrains sont considérés comme terrains d'élevage car ils ont une très mauvaise réputation agricole. L'élevage de type Dabok'andro est pratiqué à proximité du village, les boeufs gardés par les femmes des paysans ou par des associés ou métayers mpanao Dabok'andro sont conduits sur les tanety entourant le village et rentrent le soir dans les parcs. Vu d'avion les parcs apparaissent situés fréquemment à côté du village. En saison sèche les boeufs sont sortis le matin autour de huit heures afin d'éviter qu'ils ne mangent de l'herbe mouillée.

Ce phénomène de division des troupeaux est récent, la structure particulière des troupeaux destinés à l'embouche fait que les vaches laitières en particulier et les veaux se trouvent en dehors du territoire villageois. L'absence des vaches laitières fait que le lait est rare dans les villages.

#### Vers un élevage rationnel : les boeufs dabokandro.

On a trop souvent déploré à Madagascar les méfaits d'un élevage de prestige, conduit hors de toute préoccupation de rentabilité économique, pour ne pas souligner tout comportement qui s'écarte du schéma qu'il est d'usage de désigner sous le nom d'élevage sentimental". Le système d'élevage en fosse, tel qu'il se pratique aux alentours de Tananarive est inconnu sur la Sakay, où se pratique exclusivement un élevage d'embouche dont les caractéristiques sont les suivantes : achat de jeunes sujets originaires du pays sakalava sur les marchés aux bestiaux de la région, principalement les foiran'omby de Tsiroanomandidy, et aussi les marchés de Mahasolo, de Tsinjoarivo et de Diavolana, vente pour la boucherie, au bout d'un délai

variable, ordinairement de trois ans des sujets engraisés. Désigné par le terme de dabokandro, ce type d'élevage supplante à peu près entièrement l'ancien élevage à caractère extensif.

La plupart du temps le Dabok'andro n'est pas effectué en faire valoir direct mais fait l'objet de contrat. L'étranger même ignorant en matière d'élevage est frappé le soir dans les villages au retour des troupeaux par l'homogénéité des bêtes et par l'absence de vache et de veaux. Les boeufs destinés au Dabok'andro, contrairement aux troupeaux menés suivant les coutumes anciennes, sont chaque soir enfermés dans des parcs. Par opposition aux modes d'élevage traditionnel, le Dabok'andro constitue une révolution et apparaît comme un élevage rationnel qui implique dans le même temps un certain développement de l'agriculture. En mauvaise saison, un complément de nourriture le plus souvent du manioc, est donné aux boeufs. Ce complément est donné dans les parcs.

Cependant, malgré les aspects rationnels de ce type d'élevage, sa rentabilité reste faible, pour des raisons complexes qui seront examinées par la suite et qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des prix. Les paysans en sont parfaitement conscients, c'est pourquoi le problème des pâturages donne naissance, au sein des communautés villageoises, à des débats passionnés.

## LE PROBLEME DES PATURAGES

### La réduction des pâturages

L'installation du EDPA a modifié totalement l'équilibre ancien en ce qui concerne l'élevage. Autrefois toutes les conventions villageoises faisaient le départ entre les terres à vocation agricole et les terres à vocation pastorale. Il n'était pas possible de faire des cultures sur les terres reconnues kijana - pâturage - ou dans le cas où un paysan les entreprenait, il le faisait à ses risques et périls, ne pouvant en cas de détériorations causées par les boeufs.

réclamer aucune indemnité ou compensation. Les dina, conventions villageoises exigeaient l'érection d'une clôture. Les boeufs en kijana n'étaient pas gardés et restaient libres jours et nuits, il n'existait pas de parcs à boeufs si ce n'est des lavaka naturels, les boeufs paissant dans les pâturages lointains étaient quelquefois suivis d'un gardien, chargé en principe de prévenir les vols ou, tout au moins, de les signaler dès qu'ils se produisaient. Très souvent les propriétaires des bêtes se contentaient d'aller les voir tous les quatre ou cinq jours et quelquefois davantage.

Actuellement, les conditions ont changé. L'installation du BDPA la mise en place des concessions réunionnaises et leur emprise matérielle devaient modifier profondément l'organisation en vue de la production. La première conséquence a touché les boeufs et par là de proche en proche, a créé des gênes et en dernière analyse, la nécessité d'un changement de spéculation qui doit conduire à l'abandon sur toute l'étendue de la zone de l'élevage extensif de type traditionnel. Les modifications sont très différentes suivant les villages. Il semble que là où les notables se sont désintéressés de la situation, et n'ont pas suffisamment examiné les implications que devait entraîner la diminution des espaces disponibles, la collectivité villageoise s'est trouvée en fin d'opération défavorisée par rapport à d'autres collectivités. Il en est ainsi à Antsahatanteraka et Marohazo et encore Ambatoantrano. La situation paraît inchangée pour certains villages pourtant situés au centre de la zone, tel Fanjakamandroso et pour la plupart des villages périphériques tel Ambohitretribe. La situation à Andohanankivoka apparaît intermédiaire mais tout de même les nouvelles conditions rendent indispensable une reconversion complète des techniques d'élevage. Cette nécessité tient à deux faits, d'une part à la réduction de la surface des pâturages, réduction encore accélérée par la mise en culture de nombreuses tanety à moins de 12% de pente et d'autre part à la proximité des fermes du BDPA. La distinction et le partage du terroir entre terrains à vocation agricole et terrains à vocation pastorale, distinction consignée dans l'ensemble des conventions villageoises ou "Dina" n'est plus reconnue, tout au moins officiellement par la Commune Rurale. La nécessité du gardiennage en découle directement d'autant plus que les déprédations commises par les trou-

peaux sur les concessions du BDPA donnent lieu à réparation. Dans la mesure où ces déprédations se commettaient à l'intérieur de la communauté villageoise elles ne donnaient pas lieu à compensation constituant une sorte de risque social ou dans les cas où une compensation était exigée, pouvaient être réglées à l'amiable. Ces arrangements pouvaient intervenir entre des villages différents dès l'instant où les pâturages étaient communs, tel était le cas pour Antsahatanteraka, Fanjakamandroso et Andohanankivoka.

### La division du territoire villageois

Alors qu'autrefois les pâturages étaient communs à plusieurs villages, actuellement il est interdit aux habitants pratiquant l'élevage en vue de l'embouche de faire paître leurs boeufs sur les pâturages compris dans les limites des autres villages. Exception, le mpanao dabok'andro est autorisé à garder le troupeau qui lui est confié soit sur le territoire de son propre village, soit sur celui du propriétaire des boeufs. La fermeture des territoires villageois en matière pastorale est un fait nouveau.

Le problème des pâturages apparaît comme l'un des problèmes majeurs sur la Sakay, les résistances au projet de développement à Mahatsinjo provenaient du fait que les paysans appréhendaient les conséquences des changements sur l'élevage. A Andohanankivoka, la question des boeufs oppose des fractions du village. Les paysans, pour des motifs d'autonomie, tendent à augmenter le nombre de leurs bêtes ou à acquérir un troupeau s'ils n'en possèdent pas. A Andohanankivoka il n'y avait, en 1948, que 7 chefs de famille, actuellement il s'en trouve vingt-cinq, l'étendue des pâturages a été réduite depuis l'installation du BDPA et le nombre de boeufs augmentant, la plupart des paysans reconnaissent qu'il y a surcharge de pâturage et que la terre est détériorée, manjary manta. Les limites du village entourent environ 650 hectares sur lesquels, de l'avis des paysans, 250 ou 300 apparaissent récupérables, les boeufs présents sur le territoire du village sont estimés à 350 ou 400.

Une partie de la population s'oppose à la mise en culture des terrains de tanety et soutient que la séparation que prévoient les conventions villageoises Dina entre terrains de culture et terrains d'élevage, est toujours valable tandis qu'une autre fraction l'oppose, arguant du fait que la Commune rurale ne la reconnaît pas. Actuellement une partie mise en courbes de niveau par la commune, en accord avec les habitants, sert de terrain de pacage et les courbes de niveau tracées par les tracteurs se trouvent détériorées à peu près complètement.

Cette séparation de terrains de culture et d'élevage est attaquée par de nombreux paysans. Du fait de la généralisation du gardiennage à la suite de l'installation du BDPA, la plupart des villageois soutiennent que la séparation n'a plus de raison d'être du fait que les boeufs gardés peuvent paître partout. En fait, il semble que dans les villages de Mahatsinjo, d'Ankadinondry Kely, d'Ambatomainty, d'Antsahatanteraka et d'Antsahavelatra, cette distinction n'est plus respectée et que les terrains susceptibles d'être mis en culture l'ont été. La distinction subsiste principalement à Fanjakamandroso et à Andohanankivoka. Le cas d'Andohanankivoka est intéressant; à Andohanankivoka après des délibérations des paysans et de la commune, la commune devait faire assurer la mise en courbe de niveau d'une tanety située à l'ouest du village. L'opposition ne s'est manifestée qu'une fois les travaux terminés. Travaux auxquels avaient participé les paysans en fournissant la main d'oeuvre complémentaire nécessaire, et en assurant l'hébergement des conducteurs d'engins, tracteur et grader.

La raison de l'opposition est mystérieuse, il semble qu'il y ait d'autres raisons que le partage des secteurs agricole et pastoral. Il semble qu'en fait il s'agisse de différends portant sur les modalités de partage. Un certain nombre de chefs de famille prétendent avoir droit à des superficies plus larges que les nouveaux arrivés, et ceux-ci qui, par ailleurs sont déjà réduits à des portions réduites, refusent l'arrangement. Le blocage actuel s'explique par

les oppositions et les tensions à l'intérieur du village, qui se jouent entre les paysans riches et puissants. L'un d'eux a délibérément violé le Dina en faisant labourer une partie qui ne devait pas l'être. Les quatre réunions consécutives qui ont suivi ne sont pas parvenues à trancher la question, à la suite de quoi, les autres paysans, chefs de fraction, afin de ne pas être en reste, ont procédé à de nouvelles plantations dans les zones favorables.

### Problème de la limitation du nombre des boeufs

Les conséquences de l'évolution actuelle en matière d'élevage vont plus loin que la simple remise en question de la division du territoire villageois. C'est en fait tout le problème de l'équilibre entre agriculture et élevage qui est remis en cause. Certains paysans voudraient en effet mettre au premier rang les cultures de tany et pour cela arriver à une limitation de l'élevage de boeufs.

Des informateurs tant à Mahatsinjo qu'à Andohanankivoka soutiennent que les boeufs occupent inutilement de grands espaces qui pourraient être mis en culture, il s'agit de paysans s'étant décidés à changer de spéculation et à reporter tous leurs efforts sur des porcs il se trouve également dans les deux cas qu'ils appartiennent à des familles étendues et qu'ils peuvent disposer d'autres moyens. D'un autre point de vue, la plupart des paysans sont décidés à interdire l'installation de nouveaux arrivants (Andohanankivoka, Mahatsinjo, Marohazo) ou à les décourager indirectement (Fanjakamandroso, Antsahatanteraka) sous le prétexte que les terres ne sont plus suffisantes.

Bien que de nombreux villageois estiment que les terres soient insuffisantes, et que les pâturages déjà réduits restent trop importants, dans aucun village ils ne voient le moyen ni la possibilité d'imposer une réduction du nombre de têtes des troupeaux ou d'imposer aux propriétaires de troupeaux importants, d'en envoyer une partie à l'extérieur de la zone. Dès l'instant où un membre important de la communauté villageoise s'oppose à la volonté générale ou même aux dispositions du Dina, le système complet se bloque et il

n'existe pas de moyens efficaces de contrainte, au niveau des communautés rurales. Quant à la taxe perçue au profit du fokonolona qui frappe l'habitant du village qui se constitue un troupeau (qu'il soit métayer ou propriétaire), son montant (50 frs par tête de bétail) et le fait qu'elle n'est perçue que la première année l'empêche d'être une mesure suffisante pour décourager la création de nouveaux troupeaux.

### LES CONVENTIONS PORTANT SUR LES BOEUFs

Le gardiennage des boeufs miandry omby dans la tradition est effectué à l'intérieur du groupe familial, en principe ce travail revient à des adolescents de 15 ou 16 ans qui habitent encore chez leurs parents, et qui ne possèdent pas une maison en propre - tsy mitokan-trano. L'enfant n'est pas rémunéré du fait qu'il sera propriétaire plus tard, il n'existe pas pour la même raison de rémunération différée. Le jeune homme qui s'installe à son compte est autorisé à utiliser les boeufs de ses parents pour le piétinage ou au moment du battage de la récolte, ce n'est qu'à leur mort qu'il hérite des bêtes.

Actuellement il n'est pas rare que les riches paysans qui possèdent parfois plus de cent boeufs les fassent garder par un bouvier mpiandry omby ou mpiarak'andro, rémunéré. Plus récemment encore, le vieil élevage à caractère extensif tend à faire place au Dabok'andro élevage pour l'embouche.

#### L'élevage traditionnel de type extensif

L'élevage de type traditionnel tendant à se pratiquer dans les zones vides de l'ouest, les propriétaires de boeufs confient leurs troupeaux à des gardiens professionnels, les mpiandry omby ou mpiarak'andro. Des Betsileo qualifient les gardiens de boeufs "extérieurs" de mpiarakahitra - suiveurs, accompagnateurs de l'herbe -

faisant allusion à la grande amplitude des déplacements au cours des saisons.

Les contrats de gardiennage sont réglés au gré des parties, les régimes observés se ramenant à deux types, un contrat stipulant une somme fixe par tête de bétail sans avantage indirect, un contrat stipulant une somme plus faible, mais quelques avantages en particulier le paiement des impôts personnels. Dans les deux cas, le propriétaire paie les taxes.

Premier type. Se rencontre lorsque le troupeau confié au bouvier est important, le propriétaire verse au bouvier environ cinq cents francs par tête et par an. Dans tous les cas les veaux non sevrés n'entrent pas dans le calcul, le bouvier reçoit une rémunération pour les veaux dès que ceux-ci sont suivis d'une deuxième portée.

Deuxième type. Le bouvier reçoit une somme comprise entre 250 et 300 frs par tête et par an. A cette somme, il est rare que s'ajoute le paiement des impôts personnels, mais il est d'usage que le gardien reçoive un parapluie Golaz ou une sorte de capuchon imperméable fait de natte assemblée - sarotro - le sarotro est tissé par les femmes avec du herana, du vondrona ou du vinda, il est moins coûteux que le Golaz, 250 frs contre 750 frs.

Le bouvier obtient encore une bêche angady et suivant les conditions un short, un habit et un drap fait d'un tissu genre flanelle.

Quel que soit le type de contrat intervenu, les conditions générales sont semblables. Il est admis qu'un bouvier peut garder un troupeau de 30 à 40 bêtes. 50 paraît un chiffre fort, toutefois de bons bouviers peuvent en assurer la garde. Il est admis qu'un seul gardien peut garder plusieurs troupeaux à condition que le nombre total des bêtes n'excède pas un nombre raisonnable. S'il est jugé normal qu'un gardien garde trois troupeaux de dix têtes chacun, un propriétaire qui confie à un mpiarak'andro un troupeau de trente bêtes peut s'opposer à ce que le même gardien assure la garde d'un autre troupeau.

Le gardien est responsable des pertes survenues à l'extérieur, ainsi que des accidents "normaux" c'est-à-dire non caractérisés par une force majeure (boeuf entraîné par un crocodile) ou un événement imprévisible. Dans ce cas, le propriétaire retient des indemnités sur le salaire du bouvier ou, si ce dernier ne peut pas payer, augmente la durée de la garde. Si des bêtes meurent de maladie ou disparaissent à la suite d'un accident, le bouvier autrefois apportait les oreilles de la bête. Si le boeuf meurt à grande distance du village le bouvier peut disposer de la bête et vendre la viande "à la criée" dans un village voisin. Dans ces cas, il est fréquent que la viande d'une bête accidentée ou malade soit distribuée gratuitement.

Dans tous les cas, le bouvier est autorisé à utiliser les boeufs du propriétaire pour le piétinage de ses rizières et au moment de la récolte. Ceci est considéré comme un avantage très important. Toutefois les gardiens ne sont jamais autorisés à dresser les boeufs (namolaka onby) pour le labour des terres de tanety ou de loha saha.

#### L'élevage de type rationnel : le contrat de dabok'andro

Le dabok'andro se pratique quelquefois en faire valoir direct, le plus souvent lorsqu'il s'agit de paysans aisés, ce type d'élevage fait l'objet d'un contrat. Le contrat de dabok'andro est établi sur les bases d'un partage du bénéfice en deux parts égales. Le contrat est passé entre un propriétaire de boeufs et un mpanao dabok'andro. Tous les frais pendant la période d'embouche en général trois ans, rarement deux, dans les circonstances favorables, sont avancés par le propriétaire. Au moment de la vente, la moitié des frais est imputée sur la part revenant au mpanao dabok'andro. Tous les frais sont partagés en deux parts égales, les frais s'entendent des impôts, de la nourriture complémentaire (le manioc fourni pendant la saison sèche) et, éventuellement des frais de castration c'est-à-dire du prix des porcs du Findramana.

La convention est de plus en plus souvent passée par écrit et signée des deux parties, le fokonolona n'intervient pas, cette

convention présente les caractères d'un contrat occulte, toutefois dans les villages les mpanao dabok'andro sont facilement connus. Lorsque les boeufs sont suffisamment gras et que les deux parties sont d'accord, le mpanao dabok'andro peut procéder à la vente. L'accord des deux parties est indispensable lorsque le délai de trois ans n'est pas atteint, le préposé peut s'opposer à la vente que voudrait passer le propriétaire. Au bout de trois ans si les boeufs sont normalement gras, le propriétaire ne peut différer la vente décidée par le mpanao.

Le mpanao dabok'andro garde les boeufs à proximité du village, il sort les bêtes le matin et les rentre le soir au parc. Il est seul responsable des pertes susceptibles de survenir et de la même manière sa responsabilité est entière dans le cas où un boeuf est enlevé par un caïman. Dans ce cas sa responsabilité apparaît plus sévère que celle du simple gardien de boeufs. Le mpanao dabok'andro est seul responsable des dégâts que peuvent commettre les boeufs et des déprédations qu'ils causent aux cultures. Cette clause est particulièrement importante depuis la mise en place des concessions du BDPA. Dans la pratique, du fait que généralement le mpanao ne dispose pas d'argent, le propriétaire paie les indemnités du fait des dommages mais retient cette somme sur le bénéfice final et sur la part du mpanao.

En cas de vol commis par des groupes de bandits armés, le mpanao n'est pas responsable, ce cas est assimilé à la force majeure, il est seulement tenu d'alerter le fokonolona. Il semble qu'il doive s'opposer à une tentative de vol commis par un voleur isolé.

La responsabilité du propriétaire est dérogée. Elle subsiste dans le cas où les boeufs enfermés la nuit dans le parc en sortant sortent par la clôture, l'entretien du parc incombant au propriétaire. Si les boeufs sortent par l'entrée, le bouvier est responsable du fait qu'il est supposé l'avoir mal fermée. De la même manière, le mpanao n'est pas responsable des vols commis au cours de la nuit.

### LES PROBLEMES DE L'ELEVAGE

La Sakay est traditionnellement une région d'élevage bovin et également porcin. L'élevage porcin très important il y a quelques années a considérablement fléchi depuis l'introduction de la maladie de Teschen. Les paysans sont attachés à l'élevage des boeufs. Les méthodes traditionnelles ignorent les réserves fourragères. Selon l'avis de techniciens la croissance en dents de scie rend parfaitement compte des périodes de récession. Le problème qui se pose actuellement tient au fait que le prix de la viande trop bas n'autorise pas dans l'immédiat une promotion de l'élevage. Un élevage rationnel impliquant soins suivis, réserves fourragères, nourriture d'appoint sous forme de manioc n'apparaît pas rentable économiquement. La production de lait serait plus rémunératrice. Considérant qu'un kilogramme de viande sur pied et un litre de lait sont vendus sensiblement au même prix autour de 40 frs, il apparaît que 10 unités fourragères fournissent soit 1 kg de viande, soit 25 litres de lait. L'équivalence s'établit de la manière suivante : 10 UF = 1kg de viande de boeuf = 25 litres de lait.

Malheureusement, la Station d'Elevage de Kianjasoa consacre ses efforts à des races destinées à la boucherie tels les "trois races" issus d'un croisement Afrikander/Limousin/Zébu, et plus récemment les Brahman, originaires du Texas. Récemment des essais ont été tentés visant à obtenir des croisements Sahiwal/Zébu, à l'effet d'obtenir des animaux laitiers.

Contrairement à ce qui se produit actuellement en France, et plus généralement en Europe occidentale, où le prix du kg de boeuf mort ou vif est vendu environ deux fois plus cher que le kg de porc, l'élevage du porc apparaît plus payant sur la Sakay. Les prix s'établissent de la manière suivante :

Prix de vente du kg	vif	mort
Viande de boeuf	40 frs	100 frs
Viande de porc	100 "	150 "

Exprimé en équivalence par rapport aux U.F. la relation s'établit de la manière suivante : 10 UF = 1 kg boeuf = 2 kg porc tout venant = 3 kg porc de race (ex. Largewhite).

Actuellement les paysans réunionnais pratiquent tous l'embouche les meilleurs essaient l'élevage. Le BDPA achète des porcs de 30 à 50 kg aux paysans malgâches, place les porcs chez des cultivateurs réunionnais qui les amènent "au couteau" en quelques mois. En principe, des porcs de bonne race devraient en 7 ou 8 mois atteindre le poids de 100 kg avec l'épaisseur de lard voulu. En fait, des porcs élevés dans les marais peuvent à deux ans ne pas dépasser 40 kg. Le paradoxe provient du fait que la mortalité des porcs élevés au marais est très élevée, les porcelets ont l'intestin fragile, et en l'absence d'une nourriture équilibrée manifestent des carences dues souvent à l'absence d'oligo-éléments. Les planchers des porcheries faits de terre battue facilitent la propagation de la maladie de Teschen. Une organisation de l'élevage des porcs implique que la zone de la Sakay reste très étroitement tributaire des marchés extérieurs pour la fourniture des ingrédients entrant dans la composition des différentes catégories de provendes. Si le maïs et le manioc peuvent être produits sur place et passer directement du champ du fermier à l'auge du porc, un complément de protides apparaît indispensable. Les protides animales sous forme de farine de poisson, de viande et de lait sont traitées en Europe. La seule production de protides d'origine végétale possible actuellement peut être constituée par des tourteaux d'arachide provenant de la côte ouest, et en particulier des Provinces de Majunga et de Diégo. Dans la composition de la provende où entrent 40% de maïs, 20% de manioc,

20% de son de riz, 20% de protide et condiments minéraux, le maïs risque de constituer un facteur limitatif au regard des conditions actuelles de production. Le manioc ne semble pas poser de problèmes, les rendements apparaissent relativement satisfaisants. Les rations sont équilibrées par des compléments de manioc vert donnés en quantités croissantes.

L'organisation d'un centre producteur de porcs pose certains problèmes d'organisation. Bien que de nombreux paysans déclarent en ce qui les concerne, préférer les porcs gras que produit le marais, ils paraissent acquis à l'amélioration des méthodes d'élevage en dépit des perturbations que l'adoption des nouvelles méthodes provoque. Actuellement l'élevage du porc suivant les nouvelles formules repose avant tout sur les femmes qui doivent consacrer plusieurs heures par jour à un troupeau d'une quinzaine de bêtes. Les difficultés et la pénibilité de ce travail sont reconnues par l'ensemble des informateurs.

La conclusion est claire. Du fait que le zébu est un mauvais transformateur qui, à quantité égale d'unité fourragère fournie ne produit que de deux à trois fois moins de viande que le porc, du fait de l'insuffisance des cours, les possibilités d'évolution et d'amélioration de l'élevage bovin se heurte à un seuil infranchissable dans l'état actuel des techniques pratiquées ou envisagées. La situation est toute différente pour le porc. Les cours sont plus rentables et la recherche vétérinaire a réussi à maîtriser les problèmes. De larges perspectives s'ouvrent donc à un élevage porcin qui accepte d'évoluer, les paysans de la Sakay en sont pour la plupart conscients.

CHAPITRE I

Section 2

L'ELEVAGE DU PORC

Bien que le porc soit appelé à jouer le rôle de pivot dans l'organisation économique future de la zone et qu'il apparaisse déjà comme l'activité la plus rémunératrice pour un grand nombre de paysans, il est loin d'occuper dans la vie collective des micro-sociétés villageoises de la Sakay une place comparable à celle du bœuf ou de la riziculture. Le bœuf et le riz font figure de véritables carrefours dès qu'on aborde ces matières, on est sûr de déboucher sur toute une série de questions mettant en cause la totalité des structures socio-économiques du groupe (droit foncier, régime des successions, stratifications sociales et phénomènes de clientèle). Il n'en va pas de même pour le porc, centre d'une activité qui apparaît facilement "détachable" de l'ensemble et que l'on peut étudier en soi, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la totalité de la vie du groupe. Il s'agit là d'un phénomène général dans l'ensemble de Madagascar où l'on peut constater le plus souvent une opposition entre les activités ayant trait à l'économie de subsistance ou ayant un caractère purement traditionnel, qui apparaissent profondément intégrées à la vie du groupe d'une part et des activités plus récentes, ayant trait à l'économie monétaire, qui présentent un caractère "détachable" d'autre part.

Cette opposition se manifeste d'ordinaire de la manière qui suit. Alors que les activités à caractère non monétaire jouent le rôle d'un ciment tendant à consolider les différentes cellules sociales à caractère institutionnel ou non, les activités faisant intervenir l'argent agissent comme des facteurs de dissociation, précipitant la ruine des grandes unités sociales, familiales ou extra-familiales, et l'atomisation des rapports sociaux. Les activités du premier type ont généralement des aspects qui s'intègrent dans ce qui reste de la solidité des lignages ou plutôt des fragments de lignages (traces

d'aspects collectifs dans la propriété foncière). Les activités à caractère nonétaire, en revanche, sont confinées dans le cadre de la famille élémentaire.

Autre manifestation de la tendance : alors qu'en économie de subsistance les différentes modalités de l'entraide jouent un grand rôle et résolvent la plus grande part des problèmes de main d'oeuvre, les activités orientées vers la commercialisation font bien davantage appel à des formes de coopération faisant intervenir des transactions monétaires (location d'instruments agricoles, rétribution d'une main d'oeuvre salariée). La tendance est visible sur la Sakay pour les cultures de tanety destinées à la commercialisation directe ou indirecte par transformation en produits animaux : l'entraide y est exceptionnelle et de même l'ensemble de l'élevage du porc, davantage que celui du boeuf, apparaît comme une activité confinée dans le cadre de la famille élémentaire et n'est en aucun cas l'occasion de créer des liens entre les hommes.

La généralité de ce phénomène, dont on trouverait facilement des manifestations ailleurs dans le monde (en Afrique particulièrement), pourrait faire conclure à l'énoncé d'une loi sociologique : l'intervention de la monnaie entraîne la décadence des ensembles sociaux de quelque ampleur à caractère traditionnel. En fait, l'on se trouve peut-être devant un phénomène secondaire, la véritable cause étant ailleurs. Il est possible que la décadence des ensembles sociaux traditionnels tiennent à l'affaiblissement de leur utilité fonctionnelle dans des conditions nouvelles (constitution d'états, renforcement de la sécurité). Dans ce cas, ces ensembles sociaux, vidés de leur signification arriveraient encore à une certaine forme de survivance dans le cadre des activités à caractère traditionnel, tandis qu'ils n'auraient plus de place dans les activités novatrices à caractère moderne. Mais le choix entre les deux interprétations ou la possibilité d'arriver à leur synthèse conduirait à une discussion théorique sortant du cadre de cette étude. Cependant, nous avons tenu à aborder le problème dans sa généralité car, anticipant par là sur la

la conclusion, il convient d'ores et déjà de signaler que certaines résistances au progrès peuvent fort bien s'interpréter comme émanant non de telle strate sociale particulière dont les intérêts sont mis en cause, mais de l'ensemble de la micro-société villageoise qui sent sa cohésion menacée. C'est cette interprétation globale qu'il nous paraît convenable de donner à un fait particulier, au premier abord déconcertant, qui vient de nous être signalé : les Fokonolona s'opposent à l'éclatement des villages et au départ de certains exploitants qui accepteraient de s'installer en fermes isolées au milieu de leurs terres. Il semble que le barrage opposé par le fokonolona au départ de certains de ses membres corresponde à son désir de prévenir l'éclatement d'une cellule de base de la vie sociale, conséquence que ne manquerait pas d'entraîner la dispersion de l'habitat. Cette volonté inconsciente de maintenir la cohésion du groupe est peut-être une des raisons (car il y en a d'autres) de l'apathie paradoxale des masses rurales au niveau économique médiocre qui laissent certains leaders beaucoup plus favorisés combattre en leur nom un projet dont elles seraient les premières à bénéficier.

En résumé, la faible intégration de l'élevage du porc à l'ensemble de la vie du groupe n'est pas un phénomène accidentel, mais répond à une tendance générale. Comme le passage à un type d'activité moderne s'accompagne d'un affaiblissement de la cohésion du groupe, il ne s'opère pas sans qu'apparaisse un certain désarroi ou même une résistance ouverte.

### Les différents types d'élevage porcin

Toutes les transitions peuvent être rencontrées sur la Sakay entre l'élevage extensif traditionnel et l'élevage moderne, à caractère scientifique, tel qu'il est pratiqué au BDPA. Il faut signaler toutefois que si certains éleveurs particulièrement en avance tendent à s'approcher de ce modèle, en aucun cas à notre connaissance dans la zone étudiée on ne trouve l'élevage moderne à l'état pur ni les techniques du B DPA intégralement appliquées. Ceci, lorsqu'il

s'agit des meilleurs éleveurs, non par indifférence, mais par suite d'une insuffisance de moyens à laquelle la SOMASAK aura le grand mérite de remédier. Divers critères peuvent servir à définir des étapes intermédiaire entre les deux types extrêmes : le type de porcherie utilisée et la nature de l'alimentation fournie.

Le type extrême de l'élevage traditionnel pourrait se définir ainsi: stabulation dans des porcheries en matériaux du pays avec sol en terre battue, intégralité de l'alimentation apportée par la pâture au marais, aucun effort de sélection ni d'amélioration générique.

Le type extrême de l'élevage moderne est trop complexe pour qu'on puisse en donner ici autre chose que les caractéristiques essentielles. La stabulation a lieu dans des porcheries qui peuvent être construites en matériaux du pays mais qui doivent obligatoirement posséder un socle cimenté, condition nécessaire pour que la maladie de Teschen puisse être jugulée. Une alimentation rationnelle, scientifiquement élaborée par des spécialistes, constitue l'autre facteur du succès de la méthode. Elle comporte deux éléments:

1°- une provende dont la formule est établie par des spécialistes et qui est fabriquée sous leur contrôle, sur place, dans une petite usine à provende. Une partie des éléments entrant dans la composition est fournie par les produits de l'exploitation agricole et est apportée à l'usine par l'exploitant (maïs, manioc sec). Pour le reste, il doit être fait appel aux marchés extérieurs : certains éléments peuvent être obtenus à Madagascar (tourteaux d'arachide), d'autres doivent être importés.

2°- un complément d'aliments verts (manioc vert, verdure) qui est intégralement produit sur l'exploitation.

Les deux aspects de la méthode : stabulation permanente et alimentation rationnelle qui ne doit rien au pâturage sont rigoureusement inséparables et seule leur conjonction permet une lutte efficace contre les epizooties. Cette action préventive est complétée par des campagnes systématiques de vaccination. Un effort d'amélioration génétique est également entrepris par l'introduction de porcs de race pure (large white).

La situation actuelle dans l'élevage malgache est complexe. Nous avons vu qu'en aucun cas les techniques modernes n'étaient appliquées dans leur intégralité. Le type extrême d'élevage traditionnel est, lui aussi, assez théorique, car les éleveurs qui envoient leurs porcs au marais leur donnent un complément de nourriture à la porcherie : manioc vert pelé et découpé en tronçons, son de riz. Des éleveurs ont nettement dépassé ce niveau et commencent à améliorer leur technique, soit spontanément, utilisant cette somme de connaissances techniques qui proviennent, par une sorte d'osmose, du milieu réunionnais, soit par l'action directe du BDPA ou des Secteurs de Paysannat. L'amélioration la plus visible est sans conteste la création de porcheries à socle cimenté. Cependant la diffusion de ce type de porcherie était encore, à la date de l'enquête (2<sup>me</sup> trimestre 1960), assez faible. Ceci s'explique facilement : la politique du cadeau a été largement pratiquée, ce qui fait qu'aucun exploitant n'aurait été assez fou pour engager les frais considérables d'établissement d'une telle porcherie alors qu'il pouvait nourrir un espoir, si faible soit-il, qu'un service lui en construirait une un jour gratuitement. Mais ce n'est pas la seule raison; le fait qu'il existe des porcheries cimentées sans occupants est à lui seul un indice qu'il faut chercher autre chose. La véritable utilité du socle cimenté n'est pas comprise, sauf cas d'exception, par le paysan et l'on entend formuler des raisonnements comme celui-ci qui le montrent clairement : "Les porcheries à socle cimenté, c'est bien, mais les porcs prennent froid sur le ciment. Il faudrait ne cimenter que l'endroit où ils mangent pour qu'il reste propre et laisser en terre battue l'endroit où ils dorment!" Alors que la seule utilité du socle est d'empêcher le porc d'avoir contact avec les agents vecteurs des épidémies lorsqu'il fouille le sol. Par ailleurs, on reproche aux porcheries modernes toutes sortes de défauts : "Les porcs y sont maigres, ils tombent malades, etc... Une affirmation condense ces opinions : "les porcheries en ciment ne conviennent pas aux porcs malgaches". Les déconvenues rencontrées par les éleveurs acceptant de se moderniser

sont en fait réelles, mais elles proviennent de ce qu'ils n'ont pas compris que le socle cimenté n'est efficace que si son usage est lié au respect absolu d'un ensemble de prescriptions techniques. Beaucoup d'éleveurs n'ont pas compris qu'utiliser une porcherie moderne, c'était s'engager à fournir une litière protégeant les animaux du froid du ciment, à cesser d'envoyer les porcs au marais et à leur fournir la totalité d'une alimentation qualitativement équilibrée. Les échecs rencontrés avec les porcheries à socle cimenté n'ont pas d'autres causes. Ils ont l'inconvénient d'accréditer des préjugés défavorables dans l'opinion. Un effort de propagande agricole apparaît nécessaire préalablement à la généralisation des porcheries cimentées, faute de quoi l'exploitant risque d'aller au-devant d'échecs dont il ignorera la cause réelle, faute de comprendre la véritable portée de l'expérience. Ce risque est particulièrement vif pour les Betsileo : ils sont nombreux à avoir manifesté une foi aveugle dans les mérites du ciment. Peut-être conviendrait-il d'éclairer cette confiance qui témoigne sans doute de plus de docilité que de réflexion et de leur rappeler l'existence de techniques complémentaires indispensables au succès.

En dehors de l'utilisation de porcheries modernes, les efforts d'amélioration se manifestent par la croyance assez générale en l'efficacité de la vaccination, par un apport alimentaire plus important et surtout plus équilibré. La part de la récolte de maïs qui n'est pas vendue est consommée par les porcs. En dehors du cas du Secteur de Paysannat de Tsinjoarivo, les cas d'achat de provende complète sont rarissimes. Certains éleveurs ont cependant manifesté leur désir d'en acheter si on leur en donne les moyens. Un exploitant s'est plaint que la provende du BDPA était plus chère que celle de Tananarive, sans avoir conscience, semble-t-il, que la qualité n'était sans doute pas la même.

#### Les contrats portant sur les porcs

Le métayage sur les porcs est relativement rare dans la zone sur laquelle a porté l'étude, il semble plus fréquent en revanche, à l'ouest dans la région de Tsinjoarivo.

Tous les contrats se font sur la base d'un partage à moitié du

profit. Ils se classent selon deux types, selon qu'il s'agit d'élevage proprement dit ou d'embouche.

Dans le cas du contrat d'embouche (miompy sasahantombony), la seule charge qui incombe au bailleur est l'achat de porcelets. Le preneur, lui, assume la totalité des autres charges : nourriture, soins divers. Au moment de la vente, le bailleur recouvre le montant du prix d'achat, après quoi le bénéfice est partagé en deux parties égales.

Dans le cas du contrat d'élevage (sasahanjanany), le bailleur confie une truie à son métayer. Les deux parties se mettent d'accord sur une évaluation du montant de la valeur de la truie. Si la truie ne produit pas de porcelets, la truie est vendue et le bénéfice, calculé par déduction du montant de l'évaluation établie lors de la conclusion du contrat, est partagé également entre les deux parties. On cite à Tsinjoarivo, comme un indice d'une évolution favorable dans les conceptions des éleveurs, le cas de ce propriétaire qui, avant de conclure un contrat de métayage a demandé à voir le maïs qu'avait planté le candidat métayer. Si la truie a des porcelets, chaque partie en reçoit un nombre égal s'ils sont en nombre pair. Une clause du contrat prévoit les modalités du partage pour le cas où le nombre de porcelets serait impair. Il est généralement admis que dans ce cas le preneur obtient un porc de plus que le bailleur si celui-ci a lieu d'être satisfait du travail fourni par son métayer.

Nous n'avons pas rencontré d'exemple de propriétaire de porcs employant un ou plusieurs salariés pour préparer leur nourriture et pour les soins. Un gros éleveur, dont la femme ne pouvait suffire à la tâche, a cherché vainement à trouver un porcher ; le seul candidat était un Tanosy travaillant au BDPA qui n'a pu se satisfaire de l'offre médiocre qui lui était faite (4.000 frs par trimestre, plus le prêt d'une petite rizière pour assurer sa subsistance). Selon les informateurs, la répugnance qu'éprouvent les villageois à s'embaucher comme porcher salarié tiendrait au caractère déshonorant que l'on prête à cette tâche. La facilité avec laquelle on peut recruter des bouviers dont le salaire n'est en fait pas plus élevé tient à l'importance qui est attachée à la faculté d'utiliser les boeufs du

## CHAPITRE II

### Section I

#### LA RIZICULTURE

A tous les niveaux, les gens qui s'occupent d'agriculture sur la Sakay sont généralement très sévères à l'égard des techniques rizicoles qu'on y pratique. La variété la plus couramment cultivée (miandry bararata) est considérée comme médiocre; les pépinières seraient mal faites et la pratique des ketsa vohitra particulièrement néfaste. On repiquerait des plants trop âgés qui ne talleraient pas; les rizières seraient mal nivelées; la pratique du riz semé à la volée (vary poriakaka) serait la conséquence d'une paresse aux effets désastreux. Dans cette perspective, les rendements figurant dans le rapport IRAM, établis selon une méthode qui a fait ses preuves d'après les prélèvements effectués par un agent de la statistique rompu à ce genre d'enquête, rendements plus qu'honorables (moyenne: 3,3 tonnes/hectare), ne laissent pas d'être étonnants. Il ne nous appartient pas d'examiner de problème qui mériterait une étude approfondie menée par des spécialistes. Peut-être conduirait-elle à réviser certaines propositions.

On distingue deux catégories de rizières : valarebaka (sens littéral : courant d'eau répandu). Ce sont des rizières sans diguettes généralement mal nivelées, d'un rendement considéré comme moitié moindre de celui des rizières du second type. Sakamaina ou kitrambo ro ce sont des rizières généralement situées sur des parcelles quelque peu élevées, bien nivelées, entourées de diguettes (tahalaka), irriguées par des canaux (lakandrano). Les rizières appelées kipaha par les Betsileo sont de ce type.

Deux techniques différentes sont pratiquées. Tout d'abord le semis à la volée ou vary poriakaka. Il est généralement pratiqué sur des étendues assez importantes, de l'ordre d'un hectare, à cause de son rendement médiocre. Le semis est précédé d'un labour et sui-

vi d'un piétinage destiné à enfouir la semence. On ne fait pas de sarclage, ce qui entraîne un supplément de travail considérable à la récolte pour séparer le riz des mauvaises herbes. Ensuite le repiquage. Il existe deux manières de cultiver du riz repiqué, selon que les pépinières sont établies dans les bas-fonds et irriguées (ketsa rano) ou sur les tanety et ne disposant que de l'eau de pluie (ketsa vohitra). Selon certains informateurs, le second type de pépinière aurait pour principal avantage d'être à l'abri des inondations.

Le calendrier cultural, subordonné à la pluie, car la maîtrise de l'eau est loin d'être assuré, est approximativement le suivant : établissement des pépinières dans le courant du mois d'octobre, semis dans le courant du mois de novembre (vers le 15 en général), piétinage le 15 décembre, quelquefois au début janvier, le repiquage intervient après le 10 janvier et peut durer jusqu'à la fin janvier. La moisson a lieu dans la seconde quinzaine de mai. L'insuffisance de l'eau fait qu'il n'y a pas de riz de contre-saison.

#### Entraide, salariat, coûts afférents au riz

L'établissement d'une pépinière fréquemment située au sommet d'une butte de manière à ne pas être emportée par les eaux de ruissellement demande environ trois journées d'homme : une journée de préparation (coupe des herbes), une journée de fauchaison, une journée de piétinage.

Pratiquement 3 ou 4 hommes participent à l'établissement des pépinières, l'entraide joue souvent entre les différents métayers. Cette entraide est désignée sous les termes de fandrona ou de valintàna en merina et de fanomba en betsileo.

Piétinage. Le piétinage d'un hectare de rizière exigerait selon l'ensemble des informateurs la participation de quarante à cinquante boeufs pendant deux journées, après deux jours il est possible de procéder au repiquage. Si la rizière n'a pas été travaillée les années précédentes, quatre jours de travail apparaissent nécessaires. La participation de six à sept hommes est nécessaire pour exciter et encourager les boeufs. Le piétinage et la participation des hommes

et des bêtes peut s'effectuer au titre de l'entraide à charge de réciprocité, fandraona ou valin-tanana ou donner lieu à rémunération. Dans le cas de rémunération, les salaires - karama - sont établis sur la base de 125 francs par jour + repas pris sur place. Les salariés ne sont pas accompagnés par des proches de leur famille qui sans participer aux travaux prennent part au repas (zana-tefy). Le fandraona au contraire, tout en excluant le salaire, permet aux travailleurs prêtant la main, d'être accompagnés par leurs proches. Le bénéficiaire du travail fournit le repas ou plus exactement deux repas, l'un avant de commencer le travail et un deuxième repas, plus important, au milieu de la journée. Le repas consiste en riz accompagné de laoka (le plus souvent d'un cochon sacrifié pour la circonstance).

Repiquage. Il est coutume de terminer le repiquage dans une journée et les paysans propriétaires ou métayers font appel à autant de gens qu'il est nécessaire. Actuellement, il est rare que le repiquage donne lieu à entraide, le plus souvent les paysans font appel à des salariés rémunérés sur la base de 125 frs par jour plus un repas par personne salariée participant au travail. Le repiquage d'une rizière d'un hectare est réalisé dans la journée par une équipe de douze femmes mais ce travail peut être fait par des hommes. Le salaire est le même dans les deux cas.

Il est courant depuis quelque temps de faire effectuer le travail par une équipe payée forfaitairement - karama tapaka - Les repiqueurs reçoivent un salaire de 3000 à 3500 frs pour un hectare. Ils emportent leur repas mais ont droit en plus du salaire, suivant l'accord à 2 ou 3 vata de paddy - vary akotry - c'est-à-dire la vata valant environ 20 kg à 40 ou 60 kg de paddy.

Récolte. Fijinjana ou Fandidiam-bary. Peut se faire par entraide ou en rémunérant des journaliers.

Travail à l'entraide. Généralement la moissonne peut être effectuée en un seul jour. Alors qu'en cas d'entraide les moissonneurs dont le nombre, dans la plupart des cas, dépasse dix hommes peuvent travailler jusqu'à vingt sur un hectare, il est rare que des mois-

sonneurs journaliers soient plus de 3 ou 4. Le travail et sa rémunération varient suivant la densité du riz, si le riz est "épais" matevina, le travail ne peut être effectué dans la semaine, si la production apparaît plus faible, et que le riz est "fin" - manify - le travail peut être terminé en 3 ou 4 journées de trois ou quatre hommes. La rémunération varie de 1.500 à 2.000 frs/ha dans le cas d'une production faible, à 2.500 à 3.000 frs/ha pour une production moyenne, jusqu'à 4.000 à 5.000 frs/ha dans le cas d'une très bonne récolte. Les journaliers sont payés à la journée, plus repas au même taux que pour les autres opérations, ou reçoivent un salaire forfaitaire auquel cas ils n'ont pas droit au repas mais reçoivent en contre partie du paddy.

Battage. Se fait dans tous les cas observés en coup de main à charge de réciprocité.

Les moissonneurs ne confectionnent pas des meules (manonta vary) mais disposent les tiges de riz en gerbes (salohim-bary) qui sont étendues sur le sol de la rizière. Après quoi, hommes et femmes transportent (mitaona) le riz sur l'aire de battage située sur la tanoty. Ces aires de battage sont parfaitement visibles sur les photographies aériennes. Les hommes transportent quelquefois des gerbes liées à des fléaux (bao) tandis que les femmes portent sur la tête (milo-loha). Lorsque les rizières apparaissent distantes, il arrive que les paysans utilisent des charrettes qu'ils louent le cas échéant. Beaucoup l'évitent du fait que le portage à charge de réciprocité ne donne pas lieu à des débours de signes monétaires.

Les gerbes parvenues sur l'aire de battage (famoloam-bary) sont battues. Sur la Sakay les paysans ne pratiquent pas le battage sur un mortier ou un bloc de pierre tel qu'il est pratiqué dans les districts limitrophes, le battage (mively vary, mikapoka, mamofoka) est remplacé par le piétinage. Les gerbes disposées en couronnes sur l'aire de battage et formant un amoncellement, sont piétinées par les boeufs du village. Cette opération constitue un fandrona et ne donne pas lieu à rémunération. Le bénéficiaire offre un grand repas aux prêteurs de boeufs et aux jeunes hommes qui les excitent ainsi qu'à leurs familles.

Le métayage. Le métayage est relativement rare sur la Sakay, il ne se pratique que sur le riz. La plupart des métayers sont des Bet sileo nouvellement arrivés; le métayage, d'après les observateurs, ne se pratiquerait que depuis quelques années.

Il existe dans la région deux formules de métayage. Dans la première formule, le propriétaire ne fournit que la terre et le riz de semence et obtient le tiers de la récolte. Aux termes de la deuxième formule/<sup>la</sup> participation du propriétaire de la rizière est plus importante et en particulier il fournit les boeufs nécessaires au piétinage, en contre partie il perçoit la moitié de la récolte.

---

Première formule 2/3, 1/3	
métayer (mpanao)	propriétaire (tompony)
1° prépare la pépinière	1° fournit la semence
2° fournit ou se procure les boeufs effectuant le piétinage	
3° repique seul avec l'aide de sa famille ou en bénéficiant de l'entraide ou en recourant à ses frais à des salariés.	
4° s'occupe de l'irrigation (on ne sarcle pas sur la Sakay)	
5° procède à la récolte et aux opérations y afférentes ; battage (mikapoka, mamofoka) nettoisement (mikororoka).	

---

Deuxième formule  
1/2, 1/2

métayer (mpanao)	:	propriétaire (tonpony)
1° prépare la pépinière	:	1° fournit le riz de semence
2° repique dans les mêmes conditions que précédemment mais le propriétaire fournit le riz aux repiqueurs (rations) quelque soit leur nombre.	:	2° fournit les boeufs du piétinage
	:	3° fournit la nourriture aux repiqueurs quelque en soit le nombre
3° s'occupe de l'irrigation et de l'entretien des canaux.	:	
4° procède à la récolte	:	

S'il y a lieu à location de charrue ou de tracteur, dans la formule 1, les frais incombent au métayer, dans la formule 2 ( $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{2}$ ) les frais incombent au propriétaire.

Dans les cas relevés, seuls les paysans possédant ou étant à même de disposer d'un troupeau détermine l'option.

Riziculture et problèmes de développement

Il serait erroné de croire que les activités concernant la rizière sont sans implication en matière d'extension des cultures de tanyety et que l'on peut envisager celle-ci en mettant entre parenthèse le fait qu'une part très importante de l'activité rurale sur la Sakay concerne la riziculture.

La rizière apparait tout d'abord comme un facteur essentiel d'autonomie. Malgré les signes de l'importance croissante prise par le secteur monétaire dans les activités et les préoccupations des paysans, il ne faut pas oublier qu'il leur reste toujours la possibilité de retourner à une économie de subsistance, dont la riziculture est le pilier, le jour où il leur paraîtra désavantageux de s'adonner à une autre activité. Il y a là une différence essentielle entre le fermier réunionnais et les paysans malgaches : toute pression économique exercée sur eux risque d'être inopérante et l'on ne peut rien

faire si l'on n'obtient leur adhésion.

Ce souci d'autonomie fait que le travail sur les rizières passe avant toute autre préoccupation, le calendrier des rizières détermine celui des autres cultures. Pour mener à bien le travail sur les rizières, le paysan consent à de multiples sacrifices : une part très importante de ses heures de travail (part que nous ne pouvons malheureusement pas chiffrer d'une manière précise) se passe sur les rizières qui mobilisent d'importantes quantités de main d'œuvre trouvée sur place ou provenant de l'extérieur (Betsileo). Dans le cas de certains villages certains travaux à effectuer sur les rizières (moisson à Tsinjoarivo) nécessitent la disposition de moyens de paiement à des périodes bien déterminées pour la rétribution des salariés. A Tsinjoarivo, les bénéfices de la récolte du maïs servent à payer les frais de la récolte du riz. Les lenteurs administratives empêchant les prêts consentis aux éleveurs d'intervenir à la date voulue, ceux-ci ne disposent pas de la quantité de maïs nécessaire à une technique d'élevage porcin efficace et il faudrait voir là la cause essentielle, de l'avis du chef de secteur de paysannat, des déconvenues rencontrées.

Enfin et surtout, les techniques de la riziculture sont telles sur la Sakay, qu'elles sont impraticables sans la disposition d'un troupeau de boeufs important pour le piétinage. Des notables du village de Fanjakamandroso, resté très traditionnaliste, disaient : "le riz est notre pain. Que ferons-nous si on met en culture nos kijana (pâturages), comment nourrirons-nous les boeufs qui piétinent nos rizières ?". La nécessité de disposer de boeufs pour le piétinage est un des arguments les plus souvent avancés pour justifier le maintien sur le territoire villageois d'un troupeau important. Or, l'on sait que la concurrence de l'élevage extensif bovin est un facteur essentiel de freinage de l'extension des cultures de tanety.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable de prendre en considération la riziculture et ses problèmes. Le but à atteindre doit être de libérer le paysan des charges de tout ordre qu'elle comporte : charges sociales (dépendance du petit exploitant à l'égard du

propriétaire d'un troupeau important), charges financières (rétribution de la main d'oeuvre), charges en travail à fournir, charges économiques (nécessité de renoncer aux possibilités de revenus offertes par les cultures de tanety, dans le souci de réserver des pâturages aux boeufs assurant le piétinage). Deux politiques paraissent possibles : détourner les paysans de la riziculture et l'encourager à demander au secteur monétaire l'essentiel de sa subsistance. Certains signes donnent à penser que certains paysans lassés des charges que représente pour eux la riziculture (voir chapitre final de la première partie) seraient disposés à y renoncer d'eux-mêmes. Cependant, il pourrait être dangereux d'essayer de précipiter le mouvement, la riziculture est trop profondément ancrée dans la tradition, met trop en cause l'ensemble des relations sociales (entraide, phénomènes de clientèle) pour qu'une intervention dans ce domaine soit sans risque. C'est pourquoi il nous paraît préférable de viser à une diminution des charges à une amélioration des techniques (meilleur nivellement permettant le labour et l'emploi de la herse et réduisent les servitudes liées au piétinage). Un effort dans ce sens pourrait indirectement favoriser les cultures de tanety.

CHAPITRE II

Section 2

LES CULTURES SECHES

Connaissance des sols

Bien que les formes d'agriculture que l'on rencontre sur la Sakay ne soient pas parmi les plus évoluées de l'île, ses paysans font figure d'authentiques agriculteurs et paraissent disposer d'une somme de connaissances techniques considérable en matière d'agriculture. Compte tenu de l'objet de notre mission et des délais qui nous étaient impartis, il ne pouvait être question d'établir un inventaire; par ailleurs, il n'entrait pas dans notre compétence de porter un jugement sur la valeur de ces connaissances. Cependant, il nous a paru utile de donner un échantillon de ce que pourrait être ce corpus des connaissances agricoles de populations rurales dont on a trop tendance à croire qu'elles ne savent rien et qu'elles ont tout à apprendre parce qu'au départ il n'existe rien. Sans tomber dans le parti-pris systématique de tout admirer et de trouver des justifications à tout, que l'on a souvent justement reproché à certains ethnographes, il nous semble que l'on doit éviter le parti-pris inverse qui présuppose l'ignorance totale chez le paysan et entraîne chez le technicien une condescendance parfois méprisante. Cette méconnaissance réciproque, empêchant le contact, enlève toute chance d'être suivis aux conseils les plus judicieux. Ces inventaires techniques que nous appelons de nos vœux, devraient être établis, préalablement à toute action de vulgarisation, par des techniciens de l'agriculture ouverts aux méthodes de recherche de la sociologie. Constituant une base commune au technicien et au paysan qu'il conseille, ils permettraient de substituer aux conseils unilatéralement donnés un régime d'échanges bilatéraux. Une base commune permettant de communiquer donnerait au paysan le sentiment d'être compris et le rendrait plus ouvert aux conseils techniques qu'il recevrait.

Les considérations qui vont suivre sur la manière dont les paysans de la Sakay reconnaissent et classent les sols qu'ils utilisent n'ont pour but que de donner un aperçu de ce que pourrait être un inventaire technologique complet.

Certes les catégories de sol distinguées par les paysans n'ont pas la précision ni la rigueur de celles qu'établissent les pédologues. Cependant, il est certain qu'une enquête plus approfondie enrichirait le tableau que nous donnons ici et que, sur certains points, tout au moins, il existe des concordances entre le diagnostic des pédologues et celui des agriculteurs autochtones.

Les critères de distinction des sols reposent sur la couleur, la consistance, la végétation spontanée, la diversité des vocations culturales. Si l'on recoupe des catégories par celles qui découlent de la situation topographique dont il a été parlé précédemment, l'on aboutit à un outil de classification qui permet de pousser assez loin l'analyse. Certains sols se retrouvent dans toutes les situations (prière de se reporter au schéma précisant la localisation en altitude de différentes catégories de terres), d'autres ne se trouvent qu'à des niveaux bien déterminés.

### Sur les tanety

La variété la plus répandue est la tany mena (terre rouge). Ce sont des terres peu fertiles. On peut tout de même y cultiver du manioc, des voanjobory, des arachides, mais le maïs n'y vient pas. La variété quelque peu pierreuse de tany mena convient particulièrement à l'arachide.

La tany mazana (terre dure, impénétrable) est une variété particulièrement caillouteuse et infertile. Elle est tout à fait impropre à la culture et on ne l'utilise que si l'on ne dispose pas d'autres terres. La tany mazana ne constitue pas non plus de bons pâturages. Seule l'herbe horombohitra y pousse, cette herbe est caractéristique des sols pauvres,

La tany mainty (terre noire) est une terre très fertile, assez répandue sur les plateaux. Elle convient à toutes les cultures. Toutes les herbes y poussent, particulièrement le vero, le dango, le tsipipina dit aussi ahitr'ombilahy, le nifinakanga, le tsimati vonoina. L'herbe vero est considérée comme un indice sûr de la fertilité d'un sol (1).

#### Bas de ponte et bas-fonds

La tany mainty s'y retrouve encore, elle y est considérée comme assez riche.

La tany fotsy (terre blanche) est une terre très fertile que l'on rencontre sur les baibofo. Ce sol convient particulièrement au manioc qui y est très doux, donc particulièrement propre à la consommation. Le maïs en revanche y vient mal. Les tany fotsy sont assez rares.

#### Bas-fonds marécageux ou sub-marécageux

On y retrouve encore la tany mainty dans les hornaka. Dans le jebo-jebo (marais au sol profond, où "les boeufs ne peuvent entrer") on rencontre la tany fompotra (c'est-à-dire la tourbe), les hisatra (terme équivalent à zozoro) y poussent. La caractéristique de cette catégorie de terre est d'être combustible. Enfin, une dernière variété, la tany manga, une terre noirâtre, collante, qui sert à faire des poteries. Elle peut être cultivée s'y l'on y met du fumier.

---

(1) cf. Riquier, Notice sur la carte d'utilisation des sols, feuille d'Ankadinondry et de Babetville, IRSM, 1956, p. 9 : "Les meilleurs sols c'est-à-dire les plus humifères, les moins érodés sont recouverts d'une végétation dense et haute d'Imperata (tonina) et d'Hypparrhenia (vero)".

## LES CULTURES SECHES

Ce sont les cultures sèches qui tirent le bénéfice essentiel de l'évolution actuelle. En effet elles tendent à s'étendre sur un domaine nouveau, les tanety. Peut-être le mouvement en direction des tanety était-il amorcé avant toute intervention du BDPA, cependant, sur la base des évaluations mentionnées par le "projet pour le développement de la production animale dans le district de Tsiroanomandidy", selon lesquelles les surfaces labourées sont passées d'environ 80 à 800 hectares entre 1952 et 1958 (ceci pour l'ensemble de la Commune rurale de Fanjakamandroso), on constatera que l'essor de cultures de tanety date de l'intervention du BDPA.

### Les cultures de bas de pente

Elles représentent le stade primitif de l'agriculture sèche et sont encore largement pratiquées aujourd'hui, encore que sur des superficies restreintes. En effet, les terres disponibles pour ce genre de culture : lohatany et baibofo sont en quantité limitée. La technique employée rappelle singulièrement la technique mélanésienne décrite par Barrau. Les champs de loha-tany sont constitués par des billons qui sont tracés dans le sens de la pente. Les billons sont établis à la bêche, leur largeur va de 1,5m à 2m, ils sont séparés par des fossés aux parois verticales, larges de 1m à 1,5m, profonds de 40 à 50cm. On donne le nom de vokavoka aux billons ainsi constitués. Ce type de culture est justifié aux yeux des paysans par la nécessité d'assurer un bon drainage. La culture la plus communément pratiquée sur les loha-tany est la culture du manioc. Le manioc récolté sur les billons est plus doux que le manioc de tanety. Aussi est-il réservé de préférence à la consommation humaine. La plantation des boutures a lieu sur les loha-tany un peu plus tard que sur les tanety. Le sondage de rendement conduit par l'IRAM montre la rareté relative des cultures autres que le manioc sur les colluvions de bas de pente : sur 54 sondages pour le maïs, un seul a été effectué sur les colluvions de bas de pente. Pour les voanjo-

bory, le rapport est de 6 cas sur 24.

### Les cultures de tanety

Elles fournissent aujourd'hui l'essentiel, de beaucoup, de la production des cultures sèches. Leur généralisation a été entraînée par l'exemple proposé par les fermiers réunionnais ainsi que par les nombreux débouchés offerts : à l'intérieur de la zone, par le BDPA, et à l'extérieur, par le développement des voies de communication qui permettent aux collecteurs de se rendre sur les lieux de production.

Cependant l'imitation des techniques du BDPA s'arrête à l'application du principe des cultures de tanety et les aspects les plus subtils mais aussi les plus indispensables des techniques qu'il met en oeuvre n'ont pas été repris - et l'on pouvait s'y attendre - par les paysans malgaches, du moins au stade de l'initiation spontanée. En effet, les paysans de la Sakay n'ont pas le sentiment de la nécessité de la protection des sols. Ils sont parfaitement conscients de la fertilité exceptionnelle de leurs terres, beaucoup d'entre eux déclarent même n'avoir énigré qu'à cause d'elle ("ici on n'a pas besoin de mettre du fumier", nous ont déclaré plusieurs betsileo). Mais ils ne se rendent pas compte que cette fertilité tient surtout à leur exploitation récente par des immigrants de fraîche date et que l'exploitation intensive des tanety selon les normes techniques actuelles, aboutirait à les rendre presque aussi désolées que celles qui environnent Miarinarivo. Le service topographique du BDPA a reçu de nombreuses demandes d'aménagement de rizières, quelques demandes d'ouverture de routes, jamais de demande de mise en place de courbes de niveau. Celles qui existent actuellement dans les villages malgaches ont été tracées à l'initiative du BDPA ou du Secteur de Paysannat. Un nombre appréciable de villages possèdent cependant à l'heure actuelle un ou plusieurs plateaux mis en courbes de niveau : Mahatsinjo, Antsahatanteraka, Ambatoantrano, Andohanankivoka, Diavolana. Cependant, les terres mises en courbes ne sont pas toujours mises en cultures. Le cas d'Andohanankivoka a déjà été étudié à propos du problème des pâturages. Un habitant de Fanjakamandroso à qui nous demandions ce qu'il pensait des courbes de niveau que

l'on voit un peu partout dans les villages malgaches, y voyait les avantages suivants : "les courbes, ça délimite bien les terres à travailler et les terres à laisser, ça montre bien la propriété. Il y a des fefy (clôture) qui protègent les terres du vent". L'essentiel du rôle des courbes de niveau, c'est-à-dire la défense contre l'érosion par ruissellement apparaît incompris, malgré la présence d'un plateau mis en courbe pour les habitants du village, mais resté inculte : "on n'a pas fait le partage, parce que ça ne suffit pas pour tout le monde. C'est le fokonolona qui doit faire le partage. Les parts doivent être égales, pas de distinction entre riches et pauvres, entre jeunes et vieux". Un tel idéal dans le partage est apparu irréalisable et aujourd'hui, "les courbes servent d'kijana (pâturage)". Dans un autre domaine, lorsque les paysans nous questionnaient sur le projet de développement de la Sakay malgache, ils nous ont plusieurs fois fait part de leurs craintes d'avoir "à payer pour les courbes". Cependant, à Mahatsinjo, village qui dans de nombreux domaines, paraît particulièrement en avance, l'intérêt des courbes semble mieux compris.

La culture rationnelle des tanety suppose encore des rotations prudentes qui garantissent au sol le maximum de protection. Les techniques appliquées dans ce domaine par les paysans de la Sakay apparaissent encore bien sommaires. Deux cas sont à distinguer : celui des exploitants qui ne disposent que de peu de terres, celui des propriétaires mieux pourvus. Les premiers ne pratiquent aucune rotation. On plante sur le même terrain une même culture jusqu'à épuisement. Il y a la terre réservée au maïs, la terre réservée au manioc et ainsi de suite. Dans le deuxième cas, on pratique la rotation suivante :

- |               |   |  |
|---------------|---|--|
| Années 1 et 2 | : | Manioc, mais sans plantes intercalaires  |
| " 3           | : | Maïs, plus, généralement, des plantes intercalaires (arachides, voanjobory, haricot) |
| " 4 et 5      | : | Manioc, plus, généralement, des plantes intercalaires.                               |

Le système se poursuit jusqu'à épuisement. La raison pour laquelle on ne fait pas de cultures intercalaires la première année est de faciliter le sarclage des mauvaises herbes qui poussent en abondance sur les terres mises nouvellement en culture.

La mise en culture des tanety, même à la modeste échelle actuelle, aurait été impossible sans l'intervention de techniques nouvelles, offrant davantage de possibilités que l'angady. Deux instruments apparaissent en concurrence à l'heure actuelle pour la mise en valeur des tanety : la charrue et le tracteur, le second faisant l'objet d'un véritable engouement. Certains paysans de la Sakay se sont même défaits de leur charrue, trouvant plus expéditif de faire venir le tracteur. Il faut ajouter aussi que le tracteur permet des labours plus réguliers, plus profonds et dans des conditions de dureté du sol qui rendraient impraticables les labours à la charrue. De plus, l'utilisation de la charrue suppose l'immobilisation d'un capital important constitué par la charrue d'une part, l'attelage dressé d'autre part qui peut comprendre jusqu'à quatre paires de bœufs. Le total peut s'élever jusqu'à 100.000 frs CFA. L'amortissement de ce capital est facilité par la possibilité de louer la charrue. Le montant de la location est de 3000 frs par hectare, ce prix comprenant la location de la charrue, de l'attelage, et des deux ou trois personnes nécessaires pour conduire le tout. Mais la location d'un tracteur est une solution qui tend à être préférée des usagers. Divers tracteurs sont disponibles : le tracteur du Secteur de Paysan- nat, lorsqu'il n'est pas immobilisé par des pannes prolongées par des difficultés budgétaires, les tracteurs du BDPA qui effectuent parfois des travaux pour le compte des agriculteurs malgaches, dans certains cas même gratuitement, et, récemment, des tracteurs possédés par des "artisans". Cette formule présente une innovation intéressante : le tracteur, possédé par un exploitant malgache qui a contracté un emprunt important pour son acquisition et exploité avec une main d'œuvre essentiellement familiale est davantage ménagé et entretenu que lorsqu'il est conduit par un simple salarié pour le compte d'une administration anonyme. Cependant, il semble que l'artisan a des dif-

difficultés à rentabiliser le capital investi, le tracteur fournissant un nombre d'heures annuel insuffisant. Ces difficultés tiennent à l'extension encore insuffisante des cultures de tany et au fait que les deux tracteurs possédés par des artisans sont tous deux fixés dans le même village, à Mahatsinjo, ce qui multiplie le temps perdu en déplacements. Ces quelques réflexions n'épuisent pas le problème qui mériterait une étude approfondie. A raison de 6 à 7 heures de tracteur par hectare pour un prix allant de 400 à 450 frs de l'heure, on voit que le labour au tracteur est légèrement plus économique que le labour à la charrue.

L'usage semble généralisé de faire deux labours. Le premier a lieu à la fin de la saison des pluies, du mois de mai jusque vers le 15 juin. Le second se place au début de la saison des pluies suivante, vers la fin septembre ou plus tard. Les motifs de cette pratique paraissent multiples : diminuer le nombre de mauvaises herbes apporter une certaine fertilité supplémentaire à la terre sous forme d'engrais vert enfoui, procurer aux boeufs un pâturage amélioré, car les paysans ont constaté que l'herbe poussait plus drue après un labour, faciliter les labours au début de la saison des pluies, car la terre reste ameublie par le labour précédent.

### Le manioc

Après le riz, c'est certainement la culture la plus répandue sur la Sakay; les utilisations sont multiples : alimentation humaine, alimentation des porcs et des boeufs d'enbouche en saison sèche, complément de nourriture pour les boeufs de travail. Le cycle végétatif du manioc est d'au moins deux ans sur la Sakay.

Quatre variétés de manioc nous ont été signalées. La variété Be adala donne une grosse production, mais est considérée comme peu satisfaisante pour l'élevage des porcs. On cultive également la variété Medakely dite aussi Boribona. Deux autres variétés ne sont guère cultivées dans la région : variété Mena laingo, particulièrement adaptée aux bas-fonds et Madaras qui donne un manioc blanc et doux, convenant particulièrement à la consommation humaine.

La plantation a lieu de décembre jusqu'en février-mars. Les boutures (tahom-boangazo) sont courtes : 20 à 25 centimètres car on redoute la chaleur. L'écartement est variable selon la fertilité du terrain. Dans les bas-fonds, où le terrain est généralement fertile, on écarte à 50 centimètres. Lorsque le terrain n'est pas suffisamment fertile, on plante serré, jusqu'à 30 centimètres. La bouture est plantée légèrement inclinée, de manière à laisser deux yeux au-dessus du niveau du sol. La pratique de plantations intercalaires est très répandue (maniry anelanela) : maïs, voanjobory, arachide. Celles-ci bénéficient des façons culturales exécutées pour le manioc la récolte des plantes intercalaires laisse à nouveau le champ de manioc parfaitement nettoyé. Les sarclages sont exécutés à temps perdu. Seul le manioc de première année est sarclé, on considère qu'il est inutile de sarcler la deuxième année.

Sauf lorsqu'elle est destinée à la vente, la récolte n'est jamais faite en une seule fois. On arrache le manioc par soubique de 15 à 20 kilos pour les petits éleveurs, par charrettes d'une capacité de l'ordre de 400 kilos pour les éleveurs possédant un troupeau de l'ordre d'une trentaine de porcs. Les cours pratiqués par le service d'achat du BDPA sont les suivants :

Manioc vert sur pied : 0,80 fr le kg (achat aux fermiers)

Manioc vert arraché : 1,80 fr le kg (livré arraché par les exploitants malgaches en bordure de route)

Manioc sec : 6 fr le kg

Nous ne disposons pas pour le manioc de la source précieuse que constitue pour d'autres cultures l'enquête exécutée par l'IRAM sur les rendements en culture traditionnelle. Force nous est de nous contenter d'indications et de constatations tout à fait approximatives. La culture du manioc est la plus généralement pratiquée des cultures sèches. Le rythme de plantation semble être de l'ordre de 1 hectare par an. Pour les rendements, une évaluation nous est fournie par le projet pour le développement de la production animale dans le District de Tsiroanonandidy qui table sur une production de 20 t/ha.

### Le maïs

C'est une culture moins généralement pratiquée que le manioc, mais qui apparaît en extension. Les sondages de rendement effectués par l'IRAM et qui ont porté sur une population de 253 exploitants, répartis dans douze villages, font apparaître que 124 d'entre eux, soit approximativement la moitié, ont cultivé du maïs en 1960. Pour les 54 sondages effectués chez 45 cultivateurs, la superficie des parcelles a été mesurée au pas. On peut, d'après ces résultats, faire une évaluation de la superficie approximative cultivée en maïs par exploitant compte tenu des restrictions suivantes :

- imprécision des mesures effectuées au pas
- les sondages ont été effectués en fin de campagne, alors que près des deux tiers des exploitants avaient achevé la récolte, on peut penser que ce sont les exploitants des superficies les plus importantes qui ont donné lieu à sondage.

On n'a pas demandé aux cultivateurs chez lesquels un sondage a été effectué s'ils avaient cultivé en maïs d'autres parcelles dont la récolte était achevée au moment du sondage. D'où une possibilité de sous-estimation des superficies (1).

Compte tenu de ces possibilités de distorsion, la superficie totale ayant donné lieu à sondage est de 26,59 ha, soit 0,599 ha par exploitant ayant effectivement cultivé du maïs en 1960.

La pratique du labour n'est pas générale pour le maïs. Certains cultivateurs se contentent de nettoyer le terrain, d'effectuer une sorte de sarclage, de brûler des herbes, après quoi l'homme fait des trous à l'angady et la femme dépose de trois à quatre graines par trou. Les semailles s'étalent sur une période allant d'octobre à février inclus, cependant plus de la moitié des cultivateurs

---

(1) Il faut souligner que l'enquête IRAM a été conduite en vue de l'étude de rendement et que l'exploitation que nous faisons de ses résultats n'était pas prévue à l'origine.

plantent en novembre, ainsi que le fait ressortir le rapport IRAM :

<u>Date de semis</u>	<u>Nombre de cas</u>
Octobre	3
Novembre	23
Décembre	14
Janvier	8
Février	1
Total	54

Les sarclages, lorsqu'ils ont lieu, sont effectués au mois de février, à temps perdu, ou par des salariés Tandroy, payés 125 frs par jour. Les tableaux du rapport IRAM montrent que sur 54 parcelles, 22 ne sont pas sarclées, 25 le sont une fois, 7 le sont 2 fois ou davantage.

La récolte a lieu souvent en juin pendant la période creuse de l'année agricole, c'est-à-dire passablement après l'époque de la maturité. Le maïs est laissé à sécher sur le champ.

Le dépouillement des tableaux figurant à la fin du rapport IRAM permet d'établir le type de rotation dans lequel figure le maïs :

59	MS																	
58	O	MS	MS	MS	M	MS	MS	M	M	MS	MS	MS	MS	M	V	A	BN	MD
57	O	O	MS	MS	M	M	MS	M	M	V	MS	A	M	M	M	M	BN	M+MS
56	O	O	O	MS	M	M	M	O	MS	A	V	O	M	V	M	M	BN	M+MS
55	O	O	O	MS	M	M	M	O	MS	O	A	O	V	V	M	M	BN	M+MS
	13	4	1	15	4	2	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Signification des abréviations :

MS : maïs	V : voanjobory	BN : bananiers
M : manioc	A : arachide	O : pas de cultures

Les précédents culturels ont été notés pour une période de cinq ans. Chaque formule rencontrée a donné lieu à l'établissement d'une colonne, les chiffres figurant au bas de chaque colonne indiquent la fréquence de la formule.

L'analyse de ces résultats fait apparaître que :

1°- dans 33 cas sur 54, le maïs n'entre dans aucune rotation, dans 15 cas, le maïs est cultivé pour la sixième année sur la même parcelle.

2°- la rotation la plus fréquente est l'alternance maïs/manioc qui apparaît 12 fois.

3°- l'alternance maïs/voanjobory ou arachide est rare (3 cas).

4°- on rencontre 4 cas d'alternance à trois termes (maïs, manioc, arachide ou voanjobory).

5°- 2 cas ne se laissent pas classer dans les catégories précédentes.

6°- il faut noter que le terme rotation est dans la plupart des cas impropre et qu'il convient de lui substituer celui d'alternance: dans tous les cas le maïs entrant dans les alternances a été cultivé plusieurs années de suite.

Ces résultats rendent manifeste qu'un long effort de propagande agricole sera nécessaire avant que se généralisent les types d'assolement préconisés par le BDPA.

Les éléments apportés par le rapport IRAM permettent d'établir une évaluation assez précise du revenu apporté par la culture du maïs. Les mêmes réserves que précédemment s'imposent quant à la valeur qu'il convient d'attribuer aux résultats. Le sondage a été conduit par tirage au sort d'un cultivateur sur cinq environ. La base de sondage a été obtenue grâce à la bienveillance du Service de la Statistique. Il faut noter que l'absence de toute culture de maïs dans deux villages (Ambohitrety bé et Ambohimarina) diminue la valeur de la moyenne générale de la zone, qui est un peu plus élevée pour les 10 villages restants.

Sur la base des chiffres mentionnés précédemment, la superficie totale cultivée en maïs sur la zone où ont été effectués les sondages est de 74,28 ha. La production, sur la base du rendement moyen de 2.424 kg/ha établi par le rapport IRAM est de 180 tonnes,

valant 1.620.000 frs CFA (à 9 frs le kilo, prix d'achat prévu par le BDPA, le plus gros acheteur pour la campagne 1960). Le revenu moyen pour les 124 exploitants ayant cultivé est de 13.000 frs, pour les 253 exploitants de la zone ayant cultivé ou non de 6.400 frs. Il reste bien entendu cependant que la totalité de la production de maïs n'est pas commercialisée, une part importante étant destinée à l'alimentation des cochons.

#### Arachides et voanjobory

Les renseignements dont nous disposons sont très insuffisants pour l'arachide, l'enquête IRAM n'ayant pratiquement pas porté sur cette culture en raison de sa date tardive. Le moniteur d'agriculture de Mahatsinjo évalue à 25 ares environ les superficies moyennes cultivées, mais il n'est pas possible d'estimer la proportion d'exploitants qui en cultivent. Il ne semble pas qu'elle soit très considérable. Deux variétés sont cultivées : la Valencia et la Buitenzorg.

La pratique du labour n'est pas généralisée pour l'arachide, lorsque la terre est riche et a déjà été cultivée, la préparation du terrain se borne à un nettoyage, un sarclage et au creusement de trous espacés de 20cm environ. Une pratique particulière est à signaler : souvent les semis d'arachides s'effectuent sur les ketsa vohitra (pépinières de riz sur les tanety) lorsqu'on a arraché les plants pour le repiquage. Dans ce cas, la plantation est un peu plus tardive et intervient après le 15 janvier. Dans le cas général, le semis a lieu entre le 15 décembre et le 15 janvier. Le sarclage a lieu à temps perdu, au moment de la floraison vers la fin février. La récolte a lieu fin avril début mai. L'arrachage est effectué à la main si la terre est encore humide, à l'angady si la terre est sèche. Le séchage est commencé sur place, achevé près de l'habitation pour éviter les dégâts causés par les corbeaux. L'arachide figure souvent comme culture intercalaire associée au maïs et surtout au manioc.

Dans le cadre d'un développement de l'élevage intensif du porc, la culture de l'arachide présente de l'intérêt en procurant une monnaie d'échange pour l'acquisition de tourteaux d'huilerie indispensable à l'équilibre des provendes.

La culture des voanjobory est plus développée que celle des arachides. Le rapport IRAM fait ressortir que sur les 253 exploitants constituant l'univers du sondage, 89 ont déclaré avoir cultivé des voanjobory. La superficie moyenne est de 12 ares, ce qui ferait une superficie de 10,68 ha pour l'ensemble de la zone.

Le calendrier cultural est le même que pour l'arachide, les façons culturales sont les mêmes. Cependant il est à noter qu'on ne cultive pas de voanjobory sur les ketsa vohitra. On se presse moins de faire la récolte que pour l'arachide, ce qui explique qu'il ait été encore possible d'effectuer des sondages de rendement à une époque tardive (20 mai, 20 juin).

Sur la base d'un rendement moyen de 667 kg/ha, la production par exploitant est de l'ordre de 80 kg et pour l'ensemble de la zone de 7,12 tonnes. Les cours sont variables selon que la vente est effectuée au collecteur ou au marché, ils dépendent également de la variété. Ils seraient de l'ordre de 10 à 15 frs le kg dans le cas de vente aux collecteurs, et atteindraient 25 ou 30 frs dans le cas de vente au marché. Sur la base du prix moyen payé par les collecteurs, le revenu par exploitant ayant effectivement cultivé serait pour les voanjobory de l'ordre de 1000 frs et de 350 frs par exploitant ayant cultivé ou non pour l'ensemble de la zone. Une faible quantité de voanjobory seulement est commercialisée, la plus grande partie de la récolte est destinée à la consommation humaine. Les voanjobory constituent souvent le laoka (plat accompagnant le riz)

### Autres cultures

Il n'en sera pas fait une étude complète, le but de ces aperçus sur les activités n'étant que d'apporter des indications et de faire ressortir des grandes lignes, utiles pour manifester des tendances et pour fournir un cadre indispensable à la compréhension des structures sociales.

En dehors des cultures mentionnées plus haut, on rencontre sur la Sakay le taro dont on connaît deux variétés (saonjo ranandady, sur les baiboho, et saonjorano, plantés dans les eaux courantes), diverses variétés de courge, des patates douces, dont les feuilles sont utilisées par quelques exploitants pour fournir de la verdure aux porcs, des bananiers, dont nous avons relevé le nom de six variétés. Une culture particulièrement importante par les revenus qu'elle est susceptible de rapporter est le tabac, cultivé sur des terres très riches, le plus souvent d'anciens parcs à boeufs, mais les lots proposés par les agriculteurs malgaches sont très souvent refusés, ce qui décourage la culture.

Quelques cultures tendent à se développer timidement sous l'impulsion directe ou indirecte du B DPA. La culture des haricots pourrait ainsi connaître une certaine extension si elle n'était freinée par des facteurs sociologiques : le haricot est fady pour beaucoup, et de plus, on lui reproche d'attirer la foudre et la tempête. Le village de Mahatsinjo possède quelques plantations d'ananas, vendus au marché d'Ankadinondry, cependant le prix anormalement bas, de 10 à 15 frs la pièce, n'encourage pas les producteurs. La rareté des brèdes cultivées sur la Sakay est frappante, du moins dans la zone étudiée. Pourtant le marché d'Ankadinondry offrirait certainement certains débouchés à une production maraîchère. Quelques villages s'y essaient : Ambatonainty fournit du cresson (anandrano), Andranahoatra a une production plus diversifiée incluant des poireaux et des carottes.

Ce bilan des cultures sèches appelle quelques réflexions. On voit que si les cultures sèches sont en progression, beaucoup reste à faire encore avant que l'on arrive à une exploitation rationnelle. Une véritable révolution est nécessaire avant que l'agriculture traditionnelle satisfasse aux normes techniques reconnues indispensables pour assurer la conservation des sols. La protection des sols ne fait pas encore partie des préoccupations de l'exploitant. Même lorsqu'il se soumet sans mauvaise grâce aux recommandations des techniciens, on a l'impression qu'il le fait, dans la plupart des cas,

sans avoir conscience de leur nécessité profonde. Les cas de fumure apparaissent exceptionnels. Les assolements, lorsqu'ils sont pratiqués, ce qui se produit dans moins de 50% de cas observés, sont plutôt de simples alternances et il n'est pas sûr qu'ils correspondent dans la conscience de l'agriculteur à une pratique rationnelle.

Cependant, ces réserves ne doivent pas faire perdre de vue l'ampleur des transformations déjà accomplies. L'extension en superficie des cultures de tanety, la facilité apparente avec laquelle a eu lieu l'adaptation au tracteur et le développement de cultures nouvelles, sont des indices réconfortants. Les considérations qui précèdent n'avaient pour but que de faire mesurer l'importance de l'indispensable effort de vulgarisation qu'il faudra fournir.

L'extension des cultures de tanety est donc en bonne voie et il est probable que spontanément elle irait s'accélération. Cependant il est possible qu'elle n'aille pas avec toute la rapidité désirable aux yeux des responsables du projet de développement car certaines résistances tenant aux structures sociales et foncières tendent à la freiner ainsi qu'il apparaîtra par la suite.

### CHAPITRE III

#### LES ATTITUDES

Les paysans de la Sakay, par suite de l'implantation du BDPA, doivent procéder à de nouveaux aménagements de la production et très souvent, se trouvent placés devant la nécessité de **changer** de spéculation. L'implantation du BDPA a bouleversé par une série de modifications en chaîne l'équilibre ancien. Le fait le plus amèrement commenté de la réduction de la superficie des pâturages n'empêche pas les paysans de reconnaître les avantages que le BDPA offre à la région : intensification des échanges et ouverture de nouveaux débouchés qui permettent d'augmenter dans des proportions très fortes les cultures sèches de tanety. La création de marchés dont le nombre augmente d'année en année est de la même manière ressentie comme un progrès certain (1). Le fonctionnement du BDPA permet un couplage avec l'économie traditionnelle, certains paysans généralement aisés, bénéficient au maximum de cette situation spéculant sur les cultures sèches et sur les porcs.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les bouleversements survenus au cours des quinze dernières années. Les deux chapitres précédents ont montré combien était complexe la situation qui en résultait : activités tenant au passé et spéculations nouvelles forment un réseau enchevêtré et, si l'on se place à l'échelle de l'ensemble de la zone, on a le sentiment que les options essentielles n'ont pas encore été prises par les paysans. Que pensent les paysans de tout cela ? Face à cette complexité, quelles sont leurs attitudes ? Quelle importance ont à leurs yeux leurs activités si diverses ?

---

(1) Autrefois Mahasolo constituait le seul marché. Depuis l'installation du BDPA ont été créés les marchés d'Ankadinondry (Babetville 1953, de Tsinjoarivo 1956 et de Diavolana 1959.

La complexité des contenus de conscience paraissant grande, nous avons établi, pour tenter de la saisir sans la trahir, un questionnaire permettant aux nuances, aux contradictions mêmes de trouver leur expression.

Sur la dizaine de questions posées aux 18 cultivateurs interrogés, cinq ont apporté des réponses significatives. Le principe du questionnaire était de poser les mêmes questions sous des formes différentes. Les questions étaient présentées d'une manière telle que l'informateur était conduit à donner en premier lieu une réponse analytique, en second lieu une réponse globale.

#### Questions à tendance analytique

1) Parmi les différentes activités que vous pratiquez (les six activités principales de la zone étaient alors énumérées au paysan) quelle est celle que vous considérez comme la plus importante ? Quelle est celle que vous placez au deuxième rang ? au troisième rang ? etc... Cette question aboutissait donc à un classement par ordre d'importance des activités de la zone. Le terme choisi pour traduire l'idée d'importance a été choisi volontairement très vague. La réponse à cette question figure sur le graphique représentatif sous la rubrique "intérêt absolu".

2) Parmi ces différentes activités, quelle est celle qui vous rapporte le plus d'argent ? Là encore un classement était demandé. Les réponses à cette question figurent sur le graphique "intérêt financier".

3) Parmi ces diverses activités, quelles sont celles que vous développeriez en premier lieu, en second lieu, etc..., si vous en aviez les moyens ? La réponse à cette question correspond à la rubrique "volonté de développement" du graphique.

Questions attendant une réponse globale

1) Qu'est-ce qui au fond a pour vous le plus d'importance ? Quelle est l'activité à laquelle, pour des raisons diverses, vous êtes au fond le plus attaché ? En réponse à cette question, il n'était pas demandé de proposer un classement mais seulement d'indiquer une seule activité, celle qui était considérée comme la plus importante.

2) Si l'on vous fournissait un capital de 100.000 Fr, à quoi l'emploieriez-vous ? Dans ce cas encore, une seule réponse était attendue.

Les questions analytiques ont montré l'intérêt pour les spéculations nouvelles, tandis que les questions globales ont reçu des réponses traduisant l'attachement à la tradition. En effet, les questions du premier type font apparaître l'intérêt que les informateurs portent à l'élevage des porcs et aux cultures de tanety. Les questions du deuxième type en revanche montrent qu'il s'agit d'une période de transition et que l'horizon économique des sujets dans la plupart des cas ne s'est pas encore adapté aux nouvelles conditions et n'embrasse pas les nouvelles possibilités que ces conditions rendent désormais possibles. A la question "Qu'est-ce qui pour vous a au fond le plus d'importance, quelle est l'activité à laquelle pour des raisons diverses vous êtes au fond le plus attaché", 3 paysans sur 18 n'ont pas su que répondre, faisant seulement ressortir les inconvénients de certaines activités. Sur les 15 choix exprimés, 8 expriment l'intérêt majeur à l'élevage de boeufs de type Dabok'andro, 6 à la culture de tanety, c'est-à-dire indirectement soit pour l'élevage des porcs, soit pour la vente directe des productions de maïs et de manioc au BDPA. Un seul cultivateur, immigré Betsileo retient l'élevage des porcs, le fait qu'il s'agisse d'un immigré récemment installé et venu sur la Sakay "pour faire de l'argent rapidement" explique ce choix.

Questions à caractère analytique. Etude des graphiques représentati

Les six activités dont les questions à caractère analytique devaient entraîner le classement étaient les suivantes : porcs, boeuf riziculture, manioc, maïs, "voanjo" (c'est-à-dire : arachide = voanjolava et voanjobory). Ces différentes spéculations étaient énumérées à l'informateur, avant qu'il n'opère leur classement, dans un ordre excluant toute logique, afin d'éviter qu'il ne soit influencé

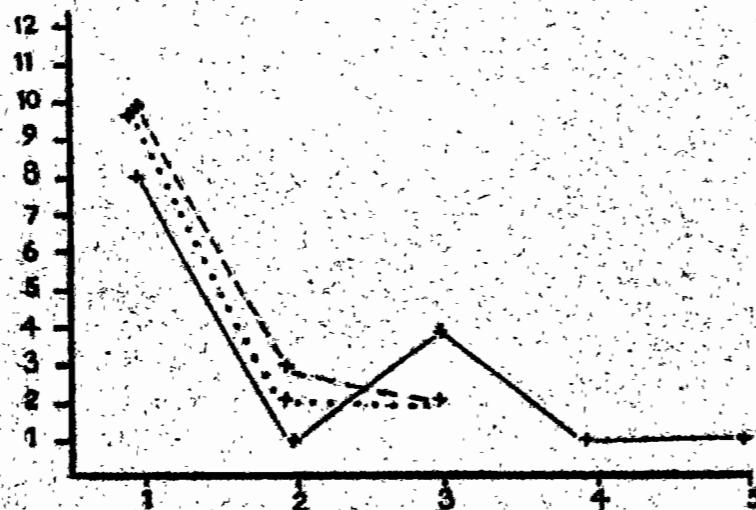
Toujours dans la même préoccupation de ne pas influencer l'informateur, on n'a pas exigé qu'il assigne un rang à chacune des six spéculations qui lui avaient été énumérées. Ces omissions sont souvent significatives (voir en particulier le graphique "boeufs"). Pour chaque graphique particulier, nous avons fait figurer sous la rubrique "choix exprimés" le rapport entre le nombre d'informateurs qui avaient fourni une réponse et le nombre total de paysans interrogés. En outre, il est arrivé que l'informateur situe au même rang deux spéculations différentes au davantage, ce qui explique qu'en aucun cas les six rangs possibles n'ont été utilisés sur les graphiques.

L'établissement des graphiques a été conduit de la manière suivante : pour chacune des spéculations proposées, il a été établi un graphique. Les chiffres figurant en abscisse représentent un rang de classement, les chiffres figurant en ordonnée correspondent au nombre d'informateurs classant la spéculation à tel ou tel rang. Pour chaque spéculation les réponses aux trois questions figurent sur le même graphique. Le graphique "porc", par exemple, se lit de la manière suivante : en réponse à la question "quelle est l'activité que vous considérez comme la plus importante" (représentée en trait plein sur le graphique), 8 informateurs classent l'élevage du porc au premier rang, 1 le classe au deuxième rang, 4 au troisième rang, 1 au quatrième, 1 au cinquième. En réponse à la deuxième question : "quelle est l'activité qui vous rapporte le plus d'argent ?" 10 informateurs classent le porc au premier rang, 3 au deuxième

# INTERÊT POUR DIVERSES SPÉCULATIONS

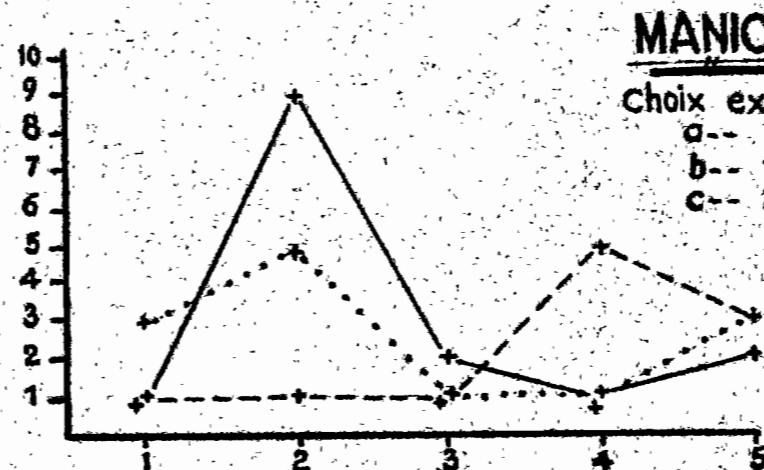
## GRAPHIQUE REPRESENTATIF

a. — Interêt absolu  
 b. - - - Interêt financier  
 c. . . . . Volonté développement spéculation.



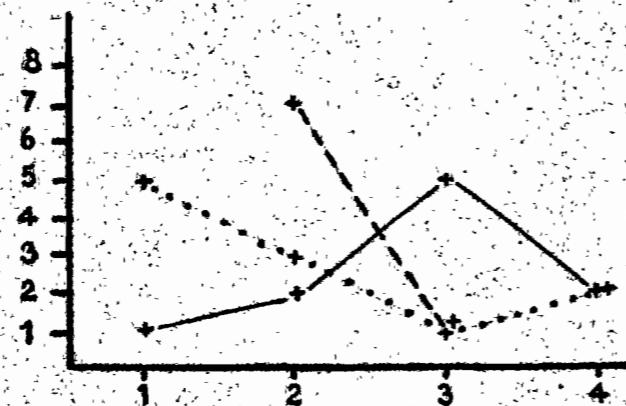
### PORCS

Choix exprimés  
 a. - 15/18  
 b. - 15/18  
 c. - 14/18



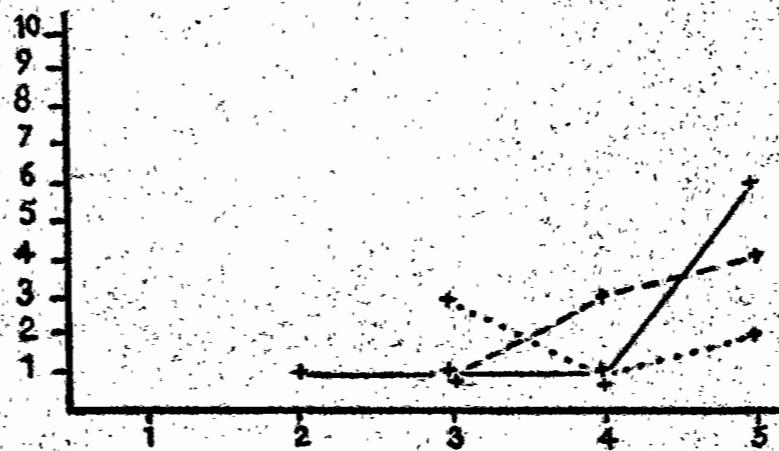
### MANIOC

Choix exprimés  
 a. - 15/18  
 b. - 11/18  
 c. - 13/18



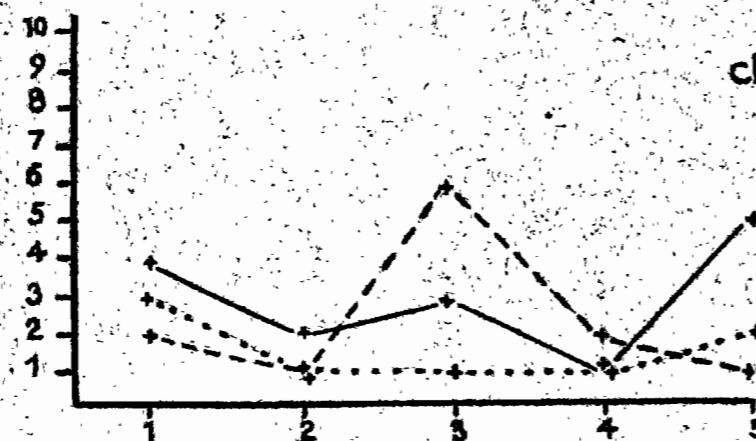
### BŒUFS

Choix exprimés  
 a. - 10/18  
 b. - 8/18  
 c. - 11/18



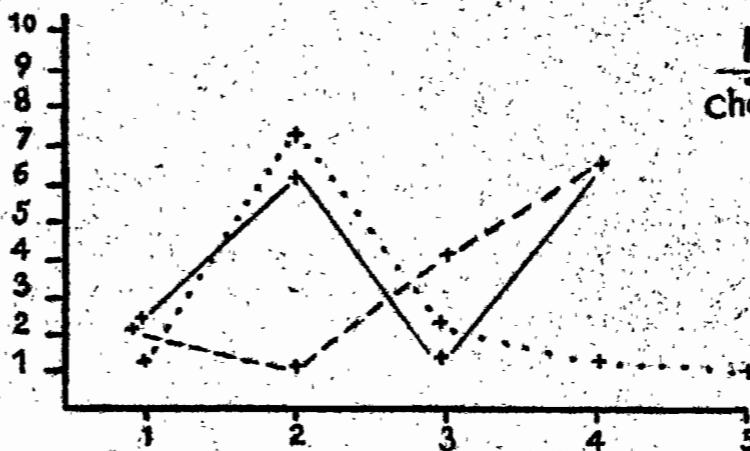
### "VOANJO"

Choix exprimés  
 a. - 9/18  
 b. - 8/18  
 c. - 6/18



### RIZ

Choix exprimés  
 a. - 15/18  
 b. - 12/18  
 c. - 8/18



### MAÏS

Choix exprimés  
 a. - 15/18  
 b. - 13/18  
 c. - 12/18

rang, et ainsi de suite.

Les pages qui vont suivre ont pour objet de déterminer, pour chaque spéculation, les enseignements apportés par ce questionnaire. Il y est fait état également des considérations développées par les informateurs au cours des conversations auxquelles a donné lieu le questionnaire.

### L'élevage des Porcs

Il s'agit d'une ancienne spéculation, des gens d'Anbohitretribe, de Fanjakanandroso rapportent qu'"autrefois, les habitants du village procédaient tous à l'élevage. A Fanjakanandroso, les informateurs assurent que de nombreux villageois possédaient des troupeaux variant de 100 à 150 têtes. La régression de l'élevage porcin s'explique par une épizootie qui s'est répandue sur les pays Merina et Betsileo, les bêtes atteintes fléchissent/<sup>sur</sup>leurs pattes et meurent rapidement. La maladie (maladie de Teschen) est connue sous le nom de Ranoletaka. La plupart des paysans depuis l'installation du BDPA, reprennent l'élevage des porcs tout en reconnaissant, dans la majorité des cas, que cette activité est une des plus pénibles. Si quelques paysans reconnaissent que le transport de l'eau qui incombe aux femmes constitue une tâche pénible, la plupart considèrent que l'élevage des porcs est difficile dans la mesure où l'éleveur ne dispose pas du matériel nécessaire à la culture des tanety (charruc...) et de la charrette qui lui permet de transporter les charges de manioc du champ à la porcherie. Le manioc ne peut être arraché plusieurs jours à l'avance du fait qu'il moisit rapidement. De nombreux paysans effectuent les transports de manioc tous les jours ou tous les deux jours, en cas de circonstances exceptionnelles l'intervalle entre deux arrachages ne dépasse pas trois jours. Dans les cas observés, il semble que l'élevage repose sur les femmes qui transportent sur la tête -niloloha - les quantités d'eau nécessaires, plusieurs paysannes effectuent une dizaine de voyages par jour allant chercher dans le bas-fond, deux ou trois cents mètres en contrebas du village, des siny de 10 à 20 litres d'eau.

Les femmes préparent les repas des porcs, épluchent le manioc et débitent les racines en morceaux, ce travail peut prendre plusieurs heures. D'après la plupart des observateurs, une famille travaillant "normalement" ne peut pas élever plus de vingt à trente bêtes, trente dans le cas où il s'agit d'une famille importante.

L'examen du diagramme permet de remarquer que les opinions exprimées sont nombreuses : sur 18 paysans, 15 se sont exprimés sur l'intérêt absolu, l'intérêt financier que représentait pour eux l'élevage des porcs et 14 se sont déclarés décidés à développer l'élevage. L'opinion, à peu près unanime, est que le porc rapporte rapidement de l'argent, faingan-bola, quelques informateurs font remarquer que cet élevage, de bon rapport dans de bonnes conditions, peut apparaître inintéressant en période d'épizootie et marquent une certaine réticence. L'un d'eux déclare que même dans le cas où il serait absolument sûr des débouchés, il hésiterait à ne pratiquer que l'élevage des porcs. L'élevage de porcs permet de doubler ou même de tripler le capital dans une année alors que la spéculation boeuf demande la plupart du temps deux ou trois ans. Le porc est considéré comme la base - fototra - ou la source - loharano - de la richesse, et le moyen le plus rapide d'accroître le capital. Les goulots d'étranglement s'expliquent par le seuil que constitue l'insuffisance d'une main d'oeuvre exclusivement familiale et par le manque de capital d'exploitation. Il est certain que l'adduction d'eau, un minimum de matériel : charrette, appareil à couper les racines de manioc, pourrait relever notablement ce seuil.

Le diagramme montre que le porc est choisi en première position par un grand nombre de paysans. Sur le diagramme les nodes des trois courbes coïncident. Le fléchissement en deuxième position correspond dans la plupart des cas à la volonté de développer et d'étendre les cultures de tanety destinées aux porcs, tout au moins en grande partie. Ceci est mis en évidence par les points que marquent en deuxième position les courbes "volonté de développement" des diagrammes "manioc" et "maïs".

Les cultures de tanety : manioc et maïs

Très souvent il s'agit de cultures associées à l'élevage de porcs en premier lieu et quelquefois des boeufs destinés à l'embouche, quoiqu'il s'agisse toujours, dans ce dernier cas, d'apports d'appoint et non pas, comme cela peut se produire pour les porcs, de nourriture principale. La raison produite pour témoigner de l'importance de ces deux cultures est qu'elle permet l'élevage. Le maïs, de l'avis de nombreux cultivateurs, est plus intéressant que le manioc sur le plan des rapports mais "plus difficile à produire". Un insecte noir ressemblant à une coccinelle - fano - causerait de sérieux dégâts aux récoltes. Le manioc offre plus de sécurité. Les trois premières positions des diagrammes montrent que si l'intérêt en soi est grand, les informateurs estiment que ces cultures ne rapportent pas en elles-mêmes directement mais par le détour porc. En quatrième et cinquième position pour le manioc, et troisième et quatrième pour le maïs, des cultivateurs estiment que ces cultures peuvent rapporter, il s'agit dans ce cas de la production "anbomba" qui ne sert pas à la nourriture des bêtes et qui peut être commercialisée.

Les limites à l'extension des cultures de plateaux tiennent à la relative rareté des terres et au manque de moyens financiers permettant de rémunérer les heures de tracteur qu'il est possible de situer autour de 2.500 frs par hectare. Ce prix de revient du labour à la charrue pour qui n'en possède pas, 2.500 à 3.000 frs à l'hectare, est comparable. Sur la Sakay, la plus grande partie de la production manioc/maïs provient des terres de plateaux. Le manioc et le maïs de bas fond ou colluvion de bas de pente - baiboho lohatany - réputés meilleurs sont plus spécialement destinés à l'alimentation et produits en petites quantités sur des carrés de terre de quelques ares.

Les cultures maïs/manioc sont étroitement liées aux nouvelles spéculations et à l'élevage porcin. Ces cultures exigent certaines disponibilités qui au même titre que le manque de terre limitent la production. Outre les deux labours au tracteur, les cultivateurs ont fréquemment recours aux services de journaliers du village ou de travailleurs Antandroy employés par ailleurs au BDPA. Le nombre d'opinions exprimées (manioc : 15, 11, 13/18; maïs : 15, 13 et 12/18) font ressortir l'importance attachée à ces cultures comparée à d'autres spéculations boeufs ou voanjo.

Les "Voanjo" s'entendent des voanjo lava ou arachides et des voanjobory destinées plus particulièrement à l'alimentation. De nombreux cultivateurs considèrent que les voanjo bory sont d'un rapport très intéressant. Les voanjo ne sont pas choisis en première position. Les paysans jugeant que cette culture est d'un bon rapport financier possédaient des superficies relativement plus importantes que la moyenne et pratiquaient la culture des voanjo en culture intercalaire sur des champs de manioc tracés en courbe de niveau. L'intérêt pour cette culture doit s'expliquer en grande partie par la demande émanant du BDPA. Cependant le graphique fait apparaître clairement que cette culture paraît malgré tout secondaire aux yeux du paysan.

### Le Riz

Bien que les opinions exprimées soient nombreuses par rapport à l'échantillon, elles n'en apparaissent pas moins étonnantes. A la première question n'attendant qu'une réponse globale, sur les 15 interlocuteurs s'étant exprimés, aucun ne considérait le riz comme l'activité la plus importante, à la deuxième question sur le désir de développer une culture ou un type d'élevage, il s'était trouvé un seul paysan pour citer le riz. Les résultats obtenus au cours de discussions plus approfondies apparaissent différents, de la même manière ils ne coïncident pas davantage avec ce qui est ressor-

ti à la suite de très nombreuses discussions avec l'ensemble des paysans merina, vakinankaratra et betsileo de la Sakay qui, en général, considèrent le riz et le boeuf comme les pivots de la vie économique de la région. On s'étonne donc, dans un tel contexte, de voir le riz figurer dans de nombreux cas en troisième ou en quatrième position et de la proportion importante de cas où aucun classement n'est formulé pour certaines questions. La discordance entre les opinions formulées au cours de conversations libres et les réponses du questionnaire comporte cependant une explication. Dans les conversations libres, le paysan peut sans aucune contrainte exposer les vieux clichés, les idées toutes faites qu'il tient de la tradition et c'est pourquoi il insiste tout naturellement sur l'importance du riz, base authentique de l'économie de subsistance dans laquelle restaient enfermés ses ancêtres. Le questionnaire, au contraire, l'a forcé à réfléchir. Les contraintes logiques auxquelles l'a soumis l'obligation d'opérer un classement ont fait que certaines constatations se sont imposées à lui avec plus de force que les bons principes périmés que lui ont transmis la tradition. Les paysans de la Sakay savent reconnaître que la culture du riz ne va pas sans entraîner pour eux bien des inconvénients. En effet, en ce qui concerne le riz, il semble que les conditions de la production se soient modifiées. Les coûts, autrefois minimes, apparaissent beaucoup plus importants, la possession des rizières engendre une attitude ambivalente. Dans les bas fonds où le droit individuel est plus affirmé que sur les terres de plateaux de nombreux villageois déclarent admettre sans réticence la vente des rizières, dont la mise en valeur apparaît très dispendieuse et accroît la dépendance des nouveaux arrivants ou des paysans pauvres qui ne possèdent pas de troupeaux de boeufs. Il n'est pas d'exploitation de rizière possible sans boeufs de la même manière qu'il n'est pas d'élevage de porcs possible sans la production du manioc sur les terres de plateaux. Il semble que seuls les paysans riches possédant de nombreuses terres

propriétaires d'importants troupeaux de boeufs et à la tête d'une importante famille, considèrent que la culture de riz est intéressante sur le plan des profits. La plupart considèrent que la culture du riz entraîne des coûts élevés et que dans tous les cas les profits apparaissent minimes.

Pour les paysans moyens, le riz tient lieu d'une sorte de réserve de valeur et à défaut de boeufs, le surplus permet d'acquitter les impôts. La vente intervient quel que soit le cours, du fait du manque de liquidités. Le seul intérêt que présente la production de riz pour compte propre est d'éviter d'en acheter à l'extérieur et ainsi de préserver le peu de disponibilités. Les gens évitent de vendre de trop grandes quantités de paddy non décortiqué dans la plupart des cas ils préfèrent vendre du riz décortiqué au marché d'Ankadinondry. Les produits de ces ventes constituent des recettes affectées souvent à acquérir certains biens de consommation tel pétrole, sel, sucre... Dans le village de Mahatsinjo tous les habitants, les uns après les autres, ont été obligés entre janvier et avril d'acheter du riz à la Coopérative ou au marché. La production n'apparaissant pas suffisante. Dans le village, un seul propriétaire consommait encore en juin le riz provenant de la dernière récolte sans toucher au riz de la nouvelle récolte (9 charrettes). Il n'a pas été relevé dans les villages étudiés de cas de vente de récolte sur pied "vary mitso". Le contrat de vary mitso existerait selon des informateurs dans la région de Fenoarivo à l'ouest de la zone étudiée. D'après le diagramme si les paysans reconnaissent qu'au-dessus d'un certain seuil le riz peut être d'un rapport intéressant, et s'ils insistent sur l'importance du riz pour le paysan, très peu d'entre eux sont prêts à en développer la culture. A la réflexion le riz apparaît loin derrière les cultures de tanety, spontanément, le riz, culture qui demande un très gros effort - lahasa - est ressenti comme essentiel.

En matière de riziculture, l'entraide n'est pas ressenti comme de nature à faciliter le travail. Dans certains villages tel Marohazo, la scission de la population en deux camps, une atmosphère de défiance font que l'entraide ne se pratique pas si ce n'est à l'intérieur des familles réduites. Ailleurs, de nombreux paysans préfèrent malgré les coûts élevés (souvent de l'ordre de 10.000 francs) recourir au salariat, faisant remarquer que les pratiques d'entraide à charge de réciprocité obligatoire, comme dans le cas du Valin tanana, ou quasi obligatoire, comme dans le cas du Findramana, n'allège en rien le travail de chaque paysan, étant donné que le bénéficiaire de l'entraide doit à son tour rendre la main, et qu'à la fin, le total du travail est analogue", "amin'ny farany ny totalin'ny asa dia mitovy". Le Findramana se pratique au moment du piétinage, le bénéfice que procure le prêt de boeufs est compensé par le travail que le bénéficiaire consent à son tour. Dans plusieurs cas, des bénéficiaires avaient "donné" à deux reprises deux ou trois jours de travail pour le sarclage des champs de manioc des propriétaires des boeufs. A l'intérieur des villages l'entraide intervient une fois sur deux à l'occasion du repiquage. Cette entraide joue souvent à l'intérieur des familles étendues ou à l'intérieur des villages où les habitants sont liés les uns aux autres par des liens cognatiques résultant d'alliances matrimoniales. Les isolés, autant que cela a pu être observé, ont souvent recours à des équipes de Betsileo venus des districts d'Anbositra, de Fandriana ou d'Ambohinahaso.

### Boeufs

Comparé aux diagrammes précédents, le diagramme boeuf surprend les courbes reflètent assez fidèlement la position des paysans des villages en voie de développement. L'intérêt absolu pour les boeufs ne correspond pas à la volonté de développement dans les trois premières positions. Le peu d'opinions exprimées étonne de la même manière et contraste avec la place que tient le boeuf dans les

conversations particulières. D'une manière générale les paysans ne pensent pas qu'il y ait opposition entre agriculture et élevage et soutiennent qu'il est très difficile de réaliser des travaux agricoles sans disposer d'un certain nombre de boeufs. Les paysans font le départ entre les boeufs dressés et les boeufs destinés à l'enbouche. Au moment du piétinage cependant et dans une moindre mesure, au moment du battage du riz effectué par foulage, l'ensemble du troupeau est considéré comme "fiasana" capital d'exploitation.

Dans le village de Mahatsinjo un vieux notable exprime les trois fonctions du boeuf : élément constitutif d'une épargne, élément permettant le piétinage des rizières, et enfin fournisseur de fumier - zezika - pour les cultures de plateaux.

Le manque de boeufs dressés comme le manque de matériel - charrette, tracteur - est considéré comme l'un des éléments limitatifs de l'exploitation.

L'élevage Dabok'andro conserve son prestige intact, ainsi qu'il a été vu, en principe le capital investi est immobilisé trois ans, en fait de nombreux paysans achètent une fois par an, lors de la foire de Tsiroanomandidy, des boeufs de l'Ouest que des équipes de convoyeurs Sakalava ou Antandroy amènent en deux ou trois semaines du centre Ouest (de Morondava jusqu'à Mitsinjo); Ces boeufs, bien soignés, achetés autour de 10.000 frs en juin, peuvent être revendus 15.000 au mois de juin suivant. De nombreux paysans soutiennent que l'élevage de boeufs est moins pénible que celui des porcs et plus sûr du fait de l'absence d'épizooties.

L'intérêt de ce questionnaire est d'avoir contraint les paysans à sortir du cadre stéréotypé des clichés transmis par la tradition et de donner une image de la complexité de leurs opinions, de leurs contradictions même. Certaines tendances ressortent cependant.

Il est frappant de constater que chaque fois qu'une opinion réfléchie est demandée au paysan, l'importance qu'ont à ses yeux l'élevage du porc et les cultures de tanety se manifeste nettement.

Les résistances au projet de développement ne proviennent donc pas d'un désintéret pour les spéculations qui en font le pivot, mais de la difficulté de son adaptation à la situation sociologique et économique actuelle. Les paysans de la Sakay ne sont pas encore suffisamment affranchis de la tradition pour prendre les options et les risques indispensables.

Les opinions réfléchies font encore ressortir la désaffection que rencontrent la riziculture et l'élevage du boeuf. On a le sentiment que l'attachement du paysan pour ces spéculations tient davantage à la fidélité à la tradition, à la crainte des bouleversements sociaux, à certaines nécessités internes de l'économie actuelle, encore insuffisamment évoluée, qu'à des motivations purement économiques. Les incohérences sont particulièrement sensibles en ce qui concerne le boeuf, les réponses aux deux ordres de questions laissent apparaître le fait que les gens attendent peu de profits de l'élevage du boeuf, tout en envisageant de constituer une épargne-troupeau à partir des bénéfices qu'ils attendent des cultures de tanety et de l'élevage du porc. Ces incohérences réelles rendent compte d'un certain désarroi, d'hésitations, de retours en arrière et d'une sorte d'alternance entre le pôle ancien constitué par la Sakay des immenses pâturages et des rizières mal aménagées et une nouvelle Sakay comportant la mise en valeur des tanety, et des exploitations équilibrées associant culture et élevage.

DEUXIEME PARTIE

---oOo---

LES STRUCTURES SOCIALES

---

## CHAPITRE I

### LES STRUCTURES FAMILIALES

---

L'ensemble de la vie sociale sur la Sakay est régi par des forces complexes, et se présente comme un champ où s'affrontent les forces issues de la tradition (principalement celles qui émanent des groupements familiaux) et les tendances nouvelles, consécutives aux bouleversements économiques et politiques (l'établissement des Communes Rurales en particulier est un élément nouveau de la plus haute importance).

En dépit de ces tendances nouvelles, on ne saurait aborder l'étude de la vie sociale autrement que par celle de la famille, qui reste le point de départ indispensable à la compréhension de la vie villageoise.

#### Les paternels et les maternels

Du point de vue économique, l'unité familiale de base est la famille réduite ou famille élémentaire comprenant l'homme, la femme, les enfants issus de l'union et un ou deux isolés, proches parents de l'homme ou de la femme. De ce point de vue, la famille étendue et particulièrement la famille dite patriarcale, ne jouent pratiquement aucun rôle.

Tout individu se trouve à la jonction de trois lignages, celui de son père, celui de sa mère et celui de son conjoint ou plus exactement du lignage paternel de son conjoint. Il se produit par le fait des alliances matrimoniales un décalage à chaque génération et la famille de la femme d'un individu pris en référence devient la famille maternelle des enfants issus de l'union. L'ancienne accentuation de la lignée paternelle perd de sa netteté. L'ancien

clan - foko - ne correspond plus à aucune réalité, les raisons en sont avant tout démographiques, en outre dans la région étudiée, la plus grande partie de la population est formée d'immigrés coupés de ce fait de ce substrat, ou souvent de paysans d'origine très humble qui n'appartenaient ni à des clans ni à des lignages. Le lignage ou fragment de lignage - tariky - fragmentation du foko ou développement de segments familiaux récemment constitués correspond à l'unité du tonbeau et au cadre à l'intérieur duquel s'effectuent les dévolutions successorales des biens lignagers ou biens lovana. La famille réduite constitue un autre cadre à l'intérieur duquel s'effectuent les dévolutions des biens non lignagers souvent biens propres de l'homme ou de la femme que ceux-ci ont pu acquérir au cours du cycle de leur existence. Il s'ensuit que dans le cadre de la famille réduite, il est possible de venir à la succession de biens paternels ou maternels. Ces deux catégories de succession ne se confondent pas, ou plus exactement le régime des deux différentes catégories de biens reste distinct et obéit à des règles de dévolutions différentes. De la même manière, certaines entraves à la gestion de ces biens marquent la distinction après même que le partage ait été effectué.

Seul le lignage tariky paternel et le lignage maternel apparaissent comme des éléments pertinents de la structure familiale. Seul l'enfant issu d'une union légitime c'est-à-dire d'une union socialement reconnue par le groupe possède un tariky paternel. Il semble que suivant les castes certaines différences caractéristiques des formes d'unions peuvent être relevées. Les membres des lignages supérieurs évitent les fornariages et préfèrent quelquefois éviter les conséquences d'une union ~~illégitime~~. De nombreux enfants n'ont pas au regard de la coutume ou de la loi de père légal. Ils sont de ce fait rattachés au lignage du père de leur mère. Cela est fréquent.

Les parents des deux lignées, sont des havana ainsi que leurs conjoints. Des individus interrogés pensent que les parents maternels en dépit du fait qu'après leur mort ils reposeront dans d'autres

tonbeaux, sont les parents les plus proches de l'égo. En fait les informateurs pensent plus particulièrement aux soeurs de la mère considérés comme plus proches parentes que les socurs du père.

Dans la terminologie courante contrairement à ce qui se produit dans d'autres régions de l'île, les différentes catégories de parents synétriques dans les deux lignes masculines et féminines, ne sont pas distinguées toutefois, très souvent les paysans précisent frère ou soeur du père ou de la mère. Il semble également qu'il soit difficile de relever des différences significatives dans les comportements vis à vis des parents des différentes branches. Dans tous les cas si les rapports de droit marquent plus nettement les droits et les devoirs de l'Ego vis à vis de sa branche paternelle, la branche maternelle paraît très importante.

### Les Alliés

A l'intérieur des communautés villageoises, il semble que l'alliance joue un très grand rôle comme facteur de cohésion permettant de mettre en rapport des gens qui sont étrangers les uns aux autres.

La terminologie s'établit de la manière suivante

#### Tableau des alliés

##### Termes généraux :

beau-fils :	vinanto lahy	beau-père :	rafozana
belle-fille :	vinanto vavy	belle-mère :	rafozana

##### Ego masculin

##### Ego féminin

frère de la femme :	zaodahy	frère du mari :	zaodahy ou ranaotra(1)
soeur de la femme :	zaobavy	soeur du mari :	zaobavy ou ranaotra
femme du frère :	zaobavy	femme du frère :	zaobavy ou ranaotra
nari de la soeur :	zaodahy	nari de la soeur :	zaodahy ou ranaotra

---

(1) Le terme ranaotra, plus fréquemment employé que zaodahy et zaobavy, semble être un vocatif.

femme du frère de la femme :	anabavy	mari de la soeur du mari :	anadahy
mari de la soeur de la femme :	rahalahy	femme du frère du mari :	ranaotra

Les termes vinanto et rafozana sont évités lorsque les paysans s'adressent à leur gendre (ou bru) ou à leurs beaux-parents, ils sont remplacés par les termes de fils ou fille - zanaka - et par ceux de père ou mère - dada ou neny.

Deux hommes dont l'un a épousé la soeur de l'autre, se trouvent dans la relation mpioatra. Le mari de la soeur est le zaodahy de l'Ego. Deux hommes étrangers l'un à l'autre, qui épousent deux soeurs se considèrent comme frère rahalahy, la réciproque, deux femmes qui épousent deux frères, n'est pas vraie, les femmes s'appellent mutuellement ranaotra.

L'examen des diagrammes établis à partir d'Ego masculin et féminin montre que la terminologie est parallèle bien que les femmes emploient pour leur allié le terme Ranaotra tandis que les hommes emploient de préférence les termes Zaodahy ou Zaobavy, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. La terminologie comparée dans la lignée d'Ego et dans celle du conjoint d'Ego, montre une inversion des termes. Les alliés proches conjoints des frères et soeurs (siblings ou frères et soeurs classificatoires) sont désignés par les termes de zaodahy, zaobavy ou ranaotra tandis que les conjoints des alliés (frères et soeurs de la femme d'Ego) sont appelés frère Rahalahy ou soeur Anabavy bien qu'en fait ils peuvent être considérés comme des étrangers non parents. Dans le cas où Ego est une femme si le mari de la soeur du mari est un frère anadahy, la femme du frère du mari est ranaotra, et non pas soeur anabavy.

Dans tous les cas le mariage de l'Ego masculin avec la femme du frère de sa femme, ainsi que le mariage de l'Ego féminin avec le mari de la soeur du mari (situation synétrique) désignés dans les deux cas comme soeur anabavy et frère anadahy est absolument

prohibé de la même manière que s'il s'agissait de frères ou soeurs sibling. Cela est surprenant car en fait les conjoints des frères ou soeurs de Ego devraient être des étrangers.

Cela semble s'expliquer par une forme d'union croisée très fréquente dans les villages et qui d'après de nombreux informateurs était autrefois presque générale, cette union apparaît selon les dires des informateurs comme doublement nioatra et résulte de l'échange de soeurs. C'est ainsi que A donne sa soeur "a" à B et épouse "b" soeur de B (voir schéma).

Cette sorte d'union par échange des soeurs (nifanakalo anabavy) a pour effet de fortifier la cohésion en évitant l'éparpillement du patrimoine. Elle semble effectivement liée au principe juridique du "lova tsy nifindra"<sup>(1)</sup> dans de nombreux cas et paraît sur un autre plan comme le corrolaire de la règle d'endogamie qui fait que les membres de certains lignages, et en particulier de lignages nobles (tel sur la Sakay les Andrianasoandro) évitent des fornariages. Dans ce dernier cas, cette forme d'union préférentielle découle du système des castes.

Alors qu'à l'origine les époux sont étrangers les uns par rapport aux autres, dès la première génération il s'agit de cousins doublement croisés, fils et filles de frères et de soeurs et non de cousins parallèles fils de deux frères ou de deux soeurs auquel dernier cas le mariage apparaît formellement prohibé dans l'ensemble des traditions malgaches. Entre cousins croisés, l'union est possible à condition de procéder à une levée d'interdit (manalafady).

Cette forme de mariage peut, du moins en théorie, se perpétuer au-delà de la première génération.

Sur le plan des dévolutions successorales dans le cas où l'un des ménages s'éteint sans descendance, les ayant cause du deuxième ménage viennent en premier lieu à la succession et s'il s'agit des

---

(1) ou harena tsy mifindra.

héritiers directs héritent de leur oncle maternel et tante paternelle.

Le jeu des unions par échange de soeurs véritables ou classificatoires permet fréquemment de maintenir des barrières de caste ou de renouer l'alliance entre lignages différents issus du même clan.

### Les familles alliées

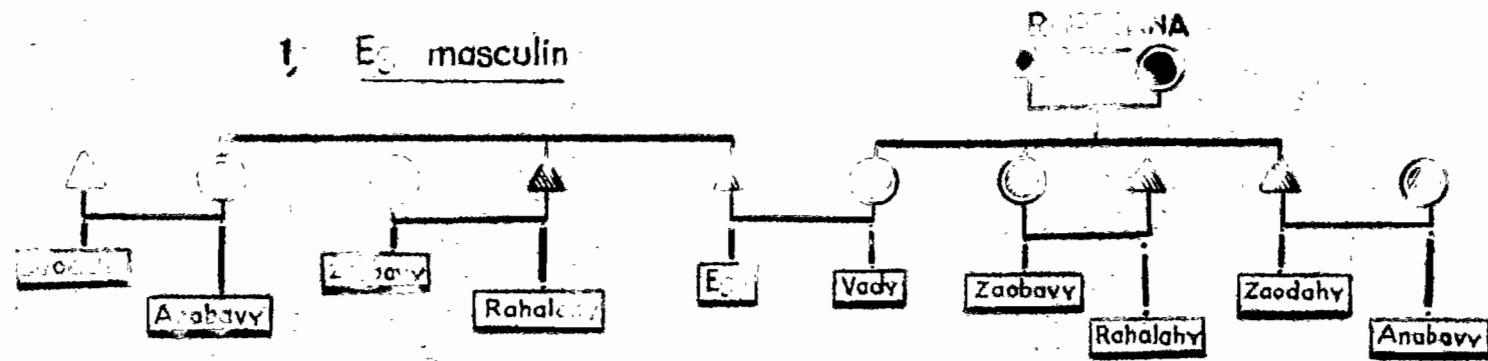
Parallèlement à ces alliances inter-individuelles existent des alliances de groupe à groupe. La relation cognatique ou le principe cognatique est reconnu, les parents cognats sont des parents éloignés havana an-tetezana avec lesquels l'union est possible sans levée d'interdits. Ce principe consiste à reconnaître comme parents tous les ascendants et toutes les branches collatérales qui en sont issues. Les parents an-tetezana, s'entendent surtout des membres du lignage de la mère de la mère et de la mère du père. A l'intérieur des communautés villageoises, l'extension de la parenté cognatique permet fréquemment aux paysans appartenant à la même caste de se reconnaître ou de se situer en terme de parenté ou d'alliance. Dans le cas de la Sakay, des réseaux familiaux sont établis entre les plus anciens habitants dispersés entre plusieurs villages. Les nouveaux arrivés apparaissent isolés, et tendent à constituer des communautés fermées comme les Betsileo et les Vakinankaratra, ces derniers paraissant occuper une position sociale et économique supérieure aux Betsileo.

Il est notable de constater que quel que soit leur groupe ethnique, les isolés qui occupent une position de premier plan sont intégrés par mariage à des familles anciennes, le cas de deux Betsileo des villages d'Andohanankivoka et de Marohazo est probant, dans les deux cas ces notables sont ayant-cause des anciens merina fondateurs des villages.

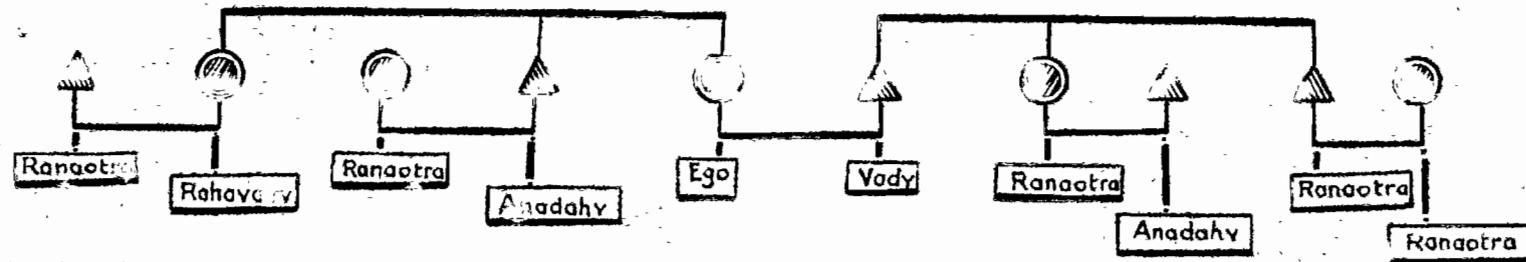
A l'intérieur des villages, les femmes appartenant au lignage paternel et mariées à l'extérieur -lasy ivelany - sont un élément très important de cohésion. Vis à vis de l'Ego les familles des

# TERMINOLOGIE DES ALLIÉS

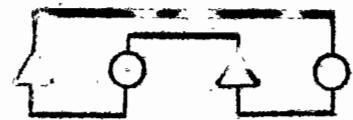
## 1) Ego masculin



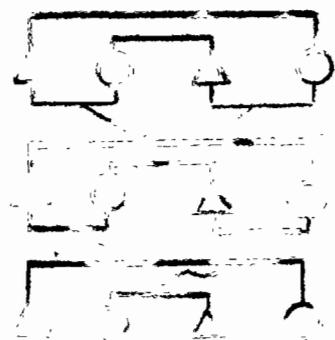
## 2) Ego féminin



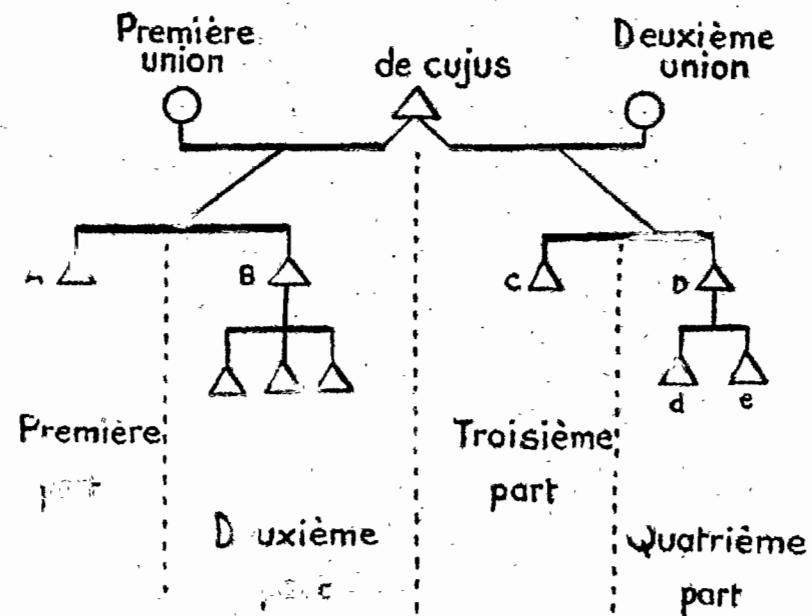
## MARIAGE PAR ECHANGE DE SOEURS



## PERPETUATION THEORIQUE DU MARIAGE PAR ECHANGE DE SOEURS



## SUCCESSION EN CAS DE PLUSIEURS UNIONS SUCCESSIVES



soeurs classificatoires de sa génération (du seul côté paternel) sont des Ankohonana, il en est de même des familles des femmes dans la génération ascendante. Les parents Ankohonana malgré les dires contradictoires et hésitants des informateurs, qui ont de la peine à établir le contenu exact de cette notion, sont des parents proches mais extérieurs avec lesquels le mariage est en principe interdit. Les enfants des soeurs propres ou classificatoires, des soeurs des ascendants paternels père ou père du père, font en principe partie d'un autre lignage sauf évidemment en cas d'union endogamique. En principe les tonbeaux sont distincts, et il n'est pas possible d'hériter des Ankohonana. La pratique signalés du mifanakalo anabavy - échange de soeurs - permet d'éviter cette conséquence.

En dépit de dires divergents de certains informateurs, il semble que sur la Sakay il n'y ait pas de parents Ankohonana dans les générations descendantes par rapport à Ego. Le lignage d'Ego est Rafozana par rapport aux familles élémentaires des filles et petites filles d'Ego. Du point de vue économique la relation gendre/beau-père est très importante. Le gendre étranger peut travailler quelquefois dans l'exploitation de son beau-père duquel il tient ses terres ou tout au moins est disponible en toute occasion pour les travaux collectifs ou les phases culturelles excédant les possibilités d'une famille réduite.

L'Ego homme situant les parents proches de sa femme parle de Fianakaviana et non pas de Havana. Certains informateurs soutiennent que le terme fianakaviana ne s'entend que des familles alliées par les conjoints féminins, que ce terme ne peut être employé pour désigner des familles parentes ou alliées du côté paternel. Selon ces informateurs, le terme fianakaviana (famille) désignerait les alliés par le conjoint vady féminin de la même manière que le terme anakohonana désignerait les familles alliées par les femmes des groupes suivant le cas du père de l'Ego ou de la mère de l'Ego s'il n'a pas de père social.

### Les unions matrimoniales

Les unions matrimoniales n'apparaissent pas très stables ou plus exactement à l'intérieur d'un village, une certaine instabilité surprend. Les Faneken-pokonolona ou Dina prévoient de nombreuses clauses relatives à cette instabilité et visant indirectement à la prévenir.

Dans les ménages chrétiens de la Sakay, qui forment la majorité, le seul mariage valable est le mariage fanambadiana voasoratra, inscrit à l'état civil et sur les registres de la paroisse.

Le mariage coutumier reste le mariage 'vody ondry, fanambadiana lasa vody ondry, mariage fait suivant les formes. Les dispositions en usage prévoient que dans les trois premières années, il est permis aux époux qui ne s'entendraient pas de se séparer à l'annuel. Le mariage sans vody ondry est senti comme un concubinage, "nitari-bady tsy lasa vodiondry tsy nba vady fa sakaiza" la femme n'est pas femme mais maîtresse.

Le mariage sans vody ondry est également désigné sous le terme de fanambadiana an-tzivana.

Les effets de ces catégories de mariage se manifestent en matière de séparation du vivant des époux ou à cause de mort.

La femme légitime est sous le régime du kitay telo an-dàlana. Tous les produits (tonbon-barotra, tonbon-tsoa) sont partagés en trois, un tiers revenant à la femme et deux tiers au mari. Les biens qui se trouvent à l'origine des produits ne sont pas partagés, ainsi les terres restent au mari, elles font d'ailleurs partie de son patrimoine, dans la plupart des cas la femme résidant dans le village du mari. Il en va de même des capitaux, seul l'intérêt en argent, le croît s'il s'agit de troupeaux, serait partagé.

Dans le cas du fanambadiana an-tzivana, les clauses sont plus favorables à la femme et les biens acquis pendant la durée de l'union sont partagés en deux parties égales. Cela s'entend du produit de la terre, du croît des troupeaux et également de l'intérêt des capitaux.

La femme garde évidemment ses biens propres. Dans le cas du mariage légitime, la dot : haren-jazavavy an-pitonboina, constitue des biens propres. La femme en a seule la disposition et son mari n'a aucun contrôle sur la gestion de ces biens. Les biens acquis avec la vente de biens dotaux constituent également des biens propres. S'il s'agit de capitaux, les intérêts échoient également à la femme. Dans la plupart des cas le problème ne se pose pas pour les terres, les terres de la femme qui a quitté son village pour se marier (lasa ivelany) sont mises en valeur par sa famille et, s'ils peuvent revenir à ses enfants, ne reviennent jamais, sauf en cas de déshérence, au mari. Le cas des enfants est même fréquemment discuté et des litiges peuvent s'élever entre les héritiers de la femme et ceux de son frère resté au village.

Le croît des troupeaux est davantage discuté, il semble que les veaux ou porcs fassent partie du patrimoine commun très souvent ces questions sont précisées entre les futurs conjoints, avant la conclusion du mariage. Le mobilier et les objets usuels du ménage appartiennent en propre à la femme; rentrent dans cette catégorie, les lits, machines à coudres, ustensiles ménagers, marmites...

#### Dissolution de l'union à cause de mort

La femme unie sous la forme an-tzivana n'a droit à rien, souvent si l'union est récente, l'appréciation étant le fait des gens du village elle est réputée vazoz, c'est-à-dire maîtresse, terme pris en plus mauvaise part que sakaiza, et part sans rien emporter.

Si l'union est reconnue, la femme a droit à continuer à gérer les biens du de cujus, particulièrement s'il y a des enfants en bas âge, et si le partage n'est pas encore possible. De toute manière, elle a droit à continuer à résider dans la maison du défunt.

La mère gère les biens de ses enfants mineurs. Si elle a besoin d'un conseil, elle s'adresse au frère de son mari, le zaodahy, son propre frère est réputé être loin du fait de la règle de patri-localité et n'a pas à intervenir dans la gestion des biens de la famille de sa soeur qui constitue un groupe ankohonana.

### Cas de plusieurs unions successives

Si un mariage légitime est suivi d'une autre union, la femme légitime vient à la succession à défaut d'autres héritiers, et la femme non légitime n'a droit à rien.

S'il y a eu plusieurs unions légitimes ou non desquelles sont issus des enfants, chacun des enfants, quel que soit le mariage dont il est issu, recueille une part. Par exemple si l'héritage se compose de quatre rizières d'égales superficies, chacun des 4 fils du de cujus recueille une rizière. Si l'un des fils est décédé la rizière qui lui revient est divisée entre ses propres descendants, c'est ainsi que la rizière de "B" est divisée en trois entre "a", "b", et "c", et que la quatrième rizière est divisée en 2 entre "d" et "e".

### Le Foko

Autrefois, le Foko constituait vraisemblablement un clan (1). Le Foko groupe les parents paternels. En principe il n'était pas possible d'épouser des parents foko, le foko constituait donc un groupe exogamique.

Cette notion apparaît considérablement obscurcie, il a été difficile sur la Sakay de dégager des éléments concernant le Foko, cela doit tenir au fait que de nombreux paysans immigrés sont d'origine très humble. La majorité des paysans feint de ne pas être au courant. Les mainty, anciens esclaves, n'appartiennent par définition à aucun foko, mais eux également parlent actuellement de foko pour faire allusion à des parents du côté paternel. La majorité des paysans déclarent que le Foko est "very tadidy", c'est-à-dire perdu dans le passé, oublié. La plupart du temps les gens se situent en disant Fokon-dranona, du foko d'un tel. De la même manière que dans

---

(1) cf. Fokonolona en Inerina. L'Homme d'Outre-Mer, d'après Condoni nas le Foko : clan, est une institution typiquement hova, qui correspond à la deuxième classe. Les lignages andriana ne constituent pas des fokonolona pas plus que les hors caste anciens esclaves - andevo - qui formaient autrefois une main d'oeuvre servile au service des Hova et des Andriana.

d'autres régions de Madagascar, les paysans parlent du Tarika d'un tel, du lignage d'un tel. Cette manière de situer montre qu'il y a actuellement confusion totale entre le Foko et le lignage. Il faut signaler que la personne à laquelle l'interlocuteur se réfère est toujours un mort. A l'intérieur du Foko il y aurait des parents Havana et des Ankohonana, ce qui, à l'exception de la femme du groupe qui fait partie du foko, semble une confusion.

Il semble que le Foko actuel est senti comme un groupe de parents proches, l'élément affectif joue un très grand rôle. De nombreux informateurs énumérant les parents qui font partie du foko citent :

- les 1) Zanaka ny mpirahalahy irai-tan-po, fils des frères de même père et mère
- 2) Zanaka ilay mianadahy, fils de gens de la même maisonnée
- 3) Zanaka ny mpirahavavy, fils de soeurs

certains ajoutent les iray fasana, ce qui semble constituer la définition vraie.

Si les (1) et (2) peuvent effectivement dans le modèle ancien faire partie du même foko, il en va différemment des (3) à moins que l'union des femmes (3) n'ait pas été socialement reconnue.

Cela montre que le clan ne paraît plus avoir aucune signification. Les nouveaux critères de proximité, de solidarité d'intérêt et d'union affective, sont attestés par les contributions effectives des parents considérés comme Foko, lors des fêtes familiales. Les parents foko, doivent contribuer financièrement à toutes les cérémonies et en particulier aux cérémonies collectives touchant aux funérailles, et à l'entretien des tombeaux. Tous les parents foko doivent contribuer en espèces, s'ils ne le font pas, ils ne font plus partie du foko. Cela paraît être également un critère de différenciation des lignages, les parents foko qui refusent d'apporter une contribution ne font plus partie du foko, mais ils restent Fianakaviana qui est un terme plus large, et semble-t-il, moins précis englobant des alliés et des cognats. De nombreux in-

fornateurs, pour situer les parents d'autres branches par rapport à eux, disent tsy mandoa ho an'ny fasana, ils ne payent pas pour le tombeau. Quelques lignages qui ont un tombeau définitif, continuent à assister et à contribuer aux fêtes familiales qui ont lieu auprès du tombeau d'origine, ils sont dit miroa fasana, avoir deux tombeaux, c'est-à-dire qu'ils gardent des liens solides avec la région d'origine, cela a été constaté à plusieurs reprises sur la Sakay. Ces paysans dans la plupart des cas possèdent également des terres lova dans le pays d'origine.

Il semble malgré des éléments des Tantara ny Andriana, que les Andriamasoandro constituent un clan et non pas un lignage. La confusion pourrait provenir du fait qu'il s'agit d'un clan éponyme.

Sur la Sakay, comme dans de très nombreuses régions, l'unité clan a cessé d'exister faisant place à des lignages et au-delà à des familles réduites.

#### L'unité de tombeau

C'est une unité de type Foko, le terme étant pris avec l'acceptation assez confuse qu'il a actuellement, que se rattache ce qui apparaît comme la seule cellule familiale autre que la famille réduite ayant encore aujourd'hui quelque consistance. Encore faut-il convenir qu'elle n'unit des individus que pour un but bien précis: les activités relatives à la construction des tombeaux et à l'accomplissement du rite funéraire du famadihana (retournement des morts). Ceci restreint singulièrement le domaine de cette unité sociale dont les implications dans les domaines juridique et économique, apparaissent très faibles, pour ne pas dire inexistantes. Cependant, la communauté de tombeau crée des liens affectifs très forts entre les individus qui la composent, exprimés par la formule velo, iray trano, naty, iray fasana (vivants, une seule demeure, morts, un seul tombeau).

Cette unité associe les morts qui sont ensevelis dans le tombeau familial et les vivants qui sont destinés à y être ensevelis.

Entrent dans cette unité les individus composant en ligne paternelle un fragment de lignage. Les tendances actuelles de l'évolution qui aboutissent à la fragmentation des grands ensembles familiaux, la dispersion dans le passé d'individus ayant appartenu au même groupe familial, conséquence de migrations plus ou moins diffuses, font que l'unité de tombeau peut à l'heure actuelle n'associer qu'un nombre relativement restreint d'individus. Plus on descend l'échelle des castes, plus la fragmentation devient sensible. Cependant, même dans le cas du lignage noble des Andriamasoandro, souvent cité dans cette étude, la tendance à la fragmentation est apparente. Les Andriamasoandro de Mahatsinjo ont, quoique habitants du même village, trois tombeaux différents. Dérogation à la règle énoncée plus haut, c'est-à-dire au principe patrilinéaire, les femmes des hommes du lignage peuvent être ensevelies dans le tombeau de leur mari. Cependant, cette pratique n'a pas un caractère obligatoire. Une convention peut être établie à ce sujet entre les époux au moment du mariage. Un informateur Betsileo nous a déclaré avoir convenu avec sa femme Merina que celle-ci ne sera pas ensevelie dans le même tombeau que lui, à cause de l'éloignement de son pays d'origine, où se trouvait son propre tombeau. Cette pratique peut s'étendre à la soeur de l'épouse, à condition qu'elle ne soit pas mariée, mais/<sup>en</sup> ce cas, il faut solliciter l'autorisation du chef de l'unité de tombeau. Cette nouvelle dérogation est une confirmation de la force du lien qui unit les alliés ainsi qu'il en a été fait état plus haut.

La solidarité des membres du groupe apparaît à l'occasion des fanadihana ou de la construction ou de la réfection du tombeau familial sous forme du versement d'une contribution aux frais, souvent très élevés. Cette contribution a un caractère obligatoire. Ne pas se soumettre en la matière aux décisions familiales, a les conséquences les plus graves : l'exclusion du tombeau familial. Une telle exclusion place l'individu hors groupe : non seulement il n'a

plus le droit d'être enseveli dans le tombeau familial, mais, s'il reste au village, on lui reprend les biens dont il a hérité du côté paternel (mais pas ceux dont il a hérité du côté maternel), on ne lui adresse plus la parole. L'obligation de contribuer selon un montant fixé d'avance ne s'étend ni aux parents en ligne maternelle, ni aux alliés, ceux-ci offrent généralement une contribution, mais ils en fixent eux-mêmes le montant, et ce n'est pas obligatoire.

C'est le chef de cette unité de tombeau qui a la charge de convoquer les membres de la famille à l'occasion d'un fanadihana ou de la construction d'un tombeau. C'est lui également qui fixe la contribution que doit apporter chacun. Celui qui détient ce pouvoir est le lohanpianakaviana (chef de famille), cependant ce terme est équivoque puisqu'il peut s'appliquer également au chef de n'importe quelle branche du lignage. Tout homme marié ayant des enfants est un lohanpianakaviana. C'est pourquoi, pour désigner plus particulièrement l'autorité qui a la charge de tout ce qui concerne le tombeau, on emploie de préférence le terme de raianandrenibe. Les règles de succession à la charge sont simples : c'est toujours l'aîné de la branche généalogique aînée qui l'occupe. La rigueur du principe peut comporter quelque dérogation : dans le cas où l'aîné de la branche aînée est plus jeune que l'aîné de la branche cadette il peut, par respect pour son âge, aller trouver celui-ci et lui proposer d'assumer l'autorité familiale. Cependant cette démarche n'a pas un caractère obligatoire et si l'aîné généalogique entend exercer l'autorité qui lui revient de droit, l'aîné chronologique ne peut que s'incliner. La rigueur du principe généalogique est exprimée par le proverbe : na naranitra ny nify, tsy mitsako aloha ny vazana (les dents de devant ont beau être pointues, elles ne mâchent pas avant les molaires). L'autorité sur l'unité de tombeau peut être exercée par une femme.

Les déplacements consécutifs aux migrations sont souvent l'occasion de la construction de nouveaux tombeaux. Dans ce cas les membres de l'unité de tombeau résidant en pays d'immigration se

réunissent pour prendre une telle décision et fixer les contributions pour la construction. Cependant, si un aîné reste encore au pays natal, il faut au préalable le consulter et lui demander sa bénédiction (mangataka tsondrano ou ranombavaka); on encourrait le tsiny (le blâme des ancêtres) si on ne le faisait pas. Malgré cette possibilité, le voyageur ne peut manquer d'être frappé par la rareté des tombeaux qu'il lui est possible d'apercevoir sur la Sakay. Cela tient au caractère récent des migrations qui ont peuplé la région. Il existe deux tombeaux à Fanjakamandroso, mais aucun en revanche à Mahatsinjo ou à Andohanankivoka.

### Dévolution des Biens

Il s'agit de distinguer les héritages de biens lova ou biens lignagers demeurés dans la région d'origine et la dévolution de biens non lignagers.

La dévolution des biens lignagers soulève un problème théorique dans le cas étudié, puisque dans la plupart des cas les biens lignagers des paysans de la Sakay se trouvent dans les régions d'origine de l'Inerina, du Vakinkaratra ou du Betsileo. Les terres de la Sakay, par opposition aux terres lignagères, sont des tany fitadiavana. Alors que la vente des terres lignagères est regardée comme une défaveur, rien ne s'oppose à la vente des terres fitadiavana. Pour certains habitants qui possèdent leur tombeau sur la Sakay les terres qu'ils possèdent sont des terres lovana. La dévolution des biens lignagers se fait au sein du lignage paternel. Bien qu'en fait il y ait actuellement dans tous les cas semble-t-il partage, il existe une sorte de droit éminent au profit des membres du lignage qui s'exprime en cas de vente par l'existence d'un droit de préemption au profit des membres du groupe.

Sur la Sakay, les biens sont distingués selon que de par leur valeur, ils constituent des harena lovana des biens transmissibles par héritage ou des biens de peu de valeur. Les informations recueillies tendent à distinguer comme biens transmissibles :

- les rizières
- la maison
- l'argent
- les boeufs
- les plantations d'arbres fruitiers
- les terrains de bas-fond (loha saha) où existent des cultures
- les terres de tanety dans la mesure où existent également des cultures.

Jusqu'à une date très récente, le droit d'appropriation possible sur cette dernière catégorie de terres était des plus discuté. De l'avis du plus grand nombre ces terres étaient collectives au même titre que les kijana (pâturages) avec lesquels elles se confondaient d'ailleurs.

Les parcs à boeufs naturels formés par un lavaka barré constituent également des biens lovana. Il en est de même de certains éléments de l'exploitation tel des charrues - angadin'onby -

A l'intérieur des familles réduites, le principe énonce que tous les enfants garçons ou filles viennent à la succession sur le même pied. En fait tous les cas précis observés montrent que la part des filles est beaucoup moins importante. La justification donnée par la suite à ce fait consiste à dire que la fille part épouser des étrangers et s'installe dans le village du mari, antanin'olona. Ses enfants ne reposeront pas dans le même tombeau que les enfants de la famille. Si des boeufs figurent dans l'héritage, les boeufs sont donnés de préférence aux filles, des informateurs font remarquer que le boeuf peut mourir tandis que la terre reste. Dans un cas observé où l'héritage consistait en environ 5 hectares de rizières et une centaine de boeufs, à partager entre trois héritiers, deux hommes et une femme, la femme n'a obtenu qu'une trentaine de boeufs tandis que ses frères percevaient le reste du troupeau et partageaient entre eux l'intégralité des terres. Il n'y a pas de distinction entre frères aînés et cadets.

A l'exception d'un village (Amparihy) où les terres seraient mises en valeur sous la direction du chef du fragment de lignage, lohan-pianakaviana, il n'a pas été possible de relever un cas de propriété ou d'appropriation commune, même au niveau de frères de même père et de même mère. Dans deux cas, des frères se groupaient pour la possession d'une charrue, dans deux autres cas l'aîné des frères avait laissé la propriété de la charrue à un frère cadet afin de l'aider. Des possibilités de rachat de parts sont prévues. Il n'existe pas de propriété commune des boeufs. Dès la succession, les boeufs sont partagés et chacun des héritiers paie les taxes afférentes à ses bêtes.

Il n'existe aucune propriété collective à l'exception des bois d'eucalyptus provenant des reboisements sur lesquels la communauté villageoise possède des droits, il s'agit de sortes de biens communaux. Dans les villages étudiés il n'y avait pas de droits collectifs portant sur les marais et les étangs. Tout habitant qui ensemençait un marais en Tilapia et dresse une défense kiady en devient propriétaire.

Des informateurs de Fanjakamandroso affirment qu'il n'y a pas de partage de terre lors de la mort du chef de famille aussi longtemps que sa femme est encore vivante. S'il y a partage, la femme légitime prend le tiers des biens qu'elle exploite ou fait exploiter, et les enfants se partagent les deux autres tiers. La mère, en toute circonstance, conserve la maison d'habitation.

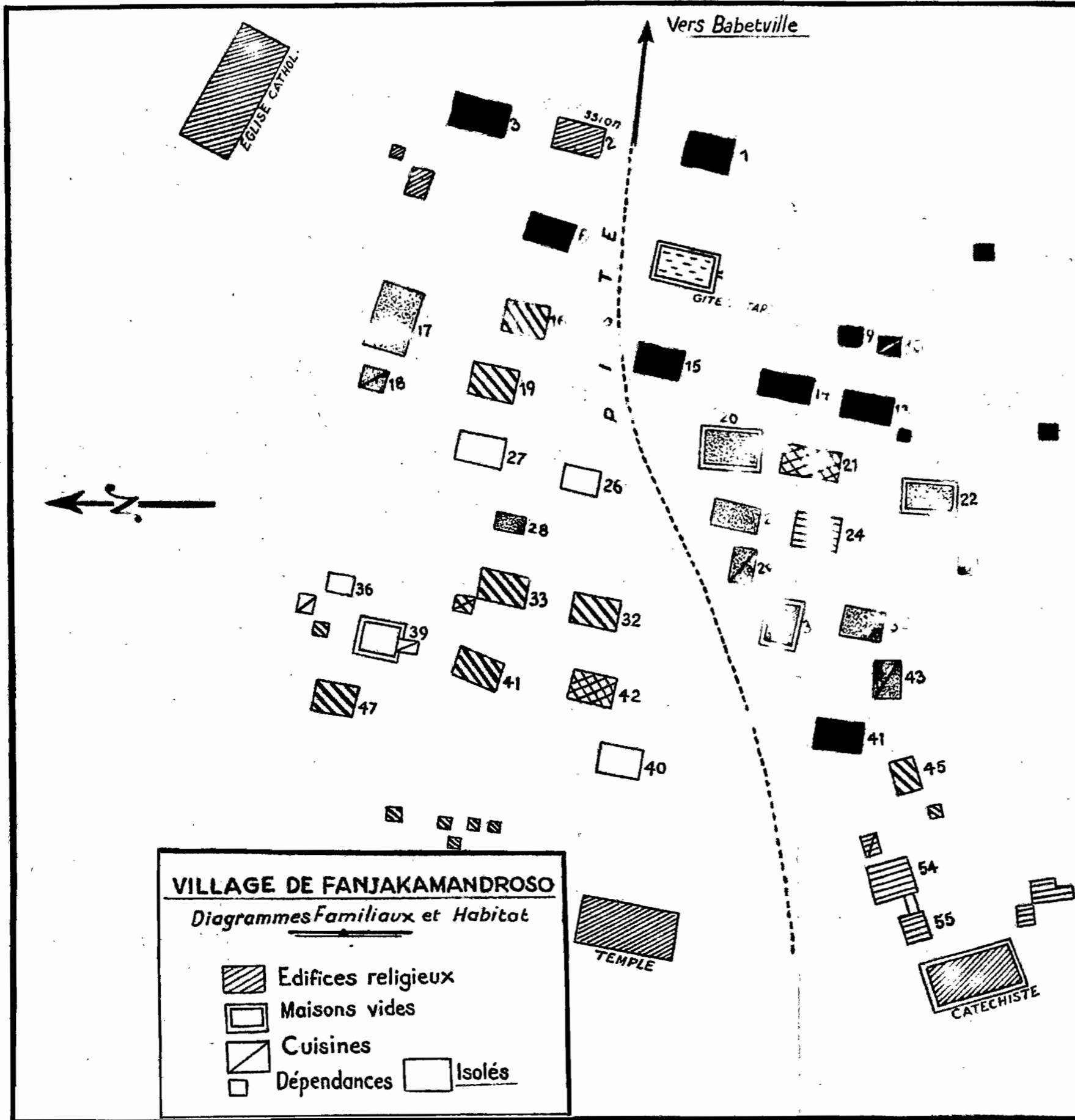
Le partage a lieu dès que les enfants peuvent "payer la carte" qu'ils soient mariés ou célibataires. Le problème de la part des filles se pose toujours de la même manière : dans des cas précis la fille doit avoir une part inférieure à celle des garçons, à moins qu'elle soit l'aînée. Cela s'explique par le fait que la soeur aînée est en une certaine manière, la mère des cadets qui la suivent. Les informateurs toutefois sont affirmatifs et avancent que les soeurs et même la soeur aînée, mariées à l'extérieur sans en-

fants, n'héritent pas du fait que leur part accroîtrait celle du mari. Si elles ont des enfants la question est différente car les biens leur reviendront. .

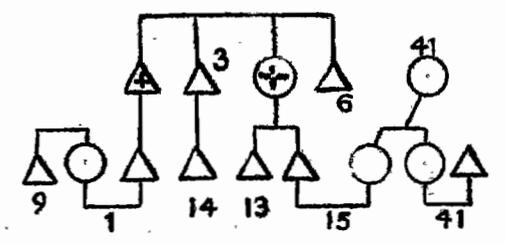
Le partage entre frères et soeurs se fait sous le contrôle de l'aîné qui remplace le père. Dans un cas, à Antsahatanteraka, à la mort du père survivant, le partage est intervenu entre trois héritiers deux frères et une soeur. Les biens à partager consistaient en 3 hectares de rizières, cinq hectares de terre de plateaux, trois hectares de terre de bas-fond et 30 boeufs, la soeur, cadette âgée de trente ans, mariée avec deux enfants, a eu  $\frac{1}{2}$  hectare de rizière, 1 ha de terre de plateau,  $\frac{1}{2}$  hectare de bas-fond et 5 boeufs.

Il est fréquent que l'héritier marié et ayant des enfants, hérite de la maison, même s'il n'est pas l'aîné de la famille.

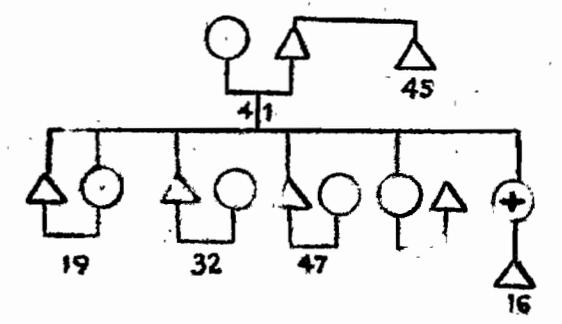
Il semble que le partage effectué, les héritiers possèdent des droits assez larges, et sous réserve de droit de préemption, peuvent disposer de leurs biens. Le cas de la femme paraît différent et en ce qui concerne la gestion des biens d'origine lovana, il semble qu'elle reste plus ou moins sous le contrôle de ses frères aînés ou cadets et doit prendre leur avis pour tout acte de dévolution ou pour tout acte susceptible de modifier la consistance de sa part. Dans un cas observé, la femme gênée demandait à son frère l'autorisation de vendre un terrain familial qui lui était échü, le frère refusant bien qu'il y ait circonstance exceptionnelle, le fokonolona est intervenu et l'a obligé à accepter la vente, en donnant à sa soeur l'autorisation sollicitée.



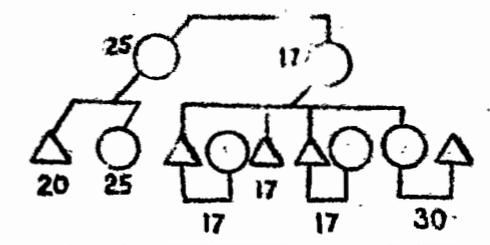
**Groupe 1** ■



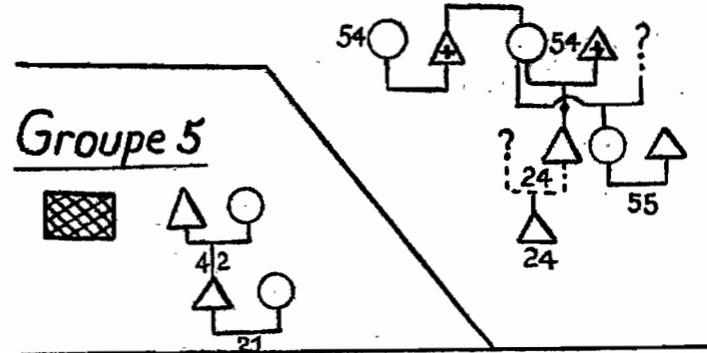
**Groupe 2** ▨



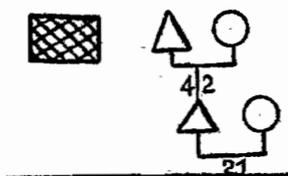
**Groupe 3** □



**Groupe 4** ▨



**Groupe 5** ▨



CHAPITRE II

L E F O K O N O L O N A

---

Les représentants officiels du Fokonolona

Sur la Sakay, les hommes et les femmes sont classés en catégories d'âge. Les enfants et les adolescents n'ont pas de rôle formel dans l'organisation des communautés villageoises. De ce point de vue les catégories pertinentes pour les hommes sont les borijany et les ray anan-dreny. Le mot borijany n'a pas sur la Sakay la connotation péjorative qu'il présente dans d'autres régions de l'Imerina. Il désigne les jeunes hommes de moins de trente ans. Cette distinction borijany/ray anan-dreny présentait une très grande importance avant 1945. Les borijany pouvaient être astreints à des corvées, à des prestations administratives, ou être requis soit comme travailleurs soit comme porteurs de filanjana pour des tournées susceptibles de les amener vers l'ouest en pays sakalava (1). Les Ray anan-dreny peuvent également effectuer des prestations mais seulement à l'intérieur des limites du village. Dans le cas où le village n'était pas en mesure de fournir les hommes requis les membres du Fokonolona, se cotisant, payaient les émoluments des travailleurs supplémentaires.

Dans les régions étudiées, dans le but de réduire les prestations, il était d'usage d'élire comme Chef de village des jeunes gens ayant fait montre d'une certaine sagesse. En fin de mandat, l'ancien chef de village passe automatiquement dans la catégorie des ray anan-dreny. Cet usage particulier à la Sakay est un sujet

---

(1) Dans le centre et nord-ouest, le terme "borijany" se référant à une catégorie d'âge, désigne l'ensemble des merina, de la même manière que le terme "korao" désigne les originaires des pays du sud-est, alors qu'en Antesaka, korao désigne les hommes jeunes qui, à l'origine du moins, étaient seuls à s'installer dans l'ouest.

d'étonnement pour les habitants originaires d'autres régions, selon des vieux il ne s'explique pas autrement que par la fréquence des réquisitions dans un pays de marche, situé en bordure des solitudes de l'Ouest. Cette pratique s'étant conservée, il est fréquent que dans les villages étudiés, le rapport numérique des Rayanan-drony aux borijany soit de l'ordre de 60%.

Les organes officiels du fokonolona sont représentés par le Chef de village, assisté dans les villages qui comptent plus de 15 ou 20 chefs de famille par un "sefo kely". Les informations administratives au sens large, actuellement les notifications émanant de la Commune rurale sont transmises par un crieur public - mpianaso - qui est chargé en toutes circonstances d'avertir les villageois ou de les convoquer pour des délibérations qui la plupart du temps, en l'absence d'un local public, se tiennent sur la place du village.

Dans la plupart des villages existe également un chef des femmes qui est chargé principalement d'organiser l'accueil et l'hébergement des étrangers. Le chef des femmes est assisté d'une adjointe qui tient un cahier d'ordre et une comptabilité des repas servis.

Le Chef de village est chargé des relations avec les autorités administratives, et joue le rôle de relais et de boîte aux lettres, recevant et transmettant les pièces, communications, convocations intéressant les villageois. Son rôle est surtout officiel. Pour les rapports privés entre particuliers et administration, les villageois s'adressent eux-mêmes aux autorités compétentes, chef de canton, de district ou représentants des différents services publics ou techniques. Le chef de village ne reçoit aucune rémunération directe, il perçoit toutefois un pourcentage sur le montant des impôts qu'il fait recouvrer. Depuis la décolonisation et la création des Communes Rurales, le rôle du chef de village tend à s'amoinrir, les véritables élites acceptent les fonctions représentatives, les conseillers de la Commune rurale, notables riches et influents, exerçant souvent des activités d'ordre politique, utilisent les Chefs de village comme des sortes de commis. Plus

que jamais, il semble que l'évolution aura pour effet de confiner le Chef de village à des fonctions secondaires et purement formelles.

La durée du mandat de chef de village est de trois ans, les élections interviennent au terme de ce délai ou auparavant en cas de décès ou de démission. Le chef de village est élu par tous les membres du Fokonolona c'est-à-dire par l'ensemble des habitants jugés adultes. Il n'existe pas de causes d'indignité. La notion de majorité n'est pas claire, sont membres actifs du Fokonolona les hommes assujettis à l'impôt personnel, les femmes au sortir de l'adolescence en sont membres, certains informateurs précisent à 18 ans ou dès qu'elles sont en âge de se marier, en fait des jeunes filles de 16 ans peuvent participer aux délibérations.

Trois candidats "olona ho fidina" sont peu de temps avant les élections désignés lors d'une délibération des Ray anan-dreny. Il est tenu compte de la composition des familles et des catégories ethniques et sociales. En principe les candidats désignés ne peuvent pas refuser.

L'élection - mandatsa-bato - a lieu en public sur la place du village, il est disposé trois petites corbeilles de vannerie -tant - correspondant chacune à un candidat. A tour de rôle tous les membres du Fokonolona déposent soit une pierre soit un grain de maïs dans l'une des corbeilles. Les corbeilles peuvent être remplacées par trois circonférences tracées sur la latérite. Dans le cas de ballottage, si les deux ou trois candidats recueillent le même nombre de voix, il est procédé à une sorte de loterie, chacun des candidats devant tirer dans une vannerie un feuillet de papier plié en quatre sur lequel est inscrit la mention "lany" choisi, ou "tsy lany" refusé.

Il est rare que le chef des femmes soit élu de cette manière, la désignation pour une période de trois ans a lieu publiquement en présence de tous les habitants du village, mais les hommes n'interviennent pas.

Depuis 1957, il est désigné dans chaque village un "Ben'ny tanana" - grand du village - le Ben'ny tanana doit contresigner le cahier de recensement qu'établit le chef de village. Il est choisi sans qu'intervienne une élection. Dans le village d'Andohanankivoka un jeune homme qui avait refusé catégoriquement d'être élu Chef de village, s'est vu désigné d'office comme Ben'ny tanana.

Le crieur public, est dans la plupart des cas, un ray anan-dreny, ses fonctions ne sont pas rémunérées. Le mpiantso est également désigné pour une période de trois ans sans élection. Il n'est pas possible de refuser, les ray anan-dreny doivent à tour de rôle assumer cette fonction.

#### L'organisation formelle du Fokonolona

Autrefois, l'une des principales attributions des Fokonolona consistait à faire assurer la garde nocturne des villages et des bocufs. La garde des villages, nianby tanana, était désignée sous le terme de jadona et présentait un caractère obligatoire. La garde était assurée par un roulement qui s'établissait entre les hommes du village, de manière à fournir 3 à 5 gardiens par nuit. Il en était de même de l'établissement de kizo, sortes de postes de sécurité établis sur les pâturages lointains ou à proximité des lieux de passage obligatoires. L'installation du BDPA, les conditions générales du développement ont tendu à faire d'une région troublée excentrée (1) un pays tranquille qui, par là, a perdu quelques-unes de ses caractéristiques. La suppression des jadona et des kizo, sont peut-être l'une des causes d'un certain fléchissement

---

(1) Les incursions de brigands - dahalo, jiolahy - dans la région de la Sakay, étaient nombreuses jusqu'à une date relativement récente. En 1942, le village d'Ankadinondry kely (à 2 km à vol d'oiseau de l'actuel Babetville) a été entièrement détruit, et une partie des habitants massacrés par des bandits voleurs de boeufs.

de la cohésion du Fokonolona. Actuellement le Fokonolona, communauté des habitants est le garant de l'ordre à l'intérieur du village. Dans la plupart des villages de la Sakay, existent des conventions villageoises, les Dina. Ces conventions rédigées sur des cahiers sont conservées par un notable influent.

Il ne peut être question, dans le cadre de ce rapport, d'aborder une analyse des règles et fondements du droit villageois. Les faits retenus ne correspondent pas, dans l'ensemble, aux catégories occidentales. Sur la Sakay, le droit paraît plus individualiste que dans d'autres régions de l'île, et les sanctions sont davantage individualisées. Le principe d'une responsabilité diffuse ou collective est mal reçu.

Deux conventions sont présentées en annexe. En général, les dispositions adoptées visent à assurer le maintien du "fitiavana", de l'entente à l'intérieur du groupe villageois. Si tous les dina prévoient des dispositions relatives aux dommages causés par les boeufs ou les porcs qui, en matière d'imputation de la responsabilité, reposent toutes sur le principe du "onby sisa mita" (1), les dispositions relatives aux actes susceptibles d'altérer le climat des bonnes relations sont nombreuses. Le Dina de Fanjakamandroso établit une curieuse réglementation concernant les veillées funèbres, des informateurs expliquent que cela tient à ce que dans le passé, la méconnaissance de ces règles a causé des mésententes durables, d'autres pensent que ces règles impératives permettent de surmonter les obstacles dus aux inégalités de castes. La plupart

---

(1) Le principe du onby sisa mita signifie que le boeuf trouvé dans un champ est réputé auteur de la totalité des déprédations commises. Il incombe au propriétaire du boeuf de faire la preuve que certains dommages sont le fait d'autres bêtes qui ne lui appartiennent pas.

des Dina traitent des insultes, ompa et des actes permettant de nuire en parole... D'autres articles prévoient les cas d'adultère, nihoatra ondana, le fait de dépasser l'oreille et l'inceste, mandry fady, susceptibles de se produire dans des villages où, à un titre quelconque, une grande partie des habitants peuvent être liés par des liens de parenté ou d'alliance.

Sitôt que la convention se trouve être violée, la partie lésée ou simplement un témoin, kitaolo, vavolonbelona, membre de la collectivité villageoise qui a constaté l'infraction, alerte le Chef de village, lequel convoque le Fokonolona. Les faits matériels tel que les dégâts causés par les boeufs donnent lieu à une constatation objective, ils sont dits hita naso. Les autres faits, adultère, inceste, doivent, pour être réputés, troubler l'ordre public, avoir été constatés par un témoin direct. Ce n'est qu'à ce moment, lorsque les coupables ont été surpris, que l'action et l'intervention du Fokonolona peuvent se développer. La notion de "prise sur le fait - am-body onby " est très restrictive, il n'est pas tenu compte des soupçons antérieurs, des dires ou de la rumeur publique; l'opinion même générale n'intéresse pas la collectivité aussi longtemps que les faits ne sont pas révélés au grand jour.

L'ensemble des habitants adultes, hommes et femmes, est convoqué sur la place du village - kianja - Le Chef de village, la partie lésée ou le témoin qui a dénoncé l'acte reprochable, donnent un exposé des faits; après quoi, à la suite d'une discussion, les gens du village et, plus particulièrement, les descendants des anciens fondateurs ou les notables influents - olo-banona, olo manga estiment si oui ou non les règles ont été ignorées ou si la convention a été réellement violée (efa mandika, efa nanota). Ce n'est qu'après cette délibération que celui qui a tort (kilsna) est autorisé à essayer de se disculper. Le jugement (fitsarana) intervient par la suite, les notables influents, les chefs de famille, le catéchiste, jouent un rôle déterminant.

La faute, le dol, l'intention malveillante, peuvent donner lieu à indemnité. Cette indemnité, versée à la partie lésée, est accompagnée d'une amende supplémentaire, sazy, loka, perçue au profit du fokonolona. L'amende, volan-pokonolona (1) est versée au trésorier mpitahiry, celui qui conserve.

En dehors des dispositions générales qui s'expliquent le plus souvent par l'histoire événementielle de la communauté en question, les conventions traitent fréquemment de l'aménagement du territoire villageois et de sa division en zone de culture et en zone d'élevage. Cette division entraîne de nombreux effets en matière juridique, problème de la garde, des obligations réciproques des agriculteurs et des éleveurs, détermination de la responsabilité... Ces dispositions apparaissent actuellement les plus battues en brèche par l'évolution économique et la révolution des techniques et modes de culture et d'élevage qu'a entraînée l'implantation du BDPA. Le cas d'Andohanankivoka est significatif, il se retrouve d'ailleurs sous des modalités plus ou moins convergentes dans d'autres villages tels Marohazo ou Anbatoantrano. A Andohanankivoka, village de gens riches, selon les dires des habitants des vieux villages de Fanjakanandroso et d'Antsahavelatra, où la moitié des habitants élèvent des boeufs Dabok'andro pour l'embouche, une fraction d'irréductibles se fondant sur le Dina s'oppose à ce qu'une partie des

---

(1) Le volan-pokonolona - argent du fokonolona, s'entend de toutes les ressources perçues au bénéfice de la communauté villageoise, il est constitué par les sommes provenant soit des amendes, soit des contributions diverses perçues sur les boeufs, les porcs ou sur la taxe de première installation que l'étranger verse au moment où il s'installe dans le village. L'argent du fokonolona dépasse rarement quelques milliers de francs.

tanety soit mise en culture tandis que dans le même temps, d'autres fractions soutiennent que l'ancienne distinction terres de culture/terres à vocation pastorale est abolie (1). Ce flottement qui paralyse les initiatives des "petits paysans" n'évite pas les conflits qui se produisent entre les familles dominantes du village qui, délibérément méconnaissent le dina :

".... actuellement on ne respecte plus le dina parce que X a labouré en dehors de la limite qu'on (le Fokonolona) a interdit de labourer. Les gens ont discuté plus de quatre fois, on voulait l'empêcher de le faire pourtant il a planté du tabac en bas dans le lohasaha. Alors, moi, j'ai pris une partie au Sud du Parc à boeuf de ma femme pour faire un peu de patates, les feuilles, j'avais l'intention de les donner aux porcs. J'ai fait cela, parce que X a ignoré le dina, c'est lui qui l'a brisé (mandrava). Après quoi, d'autres anciens du village (il s'agit des chefs de famille installés depuis longtemps à Andohanankivoka par opposition aux innigrés récents) m'ont initié, nous sommes gênés, il aurait fallu condamner X dès le début, on n'a pas osé, on a discuté vainement et c'est pour cela que maintenant tout le monde fait comme lui, on ne respecte plus le dina".

Ce texte révèle une situation de crise qui tend à se généraliser sur l'ensemble de la région. Dans cette crise, une fraction des habitants sûrs de leur puissance économique, n'hésite pas à méconnaître les dispositions gênantes qui continuent à s'imposer à certaines catégories dont les membres n'apparaissent pas en dépit des affirmations, des membres à part entière de la collectivité. A ce stade, il est nécessaire de tenter une approche plus serrée des réalités villageoises et des catégories sociales, auparavant il est utile de caractériser rapidement le régime foncier.

---

(1) Il est nécessaire de signaler que le cas d'Andohanankivoka est plus complexe encore, ainsi qu'il est vu ailleurs, certaines fractions s'opposent au partage de terres déjà mises en courbes de niveau (aux frais de la commune rurale) car quelques vieux chefs de famille arguant d'une antériorité d'occupation et de l'existence de droits sola-pangady, prétendent obtenir des surfaces plus importantes que les derniers arrivés.

### Les catégories sociales

Sur la Sakay l'analyse des catégories sociales ne se laisse pas saisir avec autant de netteté que dans d'autres régions de l'île. Au principe de castes existant et encore réel sur l'ensemble des hautes terres se surimpose un principe de classification plus nuancé qui correspond grossièrement à l'antériorité de l'occupation du sol ou de l'installation. Les anciens habitants tonpon-bohitra jouissent d'une position forte. Dans un seul cas à Marohazo, et dans un avenir proche sans doute à Ankadinondrikely, les nouveaux arrivés nient cette position et cette prééminence. A Marohazo, sous l'impulsion d'un jeune exploitant les nouveaux immigrants betsileo prennent une attitude de refus et de révolte, se refusant à respecter l'équilibre ancien c'est-à-dire à accepter de ne pas avoir de terre. Les groupes de nouveaux immigrants, s'ils ne prennent pas conscience de leur position, entrent dans des clientèles. Souvent de fortes personnalités parviennent par mariage à acquérir une position prédominante. De nombreux notables-leaders sont "extérieurs" à la tradition et n'empruntent pas les canaux de promotion attendus. Il serait possible d'avancer sans se tromper que toutes les personnalités réelles de la Sakay sont des gens étrangers au pays ou en tout cas des hommes qui n'étaient pas des paysans. L'afflux récent des immigrants betsileo pourrait constituer une sorte de prolétariat agricole. Ceci est d'autant plus possible que bon nombre de paysans aisés de la Sakay tendent à faire travailler leur terre par des journaliers. Les périodes creuses du point de vue agricole sont occupées par des travaux secondaires, dressage de bœufs, transport petit artisanat, travaux de réparation. Dans l'intervalle, l'octroi d'une parcelle de rizière à titre précaire sans exigence de contrepartie, permet au journalier d'assurer sa subsistance.

A l'intérieur des villages, les différences de castes très réelles sur le plan des relations matrimoniales, sont moins pertinentes sur le plan économique.

Sur le plan des relations matrimoniales, si la caste "A" est supérieure à la caste "B", il est impensable qu'une femme A épouse un homme B. Jadis si une femme Andriana ou Hova s'alliait à un esclave, ses parents la vendaient sur le marché contre une charge de manioc cuit ou de patates. Sur la Sakay, une femme Hova qui épouse un descendant d'esclave est dite midimbintana. La femme est rejetée et à sa mort, ne peut être ensevelie dans le tombeau familial. Elle ne saurait être admise dans le tombeau familial car les ancêtres ne manqueraient pas de la maudire manozona. Une Merina de la caste libre - hova - peut épouser des "libres" des Hautes Terres qu'ils soient Betsileo ou Sihanaka, il ne lui est pas possible d'épouser des côtiers (Tanindrana). Actuellement, si l'interdiction joue toujours en ce qui concerne femme A/homme B, il n'est pas rare qu'un homme A épouse une femme B, les enfants issus de l'union étant A. La réciproque n'est pas vrai. Les hommes A ont donc accès à deux communautés de femmes, les femmes A et les femmes B, ce fait, en dehors de toute autre considération, est un critère sûr d'inégalité sociale.

La division des paysans merina de la Sakay en trois castes aboutit à la constitution de trois sociétés entremêlées entre lesquelles les rapports sont plus ou moins suivis, Andriana et libres Hova, s'opposent assez nettement aux anciens esclaves, olo mainty. Il semble d'après les cas observés, que l'entraide ne joue pas entièrement entre les différentes catégories sociales, les fotsy minoritaires dans certains villages sont "trop fiers" pour pratiquer l'entraide et préfèrent rémunérer des salariés.

Il semble que s'il existe une légère corrélation entre le statut social et la situation économique, très souvent la position économique est indépendante du statut social cela peut s'expliquer de plusieurs manières. D'une manière générale la position des membres des castes basses, dépend de la proportion qu'à l'intérieur d'un village les membres de cette caste représentent par rapport à

l'ensemble de la population, les Hova vao, nouveaux Hova, qualifiés en dehors de leur présence de mainty, sont dans une position précaire dans la mesure où ils sont isolés au milieu d'une communauté formée de blancs - fotsy - c'est-à-dire formée de descendants d'Andriana ou de Hova. Les mainty isolés font partie de la clientèle d'un notable. La situation est toute autre lorsque les membres de la troisième caste sont en majorité tel à Fanjakamandroso ou à Anbatomainty.

Dans les villages où les catégories sociales sont suffisamment représentées le facteur familial arrive rapidement à jouer un très grand rôle. Une grande partie des habitants se trouve liée par des liens de parenté ou d'alliance, les relations entre familles sont resserrées par les relations doublement "mpiotza" échange de soeurs ce qui est un élément supplémentaire de stabilité. Dans de nombreux villages les personnes parentes ou alliées constituent une fraction importante de la population totale. L'instabilité des unions et les mariages successifs compliquent encore les réseaux en même temps qu'ils rendent compte de certaines oppositions sourdes à l'intérieur de la communauté villageoise.

Actuellement les villages de la Sakay ne semblent plus constituer les groupements ouverts d'accès inconditionnel qu'ils prétendent être, les liens de parenté ou cognatiques ou matrimoniaux font que le principe familial l'emporte sur le principe de résidence, et que des obstacles directs ou indirects, sont opposés aux étrangers qui souhaitent s'installer dans le village. La position des étrangers arrivés à une date récente paraît la plus précaire, ainsi en va-t-il de Betsileo qui, à la différence des Merina "mainty" ne possèdent pas de terre, et vivent dans quelques cas de salaire ou de métayage. Les Betsileo installés plus anciennement paraissent intégrés, et en fait se sont intégrés par mariage à certaines familles merina, en particulier à des familles Andrianasoandro. Il semble d'après les cas observés que les Betsileo plus indi-

vidualistes que les Merina n'aident pas systématiquement les nouveaux arrivants. Tel n'est pas le cas des Vakinankaratra qui paraissent s'entraider davantage, mais il est vrai que les migrations prennent un caractère familial et que le nouvel arrivant est accueilli par des parents, souvent un frère aîné ou un beau-frère.

Le cas des migrants betsileo est intéressant, arrivés démunis, ils ont beaucoup de peine à s'installer. Dans les rapports anciens/nouveaux arrivants, le facteur ethnique ne joue pas, des oppositions à l'intérieur des mêmes communautés peuvent se constituer entre paysans appartenant au même groupe ethnique. L'exemple du village de Marohazo est significatif, les ayant cause Betsileo d'anciens occupants Merina se heurtent à un groupe de nouveaux arrivés Betsileo dirigés par un jeune paysan Merina. L'opposition entre les deux fractions a été telle que les Betsileo nouvellement installés n'ont pas assisté aux funérailles d'un mort du premier groupe. Ce fait a été commenté dans tous les villages environnants comme un fait impensable dans la tradition malgache.

La position des isolés non intégrés aux ensembles familiaux est précaire du fait que la mobilité sociale apparaît très difficile en dehors des canaux traditionnels. L'isolé sans terre ne peut prétendre à une promotion, les conditions premières telle la possession d'une terre lui étant refusée. Dans de nombreux cas, sans que les membres du village refusent une terre, il se trouve que la terre allouée, terre - manta - se révèle pratiquement stérile et décourage l'arrivant, dans la mesure où celui-ci respecte les voies et moyens traditionnels. Il en est autrement des isolés qui s'installent et possèdent des compétences ou une qualification reconnue. Eléments innovateurs, possédant certains moyens qui dépassent fréquemment les moyens du groupe, il se produit fréquemment que des isolés "outsider" anciens fonctionnaires ou employés du secteur privé, se trouvent à la tête de clientèles. Il faut toutefois relever que ces outsiders s'efforcent de maintenir ou de créer des

liens avec la société traditionnelle tout d'abord en s'efforçant de s'allier à une femme de la société, et ensuite en cultivant les valeurs admises, assiduité aux offices religieux, rôle dans les fiangonana (paroisses), paiement de dons ostentatoires en échange de diplômes d'honneurs qui portent le montant du don, et qui, objets de prestige, sont affichés dans la pièce principale de la maison. Efforts tendant à jouer un rôle dans les organismes nouveaux, telle la commune rurale. Dans une certaine mesure bien qu'ils apparaissent la plupart du temps comme des éléments marginaux, ces paysans peuvent constituer des modèles. Dans un certain sens ils sont plus ouverts que les élites traditionnelles qui apparaissent avant tout soucieuses de maintenir les positions avantageuses qu'elles occupent et de conserver leur avance.

Les positions apparaissent en quelque manière cristallisées, figées. Sur la Sakay un exemple est constitué par le lignage des Andriamasoandro, lignage que les Tantaran'ny Andriana reconnaissent comme un lignage noble quoique de moindre importance. Les membres de ce lignage distribués en fragments de lignage indépendants et autonomes possédant chacun en propre un tombeau, dominant dans les villages de Mahatsinjo, d'Andohanankivoka, d'Ambatoantrano. La cohésion des Andriamasoandro est en fait très faible, les fragments de lignages Andriamasoandro possèdent chacun leur tombeau. Sur la Sakay, ce lignage comprend des centaines de membres (1). La position dominante s'explique souvent par le fait d'une antériorité d'occupation qui facilite une concentration des terres. Dans les cas étudiés, la règle d'endogamie joue très fréquemment et les inter-mariages s'expliquent avant tout par le désir d'éviter la dispersion des terres. Des fragments de lignage pratiquent étrangers

---

(1) Voir village Mahatsinjo.

l'un à l'autre se trouvent soudés par l'échange des soeurs. En cas de déshérence ou de disparition sans postérité de l'un des ménages cette pratique sauvegarde le principe du lova tsy mifindra, le second venant à la dévolution des biens.

Cela est encore renforcé par la généralisation des unions endogamiques, les formariages sont très rares. Du fait de leur nombre, les membres de ce lignage occupent une position déterminante au sein des assemblées villageoises et exercent une forte influence. Il paraît probable que là où leur opposition se manifeste, il est difficile de faire triompher un projet quel qu'il soit. Le comportement des différents notables influents appartenant à ce lignage n'est pas toujours homogène, dans plusieurs cas des oppositions se sont manifestées, ainsi à Mahatsinjo où le principe du remembrement n'a été admis que le jour où le neveu partisan du remembrement occupant des fonctions officielles est parvenu à convaincre son oncle qui exerçait l'influence profonde dans le village. L'accord de ce dernier a entraîné l'adhésion des villageois. Ailleurs, à Andohanankivoka, certains Andriamasoandro contrairement à ceux de Mahatsinjo, combattent toute innovation. A l'intérieur des mêmes villages certaines tensions se manifestent entre "cousins" occupant des positions économiques différentes. Les querelles semblent attisées par les femmes.

Cet élément est susceptible de contrarier certains ajustements ou certaines liaisons qui pourraient s'établir spontanément entre membres de catégories différentes. La tendance à la constitution de groupes fermés joue un rôle d'autant plus important que les faits de parenté sont liés à l'appropriation des terres utiles. Ils rejaillissent directement sur les conditions de la production et du développement ainsi que sur la position économique et sociale des groupes et catégories dont l'ensemble constitue la population du village.

CHAPITRE III

P R O B L È M E S F O N C I E R S

---

Le Droit foncier

Dans la région de la Sakay, pays vide jusqu'à une époque récente, les règles de droit apparaissent moins complexes que dans la partie centrale de l'Imerina. Les distinctions juridiques reprennent l'opposition terres de plateaux et terres de colluvions de bas de pente, de baibofo, ou de loha saha. Sur les terrains de plateau, tanety, un droit éminent est reconnu au profit de la communauté des habitants, de l'avis des informateurs, cela tient au fait que les terres, même aujourd'hui en culture, étaient autrefois kijana pâturages, et que le village est seul propriétaire des kijana.

La propriété des pâturages terrains de tanety mais également de bas-fonds en saison sèche, a de tout temps été collective, il n'était pas rare que les pâturages soient communs à plusieurs villages bien que se trouvant répartis dans les territoires des différents villages.

L'ancien régime de droit des pâturages et notamment des pâturages de tanety, laisse des traces en matière de culture de tanety. L'appropriation des dessus de tanety en vue de la culture, est également un fait nouveau, et les droits privatifs ne sont pas dégagés de l'arrière-plan. L'idée que les terres de tanety, assises des nouvelles possibilités de culture, sont des terres collectives ou sur lesquelles la collectivité a un droit, est sous-jacente à de nombreuses difficultés. A Andohanankivoka, un conflit oppose certains notables au sujet de terres aménagées en courbes de niveau par la Commune - après l'accord des habitants et leur participation

aux travaux - qui actuellement servent de terrains de pâture pour les bœufs Dabok'andro. Il ne s'agit pas en dépit des apparences, d'un conflit relatif aux modalités de la répartition de certaines terres, certains notables voudraient se réserver une part plus importante tandis que les nouveaux arrivés désireraient que les parts soient égales. Cette discussion n'est pas réglée du fait qu'aucune majorité ne peut se dessiner, et les travaux accomplis par la Commune Rurale seront à reprendre dans l'avenir, étant détériorés par les bœufs.

Toute disposition de terre de plateaux est impossible contre l'avis du Fokonolona. Dans la limite des obligations "normales" le droit de disposition est plus large pour les terres des bas. La raison avancée est que ces terres nécessitent de gros frais et sont susceptibles dans certains cas de gêner le propriétaire, la disposition de cette catégorie de terre se rattache à la liberté de gestion qui est reconnue à chaque chef de famille en ce qui concerne son propre patrimoine. Sur les terres de bas-fond un droit de préemption est admis d'abord au profit des parents, et ensuite au profit des membres du Fokonolona. Il semble que si les membres du Fokonolona pourraient s'opposer à ce que des habitants vendent leur terre à des originaires de l'Extrême Sud, Tandroy, ils ne seraient pas autorisés à faire opposition à un contrat passé avec des co-contractants merina ou betsileo. Les Tandroy, appréciés comme travailleurs et journaliers, ne le sont pas sur le plan des relations sociales.

Les notions de propriété correspondent mal, en fait certaines personnes exercent des droits privatifs sur telle ou telle catégorie de terre. Chaque village possède un territoire, le faritany, tout le faritany qui n'est pas approprié individuellement appartient au village.

Il n'y a pas de propriété de pâturage et il n'y a pas de parcours fixe, autrefois les pâturages ignoraient les limites des

villages. Actuellement, ainsi qu'il a été vu, des restrictions au déplacement des troupeaux concernent les boeufs destinés à l'embouche et gardés par un gardien ou un npanao dabok'andro. Il n'est donc pas possible de prendre possession d'un pâturage de la même manière que l'on prend possession d'une terre en y plantant un poteau kiady. Le kiady, poteau terminé par une touffe d'herbes à l'extrémité, défense juridique, dressé sur une tanety, signifie qu'un habitant du village a l'intention de mettre en culture la parcelle située à proximité du kiady. Très souvent, la parcelle n'est pas délimitée, elle peut l'être plus rigoureusement par des touffes d'herbes nouées ou par des coups d'angady effectués chaque deux ou trois pas, il est nécessaire de faire quatre coups d'angady. Ces délimitations - namona ahitra, nanao faritr'asa - délimitent plus rigoureusement les limites et les angles du champ -zorontany.

Les marques effectuées par des noeuds d'herbes peuvent indiquer également qu'un habitant a l'intention de couper les longues herbes pour procéder à la réfection du toit de sa maison. Dans tous les cas les noeuds d'herbes ainsi que les traces de coups d'angady ne sont valables qu'une année, tandis qu'un kiady dressé signifie que pendant trois années un habitant du village peut s'opposer à ce qu'un autre habitant procédât à la mise en valeur de la parcelle marquée.

Au bord d'un marais ou d'une mare de petite superficie, un kiady marque la propriété du seneur d'alevins qui se réserve le droit de pêcher.

Dans le cas où la terre ainsi repérée appartient à un habitant du village, le Fokonolona admet le kiady. Dans de nombreux villages, Andohanankivoka, Fanjakanandroso, Antsahatanteraka, Mahatsinjo, Mavohazo, le Kiady exprime la volonté de labourer.

La notion de possession du sol - notion de fananan-tany - est une notion difficile à préciser. En règle générale, les terres appartiennent à ceux qui les ont mises en valeur ou à leurs ayant droit. De cette règle sola-pangady, il résulte que les descendants des premiers occupants possèdent la plus grande partie du sol. A l'intérieur des villages, les nouveaux arrivants ont très peu de terres, ils travaillent les terres de bas-fonds. Dans le village d'Andohanankivoka, il semble qu'une dizaine de chefs de famille, soit environ le tiers de la population travaillent des parcelles de 30 à 40 ares, et se louent une partie du temps comme journaliers ou gardiens de bœufs. Cette possession des terres est un obstacle selon des informateurs Betsileo au développement du métayage dans la région, ceux-ci expliquent que le métayer doit procéder à l'aménagement d'un jebojebo, procéder aux travaux de drainage et que, au bout d'une ou deux campagnes, dès que la rizière se trouve constituée, les propriétaires les reprennent en faire valoir direct.

Le problème du manque de terre est pallié d'une certaine manière par le fait que les possesseurs du sol donnent libéralement à des étrangers le droit de travailler des rizières sans exiger de contrepartie, du moins de contrepartie directe. Des textes reproduisant les propos tenus par des informateurs publiés en annexe fournissent des éléments. Il semble que le prêt de terre, très répandu sur la Sakay, soit une des modalités de la constitution de clientèle. Les obligés sont tenus en toute circonstance d'aider leur protecteur ou de servir des intérêts. Le prêt de terre ne semble pas engendrer des situations conflictuelles. Seul un notable de Marchazo, Betsileo, ayant cause des anciens propriétaires merina décédés sans postérité, affirme avoir des droits sur les terres du fait des investissements et des coûts consentis. Il pense en cas d'intervention des héritiers des disparus, pouvoir leur demander une indemnité de plus value. Une telle position apparaît exceptionnelle, la plupart des paysans s'estimant favorisés d'être autori-

sés à cultiver une parcelle de rizière se déclarent prêts à rétrocéder cette terre à la première réquisition du propriétaire et n'approuvent pas le principe d'une indemnité de plus value fondée sur les coûts engagés ou sur tout principe similaire aux principes occidentaux d'enrichissement sans cause ou de gestion d'affaire. Cette notion qui peut se comprendre lorsqu'il s'agit de troupeaux de boeufs, n'est pas admise, lorsqu'il s'agit de terres.

D'un autre point de vue la vente des terres est très rare. Il est possible d'avancer que seules quelques personnalités représentants de lignages importants seraient autorisées à décider de la vente tout au moins de la vente de parcelles importantes. Ainsi qu'il a été dit la vente de terres de bas fond, voire de rizières, est plus facilement admise sous réserve de demander préalablement à certaines personnes si elles désirent user de leur droit de préemption. Dans le même village d'Andohanankivoka une seule transaction est intervenue au cours de trois dernières années, il s'agissait d'un jardin de bas fond d'environ 10 ares qui a été vendu pour la somme de cinq cents francs. En 1957, des gens d'Antsahatanteraka sont venus s'installer auprès de leur fille mariée à un notable d'Andohanankivoka et ont vendu pour 3.500 frs une rizière non nivelée d'environ 1 ha de superficie.

Les contrats complexes tel le gage avec garantie immobilière, fohivava merina ou la vente à rénééré, varo-belo betsileo ne se pratiquent pas sur la Sakay. Les informateurs précisent qu'il n'est d'autres ventes que des varo-maty, ventes mortes c'est-à-dire définitives.

### Les problèmes de remembrement

La nécessité d'opérer un remembrement des terres constitue une difficulté majeure pour la mise en oeuvre du projet de développement de la Sakay. Le terme remembrement lui-même ne doit du reste pas faire illusion : en fait il ne s'agit pas seulement d'arriver à un

regroupement de parcelles dispersées, l'opération implique aussi une véritable redistribution des terres de tanety exploitées antérieurement ou non. Une telle redistribution met en cause l'ensemble des liens juridiques que les habitants de la Sakay ont noués avec le sol et la stratification sociale nuancée, qui vient d'être décrite, et que risque de bouleverser un partage conçu selon des principes égalitaires.

Le remembrement expérimental effectué à Mahatsinjo montre cependant que dans certaines conditions ces difficultés peuvent être surmontées. Certes, comme le note le rapport de la Section Enquêtes du BDPA,<sup>(1)</sup> la répartition opérée ne satisfait pas pleinement à la "justice sociale". Cependant en comparaison de ce que l'on pouvait attendre d'une communauté où les différences sociales sont particulièrement marquées, on ne peut que s'étonner de la modération dont ont fait preuve les leaders. Les inégalités existent, mais elles ne sont pas criantes, et ce réel désintéressement contraste avec l'âpreté avec laquelle certaines personnalités des villages d'Andohanankivoka, d'Antsahatanteraka, de Marohazo ont tenté de mettre à profit le bornage des concessions du BDPA pour se constituer des réserves de terres de l'ordre de 100 hectares. Si dans le cas des deux premiers villages cités, ces prétentions ont été sans lendemain, il n'en a pas été de même à Marohazo où elles sont à l'origine d'un grave conflit foncier attisé par les passions partisans.

La réalisation du remembrement à Mahatsinjo est en soi un fait encourageant, mais il ne faut pas se cacher que les circonstances étaient exceptionnellement favorables. Le village de Mahatsinjo, à cause sans doute de sa forte proportion d'éléments non exclusivement paysans, est particulièrement ouvert au développement. De plus la réalisation du remembrement a bénéficié du dynamisme du Maire de la Commune rurale, propagandiste ardent du projet agissant dans le cadre de son village d'origine où son influence est maximum et de l'exceptionnelle influence d'un notable dont l'autorité morale est telle que son adhésion a entraîné celle de tous les autres habitants fermant la voie aux récriminations ultérieures.

---

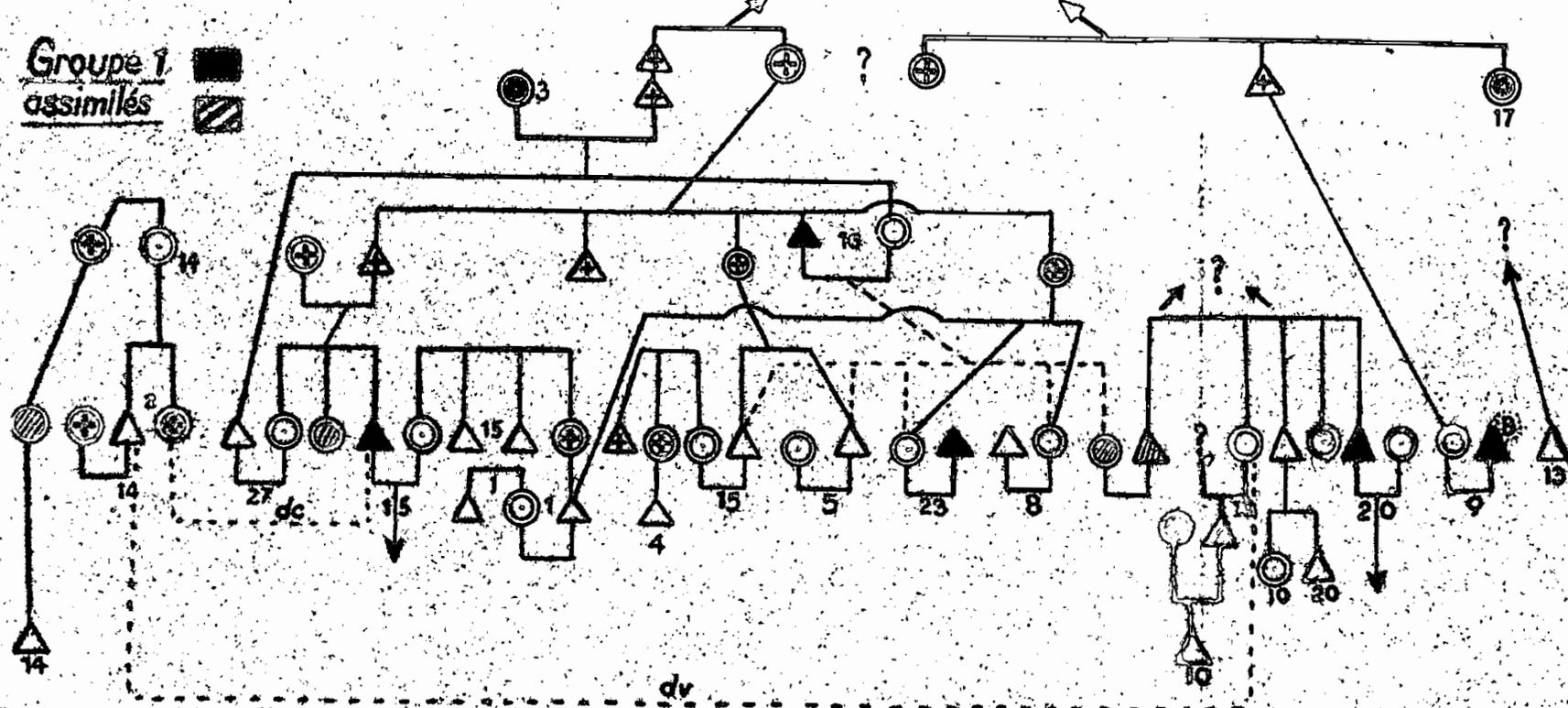
(1) Rapport de M. BOLLON.

Il reste qu'actuellement à Mahatsinjo une partie des terres en courbes de niveau ne sont pas mises en valeur, les raisons évoquées touchent au manque de matériel d'exploitation, de fond de roulement. Il est possible que parmi les habitants du village, ou tout au moins une partie, cela s'explique par une certaine mauvaise humeur, il semble que cela doit s'atténuer rapidement. Les habitants du village en général paraissent en fait assez mal informés, ils pensent dans l'ensemble que les décisions relatives au remembrement ont été prises à Tsiroanonandidy, le statut des terres mises en courbe de niveau n'est pas clair, de l'avis des habitants, seul le maire est au courant, le frère de son père qui exerce l'autorité profonde dans le village, n'est pas très averti des projets qui intéressent ces terres et des modalités d'accession à la propriété. Pour l'instant, les paysans savent que moins que jamais il n'est possible de céder à titre gratuit ou onéreux les terres, chacun doit s'efforcer de les mettre en valeur, faute de quoi il n'en sera jamais propriétaire.

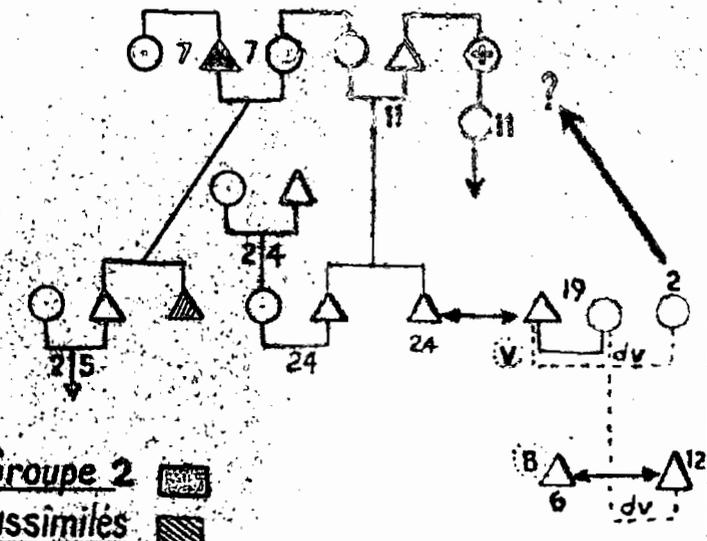
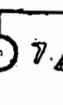
On a l'impression que, devant l'ampleur des transformations de la révolution opérée par le remembrement, l'opinion publique est comme frappée de stupeur et a peine à réaliser les événements. Les opinions recueillies, dont la citation textuelle figure en annexe, donnent une idée des considérations teintées de malice paysanne et de fatalisme auxquelles il peut donner lieu. Les paysans semblent plus sensibles à l'aspect anecdotique des événements qu'à leur portée réelle. Il entre beaucoup de comérage dans leurs propos. Les habitants parlent quelquefois des difficultés que le projet de remembrement a causé à l'intérieur de la famille dominante dont le membre le plus âgé apparaissait comme le garant de l'ordre établi tandis que le fils de son frère était acquis aux projets nouveaux, révolutionnaires au regard des traditions.

Les exploitants ne semblent pas pressés de réclamer l'immatri-  
culation des terres qui leur ont été distribuées. De leurs déclara-  
tions évasives, on peut inférer qu'ils désirent voir venir, atten-  
dre les conséquences de la nouvelle répartition, ne pas cristalli-  
ser des situations qui peuvent évoluer. Leur attitude d'expectati-  
ve peut, à notre sens, comporter d'autres explications : défiance  
à l'égard d'innovations qui leur sont malgré tout apportées de  
l'extérieur : l'action administrative est changeante, la communau-  
té villageoise reste, et a le temps d'attendre. Mais la raison  
essentielle est certainement que le fokonolona n'entend pas se des-  
saisir au profit des particuliers d'un certain droit à disposer  
des terres de la communauté villageoise qu'il considère comme sa  
prérogative exclusive.

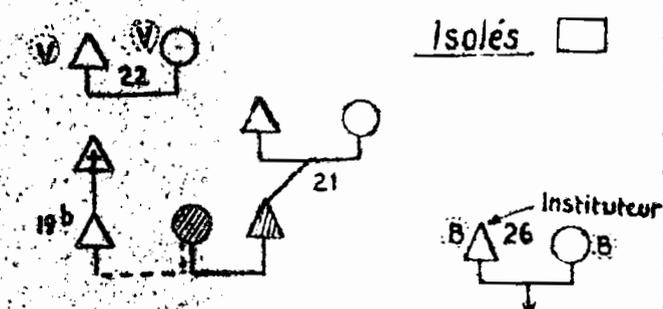
Groupe 1  
assimilés



Groupe 2  
assimilés

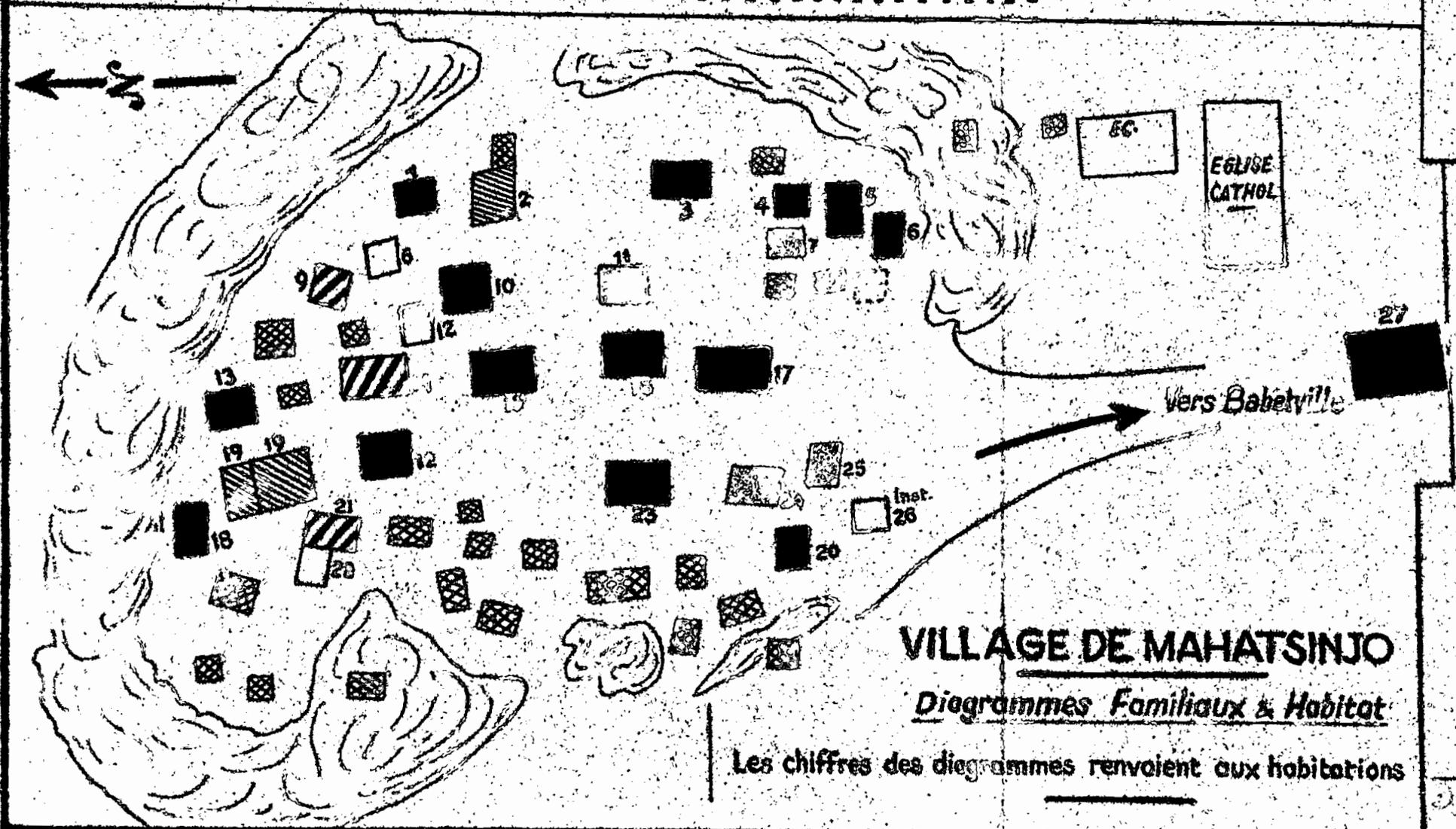


Isolés



LEGENDE

- ▲ ▲ ▲ Hommes
- ● ● Femmes
- ⊕ Decedés
- Descendance:
  - ↓ Enfants en bas âge
  - ⊕ Bersileo
  - ⊕ Vakinankaratra
  - Frères et sœurs
  - Filz de, fille de
  - - - Enfants adoptés
- Liens de mariage
- - - Liens de mariage dénoués:
  - dc par décès
  - dv " divorce
- ↔ Liens étroits entre non parents (fraternité de sang...)
- ▨ Grenier à riz: Hangar ou latrines
- 2 Familles ou 25 : ROC/ 1<sup>er</sup> Etage



VILLAGE DE MAHATSINJO

Diagrammes Familiaux & Habitat

Les chiffres des diagrammes renvoient aux habitations

CHAPITRE IV

LES CADRES SOCIAUX DES ACTIVITES

---

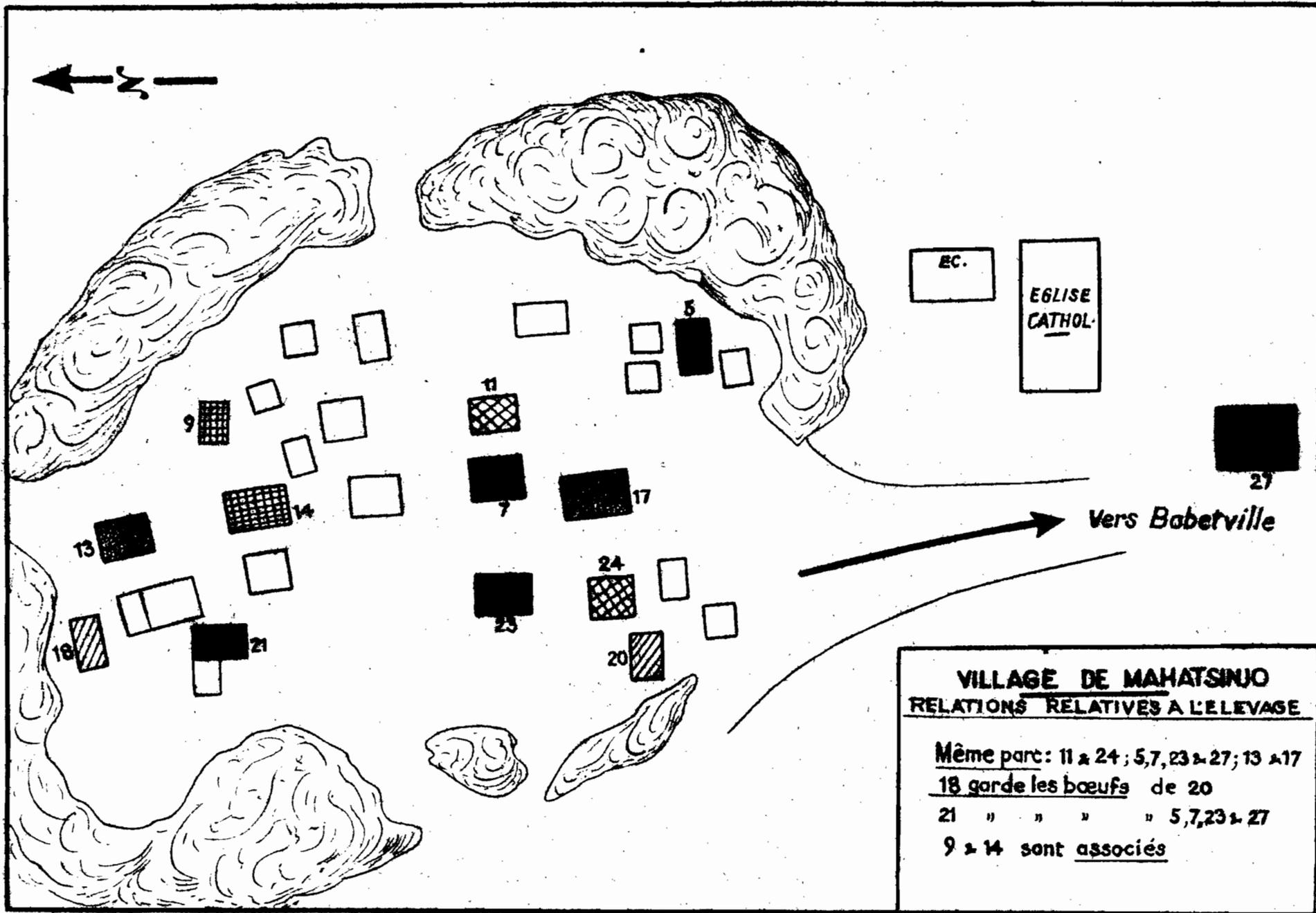
Entraide et phénomènes de domination

Il arrive que les paysans de la Sakay travaillent en commun, abritent leurs boeufs dans le même parc, utilisent le troupeau du voisin et s'empruntent mutuellement du matériel agricole. Ces faits de coopération parfaitement en accord avec les usages anciens ne permettent en rien de tirer des conclusions quant à l'existence de communautés de travail plus larges que les familles réduites ou de communautés d'intérêt autres. L'observation contrôlée vient corroborer les affirmations des informateurs sur la Sakay; la seule unité économique est la famille réduite. C'est à ce niveau que s'établissent les budgets et que sont élaborées les dévisions relatives à la gestion des exploitations.

Les cadres sociaux de l'activité économique sont susceptibles d'induire en erreur des observateurs extérieurs, il est utile d'envisager successivement et d'analyser un certain nombre de faits sociaux aboutissant à des communautés de parc à boeufs et la constitution de groupes de piétinage, ou de cercles d'entraide. Ces faits permettent d'éclairer certains phénomènes de clientèle et des phénomènes de domination qui sur la Sakay apparaissent infiniment plus nuancés, plus subtils qu'en d'autres régions de Madagascar. Ces faits, pour prendre tout leur sens doivent être sans cesse reportés à des notions telles l'antériorité de l'installation et l'appartenance à des familles puissantes, c'est-à-dire dans la plupart des cas, à des familles installées depuis un certain temps dans la région, et de ce fait, propriétaires de superficies importantes. Le critère d'appartenance à telle ou telle caste, à telle

ou telle catégorie sociale n'est pas forcément pertinent.

La démarcation sépare davantage les anciens habitants de la région et les nouveaux arrivants. Dans la mesure où ces derniers isolés sont d'origine humble leur subordination peut apparaître plus sévère. Mais si les phénomènes de clientèle existent, faisant apparaître des relations asymétriques, nulle part sur la Sakay la domination n'apparaît sous les formes brutales qu'elle revêt au Lac Alaotra ou dans la basse vallée de la Betsiboka. La domination apparaît plus subtile, moins choquante, et présente ses titres qui, dans la logique du système, sont admis. Le complexe de dépendance des paysans au regard de quelques notables, est surprenant, toutefois à l'exception de quelques cas isolés, les hommes qui de par leur position exercent une certaine domination, une certaine direction apparaissent relativement ouverts aux questions nouvelles. Le métayage est très rare, la gestion des exploitations tend à faire appel toujours plus largement au salariat, les services offerts le sont en contrepartie de services réels tel le prêt de rizières sans contrepartie directe. Les patrons ne consentent pas de prêts aux paysans de manière à les maintenir dans un état de dépendance; l'usure n'est pas l'instrument de puissance et de domination qu'elle est ailleurs, les prêts et les taux élevés sont rares, très souvent pour des prêts à court et moyen terme, il n'est pas demandé d'intérêts (zanabola). De la même manière les ventes de récoltes (de riz) sur pied : varo-naitso, qui existeraient dans la région de Tsinjoarivo, n'ont pas été constatées sur la Sakay et vraisemblablement ne doivent pas être pratiquées. Dans la mesure où le mode d'appropriation du sol en soi objectivement discutable, est culturellement admis, cette situation apparaît normale et relativement douce. Plus qu'ailleurs, les rapports dissymétriques, sont soigneusement dissimulés sous des rapports de type paternaliste. La subordination est d'autant mieux acceptée qu'elle se manifeste par plus d'avantages que d'inconvénients. Aux yeux de la plupart des paysans les nota-



bles puissants sont de véritables protecteurs, dévoués, many hodi-  
tra, dispensateurs de sécurité et d'avantages actuels. Plus simple-  
ment souvent les intéressés portent leur intérêt dans d'autres di-  
rections, il n'existe pas domination en soi, ni domination de tous  
les instants, ce qui ne serait pas supportable, mais domination à  
telle ou telle période dans tel ou tel domaine. La nécessité de la  
subordination prend un aspect utilitaire et est sentie comme un  
donner pour recevoir. Il serait possible en fonction de différents  
critères d'ordonner les faits. Une société peut apparaître plus ou  
moins stratifiée selon que tel ou tel principe d'explication se  
trouve privilégié.

### Les parcs à boeufs

Il existe deux sortes de parcs à boeufs, les Vala hady ou va-  
landavaka, "parcs créés par dieu" aménagés à l'intérieur d'un "la-  
vaka" que l'érosion a ouvert dans une tanety. Une clôture barre  
simplement la faille. Les vala tanety sont des enclos que les éle-  
veurs construisent à mi-pente des plateaux ou à l'abri de cassures  
de terrains. Seuls des parents mettent leurs boeufs en commun à  
l'intérieur des vala tanety, au bout d'un certain temps, le parc  
est déplacé et les paysans plantent sur son emplacement quelque-  
fois du maïs, mais le plus souvent du tabac - paraky - La plupart  
du temps ces parcs fabriqués sont individuels. Ils ne sont pas con-  
sidérés comme des biens d'héritage, ceci contrairement aux parcs  
naturels. D'une manière générale, les parcs naturels sont les  
plus nombreux dans le village de Fanjakanandroso, 4 contre 3 parcs  
tanety, à Mahatsinjo, 4 contre 1. Dans le village d'Andohanankivo-  
ka, les habitants ont aménagé les parcs sur le pourtour d'une an-  
cienne lavaka occupée par un lambeau de forêt. Un notable procède  
actuellement à l'aménagement d'un parc naturel. Il a l'intention  
d'y admettre les boeufs de la famille de sa femme. Dans les parcs

lavaka, les boeufs peuvent appartenir soit à des parents soit à des habitants du village. Dans le village de Mahatsinjo un parc important est construit à l'ouest du village, attenant à une étable funière. L'ensemble appartient au notable le plus influent du village. Le parc abrite ses boeufs Dabok'andro et des boeufs de travail appartenant à ses enfants adoptifs, à la même catégorie sociale.

Les quatre parcs naturels appartiennent à des habitants du village. Le premier abrite les boeufs du propriétaire et ceux de sa soeur qui assure le gardiennage de l'ensemble du troupeau. Le propriétaire du second parc y reçoit outre ses propres boeufs, ceux qui appartiennent à sa mère. Il assure lui-même le gardiennage de la totalité du troupeau. Un autre parc naturel est la propriété d'un commerçant du village qui y accueille également les boeufs d'un Betsileo avec lequel il a passé un contrat de dabok'andro.

Le cas du quatrième parc est significatif. Son propriétaire accepte d'y recevoir les boeufs d'une femme du village. Mais ces deux personnes ne s'entendent pas pour autant. Pendant la journée, les deux troupeaux sont sous la surveillance de gardiens (mpiarak'andro) différents.

Une habitante du village a confié son troupeau à son fils qui réside dans le village de sa femme à Andranonahoatra. Au moment du piétinage celui-ci ramène les boeufs de sa mère à Mahatsinjo de manière à effectuer le travail. Les propriétaires de parcs naturels qui accueillent les troupeaux de parents ou de voisins sont autorisés à utiliser le fumier s'ils le désirent et en principe doivent bénéficier de la participation des troupeaux qu'ils abritent au moment du piétinage.

Les groupements de troupeaux à Mahatsinjo ont fait l'objet d'une étude détaillée figurant dans le rapport de la Section Enquêtes du BDPA; les résultats de cette enquête recourent pour l'essen-

tiel les considérations qui précèdent. Certaines conclusions s'imposent. Les groupements de troupeaux ne se font pas nécessairement dans le cadre de groupes socialement reconnus. Dans certains cas les relations familiales sont à la base des groupements, mais pas dans tous. Les groupements de troupeaux paraissent s'être constitués en retenant surtout le critère de commodité. D'autres activités peuvent donner lieu à la constitution de groupements différents si les éléments de commodité varient.

### L'entraide et les réalités économiques et sociales

Les formules d'entraide sont nombreuses.

Les prêts de terre sans contrepartie peuvent constituer un type d'entraide en période longue, ce fait est fréquent sur la Sakay et dans une certaine mesure atténuée la position asymétrique qu'occupent certains notables, les maîtres du sol et du village deviennent en quelque sorte des mécènes qui permettent aux autres paysans de vivre.

En contrepartie toutefois, cette pratique facilite la constitution de clientèles, des paysans se trouvant dépendre d'un propriétaire important duquel ils tiennent la rizière qui les fait vivre et auquel ils empruntent les boeufs nécessaires au piétinage. La possession des terres et des boeufs, l'appartenance à un groupe familial important qui assure l'autonomie, sont les principales bases de la domination.

Le paysan protecteur bénéficie en toute circonstance de l'aide de ses obligés, la contrepartie dans la majorité des cas n'est pas écrasante, et se résoud à quelques jours de travaux par an. Cette participation ne présente pas avec l'entraide habituelle, de différence caractéristique. D'après les cas étudiés, les paysans les plus dépendants sont des isolés appartenant soit à la catégorie des olo-mainty soit à un groupe ethnique extérieur aux plateaux. Dans un cas un Tanosy fils d'une femme liée par un lien de sang à un notable betsileo était au service de ce dernier qui lui

fournissait seulement le gîte et le couvert. La situation d'adoptés jusqu'à l'émancipation par le mariage ou autrement, présente des affinités avec cette situation, l'adopté semble être tenu à plus de prestations sans contre partie que l'enfant normalement issu du mariage.

Les formules d'entraide Findramana et Valin-tanana apparaissent formelles. Le fondement du Findramana est assimilé par les informateurs à une sorte d'affictio societatis. Le Findramana ne "cherche" pas de réponse et de contrepartie. Dans la zone étudiée, certains villages pouvaient constituer normalement une unité de Findramana il en était ainsi des villages d'Andohanankivoka, de Fanjakamandroso, d'Ambatoantranokely, d'Antsahavelatra et d'Antsahatanteraka, répartis de part et d'autre d'un axe d'une longueur sensiblement égale à 10 km. L'entraide Findramana est différente de l'entraide Valin-tanana à charge de réciprocité. Le Valin-tanana est considéré comme un contrat entre particuliers, et n'intéresse pas le Fokonolona, il peut se prolonger plusieurs jours. Le valin'tanana implique réciprocité. Le bénéficiaire du valin'tanana qui ne peut rendre lui-même le travail dont il a bénéficié est tenu de payer un salarié. Il est tenu de verser un salaire même s'il n'est pas en mesure de rendre le travail pour cause par exemple de maladie. Ce contrat n'implique pas forcément l'existence d'un repas collectif cela dépend de l'accord intervenu.

Le Findramana implique la participation de tout le village, et intéresse le Fokonolona, le travail à accomplir doit être terminé dans la journée, s'il ne l'est pas, il incombe au bénéficiaire de le terminer avec l'aide de sa famille ou en rémunérant des tiers ou encore en recourant au Valin'tanana.

Le Findramana ne s'effectue pas souvent, mais seulement à l'occasion de certaines phases culturelles en particulier du repiquage et du piétinage, un repas copieux (un porc ou même un boeuf

peuvent être abattus) remplace la rémunération.

Le Valin-tanana ainsi qu'il a été signalé constitue une obligation juridique, il peut se pratiquer également à l'occasion du ketsa, du repiquage et de la récolte de riz... Le valin-tanana est rare en dehors du travail du riz. Des propriétaires possédant des charrues le pratiquent également sur des terres de tanety; la possession d'une charrue est obligatoire, il n'est pas possible d'emprunter gratuitement une charrue sauf à l'intérieur de groupes familiaux réduits, les charrues se louent sur la base de 3000 frs pour le travail d'un hectare. La location s'entend de la charrue, des boeufs, et comprend la rémunération du propriétaire qui la conduit.

L'entraide joue à l'intérieur des familles, dans de nombreux villages des gens font remarquer que ceux qui appartiennent à des familles étendues importantes, ne rétribuent pas des journaliers, seuls les isolés sont obligés de faire appel à des journaliers. Dans les villages où les olo mainty sont en majorité l'entraide ne joue qu'entre eux, les olompotsy seraient fiers bien qu'ils le dissimulent, et préféreraient rémunérer des salariés plutôt que de devoir prêter la main à leur tour. Dans plusieurs cas observés, les olon-potsy minoritaires avaient soin de se tenir en dehors du cercle des prestations et contre prestations quasi obligatoires, il semble que les catégories sociales et le système de caste recourent verticalement les groupes d'entraide potentiels. La constitution d'équipes d'entraide à l'intérieur du village est quelquefois difficile du fait des obstacles liés à la distance sociale.

Assez fréquemment l'entraide joue entre isolés fixés depuis quelque temps dans un village et relativement indépendants des cliques ou désirant échapper à la subordination; dans un village, un olo mainty isolé explique qu'il travaille très souvent en commun avec trois migrants betsileo, rapprochés par leur condition économique et par le fait que la location du tracteur, en moyenne 3000 à

4.500 frs a absorbé toutes les liquidités et ne permet pas de rémunérer des journaliers. L'interlocuteur n'employait pas les termes de Findramana ou de Valin-tanana mais expliquait qu'il travaillait en commun fréquemment - mifarimbona - de la même manière que les femmes se mettent à deux ou trois pour piler le paddy.

#### Autre forme d'entraide

En matière de prêt de matériel, la solidarité joue à l'intérieur des familles ou des fragments de lignage. Les parents se prêtent charrettes, charrues et autre matériel d'exploitation. Seule exception les Andriamasoandro de Mahatsinjo rémunèrent les tracteurs qui appartiennent à un membre du lignage, cela tient au fait que ce dernier doit payer des traites de sorte que ce fait ne constitue pas une exception : entre parents et collatéraux l'entraide reste forte. En cas d'héritage, le gros matériel, tel charrue et charrette, reste pratiquement commun à chacun des héritiers dans la mesure où ces derniers sont autorisés à les utiliser. En ce qui concerne l'entraide coup de main à l'occasion des différentes phases culturelles, la question est différente. Un chef de famille fait allusion au développement économique et bien que bénéficiant plus fréquemment que la moyenne des paysans de l'aide gratuite de proches, exprime l'état actuel de la situation : "On ne peut plus supporter ce travail, le travail est trop important, le corps est trop faible (naigro) (1). Parent, ou non parent, chacun s'occupe de ses intérêts le travail est lourd, et chacun s'occupe de son foyer (tokantrano); les parents en cas de besoin se prêtent de l'argent, mais en dehors de cela, il n'y a rien d'autre. (En matière de travaux agricoles)

---

(1) Traduction libre des premières phrases : "tsy leo, tsy tratra ny aina be loatra ny asa, ka nahia kely ny tena manao azy. Na dia mpianakaviana, sany miezaka ny azy..."

L'aide des gens joue si un membre du Fokonolona vient à être malade, dans ce cas il n'est pas exigé de contre partie, il s'agit d'un secours (fanonjana). Maintenant, et autrefois, sont des choses différentes, maintenant les paysans ont réellement besoin de matériel d'exploitation et d'argent, voilà la réalité".

Il est intéressant de noter que si fréquemment des paysans pauvres déclarent que les terres sont devenues exiguës depuis l'ins-tallation du BDPA, les paysans plus aisés pensent que la cause prin-cipale de la stagnation s'explique par le manque de matériel d'ex-ploitation et de capitaux qui permettraient de passer à d'autres types de spéculations. Les attaques contre l'entraide de type tradi-tionnel ne sont pas rares. A Fanjakamandroso, deux jeunes informateurs jugent qu'il s'agit d'un obstacle important au développement expliquant qu'à l'intérieur d'une famille, et quelquefois dans le même village, le Findranana prend un caractère quasi obligatoire, et que même des gens qui ne cultiveraient pas du riz pour leur propre compte, seraient quasiment obligés de laisser leurs autres activi-tés pour, au moment des principales phases culturelles, apporter leur concours à plusieurs exploitants. Dans d'autres villages pratiquant la culture sur tanety, le grand obstacle à l'extension des cultures proviendrait du fait que la main d'oeuvre disponible est gaspillée à l'occasion des coups de main traditionnels qui, devant être ren-dus, ne diminuent en rien la somme de travail à fournir. La solu-tion consisterait à pouvoir payer des journaliers. Elle paraît ad-mise sur l'ensemble de la Sakay et appliquée à Mahatsinjo où les villageois les plus aisés exercent une autre activité parallèlement à leur activité de paysan (beaucoup sont directement ou indirecte-ment rémunérés par le BDPA) artisan, commerçant ou transporteur. Les éléments les plus dynamiques de Mahatsinjo réussissent d'autant mieux qu'ils sont à même de se libérer des obligations et pratiques traditionnelles, ils sont pour l'instant le contraire des paysans traditionnels et leur comportement apparaît trop éloigné des normes

habituelles pour pouvoir constituer un modèle.

### Conclusion

L'entraide de type Findranana est souvent révélatrice de liens de dépendance et exprime l'inégalité des partenaires. Ceci sans être une règle, correspond à des régularités tendanciennes. Le valin'tanana entraide à charge de réciprocité suppose davantage une correspondance des situations économiques et sociales. En général, les gens qui bénéficient et à leur tour, rendent le valin'tanana sont "nitovy saranga", de même condition. Il en va différemment dans les cas étudiés du Findranana. Il n'est pas faux d'avancer que les Findranana sont l'occasion pour de nombreux paysans de participer au grand repas offert par le notable puissant. Cela est vrai, toutefois il y a plus, le Findranana prestation libre, exprimant l'entente - fifankatiavana - est en fait l'accomplissement d'une obligation naturelle et d'un autre point de vue le premier terme d'une convention de type "do ut des" qui donne au paysan pauvre et au paysan moyen qui ne possède pas de capital d'exploitation, la certitude de pouvoir compter sur les boeufs qui lui permettront de faire piétiner sa rizière. Dans cette optique, les apparences étant dégagées, le Findranana apparaît encore plus obligatoire que le valin'tanana.

Partout existent des phénomènes de domination qui s'expriment dans des structures asymétriques. Les hommes acceptent la subordination car la subordination n'est jamais complète et pour eux l'essentiel n'est pas atteint. Ceci est net dans les régions périphériques, l'échelle des valeurs des tenants de l'économie de traite, leur volonté de s'enrichir ne rencontrent pas de correspondance dans les attitudes et les convictions profondes des populations dominées. Sur la Sakay le phénomène est différent, ainsi qu'il a été dit, la domination est moins sévère, moins implacable. Si un

certain nombre de notables paraissent avant tout soucieux de conserver une avance en matière économique sur le reste de la population, un grand nombre croient en la possibilité d'un développement et d'une élévation des niveaux de vie. Sachant parfaitement que les conditions seront à l'avenir transformées, ils acceptent ces transformations, à condition toutefois de les diriger et de garder leur position de leaders. La domination est paternaliste, le développement est choisi mais sans recherche de la participation du plus grand nombre qui par essence n'est bon qu'à suivre. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir le résultat obtenu soit identique. Dans la mesure où le développement s'accomplira normalement sans heurt cela n'a pas d'importance, mais en cas de difficulté, la non-participation du plus grand nombre rend l'expérience vulnérable et comporte le risque de la faire rejeter et de faire rejeter le principe même du développement par une masse qui confondra les voies et moyens employés avec l'objectif à atteindre.

## C O N C L U S I O N

### Les atouts du projet

1°)- Bénéfice de l'expérimentation technique réalisée par le BDPA, dont le grand mérite ainsi que le souligne Dumont, est "d'avoir mis au point une technique sûre d'attaque des tanety". Grâce à l'emprise totale aussi bien économique que technique que le BDPA exerçait sur les fermiers réunionnais, grâce à de puissants moyens financiers, l'expérience a pu être conduite en faisant abstraction des problèmes humains. Il importe de souligner que seule dans un premier stade, l'implantation d'éléments allogènes, dont le dénuement initial et la qualité d'expatriés garantissaient la docilité, pouvait permettre à l'expérience de se dérouler dans les conditions de rigueur et de détachement requises.

2°)- Sakay malgache et Sakay réunionnaise constituant, comme nous l'avons dit, une seule et même région, la plus grande part des investissements de base réalisés par le BDPA sont directement utilisables, augmentant d'autant la rentabilité des nouveaux capitaux investis.

3°)- Le projet est à "taille d'homme". S'il comporte des innovations techniques dont l'assimilation par le paysan malgache (qui, à la différence de l'immigrant réunionnais, doit renoncer à une longue tradition de technique déjà évoluée) sera nécessairement lente, les normes prévues pour la dimension des exploitations, la nature des activités proposées, la somme de connaissances techniques à assimiler ne semblent pas dépasser les facultés d'adaptation que l'on est en droit d'attendre des agriculteurs des Plateaux.

4°)- Le projet ne va pas à contre-courant. Il s'insère, et c'est là peut-être son atout principal, dans le cadre d'une évolu-

tion qui tôt ou tard, devait aboutir à modifier la physionomie de la Sakay.

Si la présence et l'expérience du BDPA sont un facteur essentiel du succès de l'entreprise de développement, il ne faut pas dissimuler cependant certains inconvénients apparaissant sur le plan psychologique. Tout en reconnaissant les avantages indirects que leur a apporté le BDPA, avantages que nous avons longuement énumérés, les Malgaches de la Sakay ne sont pas restés insensibles, bien entendu, à certains inconvénients directement constatables : essentiellement la réduction de la superficie du territoire villageois et la diminution de leur indépendance (obligation du gardiennage). Il est donc indispensable de rassurer le paysan et en particulier de lui garantir qu'en aucun cas on ne le dépouillera de ses terres personnelles, ou des terres communales dont il a la jouissance. C'est pourquoi, les efforts accomplis par la Société d'aménagement pour que la propriété de l'ensemble du territoire villageois soit juridiquement reconnue au fokonolona, sont susceptibles d'avoir une grande portée et d'aider à créer un climat de confiance réciproque.

### Les freins

Cependant la mise en oeuvre du projet entraînera une accélération brutale de cette évolution qui, spontanément, se serait étalée sur un nombre d'années dont il serait téméraire de prétendre tenter une estimation, mais qui doit être de l'ordre de grandeur de la durée d'une génération. Cette évolution brusquée n'est pas sans comporter des inconvénients. On peut, dès à présent, pressentir la nature des difficultés qui surgiront, car, ainsi que nous avons eu maintes fois l'occasion de l'établir, une évolution spontanée est déjà amorcée et le sociologue a le privilège de voir déjà se dessiner ses lignes de force.

Contrairement au BDPA, la SOMASAK ne travaillera pas sur un milieu humain à la plasticité quasi illimitée. La Sakay a un passé

et les promoteurs de l'opération nouvelle d'extension ne doivent pas, sous peine d'échec, oublier que les conditions dans le milieu réunionnais importé et dans le milieu malgache, sont totalement différentes. Pour de multiples raisons, le "modèle réunionnais" n'est pas transposable en milieu traditionnel, seul le principe de culture sur tanety et d'agriculture et d'élevage associés, doivent être retenus. Pour le reste, aussi bien sur le plan de l'importance des capitaux fixes, de la gestion des entreprises, que des moyens, que de l'encadrement, il est nécessaire de chercher d'autres solutions. Il est impensable que le paysan m'erina ou betsileo de la Sakay accepte les règles qui s'imposent par le poids même du système au paysan réunionnais.

C'est pourquoi il est très important que les responsables sur place des opérations de développement puissent faire preuve de toute la souplesse nécessaire pour faire les transpositions indispensables et pour cela la plus grande liberté de manoeuvre doit pouvoir leur être laissée. Il faut aussi se dire que le démarrage du développement peut être lent sans que le succès final de l'opération soit pour autant compromis. Il est même souhaitable qu'un rythme assez lent soit adopté au départ afin que l'indispensable adhésion du paysan puisse être obtenue. A partir du moment où elle sera générale, et totale, le rythme des travaux ne dépendra plus que des possibilités techniques et financières. Il ne faut pas imposer au départ le calendrier qui découle d'un optimum technique et économique sans se préoccuper des possibilités de son insertion au sein d'une réalité humaine et sociale déterminée. Les mentalités évoluent et se transforment dans leur temps propre qui n'est pas nécessairement celui des planificateurs.

#### Les options à caractère technique

Le problème s'est déjà posé aux techniciens de savoir si certaines dispositions adoptées en milieu réunionnais sont directement transposables en milieu malgache.

L'habitat. Les fermes des réunionnais sont dispersées au milieu des terres qu'ils cultivent. Il n'a pas échappé aux responsables du projet que l'habitat dispersé supposait une rupture avec la tradition actuelle. Il n'existe pas sur la Sakay d'habitation isolée occupée par des cultivateurs malgaches. La disposition actuelle répond essentiellement à un besoin de sécurité. Nous avons vu que jusqu'à une date récente (destruction d'Ankadinondry) celle-ci était loin d'être assurée. Par ailleurs, il est net que les Malgaches préfèrent demeurer sur les sommets, sites d'implantation qui paraissent plus sains. Cependant, avec le rétablissement de la sécurité, il n'est pas impossible que la tendance évolue. Si beaucoup de paysans malgaches que nous avons consultés sur ce point affirment leur volonté de rester dans les villages, ce point de vue n'est pas unanime. Certains nous ont déclaré qu'ils iraient volontiers s'installer en dehors du village, à proximité de leurs terres, par groupe de deux ou trois maisons "pour avoir du secours s'il y avait un malade". Certains même envisageraient de s'installer dans une habitation isolée, avec leur femme et leurs enfants. Un habitant de Mahatsinjo serait tout disposé à le faire. Il n'aurait pas peur: "le pays est tranquille maintenant". Il voit des avantages à l'isolement: "ça calme les esprits, il n'y aura pas de disputes". Trois autres habitants du village seraient disposés à suivre son exemple. Ils s'entraideraient pour la construction. Il est à noter que ces éléments qui verraient d'un oeil favorable l'éclatement du village se sont installés récemment et restent quelque peu marginaux. Le désir d'échapper à la tutelle du fokonolona n'est probablement pas étranger à leur attitude. Ainsi que nous l'avons vu, le fokonolona, lui, n'est pas favorable à l'habitat dispersé, avec l'arrière pensée probable que son influence s'en trouvera diminuée. Peut-être n'est-il pas souhaitable de s'en tenir à une doctrine unique en matière d'habitat et il paraît utile de réserver la possibilité d'adopter des solutions différentes selon les cas, en fonction de l'équilibre des tendances. Un point reste acquis, contrairement à ce qu'on

pourrait supposer a priori, un certain nombre de villageois consentiraient à des formes d'habitat dispersé.

L'emplacement des porcheries. Le problème est à étudier en liaison avec celui de l'habitat. Trois solutions apparaissent techniquement possibles; porcheries groupées au sommet des tanety, à proximité des villages, avec adduction d'eau; porcherie de type fermes réunionnaises, dans les bas-fonds, avec barrages individuels en terre fournissant l'eau nécessaire à leur entretien; porcheries de tout un village, groupées dans un bas-fond avec apport d'eau courante par un barrage en terre commun. L'inconvénient de la première solution, adoptée à Mahatsinjo, est la participation financière élevée qui doit être apportée par tous les habitants du village, qu'ils adhèrent au projet ou non. La deuxième n'est applicable que pour les exploitants consentant à la dispersion. La troisième semble pouvoir être retenue dans tous les cas où la communauté villageoise n'adhère pas unanimement au projet. Là encore, une politique souple s'adaptant au desiderata de chaque village aurait de bons résultats. Quelle que soit la solution retenue, il convient en tout cas d'alléger au maximum la tâche des formes, à qui incombe la presque totalité des charges nouvelles nécessitées par l'évolution technique. La solution du problème de l'eau apparaît dans cette perspective particulièrement urgente. Il convient également à ce propos de rappeler ce qui a été dit sur la nécessité de prévoir un petit outillage de nature à faciliter la préparation de la nourriture des porcs.

Les actions de développement connexes. Du point de vue de la sociologie appliquée, il paraît important qu'un plan de développement ne prévoit pas seulement les mesures à prendre et les solutions à adopter pour la seule spéculation qui en constitue le thème central. Un plan de développement doit prévoir également certaines dispositions visant à remédier aux ruptures d'équilibre que sa mise en oeuvre entraîne dans la majorité des cas. L'efficacité de telles dispositions est la condition de l'heureuse insertion du plan dans

le milieu préexistant.

Dans le cadre des activités pratiquées sur la Sakay, il apparaît que deux problèmes sont à des titres divers préoccupants. Ainsi qu'on l'a souligné, riziculture et élevage extensif bovin sont les deux activités antérieures susceptibles de freiner le développement de l'élevage du porc associé aux cultures de tanety. Ces deux activités sont du reste en rapport de complémentarité. Il ne nous appartient pas de nous attarder sur ces problèmes dont la solution comporte l'intervention de données techniques. Nous ne pouvons qu'indiquer les résultats auxquels il serait souhaitable d'arriver. Tout ce qui permettra de réduire la main d'oeuvre nécessaire à la culture du riz et de diminuer les servitudes du piétinage, rendra le paysan d'autant plus disponible pour les spéculations nouvelles, et d'autant moins dépendant de certaines élites que gêne le projet. Il est plus difficile de concevoir ne serait-ce même qu'une direction pour la solution du problème des boeufs. Il est certain que la disparition de la pratique du piétinage, à condition toutefois qu'elle soit techniquement possible enlèverait leur meilleur argument aux paysans de la Sakay qui soutiennent qu'ils ne sauraient se passer d'un grand nombre de boeufs. Mais cela risque d'être insuffisant, surtout si, comme ces indices le donnent à penser, certains exploitants envisagent d'investir en boeufs les bénéfices qu'ils feront sur les porcs. Le transfert vers l'ouest, mouvement déjà amorcé en ce qui concerne les vaches et les veaux, serait à encourager. Cependant, même sur la Sakay, l'attachement aux boeufs, a des ressorts affectifs profonds, toucher aux boeufs, c'est d'une <sup>certaine</sup> manière, toucher au capital, avec tout ce que cela peut engendrer d'anxiété. C'est pourquoi, si toute espèce d'encouragement nous paraît souhaitable, les mesures autoritaires sont en revanche à éviter. Le cas des mpanao dabokandro (particuliers élevant en métayage les boeufs d'embouche d'un tiers) doit faire l'objet d'un examen particulier. Certains métayers en effet élèvent les boeufs de propriétaires extérieurs au village. Il faudrait d'abord éviter que la Sakay ne soit encombrée de boeufs venus de

l'extérieur. On pourrait imposer comme condition, à tout mpanao dabokandro élevant des bocufs extérieurs qui solliciterait un prêt, l'obligation de renoncer au renouvellement de son contrat de métayage. Bien que tout au long de ce rapport il apparaisse que les gens se plaignent du trop grand nombre de boeufs, le fokonolona ne dispose à l'heure actuelle d'aucun moyen pour empêcher un particulier de se constituer un nouveau troupeau, ou d'accroître son troupeau existant. Cependant, il existe cette taxe de 50 frs par tête dont doit s'acquitter tout membre du fokonolona qui se constitue un troupeau pour la première fois. Il suffirait d'en tripler le montant et de la rendre annuelle pour décourager la création de nouveaux troupeaux. Nous avons souligné que les exploitants malgaches étaient parfaitement conscients des difficultés actuelles de l'élevage bovin et de sa faible rentabilité. Cependant, le désir de certains exploitants de placer en boeufs les bénéfices réalisés sur les porcs oblige à un pronostic réservé. L'évolution qui conduira les paysans de la Sakay à renoncer progressivement à l'élevage des bocufs se produira probablement, mais elle risque d'être très lente, surtout au début.

Il ne paraît pas possible dans le contexte actuel d'arriver à une réduction importante du nombre de boeufs établis sur la zone, toute mesure à caractère autoritaire risquant d'avoir des conséquences psychologiques désastreuses. On ne peut viser dans l'immédiat qu'à des mesures partielles.

1°- Obtenir le retour dans leur pays d'origine de certains troupeaux venus de l'extérieur pris en charge par des métayers résidant dans la zone. Cette mesure, ne portant que sur un petit nombre de cas, risque de n'avoir que des effets limités.

2°- Décourager par des taxes la création de nouveaux troupeaux. Cette mesure est difficile à mettre en oeuvre, car le consentement préalable du fokonolona ne pourra pas être obtenu aisément.

3°- Encourager le transfert à l'ouest de la zone d'une partie des boeufs y paturant actuellement. Là encore il est difficile de trouver des stimulants efficaces. L'exonération fiscale des boeufs transférés serait sans doute d'un certain poids aux yeux des éleveurs, mais une telle mesure ne peut être prise que par les pouvoirs publics à l'échelon le plus élevé. Les stimulants financiers, eux, entrent directement dans la compétence d'une société d'aménagement. Reste à prévoir lesquels. On peut concevoir une prime, d'un montant à déterminer, par tête de bétail transféré ou des prêts d'em-bouche qui ne seraient consentis qu'aux éleveurs ayant effectué le transfert d'une fraction à déterminer de leur troupeau.

4°- Afin de réduire la superficie de tanety nécessaire à la pâture des boeufs subsistants, il conviendra d'utiliser au maximum les possibilités de pâturage temporaire offertes par les rotations culturales prudentes prévues pour la conservation des sols. Il faudra arriver également à substituer un système efficace aux mesures actuelles destinées à réprimer la divagation des troupeaux et à indemniser le cultivateur qui en est la victime, les pratiques traditionnelles s'avérant inopérantes.

A long terme, offrir au paysan des possibilités d'épargne autres que l'épargne-troupeau serait le meilleur remède à apporter aux projets désastreux de certains exploitants quant à l'utilisation de leurs bénéfices. Le problème mériterait d'être étudié car sa solution ne serait pas applicable sur la Sakay seulement mais dans l'ensemble de l'île où la thésaurisation sous forme de boeufs entraîne des inconvénients analogues.

### Le crédit

C'est un des thèmes qu'abordent volontiers les paysans lorsqu'ils font part de certaines appréhensions que leur inspire le projet d'aménagement. La crainte du crédit se manifeste à différents

niveaux selon les interlocuteurs et quelquefois chez le même individu.

Le thème du crédit apparaît chez certains adversaires déterminés du projet comme une arme de combat. Ceux-ci déclarent en effet que l'organisme prêteur n'a pas à leur demander de comptes quant à l'emploi qu'ils ont fait de l'argent prêté. Cette attitude rejoint le nationalisme technologique dont il a été question : "qu'on nous prête seulement de l'argent, nous avons nos méthodes pour le faire fructifier et du moment que nous le rendrons, intérêts compris, nous sommes libres de l'utiliser comme nous l'entendons". Les utilisations envisagées sont très diverses, certaines à l'opposé de ce que pourrait souhaiter le planificateur : achats de semences, paiement des labours, achat de riz ou d'autres produits au moment de la récolte pour pouvoir les vendre plus tard et profiter de la montée des cours, payer des salariés pour la récolte du riz; certains veulent même pouvoir utiliser les prêts pour l'achat de boeufs ou la célébration de famadihana (exhumation), si ça leur plaît. Ce genre de propos témoigne, d'une attitude d'opposition systématique qui n'est le fait que de quelques-uns.

En dehors de ces cas extrêmes, on entend souvent des propos qui sont l'écho d'une appréhension réelle et sincère. Les fermiers réunionnais sont loin d'être parfaitement l'objet de la jalousie qu'on pourrait imaginer d'après une comparaison trop rapide entre les niveaux de vie respectifs. On les considère souvent en milieu malgache avec une condescendance quelque peu méprisante : on estime que ce sont des gens qui ont renoncé à leur indépendance, et qui se laissent mener comme des enfants. On prétend qu'ils ne sont pas libres de vendre à qui ils veulent et sont obligés de passer par la Coopérative. Surtout, on considère qu'ils se sont laissés enfermer dans un réseau de prêts inextricables dont ils n'ont aucun espoir de sortir jamais. On peut penser que ces propos sont l'écho des jérémiades de certains réunionnais qui, comme tous les paysans français, sont toujours disposés à montrer qu'ils sont exploités et à se faire plaindre.

Il faut considérer aussi que celui qui s'endette est quelque peu méprisé sur les plateaux. On tient à ne dépendre que de soi-même. Les taux usuraires généralement pratiqués par les prêteurs ne sont certainement pas étrangers à cette attitude. Certains ont manifesté la crainte qu'on ne les oblige à contracter des emprunts. D'autres ont témoigné de leur peu d'empressement à contracter des emprunts, pour des dépenses qui leur paraissent inutiles, ils déclarent, en particulier, ne pas vouloir "payer pour les courbes". Il faut tenir compte dans l'élaboration des types de prêts à consentir du niveau technologique actuel du paysan et éviter dans la mesure du possible de lui donner l'impression qu'il s'endette pour ce qui n'est à ses yeux que caprice incompréhensible d'occidental. Le paysan acceptera plus facilement de contracter un emprunt pour un résultat visible et qui lui paraît immédiatement utile : achat de semence, la location d'un tracteur, la construction d'une porcherie qui restera sa propriété. C'est pourquoi, s'il est indispensable que les frais d'établissement des courbes de niveau soient remboursés par les paysans, il serait psychologiquement préférable que ce remboursement soit indirect et ne soit pas expressément mentionné comme tel dans le contrat.

Chez certains, l'appréhension du crédit est la conséquence d'expériences malheureuses dans lesquelles les avaient engagés trop hâtivement certains conseillers. Un informateur affirme avoir été obligé de travailler dix ans comme salarié afin de se libérer d'une dette contractée dans une affaire de culture de tabac qui lui avait été présentée comme mirobolante. Il déclare qu'en ce qui le concerne, il ne recommencera jamais une telle expérience. On ne dira jamais assez le mal fait à la cause du développement agricole par certaines expériences techniquement insuffisamment au point, dont les paysans ont fait les frais. D'après les propos de certains informateurs, les femmes seraient particulièrement opposées à toute forme d'endettement.

Peu nombreux seront vraisemblablement ceux qui accepteront dès le début de prendre des risques. Il dépendra de leur succès qu'ils soient suivis ou non. C'est pourquoi, sous peine d'échec, il faut prendre son parti du décollage assez lent de l'expérience et de son accélération progressive.

### La vie sociale et ses implications pour le développement

Les éléments de la réalité sociale. Les éléments qui permettent de rendre compte de la réalité sociale sont particulièrement nombreux. Plusieurs critères permettent en effet de distinguer des catégories et des groupes au sein des communautés rurales de la Sakay :

- 1) appartenance aux différents groupes familiaux
- 2) clivages relatifs aux castes
- 3) clivages relatifs à l'appartenance à des groupes ethniques différents
- 4) clivages relatifs à l'appartenance à des confessions religieuses différentes
- 5) clivages relatifs à la distinction entre immigrants anciens et récents
- 6) clivages économiques (tenant à la superficie des terres possédées et peut-être plus encore à l'importance du matériel agricole et du capital-troupeau).
- 7) clivages politiques.

Ces différents critères se recoupent, mais partiellement seulement (par exemple les critères 5) et 6) ).

Même complexité en ce qui concerne les rôles et les statuts. Certains personnages doivent leur influence à des rôles définis par la tradition : les chefs de groupes familiaux importants et anciens, mais par ailleurs, grande est aussi celle de certains "outsiders", personnages dont l'influence tient uniquement à leur valeur personnelle et à une expérience qui ne doit rien à la tradition. Bien souvent, ces personnages n'appartiennent pas à l'ethnie Merina dominante, on peut citer deux Betsileo, et un Betsinisaraka

qui jouent un rôle très important sinon déterminant dans les communautés villageoises auxquelles ils appartiennent. Leur influence tient à leur alliance matrimoniale avec des familles importantes, et surtout au prestige que leur confère leur esprit d'entreprise et l'expérience qu'ils doivent à une existence en partie consacrée à des professions extra-agricoles.

Les groupements à travers lesquels se manifeste la vie sociale sont peu nombreux. A la base il y a la famille, son rôle est faible en matière économique et seule la famille ménage constitue une unité d'exploitation réelle. En revanche, l'appartenance à une famille importante comporte pour l'individu des avantages sensibles certitude d'obtenir des terres, des prêts de matériel agricole, des possibilités d'entraide. Dans bien des cas, la famille étendue, comprenant un lignage ou fragment de lignage en lignée paternelle ainsi que divers assinilés (individus rattachés au groupe par des alliances matrimoniales, individus faisant partie de la clientèle du groupe (bouvier, etc...), individus bénéficiant de prêts de terres ou de troupeaux, etc...), constitue un bloc sur le plan de l'opinion publique et de l'élaboration de la décision. C'est pourquoi les personnages influents du groupe familial, ceux qui façonnent l'opinion publique, jouent un rôle déterminant et tiennent en leur main la destinée du groupe et, pour peu que la position du groupe familial soit forte, la destinée de la communauté villageoise toute entière.

Un autre type de groupement social, les cercles d'entraide, ne coïncide pas avec les groupements familiaux. On constate en effet que les cercles d'entraide d'une part ne regroupent pas la totalité des membres de la famille, d'autre part, admettent des membres qui ne font pas partie de la famille.

Le fokonolona, expression institutionnelle de la communauté villageoise, n'est qu'en apparence une institution démocratique. Les personnages importants ont en effet la possibilité de ne pas se soumettre à ses décisions, comme on a vu le cas se produire à

Andohanankivoka. Sa principale faiblesse vient du fait que les moyens de pression dont il dispose ne sont efficaces que pour les membres peu importants de la communauté villageoise. Par ailleurs, du fait des phénomènes de clientèle et de la manière dont se forme l'opinion publique, les décisions, bien qu'approuvées collectivement, ne sont en fait que le produit de la volonté de quelques-uns.

La Commune rurale, institution de création récente, pourrait être appelée à jouer un très grand rôle en matière de développement, elle est d'ores et déjà à la source de la plupart des innovations intéressantes. Cependant son efficacité est freinée par le fait que la plupart de ses membres sont des notables dont certains apparaissent comme des personnalités marginales par rapport aux masses paysannes, et dont d'autres appartiennent à la catégorie de paysans aisés qui considèrent avoir plus à perdre qu'à gagner aux opérations de développement projetées. Par ailleurs comme le fokolonona, la Commune rurale ne dispose pas des moyens de pression voulus pour faire respecter ses décisions. Le Maire de la Commune rurale, qui est entièrement acquis au progrès jusque dans ses formes les plus hardies, soulignait la nécessité de mesures prises par les pouvoirs publics à l'échelon le plus élevé pour soutenir l'action des communes rurales. Lui apparaissait comme particulièrement nécessaire un effort de législation foncière visant à empêcher la perpétuation des droits liés aux "sola pangady" et fixant un délai de trois ans au bout duquel une terre qui a cessé d'être cultivée doit retourner dans le domaine public. Une certaine ambiguïté dans la position des Communes rurales apparaît : elles tendent, dans bien des cas, à céder à la tentation de se substituer aux organismes administratifs et risquent de ce fait de cesser d'apparaître aux yeux des paysans comme des organismes représentatifs de leurs intérêts réels. Ce danger est accru par l'étendue trop grande donnée pour des motifs par ailleurs valables, aux circonscriptions

territoriales qui servent d'assises aux communes rurales. Les quelques 44 villages qui constituent la Commune rurale de Fanjakandroso ne correspondent à aucune unité sociologique réelle. Quoiqu'il en soit la création des Communes rurales constitue un événement de la plus haute importance et susceptible d'avoir d'heureuses répercussions sur le développement de Madagascar. Pour la première fois, il existe un organisme groupant les hommes réellement influents des villages qu'ils représentent pour la discussion de leurs intérêts communs.

Le frein sociologique majeur au développement de la Sakay tient dans l'opposition ouverte ou latente d'une proportion importante de privilégiés influents dont le projet d'aménagement menace la suprématie. Leur position de leaders tient en effet essentiellement au mode ancien d'utilisation de l'espace et à la possession d'un troupeau important. Par ailleurs, les phénomènes de clientèle rendus possibles par la médiocre situation économique de la majorité des paysans, leur permettent de disposer d'un appoint de main d'oeuvre indispensable. Le projet de développement menace à la fois l'élevage bovin, base de leur puissance, et leurs liens avec une clientèle à laquelle il offre une chance d'émancipation.

Il ne faut pas s'attendre pour autant à ce que les masses paysannes se précipitent sur l'occasion qui leur est offerte de s'affranchir de leurs protecteurs. Les liens de dépendance qui les unissent à eux sont trop étroits et trop librement consentis pour que la chose soit possible. Ces liens de dépendance sont considérés comme faisant partie d'un ordre indispensable à la prospérité du groupe tout entier et les masses ne voient en eux que les menus avantages et le sentiment de sécurité qu'il leur procure. Si parfois le prix dont est payée la protection des puissants est ressenti par certains paysans, cette prise de conscience ne s'accompagne d'aucune attitude active brisant le cercle du fatalisme et de la passivité dans lequel se cantonnent les masses.

Cette acceptation aveugle, les raisons profondes de cette acceptation, le poids d'un lourd passé, l'impact d'une religion peut être mal comprise, une religiosité d'extérieur, propagée sous sa forme la moins compréhensive par des missionnaires espagnols, l'en semble de ces faits renforçant la conviction en un déterminisme écrasant, ne pouvaient être mieux exprimés qu'ils ne l'ont été à la suite de longues conversations par un jeune paysan isolé, dont l'arrière grand-père était esclave: " je suis un "olo-mainty", au-  
"trefois mes parents étaient esclaves, moi, maintenant, quoique je  
"ne sois pas esclave, je le suis resté tout de même car je suis  
"pauvre. Je crois que c'est la même chose au delà des mers, il doit  
"y avoir des riches et des pauvres et les pauvres sont obligés de  
"suivre les riches quoi qu'ils fassent. Que peut-on faire à cela ?  
"Je n'ai pas d'argent, je n'ai pas de boeufs, je suis obligé d'en-  
"prunter des bocufs. Généralement on ne les prête, mais il faut  
"qu'en contrepartie je rende du travail, aussi je reste un mainty,  
"je garde les boeufs, je pile le riz, je garde les enfants; je fais  
"les travaux pour ceux qui ne permettent de vivre. Je crois que  
"cela est affaire de Dieu, c'est lui qui veut cela".

Le problème de "l'homme valable". D'un côté des leaders pri-  
vilégiés qui estiment avoir plus à perdre qu'à gagner au change-  
ment, de l'autre une masse apathique qui écoute avec satisfaction  
leur éloquence démagogique, flattant à la fois son besoin de sécu-  
rité, son attachement à la tradition, sa peur du risque et les pre-  
miers mouvements de fierté d'un nationalisme naissant. D'un côté  
des dominants soucieux de préserver le mode d'utilisation de l'es-  
pace sur lequel repose leur domination, de l'autre les dominés  
satisfaits d'une domination somme toute assez douce: devant ce ta-  
bleau, volontairement poussé au sombre (il existe, nous le verrons,  
les éléments d'une troisième force), la tentation est grande pour  
les responsables du projet de limiter ses efforts à la recherche de  
"l'homme valable" qui se fera l'avocat du projet auprès des popula-  
tions et qui, grâce à son influence, permettra d'obtenir facilement

leur adhésion. On s'attend à ce que, sitôt faite, la découverte de l'homme valable agisse comme un charme magique, brisant les résistances et assurant la confiance et la docilité de l'ensemble des populations concernées. Cette croyance, qui renferme une grande part d'illusion, tient aux déboires consécutifs à l'utilisation d'intermédiaires médiocres par des responsables administratifs soucieux de surmonter l'obstacle de la langue et de combler le fossé culturel qui les sépare des populations paysannes. La reconnaissance de l'erreur consistant à accorder une confiance et une importance hors de proportion à des individus trop souples et point trop délicats, par ailleurs méprisés par la population, a rendu particulièrement actuelle la recherche d'intermédiaire valables et on compte sur le sociologue pour en faciliter la découverte. Cette tactique, pour pouvoir être efficace, suppose que soit vérifié le postulat implicite qu'il existe bien dans la communauté en cause un homme valable, effectivement disposé à jouer le rôle que l'on attend de lui. Tel n'est pas nécessairement le cas. D'une manière générale, sur la Sakay, les gens réellement influents sont profondément engagés dans la tradition et constituent la couche de la population pour laquelle le projet présente le moins d'intérêt immédiat. Les personnalités particulièrement ouvertes au progrès apparaissent isolées. Il est particulièrement significatif à cet égard de constater qu'en définitive ce n'est pas le Maire de la Commune Rurale, mais une personnalité traditionnelle qui en dernière analyse a fait accepter le projet de renouveau par les habitants du village de Mahatsinjo.

Une tactique d'action psychologique en faveur du développement qui se bornerait à la recherche des intermédiaires valables est de plus susceptible d'avoir à long terme des inconvénients sérieux en masquant la réalité et en détournant l'attention des responsables de la solution des vrais problèmes. L'adhésion des populations de la Sakay au programme de développement envisagé suppose une action de propagande qui atteigne directement les masses et qui entraîne dans les attitudes une évolution qui ne peut

être que lente. Cette action devra avoir pour objectif de dissiper certains préjugés relatifs aux comportements techniques innovateurs que l'on souhaite vulgariser dans le milieu malgache. C'est ainsi qu'un effort paraît nécessaire pour que la portée réelle des nouvelles méthodes d'élevage porcin soit clairement comprise du public. De même les méthodes de mise en valeur des tanety visant à préserver le capital-sol par la mise en place de dispositifs de conservation et par des jachères et des rotations culturales prudentes ne font pas partie à l'heure actuelle des connaissances techniques du paysan et ne sauraient être généralisées spontanément. Un effort de vulgarisation agricole apparaît nécessaire pour que l'intérêt en soit compris par les masses rurales malgaches, moins sensibles que nombre de collectivités rurales d'Afrique aux impératifs que posent les nécessités de la conservation des sols.

Sur le plan social, une stratégie qui tendrait/s'opposer<sup>à</sup> carrément aux leaders privilégiés menacés par le projet et à s'appuyer sur les masses auxquelles il ne peut que profiter, quoique séduisante sur le plan logique, risque d'aboutir à des déconvenues.

Une société d'aménagement en effet ne peut guère espérer parvenir elle-même à arracher les masses à leur attitude de passivité. Face à la puissance extérieure que représente la société, la réponse de la communauté ne peut être au contraire qu'un renforcement du sentiment de sa solidarité. Un tel ~~effranchissement~~ ne peut venir que de l'intérieur. Un jeune paysan merina de Marohazo l'a presque réalisé pour une partie de la population du village avec les méthodes fortes que l'on sait. Mais de telles tentatives ne peuvent être que sans lendemain dans le contexte actuel. Il est difficile de préconiser une politique pour faire face à une telle situation. Il semble que certains personnages influents et quelque peu marginaux par rapport à l'ensemble de la communauté villageoise, par ailleurs particulièrement ouverts au progrès et ayant délibérément opté pour l'innovation (comme il en existe à Mahatsinjo et à Andohanankivoka) ainsi que quelques paysans pauvres récemment arrivés, moins

étroitement dépendants que d'autres de la tradition, soient les éléments sur lesquels il convient de s'appuyer. Sous réserve qu'un succès économique évident et rapide récompense leur collaboration, on peut penser qu'ils seront imités par les leaders opposants actuels, si l'on a pris la précaution de les ménager durant leur période d'attitude expectative et si on leur laisse la possibilité de conserver leur position de leaders.

Ne pouvant les nommer individuellement, nous tenons à remercier l'ensemble des villageois et des notables de la Sakay - notamment et tout particulièrement ceux d'Andohanankivoka, Fanjakamandroso, Mahatsinjo, Marohazo, Anbatonantrano, Antsahatanteraka et Ambohitretribe.

De la même manière nous tenons à signaler combien le maire de la Commune Rurale, le premier adjoint et les autres membres de la Commune nous ont aidé au cours des travaux sur le terrain.

Nous tenons également à remercier les fonctionnaires de l'Agriculture, les Directeurs d'Agriculture et le Chef de Secteur de Paysannat. A Babetville, nous exprimons notre reconnaissance à M. le Docteur du Service Vétérinaire, au Directeur du B.D.P.A. et aux agents de cet organisme.

A Tananarive, nous remercions MM. PERRIN, Professeur des Sciences Economiques, Directeur de l'Ecole de Droit et MULLIER, Administrateur de la Statistique, enfin M. ALLIOT, Directeur de l'Enseignement Supérieur à Madagascar qui, après les travaux de terrain d'une première période, nous a confié des étudiants pendant les vacances universitaires.

## A N N E X E I

---

### PROPOS DE PAYSANS DE LA SAKAY

---

L'ensemble des considérations développées dans ce rapport repose directement sur les propos des paysans tels que nous les avons consignés dans nos carnets de notes. Cependant, la logique paysanne ne coïncide pas toujours avec celle des chercheurs, c'est pourquoi, face à nos interprétations, il ne nous a pas paru inutile de donner un instantané fidèle de la mentalité paysanne. Les propos qui vont suivre, choisis parmi les plus significatifs, sont la traduction des notes prises directement sur le terrain au cours des conversations auxquelles a donné lieu notre enquête. Les citations ont été groupées par centre d'intérêt.

Modalités  
d'installa-  
tion.

"Je pense qu'il n'y a plus de place pour les étrangers, je suis moi-même un étranger au village, et suis arrivé récemment venant d'Ambatolampy au pays de l'Ankaratra, chez nous il n'y a plus beaucoup de terres et les parcelles sont petites, je suis venu de mon plein gré, travailler au BDPA, personne ne m'y a poussé, en arrivant j'ai vu qu'ici il y a vait des terres et qu'elles étaient bonnes, à ce moment je ne faisais que regarder, puis j'ai connu les habitants de Mahatsinjo, ils étaient tous sympathiques, sachant accueillir les gens, ils m'ont encouragé à rester, alors j'ai décidé de m'installer, j'ai acheté une maison qui était libre dans le village. Je n'ai pas acheté de terre, c'est le Fokonolona qui me l'a fournie, on m'a ainsi donné une rizière d'un hectare, c'est-à-dire qu'on m'a montré une ancienne rizière, maintenant j'ai obtenu une terre mi-lohasaha mi-jebojebo, c'est moi qui l'aménage, j'ai creusé un canal, et encore maintenant je paie des gens pour continuer.

Le Fokonolo-  
na réel

Les gens du village en me donnant la terre m'ont dit: Vous pouvez travailler cette terre pour vivre, si vous quittez le village, ou si vous voulez vous établir ailleurs, il faudra vous adresser au fokonolona avant de prendre des décisions au sujet de cette terre, seul le Fokonolona décide s'il faut la vendre ou ne pas la vendre. En fait le Fokonolona c'était 7 personnes, les "grands" du village qui avaient fondé le village ou y étaient installés depuis très longtemps parmi eux il y avait deux femmes et un betsileo, ce betsileo est un guérisseur renommé, il est réputé, il a sauvé une femme que sa belle-mère qui est une sorcière voulait tuer parce que sa belle-fille enceinte ne pouvait pas l'aider, il avait enlevé le mal, disant que si la femme enceinte allait mourir, la personne qui l'avait ensorcelée mourait également. En dehors de cela, ce Betsileo indique aux gens malades ce qu'ils doivent faire, il ne fait pas les remèdes c'est un olo mainty d'Ankadinondrikely qui les prépare.

A l'exception de ce betsileo, les gens qui m'ont donné la terre sont les descendants des fondateurs du village de jadis, maintenant, si jadis les nouveaux arrivants pouvaient mettre en valeur des tany lava volo - terres n'appartenant à personne - maintenant, toutes les terres ayant été autrefois travaillées, il n'est qu'un emprunteur mpindrana parce qu'il cultive des terres sola-pan-gady, des terres qui ont été autrefois travaillées".

Dans le même village un autre habitant originaire du Betsileo confirme les dires du précédent, disant que les descendants des anciens fondateurs du village sont les chefs du village - tompon-bohitra:

Problème des terres

"Je suis betsileo d'Ambositra, mais il y a dix ans que je suis installé ici, ma femme est une merina de Mahasolo et son frère est en ce moment au village; ici il n'y a plus de terres lava volo, toutes les terres sont appropriées, même s'il s'agit de marais petsapetsa, chacune a un propriétaire. Je possède des terres de tanety, qui sont à peu près fertiles, mais je ne suis pas propriétaire de rizière, la rizière que je cultive appartient au fils du frère de R. Mon fils ne doit pas en gérer, peut-être pourra-t-il continuer à l'exploiter, pour les terres de tanety, c'est différent, les descendants héritent, ils héritent à condition qu'ils restent au village, s'ils partent, les terres retournent au Fokonolona car le Fokonolona est le propriétaire des terres, surtout (indrindra) des terres de tanety. Si les descendants des étrangers ne quittent pas le village, il n'est pas possible de les chasser des terres. Pourtant les terres ne sont pas vraiment des terres d'héritage tany lovana, comme au pays natal, ce sont des tany hari-tanana, créées par les mains. Il est très difficile de vendre les terres contre l'avis du Fokonolona même s'il s'agit de terres de bas-fond, le nouvel arrivé qui obtient une terre contre l'avis du Fokonolona peut la travailler, mais il est sûr de ne jamais obtenir une autre terre".

Il s'en suit que, compte tenu du manque de matériel d'exploitation, une part des terres ne sont pas mises en valeur, à ce propos, un notable déclare :

" Les vahiny (nouveaux arrivants) m'embêtent, pour les nouveaux venus il n'y a pas assez de champs pour planter du manioc, du maïs, pour établir des rizières, les anciens habitants possèdent des terres, mais s'opposent à ce que les nouveaux s'y installent. C'est comme moi, j'ai utilisé et mis en valeur 4 hectares de rizières, maintenant, je fais autre chose, et je ne peux plus les mettre en valeur aussi, je dis aux deux autres : je ne veux plus que vous preniez mes rizières, je ne veux pas les vendre, j'accepte de prêter mon champ mais pas de le donner définitivement. Il faut réserver l'avenir, nous avons beaucoup d'enfants. Il faudrait de nouvelles terres, les henihejy devraient être drainées".

Dans un autre village (Mahatsinjo) un nouvel arrivé fait ressortir que toutes les terres, même situées aux abords des marais sont appréciées :

" Pour moi, je travaille une rizière qui appartient à une autre personne, il ne s'agit pas de métayage, je conserve toute la récolte. X. ne me loue pas la terre, il me la prête, évidemment je ne peux pas vendre cette rizière, plus tard, je la rendrai à X. et mes enfants, même s'ils restent au village, ne pourront pas en hériter puisqu'elle ne m'appartient pas. Je peux bien vendre la production chaque année si tel est mon désir mais je ne le fais pas, car il s'agit d'une petite rizière qui ne fournit que le riz nécessaire à la nourriture....non, je ne donne pas de contrepartie à X., je l'aide seulement lors du Findrmana, pour moi X. est un véritable parent.

D'autres paysans font remarquer que bien que les terres soient rares, le Fokonolona peut s'opposer à l'établissement de rizières:

" La raison est que le Dina prévoit des amendes pour les déprédations causées par les boeufs ou les porcs. Les gens font opposition pour la question de la surveillance, toutefois actuellement le dina est moins respecté aussi il est difficile de faire opposition, surtout si le paysan ne possède pas de rizière. S'il fait partie du Fokonolona, il doit vivre".

Un autre paysan faisant allusion à la récente pression démographique, pense que :

" Nos enfants, à l'avenir devront drainer les heniheny. C'est difficile actuellement les nouveaux arrivants essaient même de cultiver en bordure des terres "mangonaka" (terres réputées très difficilement cultivables). Les terres horaka commencent à être mises en valeur, actuellement on peut dire que tous les baibofo sont pris, pourtant autrefois, le baibofo n'était pas une terre considérée, on ne les utilisait pas, on utilisait seulement les rizières et les loha tany..."

Il apparaît que les boeufs sont un des éléments principaux de richesse des paysans, un vieux ~~merina~~ déclarait :

Les Boeufs

" Il n'y a rien de plus important pour nous gens de la campagne (Ambanivohitra) que les boeufs, s'il n'y a pas de boeufs, il ne peut y avoir de progrès, les boeufs commandent la culture, ce sont eux qui permettent de travailler le manioc et de piétiner le riz, ce sont eux qui permettent lors de la récolte de séparer les grains de la paille. Les boeufs constituent aussi des enti-miasa, des capitaux d'exploitation; il est possible en cas de besoin de vendre une ou deux bêtes. En plus de cela, les boeufs ici travaillent beaucoup, ce sont eux qui rendent l'agriculture possible, ils piétinent, ils tirent les charrues et les charrettes. En dehors du piétinage des rizières, qui demandent un troupeau important, chaque paysan doit posséder au moins 8 à 10 boeufs. S'il ne les possède pas, mieux vaut qu'il aille travailler comme salarié car il ne pourra faire ni manioc ni maïs, ni arachides, il ne pourra terminer le travail qu'il entreprend. Jadis, la Sakay était une grande région à boeufs, et un seul propriétaire en possédait facilement trois à cinq cents. Maintenant les choses ont changé, il reste quelques riches qui possèdent deux cents et même trois cents boeufs, mais ils sont rares. Jadis, bien que les paysans possédaient de grands troupeaux, ils vendraient assez peu de boeufs, peut-être un ou deux par an, par contre avec tous le surplus de leurs activités ambonbava, ils achetaient de nouvelles bêtes. Aujourd'hui, les conditions apparaissent très différentes, il semble que les profits sont beaucoup plus élevés qu'avant. Les boeufs qui reçoivent un complément de nourriture en période sèche, engraisent régulièrement, mais cela fait que les frais sont plus élevés qu'auparavant. Les prix de revient (mason-karena) également paraissent plus haut, mais je ne sais si le bénéfice (tombon-tsoa) est plus important, il se peut qu'il le soit, mais en tout cas, l'élevage actuel cause beaucoup plus de préoccupations. Les questions de gardiennage sont très embêtantes, en saison des pluies, les boeufs arrivent souvent à sortir des parcs car la terre est molle, et ils peuvent abattre des piquets. Cela est fréquent. Si les boeufs vont dans les concessions réunionnaises, ils sont saisis et nous sommes tenus de payer des amendes. Pour moi, j'ai dû, il y a trois ans, payer 6500 frs un de mes troupeaux, une cinquantaine de bêtes ayant ravagé un champ de manioc.

Les gens savent que les boeufs sont leur richesse, lorsqu'il s'agit de questions touchant les boeufs il est

difficile de leur faire comprendre les choses. Je sais, et nous savons tous que les pâturages sont insuffisants pour les boeufs (trop étroits) et qu'actuellement il y a peut-être plus de boeufs qu'autrefois, et qu'ils abiment les terres, l'herbe ne pousse plus aussi bien qu'autrefois, même après le feu, les pousses sont fragiles (marefo). Les pâturages s'abiment d'année en année, la terre se détériore (manjary ngazana) devient dépouillée. Je ne vois pas de solution à cela, s'il est vrai que les gens ont trop de boeufs, il ne faudrait pas que leur troupeau dépasse 10 à 20 têtes, il n'est pas possible d'empêcher les gens d'augmenter leur troupeau si cela leur plaît. On ne peut leur interdire, même s'ils voulaient avoir cinq cents boeufs.

Les décisions au sujet des pâturages sont une chose difficile, de tout temps les pâturages appartenaient au Fokonolona, les véritables terres de pâturage ce sont les terres de tanety, les pentes - kirifatra - constituent également de bons pâturages. Les terres de tanety, qui portent de bons pâturages, sont les terres noires, toutes les herbes qu'aiment les boeufs poussent sur les terres noires, en particulier le vero, le danga, et d'autres herbes tsipipina ou ahitr'omby, herbe des boeufs, nifin'akanga ou tsimativonoina. Les terres rouges ne sont pas aussi bonnes, elles sont médiocres à la fois comme pâturages et comme champs de culture, on y trouve des herbes horom-bohitra et tenina, qui peuvent blesser les boeufs.

La saison fahavaratra peut être une saison de disette car la nourriture est rare, de nombreuses gens empruntent du riz deux ou trois mois avant la récolte, la récolte ayant lieu en Mai, ils commencent à emprunter fin février/début mars. La mauvaise saison pour les hommes s'étend presque de décembre à mai, par contre pour les boeufs, il s'agit de la bonne saison, les herbes poussent bien, ils sont rassasiés. En hiver par contre la situation est différente, tout le monde donne du manioc aux boeufs, le matin dès la sortie du parc, quelquefois le propriétaire des boeufs conduit son troupeau aux bhamps, il arrache, découpe les racines de manioc de la même façon qu'il le fait pour les porcs, les herbes à ce moment sont sèches, et ne sont pas suffisantes, l'herbe sèche, maina ahitra signifie famine pour les boeufs, même dans les marais, les herbes sont sèches, rien ne pousse.

On commence à donner du manioc, après le 15 juillet jusqu'à la fin d'août, en septembre il y a un peu de pluies, et les herbes commencent à pousser. Si le propriétaire donne beaucoup de manioc, il peut en donner pen-

dant trois mois. Pour trente boeufs, il faut compter 2 ou 3 sobika par jour tous les matins, si les boeufs mangent beaucoup cela peut aller jusqu'à quatre. Il faut beaucoup de travail pour arracher et découper les racines de manioc en morceau!

Matériel  
d'exploita-  
tion.

" Il y a cinq charrettes au village, trois propriétaires acceptent de les louer aux autres habitants du village ou même de villages voisins. Deux ne louent pas leur charrette car leurs boeufs ne sont pas suffisamment dressés. Je ne possède pas de charrette, la charrette est une chose essentielle si l'on fait de l'élevage de porcs et des cultures sur tanety, c'est très important également au moment de la récolte du riz. Le prix d'une charrette dépasse les possibilités de la plupart des paysans, le prix des boeufs dressés seulement peut atteindre 22.500 frs. Le prix de la location ici dans les limites du village, est de 150 frs, cela pour une seule course, deux courses cela fait 300 frs. Au moment de la récolte du riz, c'est moins cher, le prix d'une descente à la rizière afin de ramener le riz est de 100 frs. Ce mois-ci seulement pour le riz, j'ai loué une charrette à deux reprises. Je pense que le manque de matériel, je parle d'une charrette et de boeufs pour la traîner, est l'un des grands obstacles au progrès. Si je possédais ce matériel cela allègerait mon travail, et tout irait bien. Je loue également un tracteur, cela est cher 450 frs l'heure, et il faut en plus donner l'essence. Je n'emploie de préférence que le tracteur, cela est mieux. Le labour est meilleur, je ne paie un salaire pour une charrue que pour les petites surfaces, pour de grandes surfaces, la charrue n'est pas intéressante, il faudrait compter 3000 frs pour un hectare. Ce qui est cher, c'est la rémunération des 4 ou 6 boeufs et des trois hommes qui conduisent la charrue. Je ne peux pas louer trop souvent du matériel car ma rizière est petite, j'obtiens environ une charrette et deux sacs de riz c'est-à-dire 32 vata, environ. Pourtant, je ne fais pas du vary poriaka (semé à la volée), mais seulement du ketsa (riz repiqué). Dans ce fararano (période suivant les pluies) c'est-à-dire en deux mois, j'ai dû acheter 20 fehefana, il y a 5 kg par fehefana. Je n'ai pu acheter plus de 100 kg de riz en deux mois, car je n'ai pas assez d'argent et tout de même cela a fait 3000 frs de quoi payer près de six heures de tracteur pour les cultures de tanety. Enfin, je ne m'endette pas pour la nourriture, elle est payée par le maïs, le manioc, les voanjo et les porcs. Les porcs, voilà le fondement de la richesse.

Le remembrement.

"Longtemps les gens n'ont pas compris (il s'agit des courbes de niveau), beaucoup étaient très méfiants car ils pensaient que ces idées étaient souvent bonnes, mais en général ne réussissaient pas par la suite, ils hésitaient aussi car d'après eux, les méthodes qu'employaient les Réunionnais, n'étaient pas bonnes. Le gros reproche fait aux courbes de niveau, est qu'elles étaient courbes, et par conséquent rendaient difficile le travail de la charrue, or les gens venaient de s'habituer à la charrue. Cela était d'après les gens la grande raison, il n'y avait pas de discussion suivie ni de vote, les gens parlaient seulement très souvent de ces questions. Le BDPA tenait à cela. Des européens sont venus souvent on a discuté et le Président a proposé de faire un essai, il s'agissait de mettre en courbe de niveau le plateau au nord du village qui descend vers Marohazo..."

D'après des informateurs la mise en courbe de niveau et l'exécution des aménagements, a surpris les gens :

" Dans la famille de X. cela a fait des histoires, R. était furieux, le fils de son frère peu de temps avant le partage lui avait offert un complet neuf, alors (après les travaux) R. lui a rendu le complet en l'injuriant, des femmes de la famille sont intervenues pour arranger tout cela... Il y a eu une forte querelle, alors pour satisfaire le frère de son père, X. a convenu qu'ils garderaient les meilleures terres du plateau nord. Ces terres avant les travaux étaient partagées entre onze propriétaires, elles étaient bonnes - masaka - parce que fumées avec le fumier provenant des parcs du village, les gens qui en échange des bonnes terres ont obtenu des terres pas fertiles - manta - n'ont pas été contents.

Je crois que ce remembrement fait hésiter les gens des autres villages, la preuve de cela c'est que les gens d'Ankadinondrykely disent, nous acceptons de rentrer dans la société nouvelle, mais auparavant il faut borner nos terrains, les gens connaissent leurs terrains et craignent l'échange.

Entre la première mise en courbe de niveau du plateau nord et la mise en courbe de niveau de l'ensemble des plateaux, il y a eu de nombreuses discussions sur la place du village, la plupart des gens restaient sur l'expectative. Les anciens propriétaires de terres situées sur le plateau nord étaient les moins satisfaits, seulement la présence de R. calmait la situation. R. est respecté par tout le monde, et personne n'oserait s'opposer à lui,

c'est d'ailleurs l'ancien propriétaire du village..."

"L'hésitation des habitants du village venait de ce que R. hésitait, de plus les gens qui ne voyaient pas clairement les raisons du remembrement comprenaient que R. hésitait parce que les terres qu'il cultivait étaient bonnes, de plus ils n'avaient pas confiance du fait que cette affaire faisait que des membres d'une même famille -mpianadahy - n'étaient pas d'accord eux-mêmes. Aussi longtemps que R. n'était pas d'accord tous les habitants à l'exception du neveu de R. étaient contre, ensuite R. a accepté pendant un jour, on ne peut pas parler de mois on a expliqué aux gens et ensuite à la suite de R. ils ont tous accepté, il semble que chacun a accepté librement".

"Je ne connais personne au fond qui critique le remembrement, chacun a été content d'avoir sa part, d'ailleurs au sujet de la terre que peut-on faire ? Qu'elle soit suffisante, qu'elle soit insuffisante, le partage est fait, il faut accepter. Pas suffisante, que faire, puisque le Fokonolona a déclaré que cela suffisait ?

A N N E X E II

---

CONVENTIONS VILLAGEOISES

---

(Traduction effectuée par Melle  
S. RAHARIJAONA )



qui n'a nullement démerité, ou parler du prochain d'une manière qui n'est pas dans la ligne des conversations que l'on peut avoir lorsqu'on devise ensemble, accroupis et le dos au mur (1)

Si quelqu'un est pris sur le fait ou s'il y a des gens pour en témoigner le règlement du Fokonolona lui sera appliqué (1000 frs). Si le [condamné] réplique et refuse de payer l'amende de 1000 frs, il faut obligatoirement réunir le Fokonolona qui prononcera son rejet.

Et s'il est une personne pour s'accorder encore avec [le rejeté] ou pour s'admettre réciproquement chez lui et chez soi ou par s'emprunter l'un l'autre du feu ou pour faire route ensemble ou pour arranger ensemble des affaires ou pour se demander le passage, ou pour échanger avec lui des salutations, parmi les habitants établis ici, et faisant partie du Fokonolona, cette personne là devra également être frappée d'une amende de 1000 frs, qu'elle soit prise sur le fait ou que l'on en trouve des témoins ou qu'il s'en présente et qu'elle réplique, etc...

#### Article II

Ny momba n'ny tondram-boly indray dia izao, raha misy mampitondra-ka ny volin'olona ka miavonavona manao gisalaha mangalaketsa na mihoatroatra-bava loatra ka tsy manao ny nentindrazana ka hananan'ny tompomboly alahelo dia azo hamoriana fokon'olona ampiarina amin'ny lalànan'ny fokon'olona andoha ny loka (200a) afatsy ny oni-javatr'olona na hoatri-nona na hoatrinona.

#### Article II

Des dégâts causés par des animaux dans les cultures. Lorsque quelqu'un aura eu des animaux ayant opéré des dégâts dans les cultures d'autrui, s'il fait l'impudent comme le jars qui vole des semis de riz ou s'il tient des propos par trop démesurés et ne fait pas ce qu'il convient de faire suivant la coutume des ancêtres et si le propriétaire des cultures ait à son endroit quelque sujet de plainte, on peut

---

(1) Dans les villages, la position préférée pour les causeries à bâtons rompus consiste à s'installer face au soleil couchant, le dos contre le mur Ouest des maisons.

convoquer le Fokonolona à cause de lui et lui appliquer la loi du Fokonolona et lui faire payer l'amende de 1000 frs, indépendamment des dommages-intérêts dus au propriétaire, quel qu'en soit le montant.

### Article III

Ny momba ny omby miakatra antanàna indray, toy ny anakaramana antanàna dabokandro dia toy izao : raha omby roapolo midinà dia izay foin' ny tompony ary raha roapolo miakatra dia azo handraisana ny lokampokon'olona (200a) eo ampivelarana mponina eo anatrehan'ny fokon'olona an'iza na an'iza.

Ireo zavatra vita ireo dia tsy azo angatahin'andro manaoatra ny 8 andro na herinandro fa raha misy hevitr'ilay olona lany loka ka tsy mahaloha io vola loka io izy na nanan-kevitra hafahafa tsy andoha ny loka 200a dia ariana tsy ho fokon'olona ihany koa ka ny totalin'ireo olona very ampokon'olona ireo dia tsy mahazo manao na inona na inona ato an-tanàna intsony.

### Article III

Des boeufs montés au village.

Par exemple avoir des salariés qui font pousser vers le village les boeufs engraisés au pâturage, aura ceci pour conséquence : S'il s'agit de 20 boeufs au moins, ce sera ce que le propriétaire offre, de payer, mais s'il s'agit de plus de 20 boeufs, on pourra infliger l'amende de 1000 frs en présence de l'ensemble du Fokonolona réuni en assemblée plénière, quel que soit ce propriétaire.

Le délai accordé pour l'acquittement de toutes les amendes précitées ne doit pas dépasser 8 jours, soit une semaine.

Mais si quelqu'un frappé d'amende trouve un expédient pour ne payer cette amende ou s'il se met en tête le dessein étrange de ne pas payer l'amende de 1000 frs, il sera aussi rejeté de la communauté du Fokonolona, et l'ensemble des gens qui auront perdu droit de cité au sein du Fokonolona n'auront plus la possibilité de faire quoi que ce soit au village.

#### Article IV

Ity loka ataonay fokon'olona ity dia teny nifanarahana sy tapakevitra nba ampilamina ny tanà nanay eto Ambatoatrano ary raha misy olona vao tonga ka hipetraka eto dia tsy maintsy aseho eo anatrehany ity teny nifanekena ity hiarahamiadidy na soa na ratsy ka raha mandà ity loka 200a ity izy dia tsy azo ho raisina ho fokon'olona.

#### Article IV

Ce système d'amendes que nous instituons, nous Fokonolona, est un règlement intérieur sur lequel nous nous sommes mis d'accord et que nous avons adopté pour faire régner l'ordre dans notre village, ici à Ambatoatrano. Et si de nouveaux venus arrivent pour s'installer ici, nous devons leur faire prendre connaissance de ce règlement établi afin d'en endosser la responsabilité ensemble, pour le meilleur comme pour le pire. S'ils refusent d'admettre le principe de l'amende de 1000 frs, ils ne pourront être invités à faire partie du Fokonolona.

#### Article V

Fepetra farany atao dia izao : hoatra raha misy raharaha atao ka teny ieran'ny fokon'olona na raharaha inona na raharaha inona, na soa na ratsy, ka misy mivilavila na manao antsirambina dia raisina ampiarin ny loka 200a raha tsy miera fa manao hitsin'dàlana.

Manaiky izahay fokon'olona eto Ambatoatrano fa teny nifanarahana ireo voasoratra ireo fa raha misy mandika ireo lalàna ireo dia raisina eo anatrehan'ny loka 200a are manao sonia eto ambany izahay ho vavolombelona fa niaraka nanao izao.

Fandroampahalamaha izao.

#### Article V

Dernière recommandation instituée. S'il y a par exemple une entreprise pour laquelle le Fokonolona s'est concerté, quelle que soit cette entreprise, pour le meilleur comme pour le pire, et qu'il y en ait qui l'accomplissent de travers ou avec négligence, l'amende de 1000 frs leur sera appliquée, quand ils n'auront pas demandé de conseils et

auront fait les premières choses ventes (1).

Nous reconnaissons, nous fokonolona d'Ambatoatrano, que le texte rédigé dans ces lignes constitue un règlement intérieur sur lequel nous nous sommes mis d'accord. S'il y en a pour transgresser ce règlement intérieur, ils auront à payer l'amende de 1000 frs. Et nous, sous-signés, sommes témoins que nous avons institué ensemble ceci.

La paix est en ceci.

Sonia

Ary ity boky misy teny an-pokon'olona ity dia tehirizina ary izao teny vita izao dia tsy azo dikaina fa raha mandika ity dia mandika lalàna fa raha aoriana misy teny hifanarahan'ny fokon'olona hanova na hanafoana ity faneken-pokon'olona ho eo ampahibemaso.

Koa dia manao sonia eto izahay fokon'olona.

Sonia fokon'olona eto Ambatoatrano.

Tohin'ny teny efa vita raha misy lany loka ka mifosa ny olona eto an-tanàana na hoatra manely ny olona sy namany dia ho raisina hiary koa ampiarina ny loka 200a. Mody maty tahaka ny lamboty toy eo maso fa mahay vava hivelany dia tsy azo ekena.

Hoy izahay fokon'olona.

Dinan-pokon'olona eto Ambatoatrano dia nekena izao famaranana izao fa izay mandika ny teny ato anatin'ity boky ity dia arian'ny fokon'olona fa tsy fokon'olona intsony.

Ambatoatrano, le 13 Juin 1956

Le Chef de village

Signé : illisible

Signature

Et ce livre qui contient le règlement intérieur du Fokonolona sera conservé. Le règlement intérieur établi maintenant ne doit pas être transgressé, car transgresser ceci, c'est transgresser la loi. Mais par

---

(1) manao hitsin-dalàna = litt. prendre les raccourcis.

la suite il pourra y avoir des transactions passées au sein du Fokonolona pour modifier ou pour supprimer ce Contrat de Fokonolona, ces transactions seront faites publiquement.

Signature du Fokonolona d'Ambatoatrano.

Additif au règlement intérieur déjà établi. S'il y en a qui ont été condamnés à une amende et qu'ils se mettent à médire des habitants du village ou qu'ils accablent des gens ou des amis, ils seront à nouveau condamnés à payer une amende de 1000 frs. Car faire semblant, en face, d'être anéantis comme des orphelins, mais avoir, par derrière, la langue acérée, n'est absolument pas admissible.

Disons-nous, nous Fokonolona.

Convention de Fokonolona d'Ambatoatrano. La clause finale suivante a été adoptée : celui qui transgresse les règlements écrits dans le présent livre sera rejeté du fokonolona et ne fera désormais plus partie du Fokonolona.

Ambatoatrano, le 13 Juin 1956

Le chef de village  
Signé : illisible.

FANEKEM-POKON'OLONA ETO FANJAKAMANDROSO  
CONVENTION DU FOKONOLONA DE FANJAKAMANDROSO

---

Hevitra nifanaraha :

1

Raha ketsa nohanin'ny omby, ka ketsa efa hafindra fa tsy tokony haniry intsony dia vonaniana izay simba ary io no solon'ilay mpampitondraka ary raha toerana mifanalavitra amin'ny tanimbary no hanirin'io ketsa io dia miara-mitaona ny mpampitondraka sy tompon-javatra simba.

1

Si des boeufs viennent à brouter de jeunes plants de riz prêts à être repiqués et que ces plants ne puissent plus continuer à pousser, on appréciera les plants abîmés que le propriétaire des boeufs devra remplacer. Si la pépinière se trouve loin de la rizière à repiquer, celui qui aura laissé son ou ses boeufs faire des dégâts, aidera le propriétaire de la rizière au transport des plants.

2

Fa raha ketsa mbola fohy kosa no hanin'ny omby dia tohofon-drano io ketsa io satria zavatra mbola haniry fa tsy hasiana filantoniny.

2

Cependant si les plants broutés sont encore très jeunes, mais qu'on puisse continuer à assurer leur croissance en faisant entrer de l'eau dans la pépinière, il ne sera donné aucune suite à l'affaire.

3

Fa raha kisoa kosa no mihinana io ketsa io, ka hita fa tena levona mihitsy dia mandoa vola (50 frs) isam-bava kisoa ny tompony, nefa ny zanany mbola minono tsy ao anatin'ny izao fifanarahana izao.

3

Mais si ce sont des porcs qui viennent à dévorer les plants de riz et que l'on constate que les plants sont définitivement inutilisables, le propriétaire paiera autant de fois 50 frs qu'il y aura eu d'animal dévastateur - les cochons de lait ne seront pas comptés -

4

Raha mbola ravim-bary no lanin'ny omby ka jeren'ny fokon'olona, ka hita fa tena levona mihitsy io vary io dia mandoa vola (50 frs) isambavan'omby ny tompony nefa ny zanany hatreo amin'ny enim-bolana tsy ao anatin'ny.

4

Si des boeufs viennent à brouter le riz encore en feuille, que le Fokonolona soit appelé à le constater et qu'il juge le riz définitivement anéanti, le propriétaire des boeufs paiera autant de fois 50 frs qu'il y aura eu d'animal dévastateur - les veaux de moins de 6 mois ne seront pas comptés.

5

Fa raha efa vary am-betiny kosa no lanin'ny omby dia mandoa vary iray zinga sy faha-efany ny tompony.

5

Si le riz brouté par les boeufs était déjà en grains, le propriétaire des boeufs fournira une mesure un quart de paddy (1)

---

(1) soit 1,25 hl.

6

Fa raha kisoa kosa no nanimba io vary io ary hita fa tena levona tanteraka, toy ny vary ankehitriny izany, dia mandoa vary iray zinga amin'ny faha-efany ny tompony.

6

Mais si le riz dévoré par les porcs est définitivement inutilisable - comme le riz que nous avons sous les yeux en ce moment - le propriétaire des porcs fournira une mesure de paddy correspondant à un quart (1)

7

Fa raha voly maniry any antsaha no lanin'ny omby toy ny mangahazo, vomanga, saonjo ary hita fa tena levona mihitsy io zavatra io dia mandoa vola (50 frs) isambava-biby mihinana ny tompony.

7

Si des boeufs viennent à brouter les cultures qui poussent dans les champs telles celles de manioc, patate, sonje, le propriétaire des boeufs paiera autant de fois 50 frs qu'il y aura eu d'animal dévastateur.

8

Fa raha paraky eto amin'ny manodidina ny vohitra kosa no hanin'ny akoho dia mandoa vola (250 frs) ny tompony, ka na firy na firy akoho mihinana eo dia io vola (250 frs) io no aloany.

8

Mais si des poulets viennent à becqueter dans le tabac qui pousse autour du village, le propriétaire des poulets paiera 250 frs; quel que soit le nombre de poulets, c'est la somme de 250 frs qu'il aura à payer.

---

(1) soit 25 l.

Ireo tondra-boly voalaza ireo ka hiantsoana fokon'olona hijery na eto an-tanàna na any antsaha dia tsy mahazo namita mangina na manao fifanarahana mangina intsony ilay mpampitondraka sy tompony fa raha manao izany aza izy roa tota dia tsy maintsy raisin'ny fokon'olona ny ampahany amin'ny fifanarahana (Dia ny ampahafolon'ny vola io).

Quand le Fokonolona aura été appelé pour constater au village ou dans les champs, les dégâts dans les cultures énumérées précédemment, les deux parties en présence ne devront plus procéder à une transaction secrète entre elles. Cependant si les deux parties le font malgré tout, le Fokonolona devra prélever sa part sur le montant de la transaction (c'est-à-dire le dixième de la somme convenue).

Rehefa manao filazana amin'ny fokon'olona na miantso ny fokon'olona mba hijery io zavatra izay levona io ny tompo-javatra ka samy tratra antso eo an-tanàna avokoa ny olona nefa tsy mandeha, nefa tsy narary na misy antony samy hafa tsy handehany ka manazava tsara amin'ny fokon'olona izany zavatra misakana azy izany dia tsy maintsy "lanandiana" niaraka amin'ny mpampitondraka izy.

Si quelqu'un, après avoir subi des dégâts dans ses cultures, en aura avisé le Fokonolona et aura fait appel à ce dernier pour venir constater les dégâts, et si, une fois que tous les gens appelés sont présents, lui-même ne se présente alors pas, n'étant nullement malade ou n'ayant aucune autre raison de ne pas se présenter et ne pouvant fournir au Fokonolona une explication valable de son absence, celui-là se verra obligatoirement infligé une amende en même temps que le responsable des dégâts.

Ekena sy hifanarahana eto fa ny ampaha-folo amin'ireo zavatra aloha ampahany tondra-boly ireo dia an'ny fokon'olona raha miakatra amin'ny fokon'olona.

11

Il est admis et il est entendu ici que le dixième de toutes ces sommes payées comme dédommagements de dégâts faits à des cultures, revient au Fokonolona quand l'affaire aura été portée devant lui.

Ny nomba ny fahafatesana kosa :

1

Raha nisy fahoriana mihantra eto an-tanàna dia sany mandeha avokoa ny vatan-dehilahy hatreo amin'ny 18 taona ny miakatra na iza na iza izany satria ny fahafatesana dia tsy azo hidifiana.

Des obligations funéraires :

1

Si un décès survient au village, tous les hommes, sans exception aucune, âgés de 18 ans et au-dessus, doivent faire leur devoir, car nul ne doit esquiver les obligations funéraires.

2

Nohon'ny hanaroan'ny olona anefa dia mizara roa ny fiaretan-tory ka ny antsasany dia nanomboka eo amin'ny 6 ora hariva ary mirava eo amin'ny 12 ora alina ary ny mpandinby indray kosa nanomboka amin'ny 12 ora alina ary mirava amin'ny 6 ora maraina.

2

Du fait du nombre élevé des habitants, les participants à la veillée funèbre se répartiront en 2 groupes : le premier veillera de 6h du soir à minuit et le suivant de minuit à 6h du matin

3

Izay voatendry hanatitra frottis na haka dokotera dia tsy mba niari-tory fa amin'ny manaraka indray izy no manao behefa tsy mandeha intsony satria hifandiasana ny fangalana dokotera.

3

Ceux désignés pour aller porter le frottis ou pour aller chercher le médecin, ne seront pas astreints à la veillée. Ils y participeront la fois suivante car ils n'auront plus à partir puisque c'est à tour de rôle que l'on ira chercher le médecin.

4

Raha nisy kosa hita fa tsy nitranga eo amin'ny fiereta-tory eo nefa tsy narary na nisy antony samy hafa hinanonany, nefa izy tsy manao filazana ny zavatra tsy ahafahany dia andraisana lamandy vola (100 frs) atao volan-pokon'olona.

4

S'il en est qui ne viennent pas manifester leur présence à la veillée, n'étant pourtant pas malade ou n'ayant aucune autre raison de s'abstenir, et qui n'auront pas fait connaître la cause de leur empêchement, ceux-là seront frappés d'une amende de 100 frs, qui sera versée à la caisse du Fokonolona.

5

Ny momba ny vary dia iray zingan-drano isan-panboly afa-tsy Razanabahoaka ao amin'ny trano fanitso fa Razafindrakoto zanany kosa mitondra loha-pianakavianany fa rehefa samu mananbady ireo zanany ka sany manana ny antony dia amin'izay Razanabahoaka vao mandray adidy mahaleo tena.

Toy izany koa Razanandrally dia Rabezana no mandray ny adidiny fa rehefa mitokatrano kosa Tavezanina dia mandray ny adidiny Razanandrally.

5

Quant à la part de riz, chaque planteur s'en acquittera d'une quantité égale au contenu de la puisette (1), à l'exception de Razanabahoaka dans la maison à toit de tôles car le chef de famille est Razafindrakoto, son fils. Mais lorsque tous ses enfants seront mariés

---

(1) gobelet en fer blanc contenant environ  $\frac{1}{2}$  litre

et auront chacun leur foyer, alors seulement Razanabahoaka devra s'acquitter de sa propre part.

Il en sera de même pour Razanandraly car c'est Rabezanina qui fournit sa part, mais lorsque Rabezanina aura son ménage, Razanandraly aura à s'acquitter de sa propre part.

6

Ny fanarahana ny vola fa tsy asiana intsony fa tsy mety ho lavorany nohon'ny tokantrano tsy mitovy ka navela io.

6

Il est entendu qu'on n'imposera plus de cotisations en argent car il a toujours été impossible de les recueillir d'une façon adéquate à cause des inégalités entre les familles. En conséquence cet usage est abandonné.

7

Raha nisy vahiny tra-pahafatesana eto dia tsy hisahiranan'ny fokon'olona fa izay eny akodiny no handevenana azy.

7

Si un étranger vient à mourir dans le village, le Fokonolona ne se mettra pas en frais pour lui, on l'enterrera avec les vêtements qu'il aura sur lui.

8

Raha nisy efa nponina eto ka niala nifindra toerana ka efa naka taratasy nazava tsara anin'ny fokon'olona ary ny fokon'olona koa efa nanome azy nazava tsara ka ao aoriana indray ka nanana faniriana hiverina eto izy dia tsy raisin'ny fokon'olona intsony raha tsy mandoa vola 2.500 frs indray izay izy vao raisin'ny fokon'olona tanteraka.

8

Si l'un quelconque des habitants de ce village va s'établir ailleurs et qu'après en avoir fait précisément la demande auprès du Fokonolona, s'en est vu accorder une autorisation formelle, si par la suite le désir lui vient de revenir ici, le Fokonolona ne pourra plus l'admettre à moins qu'il ne paie 2.500 frs. A ce moment là seulement le Fokonolona l'admettra définitivement.

Ny momban'ny tanti-dresaka :

1

Raha nisy olona mpitanti-dresaka ka milaza ny hono tsy mazava ka manjary manpikitrana ny nponina eto an-tanàna dia izy mpilaza resaka nialoha no angalana vola 2.300 frs izay vao atao ny fanotorana ahitana ny marina voalohany ary faha-roa an'izany raha mbola tsy nanana ny marina izy dia mbola angalana an'io vola 2.500 frs io indray.

Du colportage des racontars :

1

S'il est une personne qui colporte des racontars en répandant des "on-dit" imprécis qui aboutissent à susciter des querelles entre habitants du village, cette personne ayant rapporté la première les propos sera d'abord frappée d'une amende de 2.300 frs. Ensuite, il sera procédé à une enquête pour établir la vérité première et s'il est démontré que cette personne ne disait pas vrai, elle sera frappée d'une autre amende de 2.500 frs en sus.

2

Toy izany ireo mpitantidresaka manpikorontana token-tranon'olona na mandrava fanambadian'olona. Izany hoe nisy olona nifanena an-dàlana na mifampiditra an-trano ka nisy mahita dia tonga ny filazana ny hono, nefa tsy mazava aminy akory izay resaka hifanaovany dia milaza ny hono izy dia tsy maintsy raisina aminy aloa ny vola 2.500 frs koa raha nisy fanotorana atao ka hita maza dia mandoa vola 2.300 frs ary sany manana ny fahadisoana kosa ireo - dia sany mandoa vola 2.300 frs avokoa izy roa tota.

2

Il en sera de même pour ceux qui colportent des racontars finissant par provoquer des discordes au sein des familles ou par détruire la vie d'un ménage. Par exemple : des gens (?) se croisent en chemin ou bien alors l'un d'entre eux fait entrer l'autre chez lui, si une personne voit cela de loin et en fait des commérages alors qu'elle n'était absolument pas au courant du sujet d'entretien des interlocuteurs, cette personne-là sera d'abord frappée d'une amende de 2.500frs

---

(1) hommes, femmes ou homme et femme

Ensuite si une enquête a lieu, et démontre que le commérage n'avait aucun fondement, cette personne paiera encore en sus 2.300 frs. Mais si l'enquête montre que les gens en question donnaient prise aux cancans, les deux parties, c'est-à-dire les gens ainsi que la personne cancanière, auront chacune à payer 2.300 frs.

3

Raha nisy vahiny manao sari-monina an-tanàna ka miseho npanendri-kendrika ny mponina na mampikorotana token-tranon'olona dia raisina aminy ny loka 2.300 frs io izy satria vahiny tsy mahay mivahiny.

3

Si un étranger qui reste longtemps au village, se met à lancer de fausses accusations contre la population ou à semer le désordre dans un ménage, il sera frappé d'une amende de 2.300 frs, car il est un hôte qui ne sait pas bien se conduire en pays étranger.

4

Ekena marina amin'izao fanaovana ny loka izao fa tsy asiana fijeren-tavan'olona izao loka izao fa raha ambony izy na ambany izy, na manan-karena na malahelo rehefa tratra amin'ny loka dia tsy maintsy manefaka izay mandà amin'ny rariny dia arian'ny fokon'olona izany hoe na soa na ratsy dia tsy mandray azy ny fokon'olona.

4

Il est absolument entendu pendant la fixation présente du montant des amendes qu'il n'est fait aucune exception de personne. Qu'il soit haut placé ou de rang inférieur, qu'il soit riche ou pauvre, celui qui est frappé d'une amende devra s'en acquitter. Celui qui refuse de payer une amende infligée en toute justice, sera rejeté par le Fokonolona. Autrement dit, qu'il soit dans le bonheur ou qu'il soit dans le malheur le Fokonolona n'aura plus aucune relation avec lui.

5

Ekena eto ampanaovana ny loka dia tsy maintsy tanterahina izay zavatra niseho nba ahafaka ny fo mimo-inoy izay nanak'ambara.

5

Il est entendu, en même temps que la fixation du montant des amendes, qu'il faut faire suivre d'exécution ce qui a été décidé pour donner satisfaction à ceux qui trouveraient à redire.

6

Ekena fa tsy asiana adi-jevitra intsony izay efa voalaza raha tena marina fa tonga dia tapaka.

6

Il est entendu qu'on ne remet plus en discussion ce qui a été décidé lorsque cela l'a été en toute justice et équité car ce qui l'a été est absolument tranché.

7

Nifanarahana fa ny fandoavana ny vola rehetra izay (fato-loka) voalaza ato dia homena andro tapa-bolana, na 15 andro no andoavany ny vola ary raha tsy lasa amin'io dia mahazo mitaky azy ny fokon'olona.

7

Il a été convenu que le délai pour s'acquitter de toutes les amendes énoncées dans le présent texte est d'un demi-mois ou de 15 jours. Si le montant total n'est pas acquitté, passé ce délai, le Fokonolona est autorisé à en faire la réclamation.

8

Nifanarahana fa sany hanao sonia amin'ity dinan-pokon'olona ity avokoa ny olona rehetra eto an-tànana izany hoe soratana ny anarany dia mbola nametaka ny anarany amin'ny soratanany eo aloha indray izy. Ny mahay manoratra dia manoratra, ny tsy mahay dia manao tanam-bokovoka izany no fanamarinana ity loka ity.

8

Il a été convenu que tous les habitants du village apposerait leur signature à la présente convention de Fokonolona, c'est-à-dire que la liste des noms y sera transcrite et chacun signera en face de son nom. Ceux qui savent écrire, écriront; ceux qui ne savent pas, signeront d'une croix. C'est ainsi que se fera la validation de cette fixation d'amendes.

9

Novakiana mazava teo anatrehan'ny fokon'olona izao hevitra nifanarahana izao dia samy tsy misy mandà fa samy nanaiky avokoa na lahy na vavy ary nifanarahana fa i Rakotozandriny no mpitahiry volan-pokon'olona no hanetrahana ity dinam-pokon'olona ity.

9

Les clauses adoptées présentement ont été clairement exposées devant le Fokonolona. Nul n'a exprimé son opposition, mais tous les ont approuvées, aussi bien les hommes que les femmes. Et il a été convenu que c'est Rakotozandriny trésorier du Fokonolona, qui sera le dépositaire de la présente convention de Fokonolona.

## INTRODUCTION

### AUX ANNEXES III, IV, V et VI

---

Ainsi qu'il a été maintes fois souligné, et récemment encore par M. J.C. PERRIN, Directeur de l'Ecole Supérieure de Droit, dans son essai sur le développement économique de la région de Tananarive, le cloisonnement des services et les conditions d'isolement dans lesquelles travaillent trop souvent les chercheurs des différentes disciplines constituent "une des principales carences de l'analyse du sous-développement". Aussi sommes-nous heureux de faire état des collaborations précieuses, dont a pu bénéficier notre travail.

Nos remerciements vont au Service de la Statistique de Madagascar qui a bien voulu établir pour nous le plan de sondage utilisé par l'IRAM pour son étude sur les rendements, et mettre à sa disposition un agent pour l'étude des rendements riz. Ce plan de sondage a été également utilisé pour l'étude économique dont une première exploitation figure parmi ces annexes.

Nous remercions également M. GILLAIN qui a réalisé l'enquête rendements qui nous a été si utile pour appuyer de quelques précisions chiffrées, notre analyse des activités agricoles, ainsi que le Directeur de l'Institut de Recherche Agronomique de Madagascar qui nous a autorisé à reproduire un large extrait du travail qui a servi de base à notre étude.

Nous tenons à assurer de notre gratitude M. PERRIN qui a bien voulu suivre avec bienveillance notre travail et nous faire profiter de ses conseils, et qui a établi en collaboration avec nous le cadre d'analyse économique que nous avons expérimenté sur la Sakay.

Enfin, nous remercions Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur de nous avoir confié les stagiaires qui ont réalisé l'enquête économique sur le terrain, ainsi que le dépouillement des résultats. Nous donnons en annexe le rapport rédigé par un étudiant M. A. RAHARINARIVO, dans l'attente d'une étude économique plus rigoureuse. Le travail que nous présentons appelle certaines réserves, en particulier quant au revenu global du paysan que la méthode d'analyse employée a conduit à surestimer considérablement, nous croyons cependant qu'il renferme des éléments intéressants.

A N N E X E III

---

SONDAGES DE RENDEMENTS EN CULTURES  
TRADITIONNELLES DANS LA COMMUNE RURALE DE  
FANJAKAMANDROSO

- Extraits -

R. GILLAIN

Institut de Recherche Agronomique de Madagascar

---

Reproduit avec l'autorisation de M. le Directeur  
de l'I.R.A.M.

## I - INTRODUCTION

Les sondages ont été effectués à la demande de l'ORSTOM (Section des Sciences humaines), en vue de compléter l'enquête économique et sociale demandée à Messieurs OTTINO et LAVONDES sur le périmètre d'intervention de la SOMASAK.

Les sondages ont eu lieu en fin de campagne de récolte (20 mai-20 juin), ce qui explique qu'il y ait peu de résultats concernant les arachides dont la récolte était pratiquement finie.

Ils ont porté seulement sur les cultures les plus importantes :

- riz (confiés à un agent du Service de la Statistique)
- maïs
- arachide
- voanjobory

Ils doivent être complétés, en juillet/septembre, d'une série de sondages concernant le manioc.

Les sondages ont été portés sur un périmètre de 12 villages groupant 254 familles agricoles :

V I L L A G E		Nombre de familles agricoles
Numéro	Nom	
1	Andohanankivoka	23
2	Fanjakamandroso	24
3	Antsahatanteraka	22
4	Antsahavelatra	14
5	Mahatsinjo	22
6	Marohazo	18
7	Ambohitretibe	37
8	Ambohimarina	15
9	Ambatoantrano	7
10	Ambatomainty	20
11	Ankadinondrikely	16
12	Ambohitretikely	36

Les résultats concernant arachides, voanjobory et maïs doivent être examinés avec 2 réserves :

1°) la méthode de sondage n'a pas été éprouvée (pas de comparaison avec la récolte totale des parcelles sondées, donc pas de mesure du biais dû à la méthode).

2°)- aucun des résultats n'a été vérifié par les méthodes du calcul statistique

Aussi convient-il de ne pas bâtir un programme d'action agricole à partir des résultats donnés ci-dessous. Mais ces résultats paraissent importants et devraient être confirmés. Cette confirmation pourrait être l'objet d'une campagne de sondages à mener en mars/juin 1961 portant sur un plus grand nombre de sondages et dont les modalités et l'exploitation des résultats devraient être confiées à un statisticien travaillant en liaison avec un technicien agricole chargé de l'action sur le terrain.

Une telle enquête pourrait certainement préciser, ou infirmer, les principales conclusions de cette note, conclusions très importantes pour l'orientation de l'action agricole dans la région, en matière de riz et de maïs surtout (dates de semis optima - rôle des précédents culturaux - capacités de production variétales - densités de plantation - rendements en grain en fonction des variétés).

## II - R I Z

### 1.- Méthode

On a suivi la méthode utilisée par le Service de la Statistique (voir "Enquêtes rizicoles dans la Province de Tananarive", Service de la Statistique 1959). Mesures de l'humidité à l'hygrométrie Gann. Résultats exprimés en kg/ha de paddy à 14% d'humidité.

II - Déroulement de la campagne de sondages

Tardive, n'a pu, de ce fait, porter que sur 46 cas.

III - Résultats Tableau I et graphique II

Moyenne : 3.298 kg/ha

Nombre de cas : inférieurs à la moyenne : 26  
(56,5%)

supérieurs à la moyenne : 20  
(43,5%)

IV - Influence des divers facteurs agricoles sur le rendement

1) ancienneté de la rizière

Année de création des rizières	Nombre de cas	Rendement moyen
ant. à 1956	30	3437
1956	4	3437
1957	4	2959
1958	1	2598
1958	1	2819

Le rendement moyen augmente avec l'ancienneté des rizières. Il part d'un bon niveau (1959), parfois excellent (sondage n° 23 : 4.26 kg/ha) ce qui permet de penser que, dans cette région, le rendement de lère année est lié à un bon aménagement hydraulique et foncier, la nature du sol intervenant peu; le rendement moyen égale celui des rizières anciennes dès la 4me année (1956). Le moins bon rendement de la rizière 1958 peut être attribué à sa culture en Vary Lava, plus sensible aux conditions culturales que les variétés locales.

Année de création des rizières	Rendement moyen en % des rizières anciennes
1956	100
1957	86
1959	82

V - Résultats moyens des rizières "faites" (antérieures à 1957)

Graphique II.

Moyenne : 3.437 kg/ha (34 cas)

Nombre de cas : inférieurs à la moyenne : 22 (64,7%) -  
moyenne  $\neq$  2.830 kg/ha)

Sous réserve d'un examen de la fertilité, naturelle ou provoquée, des différentes parcelles, il est probable que le rendement moyen pourrait être amélioré considérablement (rendement moyen des 12 cas les meilleurs, sur la base 100 pour la moyenne des 22 cas les moins bons : 157,2%).

III - A R A C H I D E S

Relèvement au hasard de 4 m<sup>2</sup> par parcelle. Rendement en kg/ha/sec non décortiqué.

Deux sondages seulement, en raison de la tardivité de la campagne de sondages :

Village	Propriétaire (N° du registre d'impôt)	Nombre de pieds/ha	kg/ha
Fanjakanandroso	2355	125.000	2871
Antsahavelatra	2398	227.500	1749

Renseignements cultureux :

		2355	2398
Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )		414	550
précédents cultureux	54/5	jachère	arachide
	55/6	"	voanjobory
	56/7	"	"
	57/8	"	"
	58/9	arachide	arachide

date des semailles	:	1/60	:	1/60
variétés	:	Voanjomena-	:	Valencia
	:	kely	:	
sarclages	:	néant	:	néant
	:		:	

---

#### IV - VOANJOBORY

##### 1. Méthode

Relèvement au hasard (trilage au sort des coudonnées) d'un carré de 4 m 2 par parcelle. Rendement en kg/ha, sec décortiqué (on a appliqué le coefficient de rendement en décortiqué sec de 28% par rapport au poids vert non décortiqué - rapport établi lors des sondages effectués à Mahabo - voir "Quelques sondages de rendements, concernant les cultures sèches dans le canton de Mahabo" - IRAM - 15/6/60).

##### 2. Déroulement de la campagne de sondages

Campagne menée en fin de la campagne de récolte 24 cas.

##### 3. Résultats Tableau III et graphique IV

Moyenne : 667 kg/ha

Nombre de cas : inférieurs à la moyenne 12 (50%)

supérieurs à la moyenne : 12 (50%)

Le tableau V indique la répartition des sondages parmi l'ensemble des cultivateurs de la région. Sur 254 familles agricoles, 85 ont fait des cultures de voanjobory (29%) et les sondages ont porté sur 24 familles (28,2%). 61 familles ayant cultivé des voanjobory ont échappé aux sondages (71,8%), car elles avaient déjà récolté. Les sondages ont porté sur 100% des cultures non récoltées au moment de la campagne de sondages.

IV - Influence des divers facteurs agricoles sur le rendement

1) nature du sol rendement moyen de 4 cas sur colluvions : 451 kg/ha, plus faible que la moyenne générale. Mais sols soumis à des successions culturales plus intensives que les sols de plateau.

2) pentcs. Trop faibles pour induire des différences.

3) précédents culturaux. Trop variés pour que leur influence puisse être étudiée

4) fumure. Une seule culture en bas de parc, rendement tout juste supérieur à la moyenne (maïs, il est vrai, dernière 4 années en maïs)

5) cultures intercallaires

<u>cultures intercallaires</u>	<u>: nombre de cas</u>	<u>: rendement moyen</u>
néant	8	737
manioc	11	677
maïs	5	534
:	:	:
:	:	:

Les rendements moyens ne doivent pas mener directement à conclure que les cultures pures sont plus productives que les cultures associées, car :

<u>cultures intercallaires</u>	<u>rendements extrêmes</u>	
	<u>maximum</u>	<u>minimum</u>
néant	1225	280
manioc	1295	203
maïs	1533	70

On peut conclure que le voanjobory est une plante qui supporte bien l'association. Il faudrait vérifier si c'est pareil pour la culture associée, ce qui est possible, car la culture du voanjobory exige le nettoyage de la culture associée, plantée avant, alors que

les cultures pures de manioc et de maïs sont souvent faites sans un seul sarclage, et sont envahies et concurrencées par les herbes.

La date de semis du voanjobory paraît jouer un rôle dans son rendement en culture associée :

cultures intercallaires	mois de semis	nombre de cas	rendement moyen
Manioc	novembre	5	602
	décembre	6	728
Maïs	décembre	4	640
	février	1	70

#### 6) Variétés

Tavanavosy : 1 seul cas (N° 1) - rendement voisin de la moyenne

Voanjo Mara : 1 seul cas (N° 24) - rendement faible, sans doute à cause de la date de semis tardive (voir § 7)

Voanjobory : 1 seul cas (N° 3) - rendement faible, peut-être en rapport avec la culture en association et avec le semis en novembre (voir § 5)

7) Dates de semis (cultures pures). La seule culture pure faite en février a un rendement très bon (N° 24)

8) Mode de semis. Pas d'influence nette du semis en lignes

#### 9) Nombre de sarclages

nombre de sarclage	nombre de cas	rendement moyen
0	13	646
1	7	611
2	4	835

Pas d'influence nette du nombre de sarclages car :

nombre de sarclages	: rendements extrêmes constatés	
	: maximum	: minimum
0	: 1225	: 280
1	: 1533	: 70
2	: 1145	: 203

10) Nombre de pieds/ha. Graphique VII. Pas de liaison nette avec ce rendement.

### V. Conclusions

Culture faite surtout sur plateaux (20 cas sur 24), après diverses successions culturales, souvent en culture intercallaire (16 cas sur 24, dont 11 avec manioc et 5 avec maïs).

Les semis de février, d'ailleurs rares (2 cas) sont trop tardifs.

La variété ne paraît pas influencer le rendement ni le nombre de sarclages, ni les densités de semis pratiquées.

Les trois plus forts rendements ne sont pas obtenus dans des conditions culturales particulièrement excellentes : 1533 kg/ha en association avec maïs; 1295 kg/ha après 5 années de culture, dont les deux dernières en voanjobory et en association avec manioc; 1225 kg/ha après 5 années de cultures, dont les deux dernières en voanjobory et sans sarclage. Cela permet de penser que des rendements très élevés doivent pouvoir être obtenus en culture soignée.

Il y aurait intérêt à étudier l'intégration de cette riche légumineuse dans l'assolement destiné à l'alimentation des porcs.

V - M A I S

1. Méthode

Nous avons essayé de prélever au hasard un carré de 4m<sup>2</sup> par parcelle, mais le nombre de pieds (nous appelons, ici pied le poquet) ainsi obtenu variait beaucoup d'un prélèvement à un autre, au sein de la même parcelle (du simple en double). Nous avons essayé avec un carré de 16m<sup>2</sup>, mais la végétation rendait pratiquement impossible la confection d'un carré.

Nous avons finalement adopté la méthode suivante :

- délimitation d'un triangle équilatéral de 433m<sup>2</sup> (10m de côté), situé au hasard, et comptage du nombre de pieds (poquets).

- sur 15 pieds situés les uns après les autres, le long des côtés du triangle, comptage du nombre total de tiges et du nombre total d'épis, puis prélèvement de tous les épis et pesées (brut et égrené).

2. Déroulement de la campagne de sondages

Campagne menée en fin de la campagne de récolte, ajouté sur 54 cas.

3. Résultats Tableau VI et graphique VII

Moyenne : 2424 kg/ha (égrené)

Nombre de cas : inférieurs à la moyenne : 22 (40,7%)

supérieurs à la moyenne : 32 (59,3%)

Le tableau V indique la répartition des sondages parmi l'ensemble des cultivateurs de la région. Sur 254 familles agricoles, 121 ont fait des cultures de maïs (47,6%) et les sondages ont porté sur 54 familles (21,2%). 77 familles ayant cultivé du maïs ont échappé au sondage (63,6%), car elles avaient déjà récolté. Les sondages ont porté sur 100% des cultures non récoltées au moment de la campagne de sondages.

4. Influence des facteurs agricoles sur le rendement

- 1)- nature du sol. Une seule culture sur bas-fond (n° 39). Rendement faible, mais association à saonjo et canne à sucre.
- 2)- pentés. Trop faibles pour influencer les rendements.
- 3)- précédents culturaux.

Nombre de cultures de maïs antérieures (les années précédentes ces cultures de maïs, sur une période totale de 5 ans, étant en jachère	toutes cultures 1959/1960		cultures pures 1959/1960	
	Nbre de cas	Rendt moyen	Nbre de cas	Rendt moyen
1	13	2.611	9	2.950
2	3	1.562	0	
3	2	1.073	2	1.073
4	0	3.323	0	
5	15		13	3.196
précédents culturaux immédiats : manioc puis maïs .....	9	2.018	7	2.168

Le rendement moyen s'abaisse quand le nombre d'années de culture du maïs augmente, de 1 à 3 ans, mais il est maximum pour 5 ans de culture. Les cultures continues de maïs (6 ans) devraient donner lieu à un complément d'enquête : leurs hauts rendements ne sont expliquables que par d'abondantes fumures, à un moment quelconque, au cours des années précédentes (anniens près ?).

- 4) fumier. Un seul cas, faible dose qui n'a pas manqué
- 5) date de semis. Tableau ci-dessous et graphique II

Mois de semis	: toutes cultures		: cultures pures	
	: Nombre de cas	: Rendement moyen	: Nombre de cas	: Rendement moyen
Octobre	: 3	: 1.806	: 3	: 1.806
Novembre	: 28	: 2.841	: 21	: 2.944
Décembre	: 14	: 2.298	: 8	: 2.840
Janvier	: 8	: 1.452	: 5	: 1.492
Février	: 1	: 1.203	: 1	: 3.203

La période optima des semis est novembre. Février ne compte qu'un seul cas et on ne peut en tirer aucune indication valable.

6) Variété.

Variétés	: Nbre de cas	: toutes cultures				: cultures pures			
		: Semis de Nov.		: Semis de Déc.		: Semis de Nov.		: Semis de Déc.	
		: Nbre de cas	: Rendt. moyen	: Nbre de cas	: Redt. moyen	: Nbre de cas	: Rendt. moyen	: Nbre de cas	: Rendt. moyen
VAZA	: 1	: 1	: 5307	:	:	: 1	: 5307	:	:
ARONGANA	: 3	: 0	:	: 3	: 2969	: 0	:	: 3	: 2699
KATSAMAVO	: 35	: 19	: 2220	: 7	: 1807	: 15	: 2340	: 3	: 1663
FOLATAHO	: 1	: 1	: 4015	:	:	: 1	: 4015	:	:
KATSAPATSY	: 1	: 1	: 3118	:	:	: 1	: 4015	:	:
REUNION	: 12	: 6	: 3115	: 4	: 2654	: 3	: 5759	: 2	: 4408

La variété Katsamavo, la plus cultivée (plus des 2 tiers des cultures) n'est pas capable d'aussi bons rendements que les autres. Les autres locales paraissent capables d'aussi bons rendements que Réunion.

On voit, sur Katsamavo et Réunion, l'effet réducteur de rendement de la culture en Décembre :

Variétés	Rendt. moyen de Déc. (en % du rendt. moyen de Nov.)
Katsamavo	71
Réunion	77

Cet effet est un peu atténué, au § 5, par le mélange des variétés.

7) mode de semis. Le semis en lignes serrées paraît intéressant.

8) nombre de sarclages (cultures pures)

variétés	mois de semis	nombre de sarclages	nombre de cas	rendement moyen
Katsamavo	Nov.	0	8	2210
		1	5	2157
		2	2	2320
	Déc.	0	2	2297
		1	0	
		2	1	396
Réunion	Nov.	0	2	3890
		1	0	
		2	1	6484
	Déc.	0	0	
		1	2	4408
		2	0	

Pas d'indication nette sur le rôle des sarclages.

9) cultures intercallaires, 16 cas sur 54. Rendement moyen = 2.020 kg/ha (le rendement moyen des cultures pures est 2621 kg/ha)

10) densité de plantation. Voir graphique XI. Tous les rendements de Katsamavo supérieurs à 2300 kg/ha sont obtenus avec des densités de 18.000 à 35.000 tige/ha (sauf le plus élevé obtenu avec 47.000 tiges/ha. Tous les rendements de Réunion supérieurs à 3.000 kg/ha sont obtenus avec des densités supérieures à 36.000 tiges/ha.

La densité moyenne de semis, en culture pure (30.044 tiges/ha) est faible. A priori, on peut commander 35.000 tiges/ha soit, en lignes espacées de 1m, des poquets de 3 graines espacés de 57cm.

## 5. Conclusions

Le maïs est capable de hauts rendements. Il semble que, pour les obtenir, il faut :

- pratiquer la culture pure
- semer en novembre
- semer au moins 35.000 graines/ha
- rejeter la variété Katsamavo

## 6. Rendement des épis en grains

Il varie de 53,4 à 90,9 et en fonction des variétés (il s'agit du poids des grains par rapport au poids de l'épi brut, y compris les enveloppes).

Variétés	Nombre de cas	Rendement moyen	Rendement maximum	Rendement minimum
Vaza	1	69,90		
Arongana	3	67,47	70,70	65,80
Katsamavo	36	66,89	75,47	53,50
Folataho	1	72,70		
Katsapatsy	1	58,96		
Réunion	12	72,91	90,90	53,40

Supériorité relative de 9,18% ( $\frac{66,89}{72,91}$ ) de

Réunion sur Katsamavo (supériorité absolue = 6,03%)

A N N E X E IV

---

RAPPORT SUR L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE MENÉE  
SUR LA SAKAY MALGACHE

---

Enquête faite par : BENON Jacques  
RASOLOMAMPIANDRA André  
RAHARINARIVO Alison

Rapport rédigé par RAHARINARIVO Alison

## INTRODUCTION

Le rapport qui suit a été rédigé à partir de renseignements recueillis au cours de divers entretiens que nous avons eus avec des paysans malgaches de la région de la Sakay. Des questionnaires ont été posés à des cultivateurs et éleveurs, au nombre de trente-cinq, tirés au sort sur une liste des habitants (liste que nous a aimablement fourni le Service de la Statistique).

Evidemment, parmi ces trente-cinq paysans, il y en a qui, d'après les chiffres qu'ils nous ont donnés, sont riches, d'autres moyens et d'autres encore, il faut le dire, pauvres...

Quoiqu'il en soit, en dépouillant les réponses que nous avons obtenues - réponses assez divergentes il est vrai - et en faisant des rapprochements et des comparaisons, nous avons pu nous faire une idée de la situation économique du paysan malgache moyen de la Sakay. C'est l'individu qui n'est ni riche, ni pauvre, mais qui se débrouille assez pour faire vivre sa famille et mener une vie honnête au sein de la société.

Nous allons donc voir ce paysan dans ses trois principales activités:

I l'agriculture

II et l'élevage, en tant que producteur

et aussi III dans ses dépenses en tant que consommateur.

Mais avant, il est intéressant de faire un petit inventaire de la richesse du paysan moyen : ses capitaux immobiliers et mobiliers en quelque sorte :

- 91% des paysans sont propriétaires d'une case dont les murs sont en terre, le toit en chaume, et comprenant en général deux pièces allant de 2m x 3m x 3m x 4m; une pièce au rez-de-chaussée et une à l'étage sous les combles.

Parmi ces 91% de propriétaires, 19 ont acheté leur case, toute faite si l'on peut dire : le prix de revient d'une case allant de 4000 à 5000 frs.

Les autres ont construit eux-mêmes leur habitation, soit avec l'aide des voisins, soit en employant des journaliers, avec des dépenses s'élevant de 1750 à 2000 frs et rarement plus.

Le mobilier est formé essentiellement de 1 ou 2 lits en bois, 1 table, 2 ou 3 chaises, et quelques malles.

- 52% possèdent chacun un grenier à riz. Ils le construisent eux-mêmes, et ainsi les frais ne dépassent guère 500 frs. Seulement 4 paysans possesseurs d'un grenier à riz, sur 18 ont fait pour sa construction des dépenses excédant 2000 frs.

- 41% ont un parc à boeufs qui est tout simplement une certaine étendue de terrain entouré d'une enceinte de bois. Les frais de construction du parc - prix et transport du bois pour l'enceinte - sont évalués à 2000 frs au maximum.

- 67% ont une porcherie : enceinte de bois et toiture de chaume. Sur ces 67, 23 environ ont chacun une porcherie qui puisse être évaluée à 3500 frs parce que ayant une toiture en fûts déroulés.

- Les métayers étant très rares dans la région, les gens disposent d'une certaine étendue de terre cultivable.

En moyenne pour 1 cultivateur :

- 1 à 1,5 hectare de rizières valorisées
- 1 à 1,5 " " " non valorisées
- 0,5 à 1 " de champs : manioc, maïs, etc...

- Enfin, environ 30% des cultivateurs possèdent une charrue monosoc dont la valeur va de 8000 à 10.000 frs et deux boeufs, dressés, pouvant être évalués à 28.000 ou 30.000 frs.

## I - L'AGRICULTURE

C'est, on le sait, la riziculture qui tient la première place dans le domaine agricole. Ensuite viennent les cultures sèches : culture de manioc, de maïs, de haricot, etc...

### 1°)- Le Riz

Environ 47% des cultivateurs emploient des journaliers pour certains travaux d'aménagement des rizières : exemples : piétinage, repiquage, récolte.

La dépense occasionnée par l'emploi de journaliers s'élève en moyenne à 3.250 frs.

Les autres frais divers : labour à la charrue, hersage, achat de semence et quelquefois, fumage, s'élèvent également à 3.250 frs.

79% des cultivateurs de la région bénéficient de l'entraide, soit pour tous les travaux (26%) soit pour certains travaux seulement (53%) L'entraide ne cause pas de dépense considérable pour le bénéficiaire. Seulement en contre-partie de la main d'oeuvre que lui fournissent les voisins, il se doit :

1° de leur rendre la pareille

2° de les nourrir durant les travaux.

Ainsi les dépenses sont réduites à

2 ou 3 vata de riz 810 frs

et 5 à 7 kilos de viande 560 frs soit:

la différence totale pour l'aménagement des rizières s'élèverait ainsi à :

3.250

3.250

1.370

8.870

La production totale moyenne, pour un cultivateur disposant de 1 à 1,5 hectare de rizières mises en valeur, est de l'ordre de 1 à 1,5 tonne lorsque "l'année est bonne".

Seuls 15% des cultivateurs (pour la plupart des cas, possédant des rizières dont la superficie totale excède 1,5 ha) peuvent produire jusqu'à 2 tonnes et plus.

Du fait que la Sakay se trouve dans une situation géographique assez difficile - mauvais état des routes, éloignement par rapport aux marchés des districts environnants, notamment Tsiroanomandidy, Miarinarivo... la commercialisation des produits est plutôt rare. C'est le cas du paddy.

D'ailleurs la production de paddy est encore insuffisante et presque la totalité passe à l'auto-consommation familiale. Un seul cultivateur sur 7 fait d'assez bonnes récoltes pour pouvoir en commercialiser une partie. Il va sans dire que la commercialisation totale n'existe pas.

Le cultivateur moyen qui a une famille, composée de 5 à 6 personnes, ce qui est le cas général, consommant environ 4 kg de riz, soit 4,5 kg de paddy par jour, épuise sa réserve en :

$$\frac{1000 \text{ kg}}{4,5} = 250 \text{ jours}$$

Le reste de l'année, surtout pendant l'été, il est alors obligé d'acheter du riz (voir emplois des ménages).

### Observations

Nous avons vu plus haut qu'un paysan possède en plus des rizières qu'il exploite déjà, une certaine étendue de terrain pouvant être mise en valeur. Si le paysan ne le fait pas, ce n'est ni par mauvaise volonté, ni par paresse, mais c'est, d'après les réponses que nous avons recueillies, à cause du manque de moyens financiers.

Certes, il y a les crédits accordés par différents organismes. Mais ce qui ne va pas; c'est dans la psychologie du paysan moyen, la tendance à avoir la dette en horreur. Les paysans malgaches (du moins ceux des hauts-plateaux) ne conçoivent l'emprunt que pour les cas de force majeure. D'autant plus que souvent les formalités à remplir avant de se voir accorder une certaine somme d'argent les rendent méfiants.

Il faudrait donc agir, chez ces cultivateurs, non seulement sur le plan technique agricole, mais beaucoup aussi sur le plan psycho-

logique.

2°) - Les autres cultures vivrières

Pour les autres cultures vivrières - manioc, maïs essentiellement - 23% des cultivateurs ont recours à la main-d'oeuvre betsileo ou antandroy : plantation, sarclage, récolte. Celle-ci revient à 2.900 frs pour des champs dont la superficie est de 0,7 à 0,8 ha.

D'autres frais, comme pour le labourage au tracteur, le fumage, l'achat de semence, s'élèvent à 3.200 frs.

Donc dépense totale : 2.900  
3.200  
6.100 frs

Un cultivateur moyen produit en une année :

8 à 10 tonnes de manioc

1,5 à 2 tonnes de maïs

Le manioc passe, pour presque la totalité de la récolte, à l'auto-consommation :

nourriture des boeufs et des porcs : 8/10 : 7,2 tonnes  
consommation familiale : 1/16 : 0,6 tonnes  
commercialisation partielle : 1/7 : 1,2 tonne

Cette dernière procure un revenu de :

2,50 x 1200 kg = 3.000 frs

50% des cultivateurs vendent une partie de leur récolte de maïs au BDPA; 9% font une commercialisation totale de leur récolte.

Dans le cas général de commercialisation partielle qui est de l'ordre de 1/3 de la production, le revenu moyen est de :

10 frs x 600 kg = 6.000 frs

Le reste est utilisé :

- pour la consommation familiale : 1/9 : 182 kg
- pour la nourriture des porcs : 5/9 : 970 kg

Presque tous les paysans cultivent encore de l'arachide, du voanjobory et des patates douces, mais les récoltes sont de peu d'importance et la commercialisation ne se fait pas, le tout étant

absorbé par l'auto-consommation.

Remarquons cependant que l'arachide et le voanjobory, si l'on encourage les cultivateurs à en étendre la culture, et si l'on peut faciliter l'écoulement de la production vers les marchés environnants, peuvent procurer un revenu non négligeable. Jusqu'à maintenant un cultivateur récolte en moyenne 1 sac de voanjobory décortiqués, soit 85 kg vendu à 30 frs le kilo :  $30 \times 85 = \underline{\underline{2.450}} \text{ frs}$

La culture du tabac étant difficile, car en effet elle exige des soins très particuliers et très minutieux, est peu pratiquée : seulement 3 à 4% des cultivateurs font du tabac et ils sont découragés par l'insignifiance du bénéfice obtenu comparé aux efforts et aux soins qu'ils fournissent.

## II - L'ELEVAGE

Dans l'élevage, le boeuf et le cochon sont les deux plus importantes sources de revenu du paysan de la Sakay.

### 1°) L'élevage de boeufs

64% des paysans élèvent des boeufs.

Sur ces 64 : 30 sont des métayers: ils élèvent pendant un ou deux ans les boeufs d'un propriétaire et les bêtes une fois vendues, ils reçoivent la moitié du bénéfice total procuré par cette vente (sasahan-tombony).

Exemple : Un métayer élève 10 boeufs pour le compte d'autrui. Ces boeufs reviennent en moyenne à 6000 frs l'un, soit  $6000 \times 10 = 60.000$  frs. Il les garde pendant un an. Au bout d'un an on les revend à 7.500 frs l'un, soit :  $7.500 \times 10 = 75.000$  frs.

Bénéfice totale :  $75.000 - 60.000 = 15.000$  frs.

La part du métayer est donc de  $\frac{15.000}{2} = 7.500$  frs

- 34 sur 60 sont des éleveurs-proprétaires, et possèdent chacun en moyenne 10 à 12 boeufs.

L'éleveur propriétaire qui possède 10 boeufs réalise au bout d'un an un bénéfice de 15.000 frs. Avec ce bénéfice, il peut enrichir son troupeau de 2 à 3 bêtes par an, alors que le métayer ne peut acheter qu'un boeuf.

Quelqufois, au lieu d'acheter 1 boeuf adulte qui lui coûterait 6000 frs, le métayer achète 2 veaux qu'il garde pendant 2 ou 3 ans au lieu d'un an. Devenus adultes, ils seront vendus :

$$7.500 \times 2 = \underline{\underline{15.000}} \text{ frs}$$

et le bénéfice serait de :  $15.000 - 6.000 = 9.000$  frs au bout de 3 ans, et en un an :  $\frac{9.000}{3} = 3.000$  frs

Donc cette méthode profite plus au métayer car si avec son bénéfice il achetait un boeuf adulte, et le revendait au bout d'un an, son profit ne dépasserait guère 1.500 frs.

## 2°) Elevage de porcs

67% des paysans élèvent des porcs

Presque tous sont des éleveurs-proprétaires, les métayers étant rares, car l'élevage du porc comporte de gros risques de perte à cause de la maladie.

Sur ces 67 : 55 environ possèdent 6 à 10 porcs

10 " " 10 à 15

2 " " plus de 20 porcs.

L'éleveur moyen achète de jeunes porcs à 2000 frs ou 2.500 frs l'un et les engraisse pendant 3 mois environ.

S'il achète 10 porcs :  $2.250 \times 10 = 22.500$  frs

La perte à cause de la maladie étant en général de 10%, le reste peut, après 3 mois, être vendu au prix moyen de 4.500 frs :

$$4.500 \times 9 = 40.500 \text{ frs}$$

Le profit brut est donc de :  $40.500 - 22.500 = 18.000$  frs

Le plus souvent, l'éleveur ne vend pas d'un seul coup ses 10 porcs mais le premier trimestre par exemple, il en vend 4 et avec une partie du bénéfice qu'il réalise, il achète 3 ou 4 jeunes porcs (l'autre partie du bénéfice étant affectée à d'autres emplois). Le revenu annuel procuré par l'élevage de porc peut donc être évalué à 41.650 frs

Remarque.- Pour l'élevage de boeufs et de porcs, le paysan ne dépense presque jamais d'argent (sauf les propriétaires riches qui emploient des bouviers : 9.000 frs par an + impôts du bouvier). En effet, il nourrit essentiellement ses bêtes avec sa propre production agricole (manioc et maïs) et les bains détiqueurs et les vaccinations sont gratuits.

### III - EMPLOI DES MENAGES

Achat de riz (durant l'été) pour famille de 6 personnes : $4,50 \times 100 \text{ grs} = 450 \text{ kg}$ $27 \text{ frs} \times 450 =$	12.150 frs
Achats divers au marché (riz non compris) viande, légume, savon, bougie, etc.. 275 frs par semaine	14.250 frs par an
Achats d'articles vestimentaires : vêtements neufs et friperies :	4.750 "
Achats d'articles de ménage : cuillers, plats, marmites	1.550 "
Dépenses à caractère exceptionnel : voyages, deuil, fête de famille, etc...	10.500 "
	<hr/>
	43.200 frs

Tableaux-résumés

Revenu global du paysan

Commercialisation partielle : manioc	3.000 frs	: 4,4%
-"- "- maïs	6.000	: 8,8%
-"- "- voanjobory	2.450	: 3,4%
Vente de boeufs (bénéfice du métayer)	7.500	:
" " du propriétaire éleveur	15.000	: 22,0%
Vente de porcs	41.650	: 61,4%
	<u>68.100 frs</u>	<u>100,0%</u>

Les emplois pour l'élevage, la culture et le ménage :

- Riz	8.870 frs	: 59,3%
- Autres cultures	6.100	: 40,7%
	<u>14.970</u>	<u>100,0%</u>

Affectations du revenu global :

Emplois : élevage et agriculture	21,8%	: 14.970 frs
" du ménage	63,4%	: 43.200
Impôts personnels		
boeufs		
terrains, environ	4,7%	: 3.200
Possibilité de thésaurisation	<u>10,1%</u>	<u>6.730</u>
	<u>100,0%</u>	<u>68.100 frs</u>

Pour le métayer (boeufs) la situation est plus particulière. En effet, s'il est métayer, c'est qu'il n'a pas la possibilité d'avoir des boeufs à lui et il ne peut pas non plus (ceci est le cas de 93% des m étayers) élever des cochons pour son propre compte (manque de fonds) ni pour le compte d'autrui (crainte des pertes). D'où l'on voit ses revenus réduits à

commercialisation manioc :	3.000
"          maïs	6.000
commercialisation petite culture	2.450
rapport métayage	7.500
	<hr/>
	18.950 ?

Par là nous pouvons deviner les difficultés que le métayer doit affronter durant toute l'année.

Pour augmenter ses ressources, il se voit obligé d'élever le plus grand nombre de boeufs possible et parfois de travailler comme salarié (ce qui lui rapporte dans l'année à 125 frs la journée de travail, et pour 6 mois environ  $125 \times \frac{310}{2} = 16.375$  frs)

### OBSERVATIONS

Ce qui saute aux yeux sur les tableaux ci-dessus et sur les schémas, c'est une très grande disproportion:

- 1°- entre les différentes sources de revenu
- 2°- dans la répartition du revenu global aux différents emplois.

1)- Disproportion entre les différentes sources de revenu.

- déséquilibre entre l'élevage : 83,4%

et l'agriculture : 16,6%

- le fait que le riz ne procure aucun revenu monétaire

2)- Disproportion dans la répartition du revenu

- Nous voyons que le ménage absorbe les 2/3 du revenu global.

- Alors que la part affectée aux emplois de l'agriculture et de l'élevage ne figure que le 1/5 des emplois du ménage, soit 1/5 du revenu global.

A N N E X E V

---

CADRE COMPTABLE POUR L'ETUDE ECONOMIQUE  
D'UNE ZONE RURALE

---

ENTREPRISE

COMPTE EXPLOITATION

EMPLOIS		RESSOURCES			
1 - Consommation de l'entreprise -	:	:	:Part Au-	:Part	:Total
- Achats divers pour activités agricoles: semences, engrais, fumier, nourriture bétail.-	:	: <u>Production</u>	: to consom	: mmer-	: 1+2
- Frais d'entretien et réparation;	:	: A/-Faire valoir direct-	: mée -1-	: cialisée:	:
- Contributions et taxes diverses (taxe d'eau)	:	: <u>Activité principale</u> :	:	: -2-	:
- <u>Frais de transport</u>	:	: s. primaire: <u>Agri-</u>	:	:	:
2 - Salaires et traitements-	:	: <u>culture</u> :	:	:	:
- En nature (coup de main à charge de réciprocité.	:	: Cultures	:	:	:
- En numéraire (salarariat)	:	: commerciales	:	:	:
3- Location terre ou matériel -	:	: cultures	:	:	:
4- Cotisations sociales	:	: vivrières	:	:	:
5- Impôts directs et indirects portant sur exploitation -	:	: Produits de cueillette	:	:	:
6 - <u>Intérêts des emprunts</u>	:	: <u>Elevage:</u>	:	:	:
- Prêts contractés auprès organismes crédit:	:	: class. par catégories: bovins, ovins...	:	:	:
- Prêts contractés auprès particuliers (prêts de semence - prêts de campagne)	:	: S. Tertiaire:	:	:	:
7- <u>Transferts divers</u>	:	: <u>Activités annexes</u>	:	:	:
ex : prestations à autorités traditionnelles sans contre partie économique	:	: s. primaire	:	:	:
	:	: secondaire	:	:	:
	:	: tertiaire	:	:	:
	:	: B/Métayage avec participation	:	:	:
	:	:	:	:	:
	:	: 2/ <u>Plus values sur stocks</u>	:	:	:
	:	: changement cours d'une période sur l'autre;	:	:	:
	:	: 3/ <u>Subventions</u> - de production -	:	:	:
	:	: agriculture : fournitures semences améliorées...	:	:	:
	:	: élevage : bains détiqueurs (services)	:	:	:
	:	: 4/ <u>Transferts Divers</u> -	:	:	:
	:	: Indemnités d'assurance	:	:	:
	:	: Versement d'assurance	:	:	:

ENTREPRISE

COMPTE AFFECTATION

EMPLOIS

RESSOURCES

<u>Impôts et Taxes directes</u>	:	:	<u>Revenus Bruts Exploitation</u>
	:	:	(- amortissement = revenus nets)
	:	:	
	:	:	<u>Revenus de location</u> (+méta-
	:	:	yage et métayage sans partici-
	:	:	pation)
	:	:	
Revenu brut des Entrepri-	:	:	
ses	:	:	
- Amortissement	:	:	
- Revenu net	:	:	
	:	:	
	:	:	



MENAGE

COMPTE EXPLOITATION

EMPLOIS	RESSOURCES
<p>- <u>Consommations (productives)</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achat petit matériel</li><li>- Achat matières premières devant être transformées</li><li>- <u>Intérêts versés</u> (remboursement matériels versés sur emprunt contractés pour activité ménage)</li><li>- <u>Impôts</u> (sur locations)</li><li>- <u>Transferts divers</u></li></ul> <p>Revenu brut Exploitation "Activités annexes des ménages"</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- amortissements</li><li>- Revenu net d'Exploitation</li></ul>	<p>- <u>Production des ménages</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Travaux féminins</u> hors exploitation:<ul style="list-style-type: none"><li>s. primaire</li><li>s. secondaire</li><li>s. tertiaire</li></ul></li><li>- <u>Travaux masculins</u> - caractère accidentel:</li><li>- <u>Locations</u><ul style="list-style-type: none"><li>- terres (si non exploitant agricole)</li><li>- bâtiments d'habitation.</li></ul></li></ul>

MENAGE

COMPTE AFFECTATION

EMPLOIS	RESSOURCES
<u>Consommation</u>	- <u>Revenu brut Exploitation</u>
A/ <u>Auto consommation</u> : produits	<u>activités annexes des ménages</u>
végétaux	(-amortissements = revenu net
produits	expl. activités annexes)
animaux	- <u>Revenu des entreprises indi-</u>
produits	<u>viduelles</u>
d'entretien ou destinés à consom-	- Revenu brut des entreprises
mation domestique (bois à brûler):	(solde du compte à affectation
B/ <u>Circuit troc</u> - pour mémoire	des entreprises)
C/ <u>Circuit commercial</u>	- Intérêts reçus : (rembourse-
- Produits alimentaires: riz	ment des prêts consentis à
maïs, manioc, sel, sucre, huile,	des particuliers)
vin....	- <u>Salaires et traitements</u>
- Produits usage domestique	<u>bruts (+ pension)</u>
et entretien : pétrole, savon...	- <u>Prestations sociales</u>
- Habillement - linge de maison	- <u>Assistance - secours</u>
- Divers : phonographe...	- <u>Remboursement des dommages</u>
- Frais médicaux	(sinistres) pour le ménage
<u>Dépenses à caractère exceptionnel</u>	seulement
Fêtes traditionnelles,	- <u>Recettes privées de l'exté-</u>
<u>Voyages</u>	<u>rieur</u> (extérieur = pays ou
<u>Intérêts versés</u> - pour prêts de	zone ou périmètre considéré)
consommation,	ex : envois des émigrés
- prêts occasion	- <u>Transferts divers</u> (de l'in-
fêtes exceptionnelles.	térieur)
<u>Salaire et traitement des domesti-</u>	
<u>ques</u>	
<u>Impôts directs</u> : capitation	
<u>Dépenses privées à l'extérieur</u>	
<u>de la gare</u>	
<u>Transferts divers</u>	
<u>Financement investissement par</u>	
<u>entrepreneurs individuels</u>	
Solde : Epargne brute des ménages	
- amortissements	
= Epargne des ménages	



A N N E X E V I

---

QUESTIONNAIRE ECONOMIQUE

---



Subventions

1. Quelle aide avez-vous reçu du Paysannat - BDPA - Organismes publics ou semi-publics, au cours de ces dernières années ?
  - a) pour les cultures (courbes de niveau, labour, aménagement des rizières). Combien avez-vous payé ou remboursé, ou combien devez-vous rembourser ?
  - b) pour l'élevage. Quelle aide directe et personnelle avez-vous reçue ? Vaccination - bains reproducteurs - construction de porcherie ? Combien vous a-t-elle coûté, ou combien devez-vous rembourser ?

Riz

1. Possédez-vous des rizières ?
2. Quelle est la superficie de toutes les rizières mises en valeur qui vous appartiennent ?
3. Mettez-vous en valeur la totalité de vos rizières ? Possédez-vous des terres aménageables en rizières, mais non encore mises en valeur ? Quelle est leur superficie approximative ?
4. Donnez-vous des rizières en métayage ?

une partie ?	}	combien d'hectares ?
en totalité ?		

  - a) quelle est votre part ?
  - b) quelle est la part des métayers ?
5. Louez-vous des rizières ?

Combien la location vous rapporte-t-elle chaque année ?

  - a) en argent
  - b) en produit (paddy) ?
6. Si vous êtes locataire
  - a) quelle superficie louez-vous ?
  - b) quelle est la durée du bail ?
  - c) quel est le montant de la location : en paddy, en boeufs ou en argent ?

7. Si vous êtes métayer
- a) quelle superficie exploitez-vous ?
  - b) quelle est votre part ?
  - c) quelle est la part du propriétaire ?
  - d) quels travaux effectue le propriétaire ?
8. Profitez-vous de l'entraide ? Pour quelle façon culturale ?
9. Employez-vous des journaliers
- a) à quelles occasions ?
  - b) d'où viennent ces journaliers ?
  - c) combien avez-vous payé lors de la précédente campagne pour chacune des façons culturales ?
10. Production
- a) Quelle a été la production totale de la dernière campagne ? De la campagne précédente ? Quelle superficie approximative faites-vous en semis direct ? Quelle superficie approximative faites-vous en repiquage ?
  - b) combien aviez-vous obtenu de riz semé à la volée (vary potia-ka) ?
  - c) combien en avez-vous obtenu en repiquage ?
  - d) quelle quantité (sur votre part) avez-vous commercialisé, où et à qui avez-vous vendu ce riz ? Combien cela vous a-t-il rapporté ?
  - e) quelle quantité avez-vous conservé ?
    - pour la consommation familiale ?
    - pour la semence ?
  - f) quelle quantité de paddy avez-vous donné en remboursement d'avances ?
    - de dettes pour des prêts de consommation ou de semence ?
    - A qui avez-vous remboursé des dettes (collecteur ? commerçant ? un autre cultivateur ?)
    - Quelle quantité avez-vous échangé contre d'autres produits ?

### Frais

Lors de la première campagne

- a) combien avez-vous dépensé pour le labourage et le hersage des rizières ?
- b) combien avez-vous dépensé pour le piétinage ?
- c) si vous ne possédez pas de boeufs : avez-vous bénéficié de l'entraide - avez-vous loué des boeufs ? Combien cela vous a-t-il coûté en tout ?

Cultures sarclées

- a) Faites-vous d'autres cultures que le riz ?
- b) quelles sont-elles ?
- c) possédez-vous des terres pour ces cultures ? A vous, à votre femme ?
- d) travaillez-vous comme métayer sur des terres autres que des rizières ?
- e) pour ces cultures :
- avez-vous fait effectuer des labours au tracteur ?  
cette année ?  
l'année précédente ? } combien avez-vous payé ?
- f) avez-vous fait labourer à la charrue ?  
sur tanety ?  
sur lohasaha ?  
combien avez-vous payé ? sur tanety ? sur lohasaha ?
- g) avez-vous bénéficié de l'entraide pour d'autres cultures que le riz ?  
- pour lesquelles  
à quelle occasion { plantation  
                          { sarclage  
                          { récolté
- h) avez-vous employé des journaliers  
pour quelles cultures  
à quelles occasions { plantation  
                          { sarclage  
                          { récolte  
Combien avez-vous payé à chaque occasion ?  
Combien avez-vous payé pour le transport charrette ?
- i) Avez-vous employé du fumier ? Pour quelles cultures ?  
Combien avez-vous payé pour le transport ? l'épandage ?
- j) avez-vous acheté des semences et des boutures ? Combien les avez-vous payées ?

Productions (détail)

Manioc

1. Quelles variétés de manioc cultivez-vous ? Dans quelle proportion ?
2. Quelle quantité avez-vous récolté à la dernière campagne ? Sur quelle superficie approximative ? Combien en avez-vous vendu :  
au BDPA  
aux Réunionnais  
au marché d'Ankadinondry  
à des collecteurs  
à d'autres gens ? lesquels ?  
} à quel prix ?
3. Donnez-vous du manioc ?  
à vos cochons  
à vos boeufs dressés  
à vos dabokandro  
} à quelle époque ?  
} pendant combien de temps ?  
} quelle quantité respectivement ?
4. Consommez-vous du manioc ?
5. Echangez-vous du manioc contre d'autres produits ? Lesquels ? avec qui ? combien ?

Maïs

1. Quelle quantité de maïs avez-vous récolté à la dernière campagne ?
2. Combien en avez-vous vendu ?  
aux habitants du village  
au marché d'Ankadinondry  
à des collecteurs  
aux Réunionnais  
au BDPA
3. Donnez-vous du maïs aux porcs ?
4. Echangez-vous une partie de maïs contre d'autres produits ? lesquels ? avec qui ? combien ?

Arachide

1. Quelle quantité d'arachides rouges avez-vous récolté à la dernière campagne ? sur quelle superficie ?
2. Combien en avez-vous vendu ?  
aux habitants du village  
au marché d'Ankadinondry (1)  
aux Réunionnais  
au BDPA  
à des collecteurs

(1) Il s'agit de Babetville.

3. Quelle quantité conservez-vous pour votre consommation personnelle ?
4. Quelle quantité échangez-vous contre d'autres produits ? lesquels ?  
avec qui ?
5. Quelle quantité d'arachides jaunes avez-vous récolté à la dernière campagne ? sur quelle superficie ?
6. Combien en avez-vous vendu ?
  - aux habitants du village ?
  - au marché d'Ankadinondry ?
  - aux Réunionnais ?
  - au BDPA ?
  - à des collecteurs ?
  - à d'autres marchés ? lesquels ?
7. Quelle quantité réservez-vous à votre consommation personnelle ?
8. Quelle quantité échangez-vous contre d'autres produits ? lesquels ?  
avec qui ?

#### Haricots

1. Quelle quantité avez-vous récolté à la dernière campagne ? Sur  
quelle superficie ?
2. Quelle quantité en avez-vous vendu ?
  - aux habitants du village ?
  - au marché d'Ankadinondry ?
  - à d'autres marchés ? lesquels ?
  - au BDPA ?
  - à des collecteurs ?

#### Autres cultures

1. Avez-vous vendu des patates lors de la dernière campagne ?  
quelle quantité ? à combien ?
2. Avez-vous cultivé du tabac ? combien de pieds ? Combien cela vous  
a-t-il rapporté ?
3. Avez-vous vendu du café arabica ? combien cela vous a-t-il rapporté ?

Autres ressources

Lors de la dernière campagne, avez-vous loué votre charrue ? votre herse ? combien de fois ? combien cela vous a-t-il rapporté ?

Effectuez-vous des transports charrettes pour le compte de tiers ? Combien cela vous rapportett-il en moyenne par mois ?

Travaillez-vous comme journalier ?

Lors de la campagne dernière avez-vous travaillé comme journalier ? Pour quelles cultures ? combien cela vous a-t-il rapporté dans chacun des cas ?

Travaillez-vous quelquefois au BDPA ?

En quelle qualité (manoeuvre, surveillant) ?

Combien avez-vous gagné ? ou bien quel est votre salaire mensuel ?

Etes-vous gardien de boeufs ?

Quelle a été votre rémunération au cours de l'année passée ?

en argent

en boeufs

autres avantages (paiement impôts, vêtements)

Etes-vous mpanao Dakok'andro ?

Combien de boeufs gardez-vous ?

Quelle est votre part ?

Avez-vous des avantages en argent, combien ?  
en nature, lesquels ?

Combien vous a rapporté la dernière vente ? Quand a-t-elle eu lieu ?  
où ?

Pêche

Pêchez-vous du poisson ? A quelle époque (quels mois) pêchez-vous le plus ?

Pêchez-vous du poisson pour la consommation ? ou seulement pour la vente ?

En cas de vente, quel est le rapport moyen par mois ?

### Forêts

Avez-vous vendu du bois au cours de l'année écoulée ? Combien cela vous a-t-il rapporté ?

### Artisanat

Exercez-vous une activité artisanale (menuisier, maçon, forgeron, autre ?)

Pour le compte de qui travaillez-vous le plus souvent ?

Combien gagnez-vous en moyenne mensuellement ou combien avez-vous gagné en tout l'année dernière ?

### Porcs

Elevez-vous des porcs ?

1. Votre porcherie se trouve-t-elle
  - a) près du village ?
  - b) près des bas-fonds ?
  - c) a-t-elle un socle cimenté ?

2. Combien possédez-vous en moyenne :
  - de verrats ?
  - de truies ?
  - de porcelets ?
  - de porcs gras ?

3. Combien en possédiez-vous il y a cinq ans ?

4. Pratiquez-vous le sasahantombony
  - comme bailleur ?
  - comme preneur ?

5. Combien avez-vous acheté de porcs depuis la récolte de riz passée ?  
où ? à quel prix ?

6. Combien avez-vous vendu de porcs depuis la récolte de riz passée ?  
où ? (marché, BDPA, Réunionnais), à quel prix ?

7. Avez-vous abattu des porcs depuis la récolte de riz passée ?
  - à l'occasion de fêtes traditionnelles ?
  - à l'occasion de findramana ?
  - pour la consommation familiale ?

8. Avez-vous vendu de la viande de porc cette année ? où ? à qui ? (marché, habitants du village), combien cela vous a-t-il rapporté ?
9. Avez-vous eu des pertes cette année ? Faire préciser les catégories et les causes (maladie, accident, vol)
10. Donnez-vous à vos porcs
  - a) du manioc ? en achetez-vous ? pour combien ?
  - b) du maïs ? en achetez-vous ? pour combien ?
  - c) avez-vous acheté de la provende ? pour combien ?
11. Avez-vous fait des dépenses de construction de réparation pour votre porcherie ? lesquelles ?
12. Votre élevage de cochons a-t-il causé d'autres dépenses que celles que nous avons mentionnées ? (transports, maladies, etc..)

### Boeufs

1. Elevez-vous des boeufs ?
2. Ces boeufs se trouvent-ils sur le territoire du village ?
3. La totalité ou une partie de ces boeufs restent-ils sur le territoire d'un autre village ? de quel village ?
4. Etes-vous propriétaire des boeufs que vous élevez ?

Si oui, qui les garde ? vous-même ? un membre de votre famille (femme, enfant) non rétribué ?

Payez-vous un bouvier ? Quel est son salaire ? en argent, en nature (paiement de sa taxe personnelle, fourniture de vêtements, de nourriture, prêt de boeufs pour le piétinage)

Confiez-vous vos boeufs à un métayer (mpanao dabak'andro)
5. Etes-vous mpanao dabokandro (métayer pour le compte d'un tiers) ?

Si oui, le propriétaire des boeufs est-il un habitant du village ? ou habitant d'un autre village ? lequel ?
6. Etes-vous bouvier ? (mpandry omby)

Si oui, quelle est votre rétribution, en argent, en nature ?
7. Avez-vous acheté des boeufs cette année ? à quel endroit ? (indiquer le marché). Combien de boeuf ? à quel prix ?
8. Avez-vous vendu des boeufs cette année ? Combien de boeufs ? à quel prix ? à qui ? (marchand de bestiaux venu sur place, boucher, marché).

Au cas où il y aurait métayage, se faire préciser la part revenant au propriétaire, la part revenant au métayer.

Y-avait-il parmi les boeufs que vous avez vendus des boeufs nés dans votre élevage ? combien ?

Depuis combien d'années avez-vous acheté les autres ? Combien les aviez-vous payés ? Où les aviez-vous achetés ?

Combien d'impôts sur les boeufs avez-vous payés cette année ?

9. Avez-vous fait castrer des boeufs cette année ? Si oui, avez-vous fait un Findrmana ? Quelles bêtes avez-vous tuées ? (cochons : valeur). Quelle quantité de riz avez-vous dépensée ?
10. Avez-vous acheté de la nourriture pour vos boeufs ? (manioc). Si oui, combien cela vous-a-t-il coûté ?
11. L'élevage de vos boeufs a-t-il entraîné pour vous d'autres dépenses que celles que nous avons mentionnées ?
12. Dressez-vous des boeufs pour les vendre ? Si oui, combien en avez-vous vendus ? A quel prix ?

### Ménages (ressources)

1. Votre femme gagne-t-elle de l'argent ?
2. Tisse-t-elle des nattes, des corbeilles qu'elle vend ? Combien cela lui rapporte-t-elle ?
3. Effectue-t-elle des travaux de couture ?
4. Louez-vous une maison d'habitation ?  
un grenier ?
5. Combien cela vous rapporte-t-il chaque année ?
6. Percevez-vous une pension d'ancien combattant ?
7. Avez-vous des revenus provenant de terres situées dans votre pays d'origine : quel est le revenu rapporté par les terres situées là-bas que vous louez ? Quel revenu vous rapportent les terres situées là-bas que vous donnez en métayage ?

8. Possédez-vous une maison dans votre pays d'origine que vous louez?  
Montant du loyer ?

9. (Boeufs dans le pays d'origine ) ?

Ménages (emplois)

10. Combien de fois par mois allez-vous au marché ?  
au magasin ?

11. Combien dépensez-vous chaque fois que vous y allez ?  
en saison (1) hiver (2) printemps (3) été (4) automne

12. Achetez-vous de la viande ? A quelle période de l'année ? Combien  
chaque fois ? combien de fois ?

13. Achetez-vous du riz cette année ? Combien avez-vous dépensé ?

14. Achats de biens d'équipement ?

Cette année avez-vous acheté bêche ?  
couteau à riz ?  
hache ?  
outils ?

15. Achats d'articles ménagers ?

Batterie de cuisine ?  
Vaisselle ?  
Lampes ?

16. Achats de vêtement ?

Avez-vous acheté pour vous des vêtements tout neufs ? Lesquels ?  
(chemises, pantalon, veste etc...)? A quel prix ?

17. Avez-vous acheté pour vous des habits de friperie ? Lesquels ?  
A quel prix ?

18. Avez-vous acheté pour votre femme

des vêtements neufs (lamba, robes, combinaisons, etc..)?  
des vêtements de friperie ?  
du tissu ? Métrage ? Prix ?

19. Pour les enfants

vêtements neufs ?  
vêtements de friperie ?  
Tissus ? Métrage ? Prix ?

20. Avez-vous acheté des chaussures pour vous ?  
votre femme ?  
vos enfants ? } à quel prix ?
21. Linge de maison ?  
Avez-vous acheté des couvertures ? combien ? à quel prix ?  
Avez-vous acheté des draps ? combien ? à quel prix ?
22. Avez-vous acheté cette année 1 bicyclette ?  
1 phonographe ?  
1 machine à coudre ?
23. Autres achats ? Lit ? Mobilier ?
24. Avez-vous célébré une fête traditionnelle cette année ?  
Famadiana ?  
Mariage ?  
Circoncision ?  
Autres fêtes ?  
En quel lieu ?  
Dépenses faites à cette occasion :  
Nourriture des invités ?  
Musiciens ?  
Autres dépenses (vous et votre famille) ?
25. Avez-vous fait des voyages dans votre pays d'origine ?  
Combien de voyages cette année ?  
A combien revient un voyage ?
26. Avez-vous fait d'autres voyages importants ? Où ? A quelle occasion ? Combien vous a coûté chaque voyage ?
27. Avez-vous contracté un emprunt à l'occasion de ces fêtes ?
28. Quelle somme avez-vous empruntée à cette occasion ? A qui ? Durée de l'emprunt ? Intérêts à l'emprunt ?  
cultiv.  
commerc.  
collect.
29. Avez-vous apporté une participation en nature ou en argent à des fêtes traditionnelles célébrées par d'autres membres de votre famille ? Montant de la participation ? Lien de parenté de l'organisateur des fêtes avec vous ?
30. Avez-vous versé une somme cette année pour rembourser un emprunt contracté autrefois à l'occasion d'une fête familiale ?

A N N E X E VII

SITUATION DES DEMANDES D'INTERVENTION PRESENTEES A  
LA SOCIETE MALGACHE D'AMENAGEMENT DE LA SAKAY (SOMASAK)  
AU 30 AVRIL 1961

--oOo--

Ainsi que le montre le tableau suivant, 24 % des cultivateurs, résidant dans les villages touchés par la Société d'Aménagement, se sont montrés intéressés par le projet et ont sollicité son concours. Les résultats, obtenus moins de six mois après l'installation de la Société, doivent être considérés comme très encourageants.

Tranche FED	Village	Nombre cul- tivateurs	Demandes d'- intervention	Interventions commencées
I	01- Mahatsinjo	29	29	29
	02- Marohazo	29	6	5
	03- Ambatoantrano	14	3	2
	04- Ankadinondrikely	21	14	5
		93	52	41
II	05- Ambatomainty	26	9	7
	06- Andohanankivoka	26	5	5
		52	14	12
III	07- Antsahatanteraka	20	-	-
	08- Antsahavelatra	22	1	-
	09- Fanjakamandroso	26	2	2
		68	3	2
IV	10- Andranonahoatra	56	-	-
	11- Antsampanimahazo	9	-	-
	12- Ambohitromby	54	12	4
		119	12	4
Totaux		332	81	59
Pourcentages arrondis		100 %	24 %	18 %